POUR VOUS SERVIR :
Journal - Librairie
imprimerie
Reliure - Photogravure
QUEBEC — 59e ANNEE — Numéro 17,828

SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
15 OCT 66 CS 6287

L'Action

SEPT CENTS — QUOTIDIEN CATHOLIQUE — Vendredi, 2 décembre 1966

TEMPERATURE
Généralement nuageux avec quelques chutes de neige s'éclaircissant en fin de journée. Temps clair cette nuit et samedi. Il continuera de faire très froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec : 15 et 0.

Ouverture de la 28e Législature du Québec

Le gouvernement actuel veut démocratiser davantage la législation de la province

par Claude Bédard

Une multiplication des organismes de consultation en vue d'une plus grande démocratisation de la législation. Tel est le trait dominant du Discours du Trône qu'a prononcé, hier après-midi, le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Hugues Lapointe, lors de l'ouverture de la première session de la 28e législature provinciale.

La présence de représentants de corps intermédiaires à la cérémonie d'ouverture avait déjà été interprétée par les observateurs politiques comme un désir du nouveau gouvernement Johnson d'orienter le Québec vers une démocratisation plus élaborée de sa législation.

Or la création d'une Chambre agricole, d'une société québécoise de l'habitation, de l'Académie des Arts, des Lettres et des Sciences, et de l'Office du Plan d'orientation économique, ainsi que l'institution d'un protecteur du peuple, mieux connu sous le nom de Ombudsman, sont autant de projets contenus dans le Discours du Trône qui indique l'intention du gouvernement de l'Union nationale d'aborder une politique globale de consultation dans tous les champs de l'activité québécoise.

FONCTION PUBLIQUE

Un seul ministère nouveau est explicitement promis pour cette session. Il s'agit du ministère de la Fonction publique, dont on a souvent fait mention depuis le 5 juin dernier.

"Afin de revaloriser en profondeur la fonction publique et d'assurer à l'administration gouvernementale le maximum d'efficacité, vous serez appelés à voter une loi instituant un ministère de la Fonction publique", dit le texte prononcé par le lieutenant-gouverneur devant les élus du peuple.

On ajoute cependant après qu'une étape importante sera franchie vers la création d'un ministère de l'équipement, grâce à un projet de loi qui donnera au ministère de la Voirie la responsabilité de la construction et de l'entretien des ponts.

Par ailleurs des mesures spéciales seront soumises pour étendre les responsabilités du ministère des Affaires fédéro-provinciales.

D'autre part, les députés seront appelés à voter une législation nécessaire pour que le gouvernement du Québec devienne seul responsable sur son territoire de toute loi et de toute dépense publique relatives à la sécurité de la vieillesse.

L'EDUCATION

"L'éducation est à juste titre l'une des préoccupations majeures de la communauté québécoise", souligne le texte.

Aussi "pour favoriser davantage l'accessibilité de l'enseignement", une loi sera présentée concernant un nouveau régime de bourses et prêts aux étudiants.

D'autres législations seront également proposées, notamment pour reviser les subventions aux collèges classiques et autres institutions indépendantes, pour établir un mécanisme de planification et de coordination de l'enseignement universitaire, pour modifier le régime de retraite des enseignants et pour autoriser les ententes entre commissions scolaires et institutions privées.

Enfin le gouvernement a l'intention de donner un cadre juridique aux institutions qui veulent se regrouper pour dispenser l'enseignement pré-universitaire et professionnel.

Toutefois, il semble bien que le ministère des sports et des loisirs ne sera pas constitué à cette session, comme plusieurs le croyaient.

Le discours du trône, à ce sujet, est assez discret. Tout ce qu'il dit, c'est que les premiers jalons seront posés en vue de la création de ce ministère.

LA CULTURE

A ce chapitre, on annonce l'intention de créer une académie des Arts, des Lettres et des Sciences du Québec. Le gouvernement promet aussi de mettre en oeuvre une politique de déconcentration culturelle et de revalorisation de la langue française.

Rien n'a cependant été prévu concernant la radio-télévision québécoise, malgré plusieurs sorties ministérielles à ce sujet.

Dans un autre domaine, on révèle qu'une mesure sera présentée pour encourager et coordonner les travaux de recherche, tant dans le domaine des sciences pures que dans celui des sciences appliquées, en vue particulièrement de répondre aux besoins de l'industrie québécoise et de favoriser une utilisation plus diversifiée et plus profitable de nos richesses naturelles.

L'ECONOMIE ET L'AGRICULTURE

La composition et le statut du Conseil d'orientation économique serait modifié, cependant que l'on créerait un Office du Plan, de telle façon que les techniciens de la planification puissent travailler en étroite liaison avec les représentants des corps intermédiaires et des divers secteurs de l'économie.

Une attention particulière sera apportée à l'aménagement régional et au relèvement de l'agriculture.

En effet, la Chambre agricole sera créée de telle sorte que cet organisme consultatif pourra participer à l'élaboration des politiques qui le concernent et conseiller le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation sur les législations à adopter.

Parmi les autres mesures agricoles qui seront soumises, notons l'établissement d'un régime d'assurance-récolte, avec contribution gouvernementale, afin de garantir le rendement des grandes cultures et des cultures spéciales contre l'action nocive des éléments naturels.

Le texte touche à peine à l'exploitation des forêts mais fait mention de lois pour assurer un aménagement plus rationnel de notre patrimoine forestier.

CODE DU TRAVAIL

Chose intéressante, des amendements au code du travail et à d'autres lois ouvrières seront proposées. Ils auront pour objet d'aider à prévenir les conflits en agissant dès l'origine sur les causes susceptibles de les provoquer et favoriseront la collaboration patronale-ouvrière au sein de l'entreprise. Enfin, ces amendements permettraient de reviser les prestations versées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs dépendants.

Egalement, le ministère du Travail sera appelé à mettre en oeuvre un programme dynamique de recyclage de la main-d'oeuvre et d'éducation permanente.

Une société de l'habitation

La création d'une société québécoise de l'habitation sera certes l'un des points intéressants de la législation.

Cette société permettrait au gouvernement d'entreprendre, de concert avec les municipalités, de vaste projets de rénovation urbaine, dans le cadre d'un programme de lutte contre la pauvreté.

On promet d'autre part des modifications au code de la route et un certain nombre de mesures visant à améliorer l'administration de la justice.

UN OMBUDSMAN

Le Discours du Trône promet enfin une loi instituant un ombudsman de même que l'élaboration d'une charte des droits de l'homme. A cela, s'ajoutera une revision de la loi des coroners et de la loi de la prévention des incendies.

Une loi prévoyant l'établissement des normes de qualification pour les policiers et l'énoncé des régies qui doivent régir l'action policière au Québec et font aussi partie des gestes importants qu'entend poser le gouvernement en les soumettant à l'assemblée législative.

Enfin, l'on verra semble-t-il à cette session la nomination d'un président permanent de la Chambre.

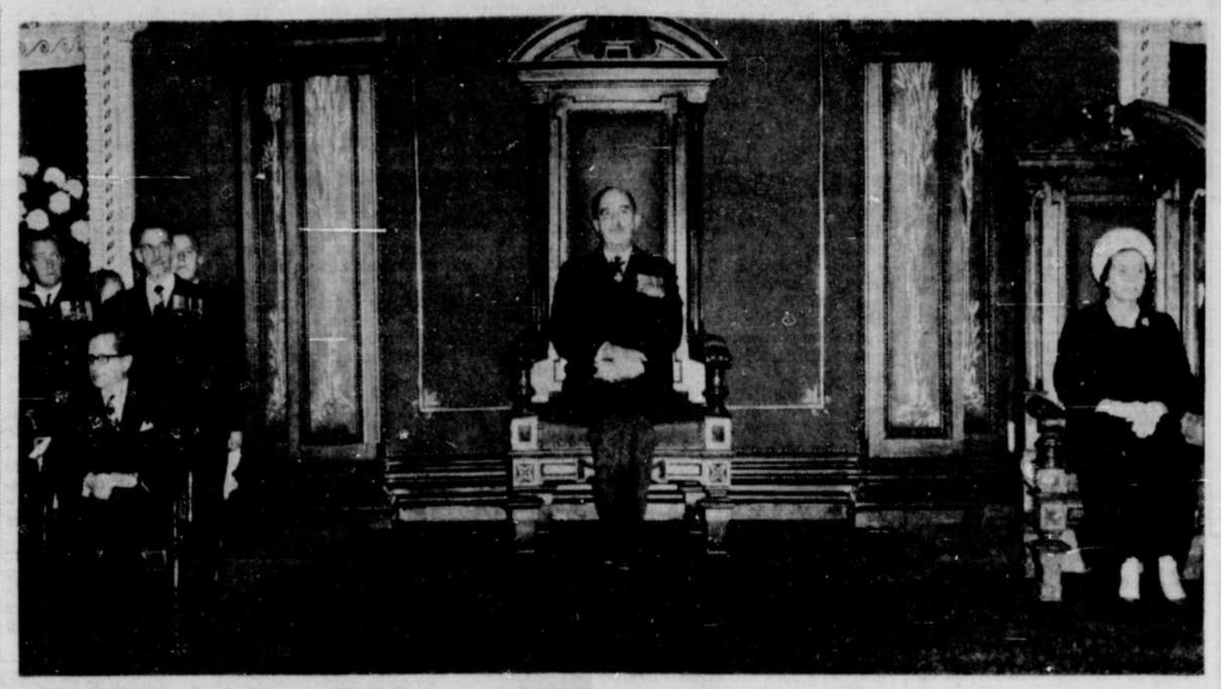

Le lieutenant-gouverneur, M. Hugues Lapointe, entouré de son épouse et du premier ministre Daniel Johnson.

La session s'annonce orageuse . . .

par Claude Bédard

La session s'avère orageuse . . .

Cette assertion, qui ne surprendra personne, a été confirmée hier après-midi dès la séance d'ouverture de la session alors que députés ministériels et membres de l'opposition s'affrontaient pour la première fois.

Alors que le premier ministre proposait à l'Assemblée l'élection de M. Rémi Paul au poste d'Orateur de la Chambre, M. Jean Lesage devait lui répondre, tout en secondant cette proposition, qu'une telle chose "est devenue nécessaire à la suite du changement de gouvernement, pas du changement de vote".

Quelques instants plus tard, le chef de l'opposition devait ajouter :

"La présente opposition entend jouer pleinement son rôle, mais sans jamais faire d'obstruction systématique, sans engager de luttes stériles pour des riens, et Dieu sait que j'ai connu ça pendant six ans en étant de l'autre côté".

M. Johnson rétorqua aussitôt : "Cela commence bien".

A son tour, ce dernier devait faire allusion à l'unité du parti libéral.

CE N'EST RIEN . . .

Questionné à la sortie de la séance, M. Lesage a dit que ces coups de griffe ne sont rien à côté de ce qui va se passer au cours de la session, qui en promet de toutes les couleurs.

Pour sa part, M. Johnson devait avouer qu'avec l'attitude prise par le chef de l'opposition, on peut s'attendre à ce que la session soit longue ou . . . Il a rappelé alors le fait que M. Duplessis avait été dans la même situation en 1944, il avait peu après appelé le peuple aux élections et remportait 82 sièges sur 92.

Certains membres unionistes se sont montrés furieux des paroles de M. Lesage lors de l'élection de M. Paul au poste de Président de la Chambre.

M. Clément Vincent, pour un, devait dire aux journalistes que si M. Lesage s'était comporté de cette façon aux Communes à Ottawa, il aurait reçu des "briques" par la tête.

C'est donc dans cette atmosphère de combat amer que débute la session. D'ores et déjà peut-on affirmer que ce sera une joute vive marquée de débats violents entre les deux partis d'autant plus que les forces numériques en Chambre sont pratiquement d'égale puissance.

Enfin, on peut anticiper quelques coups de mitraille lorsqu'on allumera la mèche aux poudres du patronage. Il est acquis que les deux blocs offriront une bagarre mémorable.

Pour l'Union nationale, l'importante session signifiera son maintien au pouvoir pour les quatre prochaines années ou un recours au peuple à brève échéance suivant les législations qui seront déposées et les débats qu'elles engendreront.

Pension de vieillesse : Ottawa n'est pas du tout d'accord avec le Québec

Par Gérard ALARIE

OTTAWA (P.C.) — Le gouvernement fédéral repousse en termes clairs la proposition selon laquelle le gouvernement du Québec devrait assumer une responsabilité exclusive dans son territoire sur les dépenses publiques ayant trait à la sécurité de la vieillesse.

M. Allan MacEachen, ministre de la Santé nationale et du Bien-Etre, a déclaré à un journaliste que le discours du trône qui a inauguré hier la nouvelle législature québécoise et qui contient cette proposition ne change rien à ses intentions de faire adopter par le Parlement canadien un projet de loi devant assurer un revenu minimum garanti de $105 par mois aux bénéficiaires des pensions de sécurité de vieillesse.

"Je projette de saisir les Communes de la résolution introduisant ce projet de loi aujourd'hui, ou au plus tard lundi", a-t-il dit.

De son côté le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a déclaré en réponse à une question : "Nous estimons que ce projet de loi relève de la compétence constitutionnelle du gouvernement fédéral".

"Nous ne proposons pas, a-t-il ajouté, d'effectuer des paiements aux gouvernements des provinces en faveur des vieillards mais de verser des allocations individuelles aux vieillards qui sont des citoyens canadiens".

M. Sharp a souligné en réponse à des questions qu'il n'estime pa s "exclusives" la compétence du gouvernement fédéral en matière de sécurité de la vieillesse mais que des "amendements à la constitution ont conféré un rôle certain au gouvernement fédéral dans ce domaine", a-t-il dit.

Il s'est refusé à établir les limites de partage entre l'autorité constitutionnelle des provinces et du gouvernement fédéral dans le domaine de la sécurité de vieillesse se contentant d'affirmer qu'à son avis il y a là autorité partagée.

Lesage aurait plutôt insisté sur les mesures économiques et sociales

Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage admet que s'il avait lui-même préparé un discours du trône cette année, il aurait de préférence insisté sur les mesures économiques et sociales plutôt que sur les questions constitutionnelles, puisqu'il existe un comité de la constitution.

Interrogé par les journalistes après la lecture du discours du Trône hier, M. Lesage a relevé plusieurs omissions dans le document : il n'y trouve aucune allusion à l'établissement de Sidbec, ni à Brinco, ni à l'Hydro-Québec, ni à la formation d'un ministère de l'Immigration.

Il s'interroge par ailleurs sur plusieurs mesures annoncées par le discours du Trône. Ainsi, il se demande si le projet de créer un ministère de la Fonction publique n'aura pour effet de "repolitiser" la fonction publique, après tous les efforts qui ont été faits pour la dépolitiser. Au sujet de la nomination d'un président permanent de la Chambre, M. Lesage se demande comment on procédera pour le choix d'un vice-président; le président, dit-il, doit souvent s'absenter et être remplacé par un vice-président. Est-ce qu'on va se lancer dans une série de nouvelles nominations, se demande le chef de l'opposition, relativement à cette partie du discours du Trône qui parle de mesures pour la tenue de référendum, le chef de l'opposition se demande si le lieutenant-gouverneur en conseil veut par là se donner le droit de décréter des référendum à tout propos sans consulter la Chambre. Il se demande si le gouvernement en est déjà rendu à vouloir gouverner par référendum, s'il n'a plus le courage de gouverner par lui-même en présentant sa législation à l'Assemblée législative, s'il n'a pas confiance dans les représentants du peuple.

Sauf pour quelques mesures nouvelles, M. Lesage ne voit rien de bien nouveau dans le discours du Trône. La plupart des mesures et il cite plusieurs exemples étaient déjà à l'agenda du gouvernement libéral. Une autre mesure en particulier le projet du salaire annuel garanti a été exposé avec beaucoup de détails par le chef de l'opposition au congrès libéral.

Enfin M. Lesage dit qu'il aurait aimé voir dans le discours du Trône un système de loi qui permettrait au Québec de combler petit à petit le fossé qui existe entre l'élite et les petites gens; il aurait aimé voir dans le document, toute une série de mesures pour une plus grande égalité entre l'homme moyen et le plus faible, dans le domaine économique comme dans le domaine social.

Marcel Pépin déplore qu'il n'ait pas été question de l'assurance-maladie

Par Jean Martel

Le président de la Confédération des Syndicats Nationaux, M. Marcel Pépin, a regretté que le discours du trône n'indique pas du tout quand le Québec aura l'assurance-maladie. M. Pépin était interrogé hier après l'ouverture de la session provinciale à Québec.

Il a dit qu'il était d'accord avec l'établissement de la charte des droits de l'homme et avec la création de la fonction d'ombudsman, deux mesures contenues dans le discours du trône.

M. Pépin croit que le gouvernement veut éviter de creer un Etat policier. Cette réflexion lui est venue à la suite d'une déclaration contenue dans le discours du trône, déclaration selon laquelle le gouvernement établira des règles pour régir l'action policière au Québec.

Le président de la C.S.N. croit que la décision du gouvernement d'aider à prévenir les conflits de travail en agissant sur les causes de ces conflits, est une mesure positive.

Il espère que le programme de recyclage de la main-d'oeuvre sera efficace.

YVES MICHAUD

Quant au député libéral Yves Michaud, il est d'avis que le discours du trône n'est pas un discours pré-électoral et qu'il contient une litanie de pieuses intentions.

Selon lui, ce que contient le discours du trône sur la constitution a déjà été dit. Ce n'est pas original.

M. Michaud a déclaré qu'il était d'accord avec l'établissement du poste d'ombudsman et de rendre permanent le président de l'Assemblée législative. Il accepte aussi la récupération de toute loi et de toute dépense publique relatives à la sécurité de vieillesse.

ROBERT NELSON

M. Robert Nelson, président de l'Union Générale des Etudiants du Québec, a déploré le fait que le discours du trône ne mentionne pas la création d'une université d'Etat.

Il croit, à la lecture du discours du trône, que le gouvernement va essayer de faire vivre les collèges classiques.

Il a déploré aussi le fait que le discours ne parle pas de la réduction graduelle des frais de scolarité.

● Pendant qu'à l'intérieur, on procédait à l'ouverture officielle de la session, un groupe d'enseignants de la C.I.C. s'était massé devant le Parlement pour protester contre les "directives" d'octobre du ministère de l'Education.
(Photo l'Action par Marcel Laforce)

Plus de 200 membres de la CIC ont manifesté hier devant le Parlement

par Claude Bédard

Plus de 200 enseignants de la Corporation des instituteurs catholique du Québec ont tenu une manifestation hier après-midi devant l'édifice central du Parlement alors que se déroulait à l'intérieur l'ouverture de la première session de la 28e législation provinciale.

Les manifestants, qui provenaient de tous les coins de la province et qui représentaient 130 associations affiliées à la C.I.C., voulaient ainsi protester contre la main-mise du ministère de l'Education sur les négociations collectives entre les commissions scolaires et les associations d'enseignants et montrer leur inquiétude devant cette décision qui met en cause le principe de la décentralisation administrative dans le domaine scolaire.

Dans leur intention, ils voulaient de plus attirer l'attention du public et des syndicats sur le fait que ces directives constituent une ingérence qui fausse les mécanismes établis par le Code du Travail d'une part, et qui porte atteinte à l'autonomie des commissions scolaires d'autre part.

LES OBJECTIFS

Selon les organisateurs de la manifestation, les enseignants avaient comme objectif de passer de la période d'information à celle de la pression démocratique, de saisir l'ensemble des membres de l'Assemblée législative du problème fondamental que pose la décision gouvernementale et de démontrer clairement leur véritable détermination contre l'ensemble de cette situation intolérable.

Le président de la C.I.C., M. G.-Raymond Laliberté, offre au gouvernement soit de retirer les directives d'octobre, soit de suspendre le régime supplémentaire pendant tout le temps que durera une nouvelle étude complète de la normalisation des dépenses et des revenus des commissions scolaires, soit enfin de suspendre la "sanction" financière actuellement imposée aux commissions scolaires.

IMPASSE

La décision de tenir une telle manifestation a été prise il y a quelques semaines après qu'une rencontre avec le ministre de l'Education, Jean-Jacques Bertrand, ait abouti à l'impasse totale.

Cette réunion spéciale qui avait été convoquée par le ministre lui-même avait pour but d'expliquer les positions du gouvernement concernant les "directives" du 14 octobre à propos des négociations des conventions collectives.

Cette manifestation, sous l'égide de la C.I.C., lance donc la seconde étape du mouvement de protestation des enseignants à travers la province.

L'assurance-maladie

L'Action présente aujourd'hui, en page 11, un compte rendu du colloque de l'Institut Canadien de Québec, tenu hier soir, portant sur l'assurance-maladie. En prévision de ce colloque, Jean Giroux et Jean d'Autane ont consulté les responsables québécois de la sécurité sociale, ainsi que divers rapports traitant principalement de l'instauration d'un régime québécois d'assurance-maladie. Ils livrent en pages 12 et 13 le résultat de leurs recherches.

l'Action

	Pages
Annonces classées	8
Décès et funérailles	9
Editorial	4
Féminine	16-17
Finance	22-23
Horoscope	18
Mots croisés	9
Politique fédérale	10
Politique provinciale	7
Spectacles, T.V.	2
Sport	19-20-21-22

Vendredi le 2 déc. à 8h.30
PAULINE JULIEN

Les billets sont en vente aux endroits suivants :
Le Cro-Magnon, 2336 Ch. Ste-Foy et la Librairie Garneau, rue Buade. Pour réserver : 683-6042
Au grand Amphithéâtre de
L'ACADEMIE DE QUEBEC
Chemin Ste-Foy

Les épiceries de Lévis pourront désormais demeurer ouvertes jusqu'à 11 heures du soir

Lévis — Le règlement no 387 qui fixe les heures d'ouverture et de fermeture des magasins d'alimentation a été amendé hier soir par un vote de 3 à 2, de façon à permettre que ces épiciers puissent demeurer ouverts jusqu'à 11 heures p.m.

Ce règlement qui date de 20 ans stipule que les magasins d'alimentation devront fermer leurs portes à 6 heures p.m. mais selon les propos échangés hier soir par les membres du conseil, il n'est pas observé depuis plusieurs années s'il le fut déjà. On tolérait que ces marchands reçoivent des clients jusqu'à 11 heures et ce, jusqu'à une quinzaine avant les élections municipales du 19 septembre dernier.

Lorsque l'on fut rendu à cet item de l'agenda, le maire Chagnon a déclaré que cette question traînait depuis trop longtemps, il a demandé à ses collègues de prendre une décision finale.

L'échevin Lacroix qui s'était opposé aux heures prolongées d'ouverture lors de la séance du mois de novembre s'est de nouveau fait l'avocat du statu quo, déclarant qu'en 1966, les règlements doivent être de leur temps. Partout ailleurs, déclare-t-il, on réclame des heures de travail plus courtes, ce serait un non sens d'agir autrement à Lévis. M. Lacroix affirme par la suite que l'Association des épiciers soumettra bientôt un mémoire au gouvernement provincial, demandant d'uniformiser les heures à travers toute la province. Il se déclare en faveur du statut quo non sans avoir avoir servi quelque flèches au journal local qui a fait en 1963 la lutte contre des demandes de permis de taverne et qui affirme aujourd'hui "que l'ouvrier doit pouvoir se procurer sa bière préférée n'importe où et n'importe quand".

L'échevin Gilles Demers soutient qu'il serait préjudiciable pour les marchands lévisiens qu'un règlement les force à fermer leur commerce plus tôt qu'il ait fait dans la région, il déclare que les heures de fermeture des magasins sont un point sur lequel on devrait "régionaliser".

L'amendement au règlement ne forcera pas les épiciers à demeurer ouverts, il permet à celui qui le veut de le faire sans s'exposer inutilement.

M. Demers affirme par la suite que les épiciers licenciés ne vendent pas que de la bière, qu'ils rendent souvent de grands services à des ménagères qui ont oublié de se procurer quelques marchandises. "S'il faut attendre que le gouvernement intervienne, aussi bien attendre les calendes grecques.

M. Lainé qui siégeait pour la première fois en assemblée régulière se dit surpris de constater que ce qu'on a toléré durant 20 ans est devenu subitement mauvais. Les raisons qui militaient en faveur de cette tolérance sont les mêmes aujourd'hui. Ce qui valait alors vaut encore. Si une législation provinciale, est adoptée, les épiciers n'auront qu'à se soumettre.

L'échevin Denis Lemieux appuis les arguments de son collègue M. Lacroix, il affirme qu'il ne faut pas amender le règlement. "On ne doit pas punir 28 épiciers pour en favoriser 4, explique-t-il. Il ne faut pas en faire des esclaves.

Revenant à la charge, l'échevin Lacroix déclare". On expose ces gens là (les épiciers) à se faire prendre. Des mineurs pourront se procurer de la bière, être la cause d'accidents graves. Les épiciers courront alors le risque de perdre leur permis.

L'échevin Roger Lepage répond à son collègue que si un épicier vend de la bière à des mineurs, il violera par conséquent une loi provinciale. Il subira alors les rigueurs de la loi.

Il y a une population de 350,000 dans notre région, Lévis n'en compte que 16,000. "On ne peut pas avoir un règlement à part des autres, explique-t-il. Il y a une régionalisation de fait puisque les épiciers ouvrent jusqu'à 11 heures p.m. dans les autres villes de la région. Nous ne devons pas avoir de règlement exceptionnel.

Plus loin, M. Lepage affirme que le règlement de fermeture des hôtels, des restaurants devraient aussi être amendés. On devrait corriger des règlements. Qu'on ne force pas les gens à être dans l'illégalité.

En terminant, M. Lepage soutient que "c'est à la profession elle-même à s'organiser si des heures plus courtes sont désirées.

La profession a reconnu le statu quo, reprend l'échevin Demers puisque la tolérance date d'au moins 20 ans.

"Nous ne forcerons pas les épiciers à demeurer ouverts, nous leur laissons la l'attitude de le faire. Ceux qui ouvriront souvent, souvent obligés de vivre d'une partie infime du marché.

Les échevins Lacroix et Lemieux votent contre l'amendement, leurs collègues, MM. Demers, Lainé et Lepage favorisent l'amendement qui est adopté.

Dorénavant les magasins d'alimentation pourront demeurer ouverts jusqu'à 11 heures p.m.

Réouverture de l'incinérateur

LEVIS. — L'incinérateur de Saint-Joseph de Lévis a réouvert ses portes hier par suite d'une entente intervenue entre l'IAC et les Immeubles de Lauzon Inc. qui prennent charge de l'administration et de l'exploitation, et d'autre part, la cité de Lévis et d'un contrat intervenu entre les propriétaires de cette compagnie et la cité de Lévis.

L'entente entre les deux premières parties c'est un bail de location qui date déjà de quelques jours mais ce n'est que mercredi soir, au cours d'une assemblée spéciale que le conseil a décidé d'entériner un contrat avec les exploitants.

Au lieu de payer $1.25 per capita comme elle le faisait en vertu du contrat original signé avec Le Service d'Incinération de la Rive-Sud déclaré en défaut, la cité de Lévis paiera dorénavant un montant de $1.45, une augmentation de $0.20.

Le trésor municipal sera donc obligé de verser annuellement une somme de $3,200. de plus qu'il versait aux anciens exploitants.

La ville réalise tout de même une économie puisqu'elle devrait verser une somme de $200. par semaine en supplément à M. Réal Guay qui détient le contrat pour la cueillette des ordures. Ce montant était versé à M. Guay depuis la fermeture de l'incinérateur parce qu'il devait depuis lors se rendre à l'usine de compostage de Sainte-Foy. Sur une base annuelle l'économie se chiffre donc à $7,200.

Le nouveau contrat est pour une période de 6 mois, il est cependant renouvelable, de consentement mutuel, pour une période additionnelle de 5 ans.

Le théâtre de L'ESTOC
CITE UNIVERSITAIRE
présente
les 30 nov. 1-2-3-7-8-9-10 décembre à 8 h. 30 p.m.
Matinée le samedi les 3-10 décembre à 4 heures p.m.
"BLUES POUR UN HOMME AVERTI"
de CLAUDE JASMIN
Avec JEAN-GUY, Nicole Déry, Jean Authier, Maurice Tremblay, Lucille Després, Yves-Eric Marier, Paule Savard, Vincent Joly, Jean Ricard, Michel Mondié, Ninon Lévesque et YVON DUFOUR
Mise en scène Jean-Louis Tremblay
Décors, Paul Buissière,
Chorégraphie, Claire Doré,
Musique, Trio Jean-Paul Lessard
Commandes postales acceptées, évitez la cohue du guichet. Procurez-vous vos billets dès maintenant pour les prochains spectacles et enfin réservations par tél. :
529-9947
$1.50 - $2.00 pour mercredi, jeudi, vendredi. $2.00 et $2.50 le samedi.

J.-M.-L. Verret
12, rue Garant
VILLE ST-DAVID
Tél.: 837-4152
Correspondant de L'ACTION pour la rive sud

Logements à louer

ST-ROMUALD face à Sillery, 3, 4 et 5 pièces chauffées ou non, plus chambre de bain, eau chande "220", marché Olivier Inc. Tél. 839-9408.
64394 10-11 (1 ms) 118 C.L. j.n.o.

Machine à coudre

CENTRE SINGER
REPARATIONS de machines à coudre par des experts. Vente et location, pièces de rechange et service Singer. Recherchez la fameuse marque de commerce Singer pour aspirateurs, cireuses, machines à écrire et autres articles de qualité. Représentants à Lévis et la banlieue, pour vous servir. Téléphonez à la Compagnie Singer du Canada Ltée, 522-8129.
64478 9-11 (1 ms) 120A. C.L.

COUTURIER
MACHINES à coudre neuves, $59.95. Réparations, pièces aiguilles, pour toutes marques. Vente — Service. "PFAPF". CENTRE DE COUTURE COUTURIER, 41 Ave. Bégin, Lévis; Tél.: 837-8824.
64920 1-12 (1 ms) 120A. C.L.

Maisons à vendre

LEVIS, rue de la Vigie, voisin de la rue Dorval. Maisons nouvelles construites dans un développement tout organisé. Avec ou sans sous-sol fini. Financement selon votre budget. A visiter tous les jours. Informations; J.-L. CARRIER; Tél.: 837-7458.
64678 18-11 (1 ms) 127 C.L.

Réparations électriques

POUR toutes vos réparations de poêles électriques, consultez: Georges Fortin Service, 14 rue Delisle, Lévis; Tél.: 837-5490. Appelez à l'heure des repas.
64800 23-11 (1 ms) 188 C.L.

Autos à vendre

ROND-POINT LEVIS
1966 Comet, 1966 Volvo, 1965 Pontiac sedan, 1965 Renault R-8, 1965 Galaxie XL "500" convertible, 1965 Pontiac sedan, 1964 Ford Galaxie, 1964 Station Wagon Rambler, 1963 Chevrolet sedan, 1962 Chevrolet sedan, 1962 Acadian Beaumont convertible, 1962 Volkswagen, 1961 Falcon Futura, 1961 Rambler Classic, Turmel Auto, Rond-Point Lévis, 837-2847.
64954 24-11 (1 ms) A.V. C.L.

A vendre — Divers

AMATEURS DE SKI-DOO
Nous avons un choix de combinaisons en nylon bleu pour hommes, femmes et enfants. Aussi des bottes spéciales Ski-Doo en nylon, ainsi que lunettes à neige, chez :
LOUIS CARRIER
MARCHAND
Meubles neufs et usagés
PINTENDRE (Lévis) Tél. : 837-0816
64965 2-12 (3 fs) 25 C.L.

Palais MONTCALM
MAINTENANT
Billets en vente au guichet

Les Productions Jean Duceppe présentent
LES AMANTS TERRIBLES
Comédie en 3 actes de Noël Coward
Mise en scène Raymond Royer
Décors Jac Pell
Gilles Pelletier
Janine Sutto
Georges Carrère
Françoise Graston
Caroline Carel
les 6 et 7 déc., à 8h.30 p.m.
"Une comédie exceptionnelle que tous les critiques ont saluée avec louanges".
Orch. $3.00 - 2.50 - 2.00
Balc. $3.00-2.50-2.00-1.50-1.25-1.00
Pour réserver: 529-0786 ou 529-0787

AUJOURD'HUI
ENGAGEMENT LIMITE
BILLETS EN VENTE MAINTENANT
LE BALLET KIROV DE LENINGRAD
présente

The Sleeping Beauty
Les Enfants de 10 ans et plus seront admis en matinées seulement
0.99 (taxe com.)
MUSIQUE DE PIOTR ILICH TCHAIKOVSKY
interprétée par l'Orchestre Symphonique de Léningrad
EN COULEUR ET 70 MM AVEC SON STEREOPHONIQUE A 6 PISTES
Ste-Foy
Guichet ouvert tous les jours de 1h. p.m. à 9h p.m.
Mats: Mer.... Sam... à 2.15 p.m. $1.50 (taxe com.)
Mat.: Dim. à 2.15 p.m. et soirée tous les jours 8.30 p.m. $2.00

LA SOURIS MIQUETTE — par Walt Disney

LE FANTOME — par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE — par Ernie Bushmiller

CINE BULLETIN

BIENVILLE. — Les gorilles (A) à 7.30. Le tonnerre de Dieu (A) à 9.10 hres.

CANADIEN. — La métamorphose des cloportes (D, à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Fin à 11.00 hres.

CANARDIERE. — Gentleman de Cocody (A) à 1.00, 3.55, 6.45, 9.35. Le jeu de l'assassin (AR) à 2.30, 5.15, 8.05. — Continu de 1.00 à 11.00 hres.

CAPITOL. — Le meilleur ennemi (T) à 12.55, 4.25, 8.00. Matt Helm, agent très spécial (D) à 2.40, 6.15, 9.50. Continu de 12.55 à 11.35 hres.

CARTIER. — Le chevalier à la rose rouge (AR) à 1.00, 4.26, 7.52. — Films à venir à 2.46, 6.12, 9.38. Le chien fou (D) à 2.52, 6.18, 9.44. Nouvelles à 4.19, 7.45. Fin à 11.11 hres.

CINEAC. — Town Curtain — Version anglaise, (—) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Fin à 11.00 hres.

EMPIRE. — Un homme et une femme (AR) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Fin à 11.00 hres. (4e semaine).

IMPERIAL. — Sujet court à 12.50, 4.18, 7.43. Les trois Stooges contre les hors-la-loi (T) à 12.53, 4.21, 7.49. L'homme d'Istamboul (AR) à 2.24, 5.49, 9.17. Fin à 11.11 hres.

LAIRET. — Le chevalier à la rose rouge (AR) à 1.00, 4.26, 7.52. — Films à venir à 2.46, 6.12, 9.33. Le chien fou (D) à 2.52, 6.18, 9.44. Nouvelles à 4.19, 7.45. Fin à 11.11 hres.

LE BIJOU. — Topkapi (A) à 6.00, 9.50. La femme de paille (AR) à 7.45 hres.

LEVIS. — Passage à tabac (AA) à 7.30. La rolls-royce jaune (AR) à 9.03. Samedi, matinée pour les jeunes. Robin des Bois et les pirates (T à 1.30 hre.

LIDO. — Samson contre le corsaire noir (T à 7.30. Le gendarme à New York (T à 9.20. Samedi, matinée pour les jeunes, deux films à 1.00 hre.

PARIS. — Comment trouvez-vous ma soeur ? (A) à 12.25, 4.15, 8.15. La guerre est finie (D) à 2.00, 5.50 et 9.50 hres.

PIGALLE. — Les Don Juans de la côte d'Azur (D) à 12.15, 3.40, 6.50, 10.10. Coplan, agent secret FX-18 (D) à 1.45, 5.15, 8.25. Actualités à 3.30 et 8.20 hres.

PRINCESS. — Sujet court à 1.00, 6.01. Les années sauvages (AR) à 1.25, 6.26. On n'y joue qu'à deux (AR) à 2.54, 7.55. Les chevaliers du démon (D), à 4.33, 9.34. Fin à 11.02 hres.

RIALTO. — Nouvelles à 1.00, 4.23, 7.46. Sujet court à 1.07, 4.30, 7.53. Convoi des braves (AA) à 1.22, 4.45, 8.08. Annonces à 2.47, 6.10, 9.32. Pas de panique (A) à 2.53, 6.16, 9.39. Fin à 11.09 hres.

SILLERY. — Deux copines, un séducteur (A) à 7.30. Bons baisers de Russie (AR) à 9.30. Fin à 11.20. Samedi : matinée pour les jeunes à 2.00 hres.

SAINTE-FOY (SALLE ALOUETTE) — The Sleeping Beauty (T) : Matinée à 2.30 et fin à 4.30 les mercredi, samedi et dimanche. Tous les soirs de la semaine à 8.30. Fin à 10.45 hres.

SAINTE-FOY (SALLE CHAMPLAIN) — Sujet court à 1.00, 5.00, 8.55. Annonces à 1.30, 5.20, 9.15. Matt Helm, agent très spécial (D). à 1.35, 3.30, 9.20. Le meilleur ennemi (T) à 3.20, 7.15. Fin à 11.10 hres.

SAINT-ROMUALD. — 100,000 dollars au soleil (AR) à 7.30. Blonde, brunes et rousses (A) à 9.30. Samedi, matinée pour les jeunes, deux films à 1.30 hre.

STUDIO 9. — L'insoumis (AR) à 7.30 et 9.45 hres.

VICTORIA. — Sujet court à 1.00, 4.25, 7.40. Le convoi des braves (AA) à 1.20, 4.45, 8.10. Pas de panique (A) à 2.55, 6.10, 9.45. Fin à 11.15 hres.

DU SOLEIL EN BOUTEILLE
Agent général pour le Canada: J.-Alfred Ouimet, Montréal

LA TÉLÉVISION
A QUEBEC

4 CFCM-TV	5 CKMI-TV	11 CBVT-TV

Dr André Dorion, o.d.
OPTOMETRISTE
EXAMEN DE LA VUE
EDIFICE MARCEL MASSICOTTE
869 EST, RUE ST-JOSEPH — 529-9642
Dr Ghislain Dionne o.d.
LENTILLES CORNEENNES
(Verre de contact)

AUJOURD'HUI
VENDREDI

CANAL 4
7.30 A.M. Musique
7.45 Dessins animés
8.00 Programme St-Georges Côté
8.30 36 - 24 - 36
8.45 Toast et café
9.00 Music
9.28 Opening
9.30 Quebec Schools
Musique
9.45 TV-Bingo
10.00 Canadian Schools
10.15 Ciné-matinée — "Les caprices de Suzanne" — Adultes, avec réserves — Comédie dramatique, avec Joan Fontaine et George Brent.
10.28 Aujourd'hui à CBVT
10.30 Friendly Giant
La souris verte
10.45 Chez Hélène
Film du matin — "Contes d'enfants"
11.00 Butternut Square
La grande aventure "Tendres et sauvages Antilles". La Martinique et Trinidat.
11.25 Emergency Ward Ten
11.30 Long métrage — "Un verre de whisky" — Adultes, avec réserves -
11.45 Palmarès — (*)
11.55 CBC-TV News
12.15 P.M. Horaire commenté
12.20 Actualité — Editorial
12.30 De tout, de tous
1.05 Téléjournal
1.10 Qui suis-je ?
1.15 Ciné-feuilleton — "La fille du Régent"
1.30 Féminité
Long métrage — "J'avais sept filles" — A déconseiller — Comédie musicale, avec Maurice Chevalier et Paolo Stoppa.
2.15 A votre service
2.30 La Sieste — "Femmes de Paris" — Adultes, avec réserves -
Music
2.55 Opening
3.00 Take Thirty
Femme d'aujourd'hui
3.30 Edge Of Night
4.00 Le Zoo du capitaine Bonhomme
Communicate
Bobine — —(*)
4.30 Cartoons Playhouse
La boîte à surprises
5.00 Super car
Cartoons
Roquet belles oreilles

CANAL 5
5.30 Dessins animés
It's About Time — (*)
Rue de l'Anse
5.40 Le Père Noël
5.55 Où ?
6.00 Télé-Québec
Autumn Edition
Rond-Point
6.29 L'air du temps
6.30 Téléjournal
6.34 Nouvelles sportives
6.35 F. Troop — (*)
6.44 Actualité — Editorial
6.46 Aujourd'hui
7.00 La famille Stone The Sea
7.30 En première — (*) "Le secret magnifique" Adultes et adolescents — Drame sentimental, avec Jane Wyman et Rock Hudson. Un jeune homme tente de réparer le mal qu'il a involontairement causé à une femme.
Atome et galaxies — (*)
8.00 Get Smart — (*)
Les compagnons de Jéhu
8.30 The Tommy Hunter Show (*)
Cinéma international — "La loi de la guerre — Adultes — Film de guerre, avec Nel Ferrer et Magali Noël.
9.00 Friday Night at the Movies : "The Quiet American"
9.15 L'école du bonheur
9.30 Monsieur Banco — Quizz musical
10.00 Théâtre de Fred Astair
10.15 Votre choix
10.45 Les affaires de l'Etat — (*) "Ralliement des créditistes"
11.00 Actualité — Météo — Editorial
CBC-TV News
Téléjournal
11.18 Nouvelles sportives
11.19 Viewpoint
11.20 Supplément régional
11.25 Où ?
Late Scores — Editorial
11.30 Heure exquise — "Boulevard des passions" — Adultes, avec réserves — Mélodrame, avec Joan Crawford et Zachary Scott.
Nouvelles sportives
11.31 After II : "The Girl Can't Help It"
11.36 Cinéma — "Un goût de miel" Adultes — Etude psychologique, avec Rita Tushingham et Dora Bryan.
1.00 A.M.
1.06 Fin des émissions
1.06 Fin des émissions
1.08 Sign Off

(*)—Programmes en couleurs

DEMAIN
SAMEDI

CANAL 11
8.30 A.M. Musique
8.45 Musique
9.13 Aujourd'hui à CBVT
9.15 Horaire commenté
Cour Universitaire — "Biologie humaine".
9.20 Dessins animés
9.30 La roulotte du gros Bill
10.00 Cours Universitaire — "Civilisation grecque".
10.30 Furie
10.45 Cours Universitaire — "Littérature anglaise".
11.00 Histoire du Far West
11.30 L'homme invisible
Tour de terre — "L'oreille"
12.00 P.M. De tout, de tous
Pépinot
12.30 Passeport musical — (*)
Music
Viens voir
12.58 Opening
1.00 CBC Sports Presents Championship Series
Tennis
1.30 La Sieste — "Les fils des mousquetaires" — Adultes — Film d'aventures, avec Cornell Wilde et Maureen O'Hara. Trop âgée, les quatre mousquetaires délèguent leurs enfants pour défendre la reine de France. Mouvementé. Scènes spectaculaires.
1.45 Les 4 saisons
2.00 CBC Sports Presents Olympiad
Elles
3.00 Les quatre justiciers
Bob Morane — "La rivière des perles"
3.30 Défi au danger
Cent millions de jeunes
4.00 Les petits bonhommes
CBC Sports Presents Kaleidasport
L'enfant du cirque
4.30 Denis, la petite peste
Images en tête
5.00 Allez-4
Frankenstein Jr. — (*)
5.30 Bugs Bunny — (*)
6.00 Venez donc chez moi — (*)
Teen Club
6.15 A tout skieur, tout honneur

CANAL 4
6.30 Court métrage O.N.F.
Téléjournal
6.45 Actualité
Langue vivante
7.00 Jeunesse d'aujourd'hui
Beverly Hillibillies — (*)
Hebdo Sport
7.30 Tarzan — (*)
Suivez cet homme — (*)
8.00 Les arpents verts — (*)
Sincèrement, Fernand Gignac Invités : Lyse Poirier et Marc Gélinas.
8.30 A la brunante — "Vallée du jugement" — Adultes, avec réserves — Comédie dramatique, avec Greer Garson et Gregory Peck. Le fils aîné d'un maître de forges s'éprend de la femme de chambre de sa mère. Bonne étude de caractère. Divorce et remariage.
N.H.L. Hockey — (*) Chicago at Montreal
Soirée du hockey — (*) Chicago à Montréal
10.15 World of Music — (*)
Les couche-tard
10.45 The Outdoorsman
10.46 Le club du piano
11.00 Actualité et météo
CBC-TV News
Téléjournal
11.12 Nouvelles sportives
11.14 After II : "The Secret Ways"
11.16 Nouvelles sportives
11.18 Adagio — "Le grand mensonge" — Adultes, avec réserves — Drame, avec Betty Davis et George Brent. L'épouse d'un aviateur disparu élève l'enfant que cet homme a eu d'une autre femme. Sentimentaliste. Mariage traité à la légère.
11.30 Cinéma — "Un jeu risqué" — Adultes — Western, avec Joel McCrea et Vera Miles. Un shérif rétablit l'ordre dans une ville de l'Ouest. Beaux extérieurs. Violences.
12.58 A.M. Fin des émissions
1.00 Fin des émissions
1.16 Sign Off

(*) Programmes en couleurs

Mlle Cantin aurait été tuée puis, pour dissimuler son crime, l'assaillant aurait mis le feu

Par Guy BAILLARGEON

La première phase de l'enquête sur la mort de Mlle Alberta Cantin, 62 ans, s'est terminée, hier soir, et il est maintenant établi que la victime aurait été attaquée par un individu qui voulait la voler, et que ce dernier aurait mis le feu avant de quitter les lieux dans le but évident d'effacer les traces.

L'autopsie pratiquée hier avant-midi sur le corps de Mlle Cantin par le Dr Gustave Desrochers a révélé une mort attribuable à un enfoncement crânien, sur la partie avant du visage. Un objet contendant qui n'a pas encore été retrouvé aurait servi à l'assassin.

Cette même autopsie a aussi révélé que le victime a tenté de se défendre; des cheveux d'homme ont été retrouvés entre les doigts de la sexagénaire, et il est certain que ces quelques cheveux seront d'une grande utilité aux enquêteurs.

Mlle Cantin, qui possédait plusieurs maisons, était corsetière diplômé, et se spécialisait dans la confection des vêtements de base. La rumeur voulait qu'elle garde de fortes sommes d'argent à la maison, mais ses proches ont nié ce fait.

Selon les premières constatations de l'inspecteur G.-H. Buteau et du détective Fernand Roy, on croit que le meurtrier aurait pénétré dans les lieux en empruntant une porte de la cave. Il aurait alors surpris sa victime qui elle-même était entrée chez elle peu après 6 heures.

Pour leur part, les membres du commissariat des incendies, dirigés par Me Denys Aubé, commissaire municipal, ont fait le jour sur plusieurs irrégularités. C'est ainsi qu'on a découvert que le feu a été allumé à l'aide de papiers que le meurtrier a glissé sous une table, dans la salle à dîner. C'est définitivement dans cette pièce que les flammes ont pris naissance pour se propager au salon et à quelques autres locaux.

On se rappelle qu'à l'arrivée des pompiers, Mlle Cantin a été trouvée étendue sur le plancher, le visage recouvert de sang, à quelques pieds seulement d'une porte menant à l'extérieur. On présume que l'attentat a eu lieu dans une autre pièce et que la femme a eu la force de se traîner jusqu'au passage où son corps a été découvert. Il est également possible que le meurtrier ait traîné le corps de sa victime pour masquer son acte. En effet, au début de l'enquête, les détectives ne rejetaient pas l'hypothèse que Mlle Cantin se soit infligée des blessures au front en tentant de fuir les lieux du sinistre. Une autre hypothèse avait une certaine valeur : on pensait que la victime avait été blessée au front par la porte que les sapeurs avaient ouvert de force en arrivant sur les lieux. Ces deux hypothèses ont maintenant été répétées et il est établi que Mlle Cantin a été assassinée.

Quelques personnes ont été interogées, au cours de la journée, hier, et d'autres le seront aujourd'hui. Pour le moment, la Sûreté ne détient personne en rapport avec cette affaire et il semble que les soupçons ne soient portés contre aucune personne en particulier. L'enquête se poursuit.

Le conducteur se sauve après l'avoir heurtée

QUEBEC. — La police de Québec a institué une enquête pour éclaircir les circonstances qui ont entouré l'accident dont Mlle Lise de l'Orme a été victime, vers 5 h. 50, ce matin, en plein centre du pont qui enjambe la St-Charles, sur la rue Du Pont.

Souffrant de blessures au dos, la victime répétait aux ambulanciers qu'elle avait été heurtée par une auto, puis elle changeait de version et répétait qu'elle était tombée. Les ambulanciers de la maison G. Lépine l'ont conduit à l'Hôtel-Dieu.

Une femme qui se rendait à son travail a rapporté qu'elle a vu Mlle de l'Orme traverser la chaussée puis être renversée par une auto de couleur rouge. L'enquête se poursuit.

● Les Equipes "Frères du monde" du Service missionnaire des jeunes ont rencontré hier soir au cours d'une soirée de fraternité plusieurs étudiants de divers pays étrangers. Chaque année, les jeunes membres de ces équipes s'organisent pour rencontrer ainsi leurs "frères de toutes races" qui viennent étudier à Québec. La soirée a eu lieu au Centre national des "Frères du monde" dans l'édifice de la Propagation de la Foi sur le chemin de la Canardière. (Photo l'Action, par Marcel Laforce)

Un plan directeur d'urbanisme coûtera $20,000 à Ville Vanier

Par Jacques DALLAIRE

VILLE-VANIER — Les membres du conseil municipal de Ville-Vanier ont peut-être pris leur plus importante décision, hier soir en séance spéciale, quand ils ont approuvé en première, seconde et troisième lecture un règlement visant à la confection d'un plan directeur d'urbanisme pour le secteur entier de la municipalité. Les conseillers Laval Fortin, Alfred Baker et André Morin ont successivement proposé que, par la ratification du règlement 463, Ville-Vanier soit autorisée à dépenser la somme de $20,000 à être prélevée à même les fonds non appropriés.

Il a été établi également que la municipalité pourra retenir les services d'un urbaniste-conseil ou d'une firme d'urbanistes-conseils. Pour le moment, les conseillers ont opté pour la dernière solution en retenant les services de la maison Raymond Archambault & Associés, qui a déjà débuté des études préparatoires, en vue de la répartition territoriale du secteur urbain de Ville-Vanier.

Il appert, selon les discussions qui ont pris naissance, hier soir, que le travail préliminaire servira principalement à délimiter le secteur nord de la ville, qui serait réservé à la construction résidentielle et à l'aménagement d'autres édifices, tout en étant situé près de la zone industrielle.

Récupération des $20,000

Dans le but de récupérer les $20,000 qu'il en coûterait à la ville pour verser les frais encourus, le conseiller Louis Cardinal a émis l'opinion qu'il fallait se préoccuper de vendre certains terrains propriétés de la ville et situés dans le secteur nord, "afin, a-t-il dit, que les contribuables ne souffrent pas d'augmentations de taxes".

Prenant la parole à son tour, le maire Jean-Paul Nolin a fait remarquer qu'il s'agissait là d'une idée excellente. "Il faut cependant, a ajouté le premier magistrat, établir le prix de vente de ces terrains au pied carré, avant de vouloir les vendre". Là-dessus, le conseiller Alfred Baker a repris qu'exiger $0.40 du pied carré lui paraissait un taux raisonnable, vu que certains terrains situés en bordure de ceux qui sont propriétés de la ville se sont vendus jusqu'à $0.50 du pied.

Presque refusé

Le conseiller Louis Cardinal a interjeté un moment donné qu'il valait peut-être mieux reporter à une séance ultérieure l'adoption du règlement 463, vu que le taux de vente de ces terrains au pied carré n'était pas établi. Mais le maire Nolin, en accord avec le conseiller Laval Fortin, a lancé que le conseil ne s'engageait pas quant au prix de vente des terrains en adoptant le règlement. Ces explications ont donc suscité moins d'hésitation et les propositions ne devaient pas tarder par la suite.

Etude de six mois

Le projet de confection d'un plan directeur d'urbanisme, devent couvrir le territoire complet de Ville-Vanier, avait été mis de l'avant en mai dernier, alors que débutèrent certains études au sujet de la répartition exacte des zones à établir. Il aura donc fallu patienter six mois avant que les conseillers ne donnent leur approbation, à la suite de renseignements plus précis, fournis par la firme Archambault. Celle-ci d'ailleurs devra poursuivre son travail suivant les directives des conseillers de Ville-Vanier.

Démissions de conseillers

Elections partielles à Orsainville le 18

par Jacques Dallaire

ORSAINVILLE — M. Maurice Renaud, maire de le municipalité d'Orsainville, a fait savoir, hier, qu'on lui avait confirmé par téléphone que le lieutenant-gouverneur en conseil avait pris la décision de décréter des élections partielles le 18 décembre prochain à Orsainville, après avoir fait l'étude des trois démissions de conseillers, survenues au début d'une séance assez "houleuse", mardi le 22 novembre dernier. La mise en nomination aura lieu une semaine avant la tenue de l'élection, soit le 11 décembre.

On se souvient que MM. Marcel Parent, Donat Paquet et Marius Cunningham avaient quitté la salle de délibérations du conseil avec quelque peu de fracas, promettant aux contribuables présents qu'ils reviendraient bientôt. Ces démissions "surprises" surgissaient à la suite de la contestation de leur éligibilité à siéger au sein du conseil municipal de la part de quelques contribuables, se basant sur les dispositions de l'article 124 de la Loi des Cités et Villes. D'autre part, un autre conseiller, élu au siège numéro 1 à l'issue du scrutin du 7 novembre dernier, remettait sa démission peu après.

Quatre postes vacants

Il en résulte donc que les contribuables d'Orsainville devront élire quatre nouveaux conseillers, le 18 décembre. Le conseil municipal, tel qu'il se compose actuellemnet, ne peut adopter aucun règlement, n'ayant pas quorum, puisqu'il comprend seulement le maire Maurice Renaud et MM. François Gaboury et Raymond Guillemette, respectivement titulaires des sièges numéros 2 et 6.

Ne pouvant former quorum, les conseillers restant en place n'avaient donc pas juridiction pour accepter les démissions de MM. Paquet, Parent et Cunningham. La décision devait, suivant les lois établies, émaner du bureau du lieutenant-gouverneur en conseil, seule personne pouvant user de pouvoir dans un cas semblable.

Le lieutenant-gouverneur en conseil devait soit refuser les trois démissions, permettant ainsi à chaque conseiller impliqué de réintégrer son poste, ou encore les accepter et décréter par le fait même la tenue d'élections.

On sait aussi que, selon la loi électorale municipale, la mise en nomination doit avoir lieu dans les seize jours qui suivent la démission de un ou plusieurs conseillers.

Très démocratique

Invité à commenter la décision du lieutenant-gouverneur en conseil, le maire Renaud a dit qu'il s'y soumettrait et "qu'elle avait été rendue d'une façon très démocratique. Je regrette énormément le départ de ces trois conseillers, a-t-il ajouté, car, j'en suis convaincu, ils auraient sans doute pu rendre de grands services à notre municipalité".

Le premier magistrat a admis d'un autre côté que ces démissions en série avaient jeté un peu de confusion chez les administrateurs ou employés de la ville, laissant supposer par là qu'il était devenu important de savoir à quoi s'en tenir. Quelques règlements, concernant des travaux et contrats essentiels n'ont pu encore recevoir d'approbation officielle de la part des édiles. Il convient de préciser également que le conseil municipal n'a pas siégé depuis quinze jours, et il ne pourra le faire avant la troizième semaine de décembre, ce qui retarde considérablement la bonne marche des affaires municipales à Orsainville.

Sondage à la suite d'une déclaration du maire Verret

Maires favorables à la régionalisation des services, mais réticents quant à la fusion des municipalités

Par Jacques DALLAIRE

CHARLESBOURG — Trois maires, trois municipalités, une voix! C'est en ces termes que l'on pourrait résumer un sondage d'opinions effectué auprès des maires des localités de Charlesbourg-Ouest, Charlesbourg-Est et Orsainville, afin de recueillir leurs commentaires à la suite de la déclaration faite cette semaine par le maire de la ville de Charlesbourg, M. Hector Verret, devant les membres de la Chambre de Commerce de cette même municipalité.

M. Verret avait exprimé à ce moment-là qu'il "fallait tendre vers un regroupement des municipalités de Charlesbourg, Charlesbourg-Ouest, Charlesbourg-Est et Orsainville en un "Grand Charlesbourg" en vue du bien commun". Le conférencier prônait que ce regroupement servirait à créer des zones industrielles, à construire des immeubles spacieux à logements multiples et permettrait en outre aux citoyens qu'il englobera de vivre sans être écrasés par les taxes.

Evidemment, M. Verret jetait un peu la pierre dans le jardin du voisin, en insistant surtout sur la nécessité de fusionner les quatre localités concernées. Les trois maires que nous avons rejoints ont tous été d'accord pour déclarer que la régionalisation de certains services s'impose, mais qu'il en est tout autrement en ce qui concerne la fusion. Tous trois ont convenu que la fusion demandait certaines études, avant de s'effectuer et qu'il valait mieux ne pas agir à la hâte, surtout qu'il fallait demander l'avis des citoyens à ce sujet.

Aller de l'avant...

Le maire Maurice Renaud d'Orsainville a soutenu pour sa part "qu'il était impensable que chaque municipalité tende à progresser chacune de son côté. Il va falloir aller de l'avant, a-t-il dit. Si le regroupement des services est le moyen le plus sûr, a-t-il ajouté, il faudra alors en obtenir au maximum à un coût minimal". Il s'est toutefois empressé de poursuivre en disant qu'avant d'en faire un tout, il y a certains services qui peuvent certainement être fusionnés immédiatement". M. Renaud a affirmé d'autre part qu'il faudrait poser des gestes basés sur des études sérieuses, car, a-t-il dit, "si l'on parle de bibliothèque municipale, de loisirs, de sports d'hiver (aréna), il va falloir en arriver là. A son avis, il faut toutefois tendre à améliorer les services, sans pour cela augmenter les taxes. "Administrer, c'est prévoir", a conclut le maire d'Orsainville.

Développement retardé

Le maire F. E. Mathieu de Charlesbourg-Ouest s'est montré beaucoup plus catégorique que son prédécesseur, précisant qu'il "était à 100 pour 100 pour la fusion des services, mais qu'au point de vue de fusion des territoires, là c'est une toute autre question".

Sur ce dernier point, M. Mathieu a renchérit en disant que s'il y devait y avoir fusion, "il faudrait certainement dire quels avantages en retirerait la population et promettre ou garantir que ces avantages seraient maintenues". En terminant, le maire de Charlesbourg-Ouest a mentionné que, s'il y avait fusion immédiate de Charlesbourg et Charlesbourg-Ouest, on retarderait d'au moins dix ans le développement auquel est appelé Charlesbourg-Ouest, puisque cette municipalité, à son avis, est susceptible d'être le théâtre de grands investissements.

Fusion avec Giffard

La déclaration du maire de Charlesbourg-Est, M. Marcel Paradis, a certes été la plus surprenante de toutes. M. Paradis a indiqué en effet que dans sa municipalité "beaucoup de gens seraient favorables à une fusion avec Giffard", bien qu'à son avis, il serait plus logique de fusionner Charlesbourg-Est avec Charlesbourg. "La population, croit-il, n'est pas encore prête à vivre dans le "Grand Charlesbourg".

Quant à la fusion éventuelle de services municipaux, M. Paradis rejoint l'opinion émise par des confrères, en estimant que "ce serait une bonne solution".

Retardé par la pluie, le travail augmente dans le port

Par Pierre POURCHELLE

Les grandes pluies qui ont noyé la région de Québec au cours du mois de novembre ont retardé le travail des débardeurs dans le port de Québec, alors que le trafic s'intensifie à l'approche de l'hiver; les navires sont assez nombreux et presque tous les quais sont occupés.

Les chargements de grain d'exportation sont pratiquement terminés, puisqu'on ne peut garder que du grain destiné à la consommation domestique pendant l'hiver, mais les grands céréaliers en provenance des Grands Lacs continuent à déverser leur cargaison dans les silos du port.

Le Bassin Louise a commencé à accueillir ses premiers hivernants, avec les bateaux de l'Anticosti Shipping Company qui transportent les bois de pulpe. Ce sont le "Meunier Consol", le "Vison Consol", le "Loutre Consol" et le "Castor Consol", toujours les premiers amarrés au fond du bassin.

Le nouveau traversier "Sieur d'Amours" de la compagnie Matane-Godbout, est également entré dans le Bassin Louise pour y passer l'hiver, mais il en sortira plus tôt que les autres, car il a subi des avaries dans une collision, et il sera réparé dans les chantiers de Lauzon au début du printemps.

Un ancien traversier qui doit être converti en théâtre, l' "Arthur Cardin" qui faisait la navette entre Sorel et Berthier, est également accosté près du pont basculant, en attendant les transformations qui en feront le théâtre de L'Escale. Il y a aussi le "North Pioneer" de Clarke Steamship Lines et le "Keyshey" destiné à la ferraille.

Aux chantiers maritimes, le travail ne manquera pas

Par Pierre POURCHELLE

Après avoir lancé quatre chalutiers pour le compte de la compagnie Atlantic Sugar and Reffineries, de Terre-Neuve, les chantiers maritimes de George-T. Davie, à Lauzon, ne manqueront pas de travail pour l'hiver.

Ces chantiers doivent construire quatre autres chalutiers pour le compte de la même compagnie, et un navire destiné à l'étude des courants et des marées pour le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, nouveau nom du ministère des Mines et des Relevés techniques. Le contrat pour ce navire avait été accordé à la compagnie George-T. Davie il y a une dizaine de mois. Les plans et les dessins préparatoires ont été finis et la construction du navire proprement dite débutera incessamment. Ce bâtiment du gouvernement fédéral doit être livré le 30 juin 1967.

Demandes d'emploi étudiées aux Saules

LES SAULES (J. D.) — Aucune décision officielle n'a encore été prise par les membres du conseil municipal de Ville Les Saules, concernant l'engagement d'un directeur des deux nouveaux services municipaux, soit ceux d'une Sûreté municipale et d'un service de protection contre les incendies, créés récemment par règlement.

Le maire Romain Langlois a toutefois fait savoir, hier, que les édiles s'étaient réunis en séance de comité, mercredi, afin de procéder à l'étude de vingt applications déjà reçues, en ce qui a trait au poste de directeur. "On a fait quelques éliminations", a dit le premier magistrat, ajoutant que le conseil prendra attitude bientôt à ce sujet.

D'autre part, en accord avec l'instauration de ces deux services publics, les conseillers ont également pris en délibéré une suggestion qu'on leur a faite à propos du genre de système de communication dont sera dotée l'auto-patrouille. Il appert aussi que des soumissions, qui ont été demandées aux principaux dépositaires de véhicules à Québec, seront ouvertes au cours de la séance de lundi soir prochain. Le conseil décidera à ce moment-là quelle auto conviendra le mieux.

Quant aux agents à engager pour former les cadres permanents des deux services mis sur pied, ils seront d'abord recommandés par le directeur et les conseillers se baseront ensuite sur ce critère, pour rendre leur décision.

Palais de justice

(Par Robert Giroux)

Vol qualifié qui commence par une proposition à la taverne et qui se termine dans une chambre

M. le juge Cyrille Potvin, du district de Roberval, qui siège cette semaine en Cour des Sessions de la Paix à Québec, a condamné, hier, un électricien de 23 ans à six mois de détention, après l'avoir trouvé coupable d'un vol avec violence qu'il aurait commis, dans la nuit du 20 au 21 octobre, aux dépens d'un homme d'une soixantaine d'années.

Toute l'affaire aurait débuté dans une taverne de la haute-ville. La victime a invité son éventuel agresseur à sa table, à deux reprises. La seconde fois, le jeune homme a accepté. Il aurait dit à l'homme qu'il ne travaillait pas et qu'il recevait des prestations d'assurance-chômage.

L'autre aurait répliqué qu'il avait beaucoup d'argent, qu'il pouvait l'aider mais qu'il voulait voir sa chambre, avant . . .

L'accusé, au cours de son témoignage, a dit que l'homme, rendu à sa chambre sur la rue Ste-Anne, lui a fait des propositions qu'il a refusées, que l'autre a alors tiré de l'argent sur son divan. Je l'ai pris au collet de son manteau et je l'ai mis dehors, lui disant de se pousser.

Dix minutes après, je suis sorti dans le corridor pour aller à la toilette. Il était encore là et il m'a fait d'autre propositions, inutilement.

Pourquoi ne lui avez-vous pas remis l'argent qu'il avait laissé sur le divan, a demandé le procureur de la Couronne.

Pensez-vous que j'étais pour courir après lui pour lui remettre son argent ?, répliqua l'accusé.

Pourtant il était encore dans le corridor, 10 minutes plus tard, quand vous êtes sorti de votre chambre . . .

La victime, qui n'admit pas ses propositions au jeune homme, se défendant d'être comme ça, évidemment, raconta au juge qu'une fois entrée dans la chambre du jeune homme, celui-ci lui avait dit, sans autre préambule (sic) : ton argent.

Il ma pris, pardon, pris par la gorge et il s'est emparé de mon porte-monnaie qui contenait entre $10 et $20 de ma montre-bracelet ainsi que de ma carte d'identification d'asurance-sociale.

J'étais étouffé, je pouvais pas parler. "Parle pas, ou ben on va t'organiser", qu'il m'a dit avant de me laisser sortir.

Naturellement, la version de l'accusé fut différente lorsqu'il témoigna dans sa propre défense.

Il admit que plus tard, dans la nuit, la police avait retrouvé une somme de $9.07 dans ses goussets. "C'est vrai qu'ils ont trouvé la carte d'assurance de Zoël Lessard dans ma proche, mais je sais pas comment ça pouvait être là", affirma-t-il.

En fin de compte, le juge le trouva coupable et ne le condamna qu'à six mois vu son jeune âge, le fait que la victime avait un peu provoqué l'incident. Il tient compte également du dossier peu chargé de l'accusé, du fait qu'il n'avait pas fait preuve d'une grande violence à l'égard de sa victime.

Une offense de délit de fuite ne vaut que si l'accusé se souvient avoir causé un accident d'auto

Un homme a comparu, hier, devant M. le juge Alphonse Garon, et fut accusé de conduite avec facultés affaiblies et de délit de fuite après un accident.

Il enregistra un plaidoyer de culpabilité aux deux offenses.

Interrogé par le magistrat, l'accusé explique qu'il était chaud et qu'il n'avait pas eu connaissance d'avoir eu un accident avec une autre automobile, ayant bu et ayant chassé du gibier toute la nuit précédente.

L'enquêteur de la rive-sud, un chef de police, précise que l'accident s'est produit dans une cour d'hôtel, que l'auto endommagée était sans occupant et que le véhicule de l'accusé fut localisé à un mille de distance, stationné en bordure de la route, celui-ci trouvé dormant sur un des sièges de son auto.

Il était pas mal chaud et répondait difficilement à mes questions, me déclarant, entre autres choses, qu'il ne savait pas qu'il avait accroché un autre véhicule.

Le magistrat n'accepta pas son plaidoyer de culpabilité sur la 2e accusation, soit celle de délit de fuite dans l'intention d'échapper à toute poursuite civile ou criminelle. Un des éléments essentiels de l'offense est la connaissance de l'acte qui vient de se produire, a souligné le juge Garon.

Je suggère que la plainte soit simplement retirée, autrement, il en coûtera cher en frais d'avocat au prévenu pour n'aboutir qu'à un acquittement, à l'issue de son procès. Son travail en souffrira aussi, nécessairement.

Le magistrat téléphona alors à Me Gaston Savard, du ministère de la Justice, après avoir discuté avec Me Roger Garneau, procureur de la Couronne, et la plainte fut retirée.

Mode d'expropriation des terres

Les juristes donnent raison aux cultivateurs qui réclament une loi

Par Pierre VILLEMURE

Lors d'une rencontre organisée par l'Union catholique des cultivateurs avec des avocats montréalais spécialisés dans les questions d'expropriation, un groupe de cultivateurs de la région de Québec ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis le mode d'expropriation des terres qui est pratiqué à l'heure actuelle par le sorganismes concernés; ils ont déclaré que ce mode d'expropriation est trop souvent arbitraire, brutal et inadéquat.

Il semble, de dire les cultivateurs, que les ingénieurs du gouvernement, tant de l'Hydro-Québec que de la Voirie, se fichent éperdument des intéressés dans la plupart des cas et qu'il n'y a pratiquement aucun moyen ni recours pour leur faire entendre raison. En dépit de toute logique et de toute considération d'ordre pratique ou humanitaire, les ingénieurs passent outre aux demandes, réclamations, pétitions présentées par les cultivateurs. Même des délégations importantes se sont heurtées au même mur d'incompréhension quand elles se sont présentées devant les hauts fonctionnaires gouvernementaux concernés, ont-ils ajouté.

Les cultivateurs sont pourtant, de dire ceux-ci, les plus aptes à juger de la situation vu qu'ils ont une connaissance beaucoup plus précise et réaliste de cette situation et de l'état des terrains, de même que des possibilités qui sont offertes aux organismes expropriants d'en arriver à une solution parfaitement adéquates des problèmes en cause. Nous sommes beaucoup mieux placés que les gens soi-disant spécialisés dans la matière, qui, pourtant, nous imposent leurs normes, leurs points de vue et leurs décisions et qui finissent invariablement par avoir le dernier mot, ont-ils déclaré, ajoutant que les cultivateurs sont traités avec dédain par des théoriciens qui ne connaissent à toute fin pratique absolument rien de la mentalité ni des problèmes graves que confronte la classe agricole. Les cas sont réglés la majeure partie du temps, de dire les plaignants par des gens qui dirigent les opérations de leurs bureaux et qui n'ont jamais mis le pied sur une terre de leur vie.

Il faudrait, de dire les agriculteurs, que la situation soit tranchée par un organisme d'arbitrage indépendant des deux parties en cause et formé de gens qui, tout en jouissant d'une formation technique appropriée, soient issus du milieu agricole et en connaissent bien les problèmes de même que tous les bouleversements qu'impliquent de telles expropriations. Des cultivateurs du comté de Charlevoix ont cité comme exemple les vaines demandes qu'ils ont faites à l'Hydro à l'effet de centraliser ses quatre lignes de transmission dans un espace unique afin de ne pas couper et morceler inutilement un nombre important de terres, ce qui se produit actuellement à cause des distances considérables qu'il y a entre ces lignes. L'Hydro aurait passé outre également, ont-ils déclaré, quand on a supplié ses responsables de procéder avec plus de mesure et de discernement dans l'arrosage par hélicoptère des zones où la végétation doit être détruite par des produits chimiques. Par suite des calculs trop approximitifs et de l'insouciance pure et simple de l'Hydro, ont-ils révélé, on a détruit inutilement des vergers et des cultures importantes qui auraient pu être conservées grâce à un minimum de soin.

Les juristes présents ont admis pour leur part que l'on semble manquer au Québec de personnl vraiment qualifié en ce sens et que les cultivateurs ont raison sur ce point.

Les cultivateurs se plaignent en outre de ce qu'on exerce sur eux un certain chantage et des pressions indues afin de les amener à céder devant l'expropriation. De plus, selon eux, le dédommagement qu'on leur offre est nettement insuffisant, quand on songe à la situation pécuniaire si précaire qui prévaut présentement dans le milieu agricole. "Nous avons l'impression de financer l'Etat de nos deniers, tellement les paiements retardent", ont-ils déclaré, précisant qu'il faut attendre parfois jusqu'à trois ans pour se voir remboursé en entier. La situation est encore plus désavantageuse dans le cas des dommages subis, car il faut alors voir les sous-contracteurs, les contracteurs, les fonctionnaires, les ingénieurs, bref, courir de Caïphe à Pilate, pendant que chacun se renvoie la balle et rejette la responsabilité des dédommagements sur un autre. Afin, on ne sait plus très bien où en est et les cultivateurs sont au vu et au su de tout le monde, les "dindons de la farce". En bref, la moins-value est plus considérable que l'évaluation actuelle des terres. Les cultivteurs sont perdants sur toute la ligne, de conclure ces derniers.

De leur côté, les avocats présents, qui sont membres du comités d'étude sur l'expropriation mandatés en dehors des cadres administratifs gouvernementaux, pour rencontrer les cultivateurs à travers la province et étudier de près le cas de chacun, ont reconnu que le manque d'experts qualifiés a été la cause de ce que 12,000 cas d'expropriation dans le milieu rural sont en suspens au ministère de la Voirie; ils ont admis également qu'un agronome résidant à l'endroit où les problèmes se posent serait le plus apte à évaluer les conditions et à trancher la question dans ce domaine, à condition toutefois qu'il ne se confine pas à son bureau mais qu'il aille étudier la situation sur place. Il sont déclaré que ce n'est pas la loi mais les expertises des gens qualifiés qui peuvent déterminer avec équité ce que l'on doit rembourser à chacun Il existe au point de départ, ont-ils conclu, un problème d'incompréhension entre les fonctionnaires des ministères concernés et les cultivateurs. Un fossé les sépare et le dialogue est pratiquement inexistant entre les deux parties en cause. Pour leur part, les fonctionnaires ne sont pas totalement à blâmer car, s'ils se montrent rigides et inaccessibles à la plupart des demandes, c'est qu'ils portent sur eux une grave responsabilité vis-à-vis leurs supérieurs et le gouvernement. Les fonctionnaires sont devenus peut-être exagérément circonspects, d'avouer les juristes, mais cela s'explique en partie du fait que des spéculateurs les ont joués en maintes circonstances dans le passé. D'autre part, ont-ils précisé, il faut retenir que les normes d'évaluation du crédit agricole n'influent absolument pas sur la question.

Les agriculteurs ont déclaré comme conclusion à l'entrevue, qu'ils acceptaient que leur cas soit confié à des experts, à condition que ceux-ci n'aient rien à voir avec les corps expropriants, précisant qu'il serait éminemment souhaitable que ces experts soient issus de la classe agricole. "Que l'on nous mette nous-même à l'essaie, que l'on nous donne la chance de faire connaître notre opinion, que l'on tienne compte de nos points de vue, de nos connaissances en la matière, connaissances que nul ingénieur, si compétent soit-il ne peut avoir dans ce domaine, et l'on verra bien, ont-ils soutenu, si la situation ne peut pas être promptement améliorée pour la satisfaction des parties en présence". Ils ont exprimé le souhait que le gouvernement passera, au cours de la prochaine législature, une loi sur l'expropriation qui pourra rendre justice à chacun.

l'Action éditoriale

Le début de la vie publique

Après un noviciat de huit mois, le gouvernement Johnson commence enfin sa vie publique. Il annonce même, par le discours du Trône, ce qu'il a l'intention de faire. Le texte attire l'attention par sa longueur et par certaines parties de son contenu, mais certaines omissions sautent aux yeux.

Comme décor pour ce discours, M. Johnson a choisi une formule nettement moins royaliste et c'est heureux. Il a voulu le lire en présence des corps intermédiaires et c'est encore un bien. Il a tenu à l'amorcer par un long avant-propos d'allure autonomiste et aucun Québécois 1966 ne le lui reprochera. Mais que vaut le discours lui-même ?

D'emblée, le discours s'élève au-dessus des gaillardes obscurités que pouvait se permettre M. Duplessis : sur bien des points, le gouvernement avertit clairement les députés de ses intentions. C'est le cas pour l'assurance-récolte, la permanence du poste de président de la Chambre, la création de différents organismes de consultation ... Par contre, les nébulosités recouvrent nombre de secteurs.

L'une des ambiguités majeures concerne les nouveaux ministères que l'UN proposait au moment de sa campagne. Dans le cas de la Fonction publique, le gouvernement intervient carrément avec un projet de loi. Dans le secteur des loisirs, le texte porte que "les premiers jalons seront posés en vue de la création d'un ministère qui mettra en oeuvre une politique des loisirs et des sports". Avec plus de clarté et de modestie, ceci veut dire que le service des loisirs et sports qui relève du ministère de l'Education prendra de l'ampleur. En matière de planification, "vous serez invités à modifier la composition et le statut du Conseil d'Orientation économique et à créer un Office du Plan, de telle sorte que les techniciens de la planification puissent travailler en étroite liaison avec les représentants des corps intermédiaires et des divers secteurs de l'économie. Ces structures nous achemineront graduellement vers la création d'un véritable ministère". Encore là, on le voit, pas de virage brusque. Dans un autre domaine, "une étape importante sera franchie vers la création d'un ministère de l'Equipement, grâce à un projet de loi qui donnera au ministère de la Voirie la responsabilité de la construction et de l'entretien des ponts". C'est au chapitre de l'immigration qu'on trouve le bouquet : "Le gouvernement intensifiera ses efforts dans les secteurs du tourisme et de l'immigration".

En somme, les indications fournies par le discours du Trône permettent de déduire que le Québec possédera vraiment des nouveaux ministères de la Fonction publique et de l'Equipement avant longtemps, mais que ceux des Loisirs, de la Planification et de l'Immigration sont promis à une longue gestation.

Le gouvernement se montre ferme, pourtant, dans maints domaines. Il faudrait mentionner ici la loi instituant un protecteur du peuple, même si le Conseil consultatif de l'administration de la Justice n'a certes pas terminé ses études sur cette question. Une société québécoise de l'habitation, diverses mesures à l'avantage de la capitale provinciale, un nouveau régime de bourses et de prêts aux étudiants, la création de l'Académie des Arts, des Lettres et des Sciences, la création d'une Chambre agricole, le réaménagement du patrimoine forestier, voilà autant de projets qui, sur le fond, recueilleront aisément les suffrages. On apprécierait pourtant plus de précisions. On ne voit guère en effet, par quelle législation le gouvernement atteindra le bel idéal immaculé qu'il s'est fixé en matière de relations ouvrières-patronales : "Des amendements au code du travail et à d'autres lois ouvrières auront notamment pour objet d'aider à prévenir les conflits en agissant dès l'origine sur les causes qui sont susceptibles de les provoquer; de favoriser la collaboration ouvrière-patronale au sein de l'entreprise; de prévoir les conséquences de l'automation et autres progrès technologiques de façon à mieux protéger les intérêts des travailleurs affectés par ces changements; et de reviser les prestations versées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs dépendants".

On garde malheureusement l'impression de lire ici un solide devoir de rhétoricien pressé ou encore des fragments d'un programme électoral qui, lui, n'avait pas à préciser les étapes.

Le discours du Trône laisse, en outre, diverses questions à l'écart. L'abolition du Conseil législatif maintes fois promise ? Pas un mot. La radio et la télévision québécoises ? Une note dont on perçoit difficilement les implications : "la culture étant l'un des éléments les plus vitaux du bien commun du Québec et le signe par excellence de son identité, il est essentiel que, dans l'exercice de la plénitude de ses droits, le gouvernement en assure l'épanouissement et la *diffusion* sur toute l'étendue de notre territoire". De SIDBEC, pas un mot. Du BAEQ, pas question directement. De BRINCO pas davantage. Mais surtout, rien sur les nouvelles tables d'impôt accordant des exemptions à ceux qui gagnent moins de $2,000 ou $4,000.

Un discours du Trône n'a certes pas à présenter le texte même des projets de lois. Celui-ci, répétons-le, promet de nombreuses mesures concrètes et même d'amples rénovations de structures. Les imprécisions et les silences affaiblissent pourtant le texte. Encore une fois, il nous faudra attendre : le nouveau gouvernement, qui a vécu son noviciat sous le signe de la prudence et du mutisme, entreprend sa vie publique avec prudence et laconisme.

Laurent LAPLANTE

derrière les faits | les institutions

Il y a cent ans à Londres

par Jean-Charles BONENFANT

Il y aura cent ans le 4 décembre prochain que commençait à Londres le dernier épisode important de la longue genèse de la Confédération canadienne. La meilleure façon de célébrer le centenaire du régime politique qui nous régit encore étant de connaître comment il est né, je voudrais essayer de rappeler rapidement ce que fut la Conférence de Londres.

Au "Westminster Palace Hotel"

La Conférence de Londres fut tenue au Westminster, Palace Hotel, un hôtel situé à deux pas du Parlement et qu'on a démoli en 1964. Terre-Neuve et l'Ile du Prince-Edouard ayant décidé depuis la Conférence de Québec de ne pas entrer dans la Confédération, trois colonies seulement y étaient représentées : la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le Canada-Uni qui, en vue de sa division éventuelle en Québec et Ontario, comptait pour deux. Du 4 au 24 décembre, les délégués siégèrent seuls, sans l'intervention des hommes d'Etat britannique, sous la présidence de John A. Macdonald. Ils interrompirent leur travail, pendant quelques jours, à l'occasion des Fêtes, et quelques-uns profitèrent alors de ce répit pour aller sur le continent. En janvier 1867, le travail reprit, mais cette fois avec les représentants de la métropole et en vue de la rédaction d'un texte de loi.

Union législative ?

La conférence de Londres ne fut pas toujours paisible. D'après des documents qu'a publiés naguère l'abbé Lionel Groulx dans son livre **La Confédération canadienne**, mais qui ne fournissent cependant pas une certitude historique absolue, pendant la Conférence, John A. Macdonald aurait tenté de tromper son collègue Cartier en faisant décréter une sorte d'union législative plutôt que le système fédératif qui avait été préparé à Québec en octobre 1864 et approuvé par le Parlement du Canada-Uni au cours de l'hiver de 1865. Cartier aurait menacé de provoquer une crise politique si Macdonald persistait dans ses intentions centralisatrices et il aurait réussi ainsi à conserver le projet original. On sait aussi que les représentants des Maritimes posèrent bien des objections et que parfois, comme l'écrira un des participants à la Conférence, "on tira à boulets rouges".

On réussit toutefois à rédiger ce qu'on appelle les Résolutions de Londres. Ce document constitue une nouvelle édition des Résolutions de Québec, le texte de base de notre système fédératif. Les deux groupes des Résolutions — Propositions, dirait-on en un meilleur français — ne diffèrent pas substantiellement. On peut affirmer que la Conférence de Londres ne fit rien disparaître d'essentiel de l'entente de la Conférence de Québec ou qu'elle constitua entre les futurs membres de la Confédération une entente analogue.

L'article 93

C'est à Londres que devait être de nouveau discuté et fixé définitivement le sort de la minorité protestante du Bas-Canada et celui de la minorité catholique du Haut-Canada en même temps que celui des minorités catholiques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Quoique ne faisant plus partie du Cabinet canadien, Alexander T. Galt participa comme délégué à la Conférence de Londres. C'était à cause de ses connaissances en matière de finances, mais aussi pour s'occuper des intérêts de ses coreligionnaires protestants du Bas-Canada. Par ailleurs, les catholiques des provinces anglaises ne manquèrent pas de surveiller leurs intérêts. Les évêques du Haut-Canada firent parvenir, le 8 novembre 1866, une supplique au ministre des colonies, Lord Carnarvon, et l'archevêque de Halifax, Mgr Thomas J. Connolly, alla exposer les demandes des catholiques de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Toutes ces demandes aboutirent au paragraphe 7 de l'article 41, nouvelle rédaction du paragraphe 6 de l'article 43 des Résolutions de Québec qui devint l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les modifications apportées à Londres étendaient d'abord aux minorités de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick la protection assurée à celles du Bas et du Haut-Canada. Malheureusement, dans le texte, il y avait deux petits mots qui devaient peu d'années plus tard affaiblir singulièrement les droits des catholiques du Nouveau-Brunswick. On protégeait les écoles reconnues par "la loi" : or celles des Maritimes n'existaient qu'en vertu de la coutume. Plus tard, écrit l'abbé Lionel Groulx, on accusa John A. Macdonald d'avoir introduit la restriction et de s'être ainsi joué de l'archevêque d'Halifax. (1) L'article 93 permettra aussi aux minorités religieuses lésées dans leurs droits d'en appeler au gouvernement fédéral et attribuera même au parlement fédéral le pouvoir de corriger la situation si la province ne le fait pas. On sait aujourd'hui que ces remèdes étaient illusoires, mais on comprend que les contemporains y aient cru.

Au Canada, on suivait attentivement, avec quelques semaines de retard, les événements qui se déroulaient à Londres car le télégraphe qui venait d'être inauguré à travers l'Atlantique était assez avare de dépêches. Les jeux étaient cependant faits. Les adversaires protestaient encore, mais ils se contentaient plutôt d'exprimer des craintes pour l'avenir et surtout d'adopter une attitude purement négative. Asssi, **La Minerve** du 24 décembre pouvait-elle écrire avec raison :

> "... Les adversaires de la Confédération au Canada ont une étrange manière de pratiquer le patriotisme. Ils ont avoué plus d'une fois, dans le cours de la dernière session, qu'ils comprenaient parfaitement que désormais toute opposition à la Confédération serait vaine. Après un tel aveu, il semble que le devoir de l'opposition était tout tracé : ne pouvant prévenir la chose, il ne lui restait plus qu'à tâcher de l'avoir aussi bonne que possible. C'est là ce qu'inspire le moindre sentiment de patriotisme."

Il ne restait plus aux délégués avec l'aide des techniciens qu'à rédiger le texte du projet qui est demeuré dans notre histoire sous le titre d'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et à le faire adopter par les deux chambres du Parlement britannique.

(1) Abbé Lionel Groulx, **La Confédération canadienne**, 1918, p. 174.

VOTRE OPINION

Aux abonnés du Québec téléphone

Bonnes gens des CAMPAGNES du comté de Portneuf, permettez-moi de vous donner un bon conseil lorsque vous faites des appels téléphoniques interurbains.

CHUT ! Ne parlez pas fort, car vous fichez leur système par terre. Vous riez ! Ah, mais c'est sérieux. J'ai placé 3 appels interurbains la semaine dernière et à chaque fois, la communication s'est interrompue. M'adressant à l'opératrice, je lui racontai la chose. Elle en fut très surprise, car d'après leur système, je me trouvais encore en communication. Donc, les frais courraient, et moi je payais. Une interruption, ça peut aller, mais que ça se produise trois fois, c'est catastrophique.

Je me suis plainte, vous le pensez bien, et angéliquement, l'opératrice m'a répondu que j'avais dû parler trop fort et que lorsqu'une personne élève un peu le ton, ça coupe la communication. — Je vous juge que ce sont ses propres paroles. — C'est une belle amélioration, n'est-ce pas, et c'est cette innovation qu'on veut nous faire payer à prix d'or.

Donc pour des appels interurbains, parlez d'une voix faible, chuchotez, si vous ne voulez pas comme moi, vous apercevoir à un moment donné que vous parlez toute seule. Evidemment, il y a un risque à ça, c'est que la personne au bout du fil n'entende rien à vos secrets. Mais au fait, à quoi ça sert un téléphone ?

Thérèse Dignard
Pont-Rouge.

Réflexions sur "une oeuvre émouvante"

Merci, Docteur Boulay, de vous être fait l'interprète de tous au sujet de ce documentaire sur les aspects humains de la transfusion sanguine.

Le XXe siècle abonde en oeuvres humanitaires où la générosité, le dévouement, la grandeur d'âme souvent cachés nous surprendraient. Même les jeunes, sous leurs airs gouailleurs, ont un sens de la solidarité, de la fraternité tout à leur honneur !

J'ai bien souri à l'évocation de "l'ineffable navet" qui suivit "L'Envers des hommes". Personnellement, sans faire partie du corps médical et, Dieu soit loué ! avoir été rarement hospitalisée, je partage votre avis. La plupart de ces situations sont, pour le moins, forcées, stupides et ridicules. Il ne faut pas l'oublier : c'est un Téléroman ! Et ça vous étonnera peut-être autant que moi de savoir qu'une certaine catégorie le proclament : délectable!

Il faut de tout pour faire un monde ! ... et la planète serait bien grise si tous parlaient le même langage, voyaient les astres du même oeil et les panoramas uniformément splendides !

Cette diversité colore l'existence et rehausse la saveur des mets que nous présente la vie, ne croyez-vous pas ?

Moi, je trouve la chose très amusante !

Janet PHILLIPS,
Sainte-Foy.

courants et remous

Pour le meilleur ou pour le pire ?

Le Conseil législatif est menacé plus que jamais de disparaître. Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, a préparé à cette fin un projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée législative. Pour sa part, l'Union Nationale a promis, dans son programme électoral, d'abolir cette noble institution "sans intervention de Londres ni d'Ottawa dans les affaires internes du Québec".

On a multiplié les reproches contre le Conseil législatif, depuis quelques années. Les conseillers sont nommés par le lieutenant-gouverneur sur recommandation du gouvernement. Aussi, un parti qui conserve le pouvoir assez longtemps finit par se donner une majorité au Conseil législatif. Toutefois, lorsque le gouvernement est renversé à la suite d'une élection, l'autre parti qui va le remplacer au pouvoir se trouve minoritaire au Conseil législatif. Dans de telles conditions, le nouveau gouvernement a tout lieu de craindre que la Chambre haute lui causera des ennuis. Il semble donc que le plus grand reproche qu'on puisse formuler contre cette institution, est d'encombrer de temps à autre le gouvernement.

Cette situation a prévalu au parlement provincial de juin 1960 à juin 1966; les conseillers de l'Union Nationale, nommés sous M. Maurice Duplessis, étaient majoritaires au Conseil législatif cependant que les conseillers libéraux, dont la nomination remontait à MM. Godbout et Taschereau, y étaient minoritaires. Pour comprendre ce que peut apporter une telle situation, rappelons l'incident du Bill 25, relativement à l'Iron Ore. Les deux Chambres se sont renvoyé le bill pendant des semaines jusqu'au jour où le gouvernement a menacé le Conseil législatif d'abolition s'il ne cessait de s'entêter.

On reproche aussi à nos conseillers législatifs d'être trop vieux dans l'ensemble. Plusieurs ont plus de 80 ans, la majorité a plus de 70 ans. On avait cru trouver une solution à ce problème, il y a quelques années, en autorisant les conseillers à prendre leur retraite, avec certains avantages nouveaux, à l'âge de 75 ans. Ce fut en vain, car aucun conseiller ne se crut assez vieux pour quitter la barque.

On reproche aussi aux conseillers législatifs de n'être intéressés que par le salaire qu'ils retirent, de n'assister qu'au minimum requis de séances pour toucher leurs émoluments, d'adopter ou de rejeter allègrement les lois à la vapeur pour ne pas manquer le train du midi, de n'avoir aucune initiative et de prendre toutes leurs directives des partis de l'autre Chambre.

Mais on n'a pas tout dit, lorsqu'on a formulé ces reproches, car le Conseil législatif a prouvé son utilité en maintes circonstances. Exemple : le Bill 16, concernant les droits juridiques de la femme mariée. Ce bill, adopté par trois lectures à l'Assemblée législative, fut refait dans une proportion de 75 pour cent par le Conseil législatif puis retourné à la Chambre basse qui ratifia littéralement toutes les corrections. Et il est arrivé fréquemment dans le passé qu'une loi adoptée par l'Assemblée législative soit corrigée par la Chambre haute.

Si l'Assemblée législative a pu jusqu'à ce jour, commettre des erreurs et des omissions sérieuses dans les lois, quelle garantie avons-nous que de telles choses ne se produiront plus lorsque la Chambre des députés sera seule à décider ?

Un conseiller législatif est nommé pour la vie. Il est généralement plus libre d'agir qu'un député, puisqu'il ne doit pas, comme ce dernier, rendre compte de son mandat à l'électorat.

On voit donc que le bicamléralisme peut avoir bien des inconvénients mais qu'il peut aussi avoir ses avantages. Partant, si l'on juge que l'heure est venue d'abolir le Conseil législatif, ne serait-il pas avantageux de le remplacer par un autre organisme plus démocratique, suivant le projet déjà énoncé par le premier ministre ? De toute façon, il s'agit d'apporter un sérieux amendement à notre constitution et le projet, croyons-nous, devrait être référé au Comité parlementaire de la constitution pour étude, en lui fixant un délai pour présenter son rapport à la Chambre.

Roger BRUNEAU

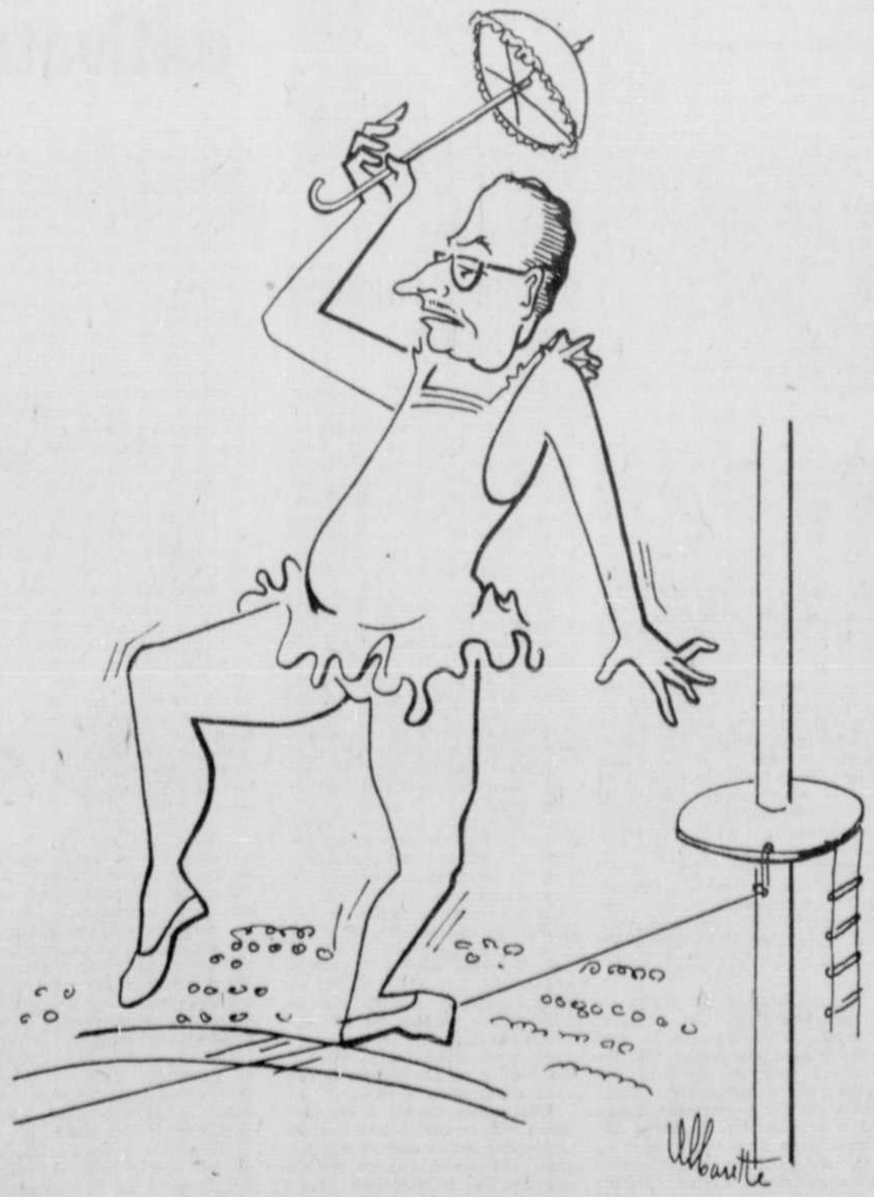

La politique hésitante de M. Johnson

Entre vous et moi

Les audaces canadiennes

Fermement, courageusement, dynamiquement, le Canada a décidé de s'abstenir de voter sur l'admission de la Chine rouge à l'ONU ! Et le plus drôle, c'est que M. Martin a tenu à souligner que ce "silence substantiel", est éuoquent laconisme marquait un important changement dans l'attitude canadienne. A condition de s'entendre sur les termes, M. Martin a raison : celui qui avait une opinion et qui n'en a plus a certainement changé. De là à affirmer que nous avons marqué un progrès, c'est autre chose.

Le ralentissement !

Maintenant que le gouvernement Johnson a manifesté son intention de vendre l'avion qui servait aux déplacements de M. Lesage, on trouvera sans doute de nombreux libéraux pour affirmer : "Vous voyez bien que tout ralentit depuis que l'Union Nationale a pris le pouvoir !"

Un rapport à la dynamite ?

Certains milieux officiels de l'UN ont confirmé que le rapport Primeau est parvenu au gouvernement depuis le 31 octobre. Si le rapport n'a pas été rendu public aussitôt, c'est sans doute que le parti gouvernemental compte s'en servir au moment de son choix, c'est-à-dire quand l'opposition libérale reprochera à M. Johnson de ne pas tenir immédiatement les promesses contenues dans son programme électoral. On peut également considérer comme une possibilité que le rapport ne contienne aucun élément litigieux, mais, dans cette hypothèse, on aurait certainement préféré le diffuser en dehors de la session.

Une manoeuvre habile

Depuis quelque temps, M. René Lévesque accuse régulièrement les postes privés de polluer les ondes. M. Pouliot, de Télé-4, n'a pas raté l'occasion que lui fournissent les critiques dirigées contre l'émission "Sunday". Il s'oppose à ce que l'émission soit retransmise en direct à moins de montrer patte blanche, ce qui revient à dire : "Nous ne voulons pas que nos ondes soient polluées par Radio-Canada" ... De la part du poste privé, c'est une réplique habile.

Un peu en marge

L'échevin Armand Trottier s'en est pris violemment à l'écrivain André Giroux qui avait déploré "l'injustice faite au travailleur intellectuel". Malheureusement, M. Trottier profite de l'occasion pour dépasser la mesure et fausser le débat : "Si ceux qui vivent comme M. Giroux d'une occupation de fonctionnaire fort bien rémunérée ne peuvent occuper leurs loisirs qu'en étant payé, il n'est pas surprenant, surtout si on le prêche, que tous les gouvernements aient autant de difficultés avec les budgets". Comme si c'était le trop grand souci de la culture qui expliquait les déficits gouvernementaux ! M. Trottier aurait frappé plus juste en faisant la distinction entre les travailleurs intellectuels pour qui les conférences sont, en elles-mêmes, rentables et ceux pour qui elles sont carrément une contribution au mieux-être de la société. Qu'on ne paie pas l'homme politique qui utilise la tribune pour améliorer son sort, soit, mais si l'écrivain qui met sa réflexion au service d'un groupe était payé, je pense que les budgets gouvernementaux ne s'en porteraient pas plus mal.

La petite et éternelle paresse !

Semaine après semaine, il est exaspérant de constater que l'immense majorité des habitués des banques et des caisses populaires ne se donnent pas la peine de préparer eux-mêmes leur bordereau. On préfère une attente d'une demi-heure, on préfère imposer aux caissiers et caissières la tâche de préparer le bordereau. . . Si chacun préparait le sien, chacun pourrait s'en tirer avec quelques minutes. Le comble, c'est que celui qui prépare son bordereau voit les paresseux prendre sa place !

Du bon spectacle

Ce que les Jérolas nous ont servi hier se loge aisément parmi nos honnêtes réussites en matière de spectacle populaire. On n'attend pas du célèbre duo des considérations métaphysiques sur la quintessence de l'ENS IN SE. On leur demande de nous amuser et ils y parviennent sans peine. Si le théâtre de boulevard garde ses droits à côté des pièces noires, les Jérolas méritent et obtiennent un public. Qualité appréciable, les Jérolas, dans un genre où l'amateurisme semble de rigueur, tiennent à roder leur spectacle. Ils l'ont même rodé à l'Olympia avant D'OSER nous le servir . . .

L. L.

Mémoires au Conseil supérieur de l'Education

La régionale Chaudière admet la neutralité des commissions scolaires et celle de Jean-Talon favorise le regroupement

Diversité religieuse : la CIC est d'accord avec le rapport Parent

Par Uriel Poitras

La Corporation des instituteurs catholiques du Québec (CIC) s'est prononcé dans son mémoire au Conseil supérieur de l'Education, en accord avec les principes énoncés dans le rapport Parent sur la diversité religieuse dans le domaine scolaire. Souscrivant à la primauté de la qualité de l'enseignement sur les "préoccupations particulières d'un groupe donné", la CIC a cependant remarqué qu'en dépit de ces principes la population du Québec, étant en majorité catholique, de même la majorité des écoles resterait catholique.

La CIC a de plus recommandé qu'il soit précisé que les directions à caractère confessionnel ou culturel dans une commission scolaire régionale soient subordonnées à la direction générale de l'enseignement de cette commission scolaire. Quant aux comités scolaires recommandés par le rapport Parent, les instituteurs croient que l'on devrait établir les critères fondamentaux de la confessionnalité à leur intention.

UNITE PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

Allant "plus loin que la Commission d'enquête dans la question de l'unité professionnelle des enseignants", la CIC a affirmé que leur organisation ne doit pas être empêchée par des distinctions de niveau, non plus que par des distinctions de langue ou de religion, quitte à avoir des groupements à l'intérieur même de cette organisation professionnelle.

"C'est dès maintenant, dit-elle, qu'il faut réaliser l'unité de la profession enseignante, c'est dès maintenant qu'il convient d'inviter les professeurs de l'enseignement pré-universitaire et professionnel et de l'enseignement universitaire à former les rangs avec les maitres de l'élémentaire et du secondaire".

La Corporation des instituteurs a par ailleurs demandé que l'on établisse des critères d'éligibilité des parents au comité scolaire. Elle est en effet d'avis que " le danger est grand que les parents se mêlent de ce qui ne les regarde pas, qu'ils développent des prétentions de pédagogues, qu'ils compliquent la vie scolaire de multiples tracasseries". Les instituteurs ne sont pas sûrs que l'on trouvera beaucoup de parents qui sachent dialoguer, qui sachent faire confiance au principal et aux maitres de l'école.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SCOLAIRE

D'accord avec le rapport de créer des Conseils de développement scolaire pour chaque zone économique, la CIC n'est toutefois pas d'accord avec le rapport quant aux pouvoirs qu'il délègue à ceux-ci. Elle recommande à ce sujet que les commissions scolaires régionales ne délèguent pas leurs pouvoirs à ce conseil et que celui-ci soit plutôt un organisme de planification et d'échanges volontaires.

Les instituteurs sont d'avis en effet que " donner de tels pouvoirs à un comité de développement scolaire, c'est créer au niveau de la zone économique un ministère miniature". Ils ajoutent qu'adopter de telles structures administratives serait accepter une centralisation de l'éducation et de l'enseignement entre les mains du ministère de l'Education.

Par Uriel POITRAS

Les deux régionales à présenter hier un mémoire au Conseil supérieur de l'Education, soit la régionale Jean-Talon et le comité de planification scolaire de la Chaudière, diffèrent assez profondément dans leurs recommandations réciproques. La Jean-Talon désire que l'on déclare catholique son organisme, se prononce contre les comités scolaires et favorise plutôt le regroupement des commissions scolaires locales. La Chaudière, par contre fait distinction entre administration et enseignement et admet tout de go la neutralité des commissions scolaires; de même, la réforme scolaire exigera selon elle, que tout l'élémentaire passe aux régionales.

L'élémentaire aux régionales

Le comité de planification scolaire de la Chaudière est un des rares groupements administratifs à appuyer aussi totalement cette recommandation du rapport Parent : "Il nous paraît donc qu'éventuellement seule la commission scolaire unique pourra donner un enseignement de bonne qualité partout, et juste pour tous. Voilà pourquoi nous endossons, dit-il avec un peu de regret et de nostalgie, il faut bien le dire, les propositions du rapport Parent à ce sujet".

Le comité remarque par ailleurs que dans l'hypothèse du maintient d'un certain nombre de locales, le ministère de l'Education persistera vraisemblablement à soupçonner d'incompétence les administrateurs, auxquels il continuera d'enlever les pouvoirs, de sorte que ces commissions locales seront de plus en plus assujetties à l'Etat. Au contraire, ajoute-t-il, les régionales fortes et peu nombreuses, seront des interlocuteurs avec qui le gouvernement devra compter.

Le même comité s'est par ailleurs prononcé pour la participation active des comités scolaires proposés par la commission Parent : "Nous suggérons que les comités scolaires, à l'intérieur d'une zone de représentation, soient non seulement une voix consultative auprès de la commission scolaire, mais qu'ils puissent également exercer un droit d'appel ou le désaveu contre une décision à laquelle aurait concouru leur représentant de zone, si cette décision s'avérait contraire à un vote majoritaire des comités scolaires de la zone".

Trois enseignements

Acceptant l'ensemble des recommandations du rapport Parent sur les confessionnalités dans les écoles, le comité de la Chaudière précise toutefois qu'il faudrait établir le nombre minimum d'élèves requis et dans quelles conditions il y aurait lieu d'organiser l'un ou l'autre des enseignements (catholique, protestant et non-confessionnel).

La régionale Jean-Talon pour sa part spécifie que les commissaires, "en tant que représentants des parents catholiques, déclarent catholique la commission scolaire régionale Jean-Talon, et par le fait même désirent maintenir les écoles confessionnelles". Il s'agit dans ce cas que le problème des minorités religieuses soit résolu par le ministère de l'Education lui-même, sans plus, quitte à ce que des cours soient organisés à leur intention.

Quant aux structures administratives elles-mêmes, la régionale Jean-Talon a recommandé que si le comité scolaire doit exister, qu'il ne soit pas intégré dans une structure, mais qu'il joue le rôle d'organisme consultatif de la direction locale et rien de plus. Elle explique en effet que l'établissement de ces comités scolaires n'aurait pour résultat que de multiplier les commissions scolaires locales, celles-ci étant trop nombreuses et advenant leur disparition.

La CECQ

Former un seul territoire avec Québec, Sillery et Ville Vanier

Par Uriel Poitras

La Commission des écoles catholiques de Québec a proposé dans son mémoire au Conseil supérieur de l'Education que, "pour fins scolaires, les municipalités de Québec, de Sillery et de Ville Vanier ne forment qu'un seul territoire". La CECQ est en effet d'avis que dans la ville de Québec on ne pourra pas dénombrer pour l'élémentaire les deux cents enfants requis pour l'ouverture d'une école non-confessionnelle et encore moins les six cents exigés pour l'organisation d'une école secondaire.

Elle a en outre déclaré ne pouvoir accepter la recommandation du rapport Parent à l'effet qu'une commission scolaire régionale soit formée pour assurer l'enseignement dans toutes les écoles catholiques, protestantes et non-confessionnelles du territoire actuel de la ville de Québec. La CECQ a par ailleurs observé que la Protestant School Bord of Creater Quebec, étant une "entité administrative" qui s'occupe des écoles protestantes avait senti elle-même le besoin d'étendre sa juridiction aux municipalités de Ste-Foy et de Sillery.

PAS BESOIN D'UN SECTEUR NON-CONFESSIONNEL

Au sujet de la confessionnalité dans les écoles, la CECQ a déclaré que "tous les enfants qui fréquentent les écoles catholiques situées sur son territoire ont droit de recevoir une formation religieuse dans une atmosphère favorable au développement d'une mentalité vraiment catholique".

La commission doute fort cependant que l'on trouve le nombre d'élèves nécessaires à l'ouverture d'un secteur neutre dans son territoire et ne croit donc pas à la nécessité d'organiser dans l'immédiat des écoles non-confessionnelles à Québec: "Si ainsi en notre ville; l'homogénéité de la population est vraiment manifeste".

Des corps intermédiaires ralentissent la mise en application des réformes proposées par le rapport Parent (l'AGEL)

"Il nous apparait évident que des forces réactionnaires, des groupes plus ou moins représentatifs, des corps intermédiaires bien intentionnés mais qui posent mal les problèmes ou posent de faux problèmes, profitent de l'occasion pour ralentir la mise en application des réformes proposées par le rapport Parent". C'est le commentaire qu'a formulé l'Association générale des étudiants de Laval sur les mémoires qui ont été présentés jusqu'à maintenant au Conseil supérieur de l'Education sur les volumes IV et V du rapport Parent.

Dans un communiqué remis à la presse, l'AGEL s'est plaint que "des groupes aussi diversifiés que l'Association des parents catholiques et les Dames Hélène-de-Champlain, entre autres, jettent bien bas leur masque et nous offrent le spectacle de mouvements qui ont peur que les gens du Québec n'aient plus peur, que le Québec devienne libre".

Les représentants des étudiants de l'Université Laval se sont de plus rattachés à la prise de position de l'UGEQ, spécifiant que le ministère de l'Education, en matière de confessionnalité, ne prenne les recommandations du rapport que comme des solutions temporaires, solutions qui permettent une étape vers le but à atteindre, soit la neutralisation à tous les niveaux de la structure de l'éducation au Québec. L'Union générale des étudiants du Québec précisait que le rapport Parent n'était pour elle qu'une question de rattrapage, qu'il n'était pas révolutionnaire mais bien conservateur.

"Qu'on écoute les étudiants"

Qu'on écoute les jeunes, qu'on écoute les étudiants, a lancé l'AGEL. "Ce sont eux qui profiteront ou souffriront des réformes du système d'éducation au Québec; ce sont eux qui vivent dans les structures actuelles".

L'association étudiante de Laval a posé en conclusion à cette intervention que les étudiants du Québec attendaient impatiemment des engagements lucides du ministère de l'Education, engagements dans le sens d'une réforme qui ne réponde qu'à une seule fin : l'efficacité sociale. De sorte que l'AGEL considère comme première étape vers une efficacité sociale, l'adoption du rapport Parent en ce qui a trait à la confessionnalité dans le domaine scolaire.

Comment résoudre les 3 principaux problèmes

DES DENTIERS

Le fait de saupoudrer un peu de FASTEETH sur un dentier permet: (1) de maintenir votre dentier plus fermement, (2) de le maintenir plus confortablement et, enfin, (3) de mordre jusqu'à 35% plus fort sans aucune gêne. Alcaline (donc non-acide) la poudre FASTEETH ne rancit pas, n'empâte pas la bouche, et n'a aucun goût. Ne soyez donc plus inutilement gêné. Demandez vite votre poudre FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Conseiller à la Direction générale de l'immigration
— Ministère des Affaires culturelles — Traitement jusqu'à $13,600 suivant la qualité de l'expérience. — Travail d'analyste de l'efficacité des services de cette direction. Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou en sciences commerciales plus un bon nombre d'années d'expérience de l'administration. Concours 66 - 1166 — S'inscrire immédiatement.

Comptables-vérificateurs
— Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience. — Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels. — Attestations d'études requises. Concours permanent 0-Y1.10

Agents de placement
— Ministère du Travail — Traitement jusqu'à $4,500 selon la compétence. — Postes à Alma, Granby, Nicolet, Rimouski, Ste-Thérèse de Blainville et Baie-Comeau. — Interviewer les chercheurs d'emploi, les sélectionner selon les exigences des postes vacants et les présenter aux employeurs — Age minimum : 21 ans — 11e année et 4 années d'expérience de travail — Attestations d'études requises. Concours permanent 2-99.27

Monitrices
— Ministère de la Famille et du Bien-Etre social — Traitement jusqu'à $5,100 selon l'expérience — Postes à Québec et Montréal — Diplôme de 11e année — Limite d'âge de 21 à 35 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 9-09.70

Inspecteurs de chaudières à vapeur et d'appareils à pression
— Ministère du Travail — Postes à Montréal — Traitement jusqu'à $7,200. Posséder un certificat d'inspecteur ou un certificat de mécanicien première classe ou être admissible à l'examen du Bureau des Examinateurs pour l'obtention de ces certificats. Concours permanent 8-71.80 — S'inscrire immédiatement.

Inspecteurs en tuyauterie
— Ministère du Travail — Traitement jusqu'à $7,200 — De préférence, diplôme d'un institut de technologie en plomberie et chauffage et au moins 6 années d'expérience pertinente depuis l'obtention de la licence de compagnon — Etre âgé d'au moins 27 ans — Pour les personnes qui détiennent un certificat d'école de métiers en plomberie et chauffage, on exige au moins 10 années d'expérience, et dans le cas de celles qui ont un diplôme de 9e année, on en exige 12. Concours permanent 7-55.20

Inspecteurs sanitaires
— Ministère de la Santé — Traitement jusqu'à $4,800 — Postes vacants dans les régions administratives suivantes : Nord Ouest, Montréal, Cantons de l'Est, Outaouais, Trois-Rivières et Québec — Diplôme de 11e année — Six ans d'expérience appropriée — Limite d'âge : 45 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 1-11.50 — Les prochaines séances d'examen auront lieu vers le 5 décembre 1966 dans différentes régions de la province — Prière de s'inscrire avant cette date.

Inspecteurs des établissements industriels et commerciaux et des édifices publics
— Ministère du Travail — Traitement jusqu'à $7,200 — De préférence, une formation technique et au moins 7 années d'expérience reliée à la fonction — Etre âgé d'au moins 27 ans — Pour les personnes qui détiennent un diplôme de 11e année, on exige 13 années d'expérience. Concours permanent 7-71.15

Seules les candidature accompagnées d'une attestation officielle d'études ou, lorsque requis, d'appartenance à une association professionnelle, seront considérées.
Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la Fonction Publique du Québec. On peut se procurer un imprimé "demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

DES OFFRES

Vente à l'enchère
Ministère de la Voirie
Propriété Adrien Tremblay
Bâtisse située sur le lot numéro 270-18-19, au numéro 21, rue Ste-Geneviève, dans la ville de Bélair, comté de Chauveau.
L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.
L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 11 janvier 1967.
L'enchère publique aura lieu mercredi le 21 décembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.
Pour informations s'adresser :
Bureau de la Voirie
Route Ste-Claire
(Boul. Pierre-Bertrand)
Charlesbourg-Ouest
Québec.

Le ministre,
Fernand J. Lafontaine, Ing.

Service Général des Achats
Projet No 1685
Appareils d'éclairage et Ampoules électriques
Ministère des Travaux Publics
Québec
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1686
Carburants
Ministère de la Voirie
Lachute
Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le comté d'Argenteuil
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1687
Carburants
Ministère de la Voirie
Ormstown
Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le comté de Châteauguay
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1688
Carburants et lubrifiants
Ministère de la Voirie
Aylmer
Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants et de lubrifiants qui opèrent leur commerce dans le comté de Gatineau
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1689
Carburants et lubrifiants
Ministère de la Voirie
Cookshire
Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants et lubrifiants qui opèrent leur commerce dans le comté de Compton.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1690
3 Tours d'ajustage de 13"
Ministère de l'Education
Québec
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1691
Tour revolver 13"
Ministère de l'Education
Québec
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1692
Carburants
Ministère de la Voirie
Papineauville
Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le comté de Papineau
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1693
40 - Chaloupes type verchères
Ministère Tourisme, Chasse et Pêche
Parc des Laurentides
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 15 décembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1694
30,000 - Feuilles d'aluminium pour Enseignes de signalisation routière
Ministère de la Voirie
Charlesbourg-Ouest
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 16 décembre 66 (Temps réglementaire)

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service Général des Achats, Bureau des Appels d'offres, 585, Boulevard Charest Est, Québec.

Le Directeur général,
Georges Bussières.

Les directeurs généraux des écoles : remplacer les subventions statutaires

par Uriel Poitras

Il n'est pas une seule ligne du rapport Parent qui dissimule la moindre tendance à éconduire la religion de l'école; au contraire, la confessionnalité y est étudiée froidement et l'on en réclame le respect. Tel est l'avis de l'Association des directeurs généraux des écoles dans son mémoire au Conseil supérieur de l'Education.

Ayant fait observé que légalement les commissons scolaires sont des organismes non-confessionnels, il appartenait dorénavant aux parents d'orienter leur action en fonction de leur option religieuse. Ils doivent s'assurer à cet effet, selon l'association, que les maitres dispensent un enseignement conforme à leur foi; que les manuels scolaires soient en accord avec la philosophie de leur credo; qu'enfin l'enfant retrouve à l'école l'ambiance religieuse du foyer. Cette attitude s'applique à toutes les confessions religieuses représentatives.

Abolir les subventions statutaires

Les directeurs d'écoles ont de plus suggéré d'abolir, pour toutes les commissions scolaires de la province, les subventions statutaires actuelles parce qu'elles ne sont pas versées en fonction des besoins de chaque commission scolaire.

L'Association croit qu'au lieu d'accorder aux commissions scolaires des subventions qui sont sans liaison avec les dépenses effectivement engagées et en tenant compte bien imparfaitement des moyens de les acquitter et de l'effort fiscal fourni par la collectivité locale, l'Etat devrait subventionner les commissions scolaires de façon à tenir compte des besoins essentiels de l'enseignement dont chaque commission scolaire est chargée dans le cadre du développement scolaire d'ensemble, et des moyens financiers qu'elle peut réunir sur le plan local, par la seule imposition des particuliers. C'est pourquoi les directeurs d'écoles suggèrent d'établir une subvention unique de l'Etat, en vertu d'une péréquation calculée et déterminée pour chaque commission scolaire suivant sa situation propre.

Les directeurs d'écoles ont en outre posé certaines conditions pour que l'on puisse accepter le maintient des institutions privées : que le principe de la polyvalence pour l'enseignement secondaire et pré-universitaire soit adopté; que les budgets soient soumis au ministère; qu'aucun octroi de construction ne leur soit versé; qu'elles soient des institutions sans but lucratif; qu'elles soient soumises aux mêmes exigences que les institutions publiques à la qualification du personnel enseignant, aux règlements d'hygiène et le contrôle des études.

dimanche matin:
vous avez le temps
d'épargner votre argent

(L'interurbain vous coûte bien moins, le dimanche toute la journée!)

L'interurbain vous permet maintenant d'appeler vos amis éloignés ou les membres de votre famille n'importe quand le dimanche! Et voici comment vous épargnez:
Vous pouvez appeler de numéro à numéro (interurbain automatique!) n'importe où au Québec et en Ontario, parler 10 minutes pour le prix de cinq et chaque deux minutes supplémentaires pour le prix d'une seule! Quand vous avez le temps, prenez celui d'épargner—le dimanche toute la journée, ou n'importe quel soir après 8 heures!

Bell Canada

Comparez les tarifs, et voyez comment vous pouvez épargner, le dimanche toute la journée:

APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO — remarque: Les deux premières colonnes indiquent les taux pour les appels de 3 minutes; les tarifs des visites familiales par téléphone s'appliquent aux appels de 5 à 10 minutes.

De QUÉBEC à:	Lun.-sam. 4h.30 a.m. à 6h. p.m. 3 min.	6h. p.m. à 4h.30 a.m. et le dimanche toute la journée 3 min.	Visites familiales par téléphone: Le soir après 8h. p.m. et le dimanche toute la journée 5 - 10 min.
DONNACONA	.35	.35	.55
LOTBINIÈRE	.55	.40	.60
TROIS-RIVIÈRES	.60	.45	.75
SHERBROOKE	.80	.55	.85
TORONTO	1.50	1.05	1.75

N'oubliez pas:
Les tarifs des visites familiales par téléphone ne s'appliquent pas aux appels hors du Québec et de l'Ontario.

PRESIDENT

M. LOUIS MORENCY

Lors du congrès conjoint des Industriels Laitiers et des Fabricants de crème glacée de la province de Québec tenu récemment à Montréal, M. Louis Morency, de Québec, a été élu président des fabricants de crème glacée. M. Morency est au service de la Laiterie Borden à Québec depuis plus de 20 ans, où il occupe le poste de gérant du département de la crème glacée. (**)

FONDS MUTUELS

Adanac	2.39	2.61
Andreae Equity	3.14	3.43
All Cdn Com	6.60	7.23
All Cdn Div	8.34	9.14
American Growth	5.21	5.69
Associated Investors	5.05	5.10
Beaubran	35.80	38.87
Canadian Growth	5.54	6.09
Canada Security	4.81	5.29
Cdn Gas Energy	9.99	10.93
Cdn Investment Fund	3.63	3.99
Cdn Trusteed	4.54	4.96
Canafund	47.39	49.76
Champion Mutual	6.34	6.89
Collective Mutual	5.23	5.69
Commonwealth Intl	9.35	10.25
Comm. Intl Leverage	8.71	9.55
Corporate Investors	5.26	5.75
Diversified Income A	1.26	1.39
Diversified Income B	4.97	5.46
X Dividend Shares	3.33	3.65
Dominion Compound	4.02	4.37
Dominion Equity	5.35	5.57
X Dreyfus	12.55	13.70
Entarea Investment	4.71	4.76
European Growth	6.02	6.58
Exec Fund of Canada	6.37	6.98
Federated Financial	4.57	4.99
Fede.ated Growth	6.19	6.76
Fonds Collectif A	6.46	7.02
Fonds Collectif B	5.09	5.25
Fonds Collectif C	7.41	8.05
Fonds Desjardins A	4.45	— —
Fonds Desjardins B	4.70	— —
Fraser	9.78	9.83
Gis Compound	7.32	8.00
Gis Income	3.47	3.79
Growth Equity	4.64	5.07
Growth Oil And Gas	13.60	— —
Guardian Growth	4.52	4.91
Harverd	8.87	9.85
Investors Growth	8.44	9.17
Investors Intl Mutual	5.68	6.18
Investors Mutual	4.81	5.02
X Keystone Cust S-1	20.08	21.91
XKeystone Cust S-4	5.34	5.82
X Keystone Cust K-2	5.82	6.36
Keystone du Canada	7.48	8.22
Le fonds P.E.P.	3.88	4.22
Mclson M Fund	3.41	3.48
Mutual Bond	8.24	8.61
Mutual Accumulating	4.85	5.30
Mutual Income	5.76	6.30
Naturel Resources	5.93	6.48
One William Street	15.83	— —
Pret et Revenu Mutuel	6.46	7.06
Provident Mutual	5.69	6.19
X Putnam Growth	10.78	11.78
Radisson	4.19	4.60
Regent Fund	7.45	8.14
Research Investment	13.26	14.49
Saving Investment	6.46	7.06
X TV Electronics	8.62	9.40
Timed Investment Fund	6.03	6.48
United Accumulative	8.62	9.42
Universal Svgs Equity	4.77	5.21
Western Growth	4.85	5.30
York Fund of Canada	3.07	3.34

Fonds américain

Affil Fund	7.76	8.40
American Bus Shares	3.82	4.14
Boston Fund	8.89	9.72
Bullock Fund	13.39	14.68
Keystone Cust	20.08	21.91
Keystone Cust S-4	5.34	5.83
Keystone Cust K-2	5.82	6.36
Mass Inv Growth	10.38	11.34
Wellington Fund	12.80	13.98

MINES HORS LISTE

Bald Mountain	4	6
Indept	2	4
Lun Echo	38	43
Nat Mal	50	55
Oklend	—	2
W Leyz	3	5
Young Dave	17	19

Cote des grains

MARCHE A TERME

WINNIPEG

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
LIN				
Déc.	2.92¼	2.93⅛	2.92⅝	2.92½
Mai	3.04⅛	3.04⅝	3.04	3.04⅛
Juillet	——	——	——	3.05⅝
GRAINE DE COLZA				
Janv.	2.89¼	2.90⅝	2.87½	2.90½
Mars	2.85¼	2.87	2.84½	2.87
Mai	2.83¼	2.84⅛	2.81½	2.83⅝
AVOINE				
Déc.	93½	——	——	93½
Mai	91⅝	——	——	91⅝
Juillet	——	——	——	91
ORGE				
Déc.	1.37	——	——	1.37
Mai	1.34⅝	1.34⅞	1.34¾	1.34⅞
Juillet	——	——	——	1.34
SEIGLE				
Déc.	1.29¾	1.30⅜	1.29⅝	1.30⅛
Mai	1.37⅛	1.38	1.37⅜	1.37¾
Juillet	1.39	1.39⅛	1.38⅝	1.39

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 CW 93½; Ex 3 CW 90⅜; 3 CW 90½; Ex 1 fourragère 90 ½; 1 fourragère 89¾; 2 fourragères 86 ¾; 3 fourragères 83¾; fourragère mélangée 48.

ORGE: 1 et 2 CW 6-rang 1.37½; 1 CW 2-rang 1.37½; 2 CW 2-rang 1.35 ½; 3 CW 6-rang½; 3 CW 2-rang 1.33; 1 fourragère 1.33; 2 fourragères 1.30; 3 fourragères 1.27.

SEIGLE: 1 et 2 CW 1.30⅜; 3 CW 1.25⅛; 4 CW 1.15⅛; ergoty 1.09 ¼; rail 1.30 ⅝.

LIN: 1 CW 2.29½; 2 CW 2.89; 3 CW 2.62½; rail 2.92½.

GRAINE DE COLZA: No 1 CDN 2.88½; No 2 CDN 2.73½.

BILLETS DU TRESOR

OTTAWA (P.C.) — Nouveau billets du Trésor à 91 jours émis hier: $105,000,000 à un prix et rendement moyens de 98.733 et 5.15 pour cent au regard de 98.725 et 5.18 pour cent, une semaine plus tôt, pour un montant identique à même échéance.

Billets à 182 jours: $30,000,000 à un prix et rendement moyens de 97.463 et 5.22 pour cent au regard de 97.443 et 5.26 pour cent, la semaine dernière, pour un montant identique à même échéance.

Pour les 7 premiers mois

Excédent de $216 millions pour les opérations financières fédérales

OTTAWA PC — Les opérations financières du gouvernement fédéral ont produit un excédent de $216.2 millions durant les sept premiers mois de l'exercice budgétaire courant, révèle une communication distribuée du ministère des Finances, M. Mitchell Sharp.

La communication déclare que les sept premiers mois de l'année financière en cours ont produit des recettes budgétaires de $4.645.4 millions et des dépenses de $4.429.2 millions, d'où un excédent de $216.2 millions.

La période correspondante, l'an dernier, avait donné des recettes de $4.397 millions, des dépenses de $3,897 millions et un excédent de $500 millions.

Quant aux chiffres budgétaires du mois d'octobre, ils s'établissent ainsi: Recettes, $688.7 millions, dépenses, $689.8 millions d'où un déficit de $21.1 millions.

Le mois d'octobre 1965 avait produit des recettes de $616.9 millions, des dépenses de $619.4 millions et un déficit de $2.5 millions.

Vente de la Northern Electric à la Turquie financée par le Canada

OTTAWA. — L'honorable Robert H. Winters, ministre du Commerce, a annoncé que le Canada et la Turquie en étaient venus à une entente de principe selon laquelle le Canada financera la vente d'équipement de télécommunications d'une valeur de 24.5 millions de dollars de la Northern Electric Company Limited de Montréal à la Direction générale des PTT de la Turquie. Ce projet est destiné à moderniser le réseau interne de communications de la Turquie. La Northern Electric a obtenu cette vente en dépit de la forte concurrence internationale.

La Northern Electric déploie des efforts en vue de s'établir sur les marchés d'exportation qui ont été jusqu'ici le fief de ses concurrents étrangers. La société croit que cette commande, qui comprend de l'équipement pour l'installation de 202, 400 lignes de communications, 190,000 appareils de téléphone et des câbles de réseau, mettra en valeur l'importance du Canada en tant qu'un des principaux fournisseurs au monde d'équipement moderne de communications. Elle a déjà obtenu de fortes commandes de la Grèce, du Nigeria, d'Antigua, du Kenya, de Costa Rica et des Etats-Unis; il faut cependant noter que le contrat turc représente l'exportation la plus substantielle jusqu'à ce jour. De plus, ce succès démontre le rôle de plus en plus compétitif que joue l'industrie canadienne des télécommunications sur les marchés mondiaux. La contribution projetée de la Société d'assurance des crédits à l'exportation dans les ententes visant le financement de cette entreprise portera à près de 50 millions de dollars la valeur des exportations d'équipement de télécommunications financée conformément à l'Article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Expansion du marché de la volaille en 1966

OTTAWA (PC) — L'industrie de la volaille s'est emparée d'une part plus grande du marché en 1966, et l'indice des prix semble indiquer un accroissement supplémentaire, a-t-il été déclaré aujourd'hui lors de la conférence fédérale-provinciale sur les perspectives agricoles.

Malgré l'augmentation de la production en 1965, les éleveurs de volailles ont obtenu des prix plus élevés qu'en 1965 à cause de la demande très forte en poulets, dindes et autres produits. A peu près toute la viande de volaille au détail a été écoulée sur le marché domestique.

"Le prix des volailles se maintiendra sûrement et pourra même soutenir la compétition avec les viandes rouges", indique le rapport, en prévision de l'année 1970.

De plus, les éleveurs de volailles "semblent prêts" à satisfaire la demande croissante. La production totale s'élèvera vraisemblablement à 1,000,000 000 de livres annuellement vers 1970.

Les céréales

CHICAGO (P.A.) — Le maïs a été surtout en vedette au marché à terme, gagnant jusqu'à quatre cents le boisseau.

Le soya était ferme, malgré une certaine irrégularité.

L'avoine a progressé, tandis que le seigle subissait peu de changement.

Le blé a haussé sur un large front.

WINNIPEG (P.C.) — L'activité a été modérée au marché à terme et encore une fois la graine de lin a été le plus en demande.

Après des gains, le lin a reculé.

L'avoine et l'orge étaient délaissées et n'ont subi aucun changement.

Le seigle, tout comme à Chicago, a haussé.

Les prix du blé de toutes catégories sont demeurés sans changement.

Cours des denrées

MONTREAL (P.C.) — Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture:

OEUFS: prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra-gros 69, A-gros 65.9, A-moyens 62.6, A-petits 51.1.

BEURRE: arrivages courants 92 .58, 93 .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

FROMAGE: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42 1-2; coloré 42 3-4.

POMMES DE TERRE: prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .25 à .30 les 10 livres; N.B. $1.15 à $1.30 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; I.P.E. $1.90 à $2 les 75 livres, $1.40 à $1.45 les 50 livres, .25 à .37 les 10 livres.

POUDRE DE LAIT ECREME: procédé par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs: 15 1-2 à 16 1-2, autre catégorie pour nourrissage 12 1-2 à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12 1-2. Poudre de lait de 4 à 4 1-2 cents.

Dividendes

Par la PRESSE CANADIENNE

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd, 10 cents l'action ordinaire, 2 janvier, inscription le 7 décembre.

Craig Bit Co Ltd, 2 cents, 13 janvier, inscription le 31 décembre.

Erie Florring and Wood Products, 30 cents l'action de classe A, 30 décembre, inscription le 15 décembre.

Crown Trust Co., 50 cents l'action ordinaire, 1er âanvier, inscription le 19 décembre.

Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Ltd, 18 cents l'action ordinaire, 6 janvier, inscription le 23 décembre. 28.125 cents l'action privilégiée, 1er février, inscription le 6 janvier.

Les bestiaux

MONTREAL (P.C.) — Les prix des agneaux et moutons étaient inégaux cette semaine sur les marchés aux bestiaux de Montréal tandis que les prix des bovins, des veaux et des porcs sont demeurés généralement stables avec les prix de la semaine précédente. La demande était bonne et le marché achalandé.

Les arrivages s'établissaient à 1,285 bêtes à corne, 1,095 veaux, 409 porcs et 91 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix ont rapporté de $27.25 à $28; les bons se sont vendus de $24 à $26.25; les moyens, de $22.25 à $24.75 et les communs, de $19 à $22.

Les bonnes génisses ont rapporté de $22 à $23.50; les moyennes, de $19.50 à $22.50; les communes, de $16 à $20.

Les bonnes vaches ont rapporté de $18.50 à $19.75; les moyennes, de $17 à $18.50; les communes, de $15.50 à $17.50; les sujets destinés à la mise en conserves et à la charcuterie, de $11 à $15.75.

Les bons taureaux se sont vendus de $21 à $23; les communs et ceux de qualité moyenne, de $16.50 à $20.75.

Les veaux de bonne qualité ont rapporté entre $34.50 et $42.50; les moyens, de $27.50 à $350 les communs, de $15.50 à $30.50.

Les porcs decatégorie "A" se sont vendus entre $32.50 à $33.50; les truies, de $23 à $24.

Les agneaux se sont vendus entre $18 et $25 et les moutons, de $4.25 à $14.

FRUITS ET LEGUMES

MONTREAL (P.C.) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9 h. ce matin au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 est boul. Crémazie, à Montréal.

POMMES: de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3.25 à $3.50, quelques-unes $3.75, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves: en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

CAROTTES: .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 celos de 5 livres.

CHOUX DE BRUXELLES: $3.25 à $3.50 es 16 pintes.

CHOUX: Verts $1.25 à $1.50 es 50 livres, Rouges $2. Savoje $2.25 e cageot.

CHOUX CHINOIS: $1 à $1.25 la douzaine.

NAVETS: $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.50 le boisseau.

POIREAUX: $1 la douzaine.

OIGNONS: jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres, en sac de 10 livres, jaunes .35.

PANAIS: $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de celos de 24 onces.

POMMES DE TERE: .90 à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

RADIS: .75 la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 celos de 8 onces.

New York

NEW YORK (A.F.P.) — Le marché fléchit modérément vers la clôture après avoir maintenu une petite avance depuis l'ouverture, dans le cadre d'une seance nettement plus animée que les précédentes.

Les gains initiaux ont été considérés comme une réactions aux baisses subies depuis le début de la semaine et l'ensemble des mouvements a été attribué à des opérations spéculatives, souvent pour le compte de professionels.

La plupart des compartiments ont terminé en tendance irrégulière. Les télévisions ont été mieux tenues que l'ensemble de la cote tandis que les automobiles, les compagnies aériennes et les métaux non ferreux s'inscrivaient en retrait.

En clôture, parmi les industrielles, aux électroniques, IBM cède 5 7-8; aux compagnies aériennes, Eastern Airline cède 2 3-8; mais United Airline gagne 1 1-4; aux métaux non ferreux, Anaconda cède 2 1-4 aux pétroles, Texaco cède 1 5-8 mais Standard Oil California gagne 2 3-4; aux produits pharmaceutiques, Merk and Co. cède 1 1-4; aux produits alimentaires, General Foods gagne 1 3-8; aux télévisions en couleur, Admiral gagne 1 1-8.

Parmi les canadiennes, Dome mines a acquis 7-8, International Nickel 3-8 et Canadien Pacifique 1-8. McIntyre Porcupine a fléchi de 1-2, Massey-Ferguson de 5-8 et Distilleries Seagrams e 3-8.

Les prix étaient très irréguliers à la Bourse américaine, où Brazilian Light and Power et Canadian Marconi ont chacune progressé de 1-8. Mais Scurry Rainbow a cédé 1-4, Canadian Javelin 1-8 et Fargo Oil 1-16.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 789.75 en baisse de 1.84 points; 8,490,000 actions ont changé de mains et les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 639 à 546.

Montréal

MONTREAL (P.C.) — Les valeurs ont reculé de quelques fractions hier en Place locale, malgré un ralliement à la toute dernière minute.

Les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 75 à 54 et l'indice composé a perdu .31 à 197.55. L'indice des industrielles a cédé .44 à 144.12.

Trans-Canada Pipe Line a fait exception et a acquis un point à 24 7-8. Dome Pete a de même progressé de 1 1-8 à 30 1-8.

Chez les aciers en baisse, Algoma a cédé 1-2 à un bas niveau de 22, Dominion Foundries et Steleo ont perdu 1-4 chacun à 17 1-2 et 18 7-8 respectivement.

Massey-Ferguson a reculé de 3-8 à 20 et Distilleries Seagrams de 1-2 à 33 1-2.

Alcan a aussi manifesté de la fermeté en acquérant 1-8 à 27 7-8.

Chez les services, Interprovincial Pipe Line a gagné 1-4 à 83 1-2 et Téléphone Bell 1-4 à 60 1-4.

Westcoast Transmission a encore tombé de 1-4 à 24.

Il y avait également baisse à la Bourse canadienne. Vander Hout a fléchi de 10 cents à $3.60 et Ranger de 15 cents à $3.30. Fidelity a reculé de six cents à 54 et Chemalloy de huit cents à $1.00.

Le dollar

MONTREAL (P.C.) — Le dollar américain a cédé 1-8 hier et cotait à $1.08 9-32 en fonds canadiens.

La livre sterling était également en recul de 3-8 et cotait à $3.02 1-8.

NEW YORK (P.C.) — Le dollar canadien était en hausse de 7-64 hier et cotait à 92 11-32 en fonds américains.

La livre sterling était pour sa part en baisse de 1-64 et cotait à $2.79 3-64.

Change

Autriche (schilling)	$0.042304
Belgique (franc)	$0.021794
Angleterre (livre)	$3.03
Bulgarie (lev)	$0.9293
Tchécoslovaq. (couronne)	$0.1524
Danemark (couronne)	$0.1576
France (franc)	$0.2269
Allemagne (mark)	$0.2738
Hollande (f.orin.)	$0.3007
Hongrie (forient)	$0.93614
Italie (lire)	$0.08708
Norvège (couronné)	$0.1523
Pologne (zloty)	$0.2719
Roumanie (leu)	$0.1812
Suède (couronne)	$0.2104
Suisse (franc)	$0.2319
Etats-Unis (dollar)	$1.08⅛
Vénézuéla (bolivar libre)	$0.2426
Yougoslavie (dinar)	$0.0870

Les lecteurs trouveront la chronique d'aujourd'hui en page 13

Jean D'Autane

l'Action économique

COTES DES BOURSES

Toronto

MINES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Acera	1000	12	12	12
Acme Gas	1000	23½	23½	23½
Aetna Inv	300	60	60	60
Agena M	23000	21½	20	21
All Pitch	1000	16½	16½	16½
Ang Am	14160	50	44	50
Ang Ruyn	900	120	115	115
Ang UD	13500	76	74	74
Anjal	6500	9	8½	8½
Area	4500	330	320	320
Argosy	1500	68	67	67
Armore	1000	18	18	18
Arcadia	2570	23	23	23
Atl C C	10500	84	80	84
Bankeno	1500	70	70	70
Bankfield	1000	9	9	9
Barnat	82500	52	49	49
Bethlm	4035	655	645	650
Bidcop	7000	5	4½	5
Big Nama	25	23	23	23
Bl Bay	23000	9	9	9
BL Hawk	2900	83	83	83
Bralorne	707	157	152	152
Breul Reef	1700	19½	19½	19½
Brunswk	850	830	820	822
Bunk H	34700	15	13	15
Cable	100	8	8	8
Cam Mine	1000	15	15	15
Camflo	1700	345	340	345
Camp RL	1000	21¾	21½	21½
C Tung	4000	173	169	173
C Dyno	1627	134	131	134
C Faraday	200	255	250	255
C jamieson	400	115	115	115
C Keely	11000	5	5	5
C Lencourt	2000	13	13	13
Cdn Nisto	4500	16½	15	15
Candore	9600	24	23½	24
Can-fer	5200	104	99	100
Cantre	1000	18	18	18
Cassiar	2425	15½	15¼	15¼
Chestrville	4000	18½	18	18½
Chimo	4000	93	92	92
Coch Will	1700	190	185	185
Coin Lake	1800	20	19	19
Comb Met	500	18	18	18
Coniagas	200	55	55	55
Conlaur	500	22	22	22
Conigo	1100	11	11	11
C Shaw	12300	22	22	22
C Beilek	7000	7½	7	7
Cons Brew	50	13	13	13
C Callinan	1500	8	8	8
C Hall	20750	69	65	67
C Marben	1000	240	240	240
C Mogul	2300	335	330	330
C Morisn	9500	245	240	240
Con Negus	500	11	11	11
Con Nichol	4000	11	10½	10½
C Rambler	7300	174	165	169
C Red P	17819	26	24	26
Conwest	200	580	580	580
Coprcorp	1000	47	47	47
Cop Fields	1450	125	122	122
Cop-M	19800	16½	15	15½
Coulee	4700	51	50	50
Cowich	1500	18	17	17
Craigmt	1995	12½	12¼	12¼
Catland	60	24½	24½	24½
Crowpat	3000	9	8½	9
Dasring	2000	14	13½	13½
Deer Horn	3000	20	20	20
D'Elda	36199	105	100	103
Delhi Pac	4000	12	12	12
Denison	833	56½	56½	56½
Dickson	160	305	305	305
Discovry	100	149	149	149
Dome	300	40	40	40
Donalda	5300	16	15½	16
Duvan	2500	10½	10	10½
East Mal	500	150	145	145
East Sull	3610	585	560	575
F Mar	500	225	225	225
F Orenada	375	24½	24½	24½
Frncoeur	3000	11	11	11
Frobex	9124	340	335	340
Giant Yk	202	880	825	825
Goldray	1500	78	77	78
Goldrm	127329	51	49	50
Gradore	40400	46½	39	45
Grandroy	500	22	22	22
Granduc	760	350	345	345
Granisle	350	500	490	490
Green Pnt	2000	28	28	28
Guich	1000	10	10	10
Gunnar	1401	110	100	110
Hard Rock	280	8	8	8
Hastings	1500	154	150	154
Headway	2500	23	21½	21½
Heath	12500	10	9½	10
High-Bl	2950	650	600	600
Hollinger	360	21	20¾	21
Huds Bay	327	64¼	63¾	63¾
Hu-Pam	1600	7½	7½	7½
Hydra Ex	1500	18	17½	18
Int Bibis T	4250	100	98	98
Iron Bay	5100	296	290	290
Irvgton	16600	13	11	11
Iso	500	131	130	130
Jaye Exp	6000	20	18	18
Jelex	4800	19½	18½	18½
Joliet	3501	33	32	32
Jonsmith	9000	21½	21	21
Joutel	1040	82	82	82
Jowsey	723	62	62	62
Kam Kotia	100	305	305	305
Kerr Add	6517	11⅝	11	11
K Anacon	1	100	100	100
Kid Coper	4100	64	64	64
Kirk Min	209	6	6	6
Kopan	3250	8	7½	8
Lab Min	300	28	28	28
L Dufault	3030	12⅝	12¼	12⅝
Lake Lyn	1057	22	22	22
L Osu	2000	17½	17	17½
L Shore	283	201	201	201
La Luz	6155	21¾	21	21¾
Langis	300	30	30	30
Latin AM	100	5½	5½	5½
Leitch	9525	425	390	400
LL Lac	100	177	177	177
Lorado	2700	104	103	103
Louviert	5600	19	18	18½
Macassa	40	190	190	190
MacLeod	700	60	60	60
Madsen	3200	115	108	108
Malartic	1562	60	60	60
Man Bar	1040	19	19	19
Manok MS	100	3	3	3
Marchant	500	180	180	180
Martin	2000	29	29	29
Match	3250	8	8	8
Mattgmi	1200	13	12	13
Maybrn	23000	16	15	15
M Adam	10400	41½	40	40
Mc Intyre	1	83¾	83½	83½
McWat	2186	41	41	41
Metal Min	3500	100	99	100
Midrim	1600	24	24	24
Min Ore	23000	18½	18	18½
Min Ore	1000	½	½	½
Mt Wright	2531	21	20½	21
Multi-Mi	3600	97	95	96
Nat Expl	2500	9½	9	9
Nealon	7000	10½	10½	10½
New Ath	1000	23	23	23
New Bid	3000	4½	4½	4½
N Cal	10000	30	30	30
Newconx	100	515	515	515
Nconex	2700	42	41	41
N Harri	2500	10½	10	10
N Hosco	7500	266	262	265
N Impri	34200	228	215	218
N Kelore	2000	8	8	8
Newlund	2000	15½	15½	15½
N Mylama	5500	19	18	19
N Que Ragl	700	465	460	460
N Senator	4000	21	20	20
N Rim	18800	16½	15	15½
Norbaska	400	50	50	50
Norbeau	1000	81	81	81
Norgold	1500	9	8½	8½
Noriex	8480	24	22	23
Northcal	7000	34	30	34
N Coldstm	500	70	70	70
North Exp	1700	33	32	32
Northgat	5075	420	400	405
N Rank	1700	27½	27	27½
N Rock	2800	25	25	25
Norsp A	8350	5	5	5
Openiska	1755	960	950	950
Orchan	500	225	220	220
Osisko	4500	44	43	43
Patino	277	830	825	830
Pax Int	3000	19	18	18
Pce Exp	43300	29½	28½	29
Priess	19580	12	11½	11½
Perron	3100	7	7	7
Pick Crow	2179	20	20	20
Pine Point	1428	53	52¾	53
Placer	817	28	27¾	28
Porc Pay	5282	11	10½	11
Pow Rou	2000	33	33	33
Preston	450	13¼	13¼	13¼
Purdex	3000	8	7½	7½
Pyramid	225	580	580	580
QMI	202	218	218	218
Que Chib	2800	12	12	12
Que Lith	2300	150	140	140
Q Matta	25700	77	70	71
Que Sturg	300	26	26	26
Quemont	270	940	930	930
Radior	18800	65	61	62
Rayrock	350	129	129	129
Rio Algom	1092	23¼	23	23
Rio Eureka	300	105	105	105
Riverfble	300	300	300	300
Sil Miller	20	9	9	9
Silmq	19500	45	45	44
Siscoe	1000	290	285	290
Stanrck	3400	215	204	210
Steep R	5270	555	540	540
Sud Cont	1400	27½	27½	27½
Sullivan	1300	340	335	340
Sunburst	2000	9	8½	8½
Teck Corp	90	510	490	490
Territory	1520	13	12½	12¾
Texmont	3500	62	61	61
Texore	1000	20	20	20
Thom L	1000	42	42	42
Tombill	1900	85	85	83
Tormont	47	13	13	13
Tribag	7160	89	86	89
Trin Chib	1000	8	8	8
U Mining	2500	23	22	22
U Asbestos	5300	260	260	260
U Buffrad	24800	40	38	40
Un Keno	2786	275	265	270
U Mac F	14900	20	18	18
Utd Pore	2500	12	12	12
Urban Q	7300	20	18½	18½
vespar	4882	62	57	57
Wasmac	200	120	120	120
West Mine	400	440	435	435
White Star	4500	30½	29	29
Wilco	2000	40	38½	39
Willroy	2300	125	125	125
Windfall	8286	33	32	33
Win-Eld	1000	16	16	16
Yk Bear	1600	171	170	170
Yukon C	6800	98	91	95
zenmac	700	26	26	26
zulapa	4000	16	15	15

PETROLES ET GAS

Alminex	1810	450	440	440
A Led	49500	28	27	27
Banff	3825	16¾	16	16½
Canwt	4100	22	21	21
CS Pete	4800	257	251	257
C Dehi	500	285	280	285
C Ex Gas	5300	500	495	495
C Gridoil	3275	680	640	660
C Homestd	3700	230	226	230
C LI Pete	500	19½	19½	19½

Cdn Sup O	1880	27⅝	27¼	27¾	Moore Corp	125	83	83	83	Ajax	4000	10	10	10
Cdn Trient	515	350	350	350	Mussens	600	6½	6½	6½	Alscoyle	2500	135	130	133
Cent Del	4205	12⅝	12	12¾	NB Tel	710	15⅝	15½	15⅝	Anthonian	2000	16½	16½	16½
Chagter O	200	320	320	320	Nfld Light	100	8½	8½	8½	Black Riv	3500	12	12	12
Chieftan D	400	925	920	925	Noranda	770	47¾	47

Pour une meilleure efficacité des travaux parlementaires

Les règlements de la Chambre devraient être simplifiés

— Le président de l'Assemblée Législative, Me Paul

par Claude Bédard

Selon le nouveau président de l'Assemblée législative, M. Rémi Paul, il n'y a aucun doute que les règlements de la Chambre devraient être simplifiés en vue d'une meilleure efficacité des travaux parlementaires.

Le nouvel orateur qui, comme on le sait, a été élu hier après-midi par les députés québecois, a fait remarquer toutefois qu'un tel changement ne peut être effectué que par les députés qui sont maîtres de garder les mêmes règlements ou de les modifier par des amendements ou par des dispositions spécifiques.

Au cours d'une entrevue qu'il nous accordait, M. Paul s'est dit d'avis ceendant que tous les députés d'expérience conviendront que les règlements pourraient être modifiés dans un souci de respect des droits de tous et chacun des membres de l'Assemblée législative.

Le présent livre de règlement de la Chambre remonte au 8 mai 1941. En 1963-64, il devait subir quelques modifications minimes.

Malgré cela, le nouveau président se dit assuré que les travaux pourront être menés à bon port en autant que tous les députés y collaboreront.

"L'avocat des pauvres"

Le député du comté de Maskinongé est reconnu chez lui, dans sa ville natale de Louiseville, comme étant l'avocat "des pauvres".

Plusieurs nous ont fait part de son empressement de servir les gens en détresse et aussi surprenant que cela paraisse chez un homme politique occupé comme lui, M. Remi Paul est à ses bureaux à 6 h. 30 le matin pour recevoir ceux qui ont besoin de ses services.

Il n'est pas rare, nous a affirmé un témoin, que, une demi-heure plus tard, plus de 20 personnes font de l'antichambre pour être reçu chez lui.

Son dévouement en fait donc un homme très populaire dans son comté et lorsqu'il quitta la politique fédérale, par suite d'une mésentente avec son chef de parti, M. John Diefenbaker, parce que sa philosophie politique entrait en conflit avec ce dernier, des pressions s'exercèrent aussitôt pour qu'il accepte de représenter ses électeurs sur la scène provinciale.

Sa vie

Né à Louiseville le 10 juin 1921, fils de feu Edmond Paul et de Marie Descheneaux, il a commencé ses études au pensionnat St-Louis de Gonzague de Louiseville, puis il fit son classique au séminaire de St-Joseph de Trois-Rivières. Il devait ensuite se rendre à Québec pour entreprendre ses études universitaires à Laval.

Reçu avocat en 1948, il pratique sa profession depuis lors dans sa ville natale de Louiseville.

Marié en septembre 1948 à Rita Caron, il est père de trois enfants: René, 15 ans, Denis, 15 ans, et Francine, 12 ans.

Vainqueur d'un tournoi oratoire national à Vancouver en 1950, il fut aviseur légal de 14 municipalités avant son élection comme député fédéral du comté de Berthier-Maskinongé-de la Naudière, le 31 mars 1958.

Réélu à la Chambre des Communes en 1962 et 1963, il se retire de la politique fédérale en septembre 1965.

Candidat de l'Union nationale aux dernières élections, il est alors élu comme député de Maskinongé.

• Le nouvel orateur de l'Assemblée législative, Me Rémi Paul.

• M. Hugues Lapointe, lieutenant-gouverneur de la Province, accompagné de son épouse, s'avance ici pour inaugurer la cérémonie haute en couleurs. Le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, le suit de quelques pas. →

• Le chef de la Fédération libérale du Québec et député à l'Assemblée législative, M. Eric Kierans, affichait un air confiant à la veille de ce long débat qu'est la session. ←

• Les dignitaires ecclésiastiques de la Capitale rehaussaient de leur présence cette cérémonie d'ouverture de la 28e législation.

• Un M. Wagner en forme, accompagné de sa charmante épouse, arrive au Parlement. Pour lui, un autre combat s'engage cette fois-ci en tant que député de l'opposition.

• Les partis se côtoient..., MM. Dozois, Bertrand et Lesage font leur première apparition en Chambre pour la présente session. Les mines nous en disent long sur la position de chacun à l'intérieur de l'Assemblée législative. →

Là suite de la politique du gouvernement précédent

— Bourgault

Par Jean Martel

M. Pierre Bourgault, président du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, a dit hier que le discours du trône était de la "guimauve" et que les mesures proposées étaient, dans des domaines, la suite de la politique du gouvernement précédant.

M. Bourgault, qui n'avait pas été invité à assister au Conseil législatif à la lecture du discours du trône mais qui a quand même pu y entrer grâce à une invitation de dernière heure, a ajouté que le discours était pompeux et qu'il exprimait la révolution verbale dont se sont rassasiés les Canadiens français depuis toujours. Le discours montre l'Union Nationale telle qu'elle était en 1959.

Le président du RIN a fait remarquer que l'internationalisme dont il est question dans le discours du trône consiste seulement pour le Québec à recevoir beaucoup de touristes en 1967. L'internationalisme auquel le Québec veut accéder se limite à cela. Quant aux ententes prévoyant des échanges de professeurs avec la France, elles se faisaient auparavant.

Parlant de l'alliance entre la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise dont il est question dans le discours, M. Bourgault a déclaré que cet énoncé ne disait pas comment l'alliance s'effectuerait ni comment se réaliserait le partage des pouvoirs économiques entre Québec et Ottawa.

Référendums

Quant aux référendums sur les problèmes constitutionnels dont parle le discours, ils sont toujours relativement injustes, de dire le président du RIN. Pourquoi ne pas faire des élections au lieu de tenir des référendums? Selon M. Bourgault, les référendums ne signifient jamais grand-chose, étant donné que la question que l'on soumet aux citoyens dans un référendum est posée de façon à ce que le gouvernement obtienne la réponse qu'il veut avoir.

M. Bourgault a fit remarquer que le gouvernement en confiant au comité de la constitution un mandat élargi, refuse la véritable bataille.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement, de dire M. Bourgault, propose une politique paternaliste, celle des bourses et des prêts aux étudiants, car dans ce système les étudiants sont redevables à la société. Selon le président du RIN, l'on devrait avoir la politique du pré-salaire.

M. Bourgault s'est demandé ce que voulait signifier l'expression "revalorisation de la langue française" employée dans le discours du trône.

Selon lui, ce qui est dit de la planification économique est de la poudre jetée aux jeux, car le Québec n'a aucun pouvoir de faire de la planification.

• Le chef du R.I.N., M. Pierre Bougault affichait un sourire heureux après avoir été admis au sein du Conseil législatif, malgré qu'il n'ait pas reçu d'invitation officielle pour participer à la cérémonie officielle. C'est un membre du cabinet du premier ministre Johnson qui devait finalement le prier de se joindre aux invités. On avait craint un moment que M. Bourgault soit refusé par les gardes, ce qui aurait pu causer un incident fâcheux.

Le Bâtonnier
Ross Drouin, C.R.,
Richard Drouin, LL.L.,
J.-Claude Royer, LL.L.,
AVOCATS
61, rue d'Auteuil
Québec 4
Tél. : 522-1581

Notre assortiment de
DISQUES
est des plus complets
CLASSIQUES — SEMI-CLASSIQUES
POPULAIRES
33 1/3 — 45 et 78 rpm
APPAREIL "HAUTE FIDELITE"
WILLIS & CO. LIMITED
1095, rue ST-JEAN — TEL.: 524-3573

EUROPE
14 Jrs $399
21 Jrs $479
AVION - HOTELS - DEJEUNERS
TOURS - GUIDE
DEPARTS CHAQUE SEMAINE
VOYAGES CHAMPLAIN
781, Colline — 653-8593

Expo "67"
HOTELS...
MOTELS...
GROUPES...
FAMILLES
RESERVEZ MAINTENANT
VOYAGES CHAMPLAIN
781, Colline — 653-8593

"PROFESSEURS"

NOEL en FLORIDE
NOUVEL AN BAHAMAS
23 déc. au 6 janv.
• DEPART Bus.... 23 Déc.: 14 Jrs: $249
• DEPART Avion 24 Déc.: 14 Jrs: $349
Nombre LIMITE
Transports - Hôtels - Repas - Tours - Croisière
VOYAGES CHAMPLAIN
781, Colline — 653-8593

Pollack
Donnez à un dur d'oreille
un vrai cadeau d'amitié
"La Joie d'Entendre"
ZENITH
CERTIFICAT-CADEAU
C'est la saison durant laquelle un ami ou un parent appréciera une économie considérable sur les tout-nouveaux appareils auditifs Zenith. Remplissez le certificat cadeau ci-joint et apportez-nous-le. Cette économie peut être réalisée à n'importe quel temps avant la nouvelle année. Prenez une MINUTE maintenant pour lui permettre d'entendre des ANNEES durant.
ZENITH LES APPAREILS AUDITIFS AU SON VIVANT
ECRIVEZ C.P. 1277 — TELEPHONEZ: 529-9111 poste 337
Québec seulement, appareils auditifs, rez-de-chaussée.
Ce certificat est valable pour le montant de $25.00 sur l'achat de n'importe quel appareil auditif à l'oreille Zenith que vous achèterez au magasin Pollack.
Nom .....
Adresse .....
Ville .....
$25.00. Ce certificat doit être échangé avant le 31 décembre 1966.

LISEZ ET UTILISEZ LES ANNONCES CLASSÉES POUR D'EXCELLENTS RESULTATS !

l'Action 522-4771

Animaux à vendre

CHIEN à vendre de marque Dalmatien, 1 an. Pour informations; Tél.: 662-3843.
64957 2-12 (12 fs) 10

Argent à prêter

N'EMPRUNTEZ pas ailleurs, avant de nous consulter. Comparez nos conditions, notre service sur première et deuxième hypothèque. I. H. D. Inc., 466, de la Couronne, — 529-4982.
64737 26-11 (1 ms) 15

ARGENT A PRETER en première hypothèque résidentiel ou commercial, sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Baillargeon & Carrier, notaires, 38, Desjardins, Québec; Tél.: 525-4637, demandez M. André Lepage.
64871 29-11 (1 ms) 15

PREMIERE hypothèque, taux conventionnels, 20, 25 ans, deuxième hypothèque, jusqu'à 85%, 10, 15, 20 ans. Ville et campagne. Société Immobilière Frontenac, 1535, Garnier — 681-2802 — Soir: 523-9620.
64745 28-11 (1 ms) 15

THIBEAULT & ASS INC.
MEMBRE: Better Business Bureau, malgré restrictions actuelles du crédit, pouvons consentir prêts d'accomodation, conditions raisonnables, première, deuxième hypothèque. Consultation gratuite, service à domicile, aucune commission, aucun frais d'évaluation. Prêt protégé en cas: décès, maladie, accident, chômage, grève, embarras financier, 285 est St-Joseph, bureau 522-6464, soir 623-0508.
64396 10-11 (1 ms) 15

PARTICULIERS
PREMIERE et "deuxième" hypothèque, prêts temporaires, taux raisonnable. — Soir: 529-4982 ou 681-4778.
64700 21-11 (1 ms) 15

A vendre — Divers

LIVRES tout genre. Achat, vente. Canadiana. Aussi échangeons romans d'amours, marabouts, proto-romans, comics. COMPTOIR DU LIVRE, 29 rue St-Vallier Est. — Tél.: 525-6402.
64614 19-11 (1 ms) 21

CONCENTRES "Du Chef Syl", indispensables pour réussir une bonne soupe. Aussi succulent dans patates pilées, sauces. Exigez "Du Chef Syl" chez votre épicier. Sinon appelez: 663-3548.
64290 7-11 (1 ms) 21

CONTINUEZ les versements. $24.75 pour ménage de 3 appartements, comprenant 20 morceaux encore entreposés. Vendrais en bloc ou séparément. Demandez: GREGOIRE, Tél.: 626-1102.
64626 17-11 (1 ms) 21

8 COUVERTS, vaisselle fleurie, barrée or, 8 couverts coutellerie: les deux services $12.00 plus taxe. Commandes postales acceptées, C.O.D. ROMEO CLOUTIER 1355 de la Ronde, app. 2. Jour 523-2383, soir 524-3198.
28-11 (12 fs) 21

PORTES et fenêtres d'aluminium et auvents de marque "ORLEANS" à vendre. Garantie d'un an Estimé gratuit. Pour informations: MUR AVI INC, 911 St-Jean, Québec 4 Tél.: 523-0952.
64233 29-10 (1ms) (6fs) 21

COFFRES-FORTS neufs, à partir de $63.50. Aussi coffres-fort et portes de voûtes reconditionnés à prix avantageux. MONARCH SAFE. Tél.: 525-3306.
64874 29-11 (1 ms) 21

ABANDON sans restriction pour balance de finance, ameublement complet. Pour arrangement M. SIMON Tél.: 663-4175.
64449 14-11 (1 ms) 21

CUISINIERE électrique de 30 pouces, marque Frigidaire, très propre, et une machine à coudre Singer, reconditionnée, à l'électricité, également propre. S'adresser; Tél.: 822-1520.
1-12 (3 fs) 21

FIANCES ou pas, Venez et comparez ameublement neuf. Le voir c'est l'avoir! Lits continental $29.91; Set de chambre noyer $78.00; Set de cuisine noyer $44.00; Set de salon lit $64.00; Refrigérateur 11 pi. cu. $147.00; Poêle 4 ronds $113.95; Stéréo combiné noyer $155.00. Prenons vos échanges. Ouvert tous les soirs, FOYER DU MEUBLE, 239 St-Vallier Ouest. Tél.: 529-9645.
64403 12-11 (1 ms) 21

ENCHERES MARCEAU ENR.
VENDONS meubles et tout autre article. Nous avons le plus grand choix de meubles neufs et usagés à bas prix. 110 rue ST-PAUL. Tél.: 692-0317.
64398 12-11 (1 ms) 21

HENRI TURCOTTE LTEE
MEUBLES NEUFS
OBTENEZ bon choix, bon service, bon prix sur meubles et appareils ménagers neufs. Mobiliers de chambre, Chesterfields, Divan-lit, Mobiliers de cuisine et de dinette, Lits continentaux, Fauteuils de repos, Lessiveuses, Cuisinières électriques, Refrigérateurs, Téléviseurs, Radio-Stéréo, Lampes de table et de plancher, etc. Facilité de paiement si désiré. HENRI TURCOTTE LTEE, 330 de la Couronne. Téléphone 529-3365.
64566 26-11 (6fs) 21

A vendre — Divers

LAVEUSE électrique à partir de $20. garantie 30 jours. Aussi réparations et pièces. Simard Laveuse Service, 385, 13e Rue. Tél.: 523-7933.
64930 2-12 (1 ms, 6 fs) 21

MACHINE à polycopier manuel, de marque Kerr-Allams. Parfait ordre. Prix d'occasion. S'adresser; Tél.: 837-3145.
64816 24-11 (1 ms) 21

MANTEAU, dos rat musqué foncé, 18-20 ans. S'adresser: Mme Estelle Déry, 308 Latourelle, Québec; Tél.: 523-1616.
64799 23-11 (12 fs) 21

2 MANTEAUX fourrure très propre, l'un en chat sauvage, 14 ans, $45. L'autre lapin teint rat-musqué, $35. Pour information: Tél.: 529-5867.
64694 18-11 (12 fs) 21

Meublez-vous bien

A BON MARCHE . . .
Lit continental $29.97 — Set de chambre $78.00 — Set de cuisine $37.95 — Matelas à ressorts $18.45 — Réfrigérateur 11 pi. cu. $147.00 — Machine à coudre $53.00 — Poêle 4 ronds, $114.22 — Laveuses $103.00 — Set de salon de 2 morceaux $63.43 — Stéréo AM-FM noyer $164.00. Aussi tapis.
AUCUN DEPOT
PRENONS VOS ECHANGES
FIANCES
AMEUBLEMENT COMPLET
3 pièces
$647.00
FOYER DU MEUBLE INC.
239 ouest, St-Vallier
529-9648
(Ouvert tous les soirs)
10-11 (1 ms) 21

LIVRES divers, Droit canon, Droit romain, Théologie, Hagiographie, vieille encyclopédie anglaise, etc . . . Téléphoner d'avance; 653-8522.
30-11 (3 fs) 21

VENTE d'un mobilier de cuisine, très propre, très robuste à un prix raisonnable, 5 pièces. S'adresser; Tél.: 527-6615.
30-11 (3 fs) 21

Lessiveuses — Sécheuses
Poêles — Repasseuses
Aussi pièces en mains
Beatty
BUREAU J.-G COUTURE
43, Ave Bégin, Lévis
Téléphone — 837-5393
64926 1-2-12 (mar. j. s. au 28-1) 21

Meubles neufs

PROVENANT
DE FAILLITE
VENDUS EN BLOC OU SEPAREMENT
523-5143
64729 19-11 (12fs) 21

STOCK de FAILLITE

Ecouler dans notre entrepôt. Nous nous sommes portés acquéreur d'un fameux beau stock de faillite que nous écoulons dans notre entrepôt. Comprenant: Ameublement complet, accessoires électriques, set de chambre, set de salon, set de cuisine, refrigérateur, poêles, lessiveuses, stéréo, télévision, etc., etc.
PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION
36 mois pour payer.
Visible le soir seulement de 7 hres à 10 hres.
L'ENTREPOT CANADIEN
3399 ave Royale
Giffard, tél.: 661-5725
10-11 (26 fs) 21

Nous sommes distributeurs autorisés des pièces
Beatty et McCLARY EASY
SERVICE POUR TOUT APPAREIL
QUEBEC SERVICE DES LAVEUSES INC.
213, 3e Avenue, Québec — Tél.: 529-8479
63353 7-10 (1 mer. v. au 5-12) 21

STOCK DE FAILLITE

MARCHANDISES NEUVES
Profitez de cette vente d'écoulement pour acheter
vos cadeaux de Noël
A prix défiant toute compétition
NOUS NOUS SOMMES PORTES ACQUEREURS D'UN FAMEUX BEAU STOCK DE FAILLITE TEL QUE STEREOS — "$50.00 de disques gratuits"
Téléviseurs — Tourne-Disques
Machines enregistreuses
Machines à coudre
Machines à écrire
Poêles — Réfrigérateurs
Sets de Salon
Sets de chambre
Sets de cuisine
ACCESSOIRES ELECTRIQUES DE TOUTES SORTES
36 MOIS POUR PAYER
Aubaine - Ameublement complet 3 pièces
$995. - Paiement facile
OUVERT TOUS LES SOIRS
NOUS IRONS VOUS CHERCHER ET VOUS RECONDUIRE GRATUITEMENT
Tél.: 661-8434-663-7243
64921 1-12 (6 fs) 21

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Naissances, fiançailles, prochains mariages, décès, services anniversaires, grand'messes, messes de requiem, remerciements pour sympathie, $1.50 par insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, trois cents.

Les avis de naissances, fiançailles et prochains mariages sont publiés sous la rubrique "l'Action Sociale" les autres dans l'avant-dernière page.

Reconnaissance ou remerciements pour faveurs obtenues 50 cents.

Toute autre annonce classée

Une insertion de 25 mots ou moins, 50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq, chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. En-tête en noir, 25 cents additionnels par insertion; titre caractère plus gros que le 6 points — maximum 10 points, chaque ligne comptant un titre.

Annonce au mois, quatre fois le prix de six insertions pour 28 insertions consécutives, moins 10%.

Surcharge pour les annonces classifiées avec vignette, double tarif.

Les annonces composées dans un caractère autre que le 6 points et apparaissant dans les pages des annonces classifiées sont chargées à la ligne agate et comme suit :

1 insertion : 12 cents la ligne agate;
6 insertions consécutives : 10 cents la ligne agate;
26 insertions consécutives ou plus : 09 cents la ligne agate.

Les annonceurs n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine.

Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier devront être accompagnées de 6 cents pour frais d'expédition du courrier.

Toutes les annonces doivent être données la veille, à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 11 heures a.m. pour publication le même jour.

Nous n'acceptons aucun avis de naissances, fiançailles ou mariages communiqué par la poste ou le téléphone; il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

A NOS ANNONCEURS !

Nos annonceurs sont invités à bien vérifier leurs annonces dès la première insertion, de façon à pouvoir nous signaler sans retard toute erreur qui se serait glissée dans les textes ou instructions.

Nous voulons bien reprendre une insertion d'une annonce contenant des erreurs mais ne pouvons malheureusement accepter de responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion, pas plus que nous ne pouvons être tenus responsables de dommages pour un montant excédant la valeur de l'annonce.

Le Service de Publicité de L'ACTION.

. . . . UNE MINUTE, je dois aller consulter les pages sportives de L'ACTION; je ne me souviens plus qui doit gagner ce combat !

A vendres — Divers

POELE blanc, Bélanger Fédéral, avec brûleurs, à l'état de neuf. Prix raisonnable. S'adresser; Tél.: 661-1635.
1-12 (3 fs) 21

SOUFFLEUSE à neige électrique, "Sunbeam", parfaite condition, avec extension de 100 pieds. Pour informations; Tél.: 681-3987.
1-12 (6 fs) 21

RADIATEUR électrique, thermostat, Glace Hea', $20. Tente neuve, 9 x 12, $60. S'adresser: Tél.: 623-2845.
(2-3-5-12) 21

FINANCE rapide pour tous besoins, 1077, Route de l'Eglise, Ste-Foy, 656-6821, 653-9956, Villeneuve, notaire.
62921 7-9 (1 mer. v. au 4-11) 15

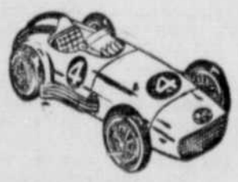

PISTES DE COURSE "SCALEXTRIC"
"Strombecker"
Trains Lionel
Vente - Réparation
MAISON DES TRAINS ENR.
466, Avenue des Oblats
Québec 8. Tél.: 524-9115
63914 19-10 (mer. v. s. au 17-12) 21

Brûleurs à l'huile

NETTOYAGE de brûleurs et fournaises, distributeurs, carburateurs A.P. et pompes aussi distributeur des brûleurs Lynn, Rémac, Boston Breeze. Ajustement de carburateurs. Seul dépôt de Service autorisé A.P. à Québec. Service rapide, F. Parent 198, 3e Avenue. Tél: 524-4990.
64583 15-11 (1 ms 35A.

Chambres à louer

ST-SACREMENT, chambre à louer, permis de cuisine, laveuse, sécheuse, jeune fille ou dame distinguée. S'adresser; Tél.: 683-0691.
64962 2-12 (4 fs) 44

DIRECTIONS D'ECOLES
INSTITUTRICES
INSTITUTEURS
Désirez-vous chambres pour l'EXPO 67?
Pour informations; Envoyez noms et adresse à Laurent Lacasse
4930 Orchard
St-Hubert, P.Q.
Co. Taillon
64928 1-12 (3 fs) 44

Chambres à louer

RUE ST-JEAN, chambre, grande et petite, maison tranquille, près théâtres, restaurants, autobus. Edifice Montmigny, Stationnement, tel, entrée privée. Bon chez soi. Libre immédiatement, 104 St-Jean; Tél.: 523-1836.
64820 24-11 (12 fs) 44

PERSONNE distinguée, 1er étage en avant, ensoleillée, réfrigérateur, permis de cuisine. Pour informations; s'adresser à: Tél.: 522-5888; St-Cyrille-Est.
64915 30-11 (6 fs) 44

Chambres et pension

CHAMBRE, pension désirée, 2 soeurs ou 2 amies. Lits jumeaux. Etudiante coiffure, près de l'école Lemieux et Paul DeRycke. Bon Chez soi, toute commodité, prix modique. S'adresser; Tél.: 523-8575.
64832 25-11 (12 fs) 46

CHAMBRE et pension si désiré. Pour dame ou demoiselle, ou avec pension, bon chez soi, toute commodité près du centre St-Roch, prix modique. S'adresser; Tél.: 523-8575.
64894 29-11 (12 fs) 46

Animaux à vendre

Toujours en main grandes quantités de chevaux, venant de l'Ontario, livraison par vanne à Québec et N.-B

Achetons aussi à prix raisonnable tous chevaux pour abattre.
ALYRE LABRIE, Ltée
Pintendre, comté de Lévis
Rés.: 837-9239 — 837-8989
Tél. Bureau : 837-7124
64628 17-11 (j. v. s. au 14-1) 55

Clavigraphes

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER. — $7.50 par mois ou 3 mois pour $18.00. GERALD MARTINEAU, 480 DORCHESTER, Québec. — Tél.: 525-5158.
64395 10-11 (1 ms) 60

E LACOULINE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec. — Tél.: 522-1539. Agent exclusif clavigraphe OLYMPIA. Vente et service. Location machine à additionner. Ameublement de bureau.
64873 29-11 (1 ms) 60

UNDERWOOD
AGENTS exclusifs, CLEMENT & CLEMENT Inc., 555 est, boul. Charest. Tél.: 529-9244 — Location $7.50 par mois ou $18.00 pour 3 mois. Réparons, vendons machines de toutes marques, rubans, carbone, fournitures.
64808 10-11 (1 ms) 60

Commerce à vendre

ST-PIE X — Epicerie-Boucherie licenciée, plus propriété, chiffre d'affaires $275,000. par année. Cause maladie. S'adresser; J.-A. Turmel Inc., "Courtier", Tél.: 529-2575.
64862 29-11 (6 fs) 66

ROUTE 2 près Québec - Motel, 22 unités modernes, chauffé, meublé, plus 2 propriétés 6 et 10 pièces. Acompte $40,000. S'adresser; J.-A. Turmel Inc., "Courtier", Tél.: 529-2575.
64862 29-11 (6 fs) 66

VENTE magasin, lingerie d'enfants. Cause de maladie. S'adresser; Tél.: 663-6410.
30-11 (3 fs) 66

Commerce à vendre

MOTELS HOTELS, maison de chambres, restaurants épiceries, ou tout autre commerce, aussi commerces demandés. Consultez : COURTAGE IMMOBILIER YVES GERMAIN LTEE, 321, St-Paul, Québec. Tél.: 529-8121.
64586 17-11 (1 ms) 66 J.N.O.

ST-PASCAL, maison brique, de 7 flats avec grand terrain, fini gyproc, parfait ordre, système de chauffage, air chaud, tank, centrale eau chaude. Directement du propriétaire; Tél.: 661-7072.
64796 23-11 (12 fs) 66

Commerces demandés

COMMERCES demandés. Nous avons acheteurs sérieux, avec comptant. Immeubles Belvédère Ltée, courtier, — Tél.: 681-6358.
64289 7-11 (1 ms) 66A

Dentistes

Dr LEONCE LESSARD, chirurgien-dentiste externe de Forsyth Dental Infirmary, Boston. — Fermé les mardis et jeudis soirs. — 571, 3ième Avenue, Québec 3. Tél. Bur.: 524-3312 — Rés.: 527-3375.
64743 26-11 (1 ms) 74

Divers

Bouillon "Du Chef Syl" pour malades vieillards, goûters de bridge, collations d'écoliers, délicieux avec croûtons rôtis. Exigez "Du Chef Syl" chez votre épicier. Sinon. Tél.: 663-3548.
64290 7-11 (1 ms) 75

LAZARE CHAREST, maître coiffeur, coupe au rasoir. Ligne 66-67 etc!, shampooings, traitements. Lys Parisien; Tél.: 837-2664.
1-12 (3 fs) 75

Ecoles

INSTITUT DENYS
JOUR, SOIR, PAR CORRESPONDANCE. Cours de la 6e à la 12e année commerciale et scientifique. (Examens du ministère de l'Education), Conversation anglaise, comptabilité supérieure, sténo-dactylo, préparation à l'Ecole Technique, Institutrices. 722, Côte Ste-Geneviève, Québec. Tél.: 529-3751 — 681-2808.
64400 12-11 (1 ms) 81

INSTITUT THOMAS INSTITUTE. Jour et soir. Conversation anglaise. Cours commercial anglais et français. Cours spéciaux, sténographie, dactylo, comptabilité, 31 D'AUTEUIL. Tél.: 522-7490.
64733 24-11 (1 ms) 81

INSTITUT LATIN
COURS CLASSIQUE PRIVE. Méthode à Philo II. Prospectus gratuit. Professeur P.-E. Belleau. INSTITUT LATIN "536" rue d'Aiguillon, Québec 4. Tél.: 523-3754.
64270 3-11 (1 ms) 81

STENOTYPIE, cours du jour et du soir. Renseignez-vous au sujet de nos cours d'été en écrivant ou téléphonant à l'Ecole Sténotypie de Québec, 175, rue St-Jean Tél.: 524-7619.
64611 19-11 (1 ms) 81

ETUDIEZ l'électrolyse, traitement pour destruction des poils superflus. Carrière nouvelle et rémunératrice que vous pratiquerez aussi bien à temps partiel que complet. Cours jour et soir. Ecole d'électrolyse, 530 St-Jean, 524-9220. Détenant permis en vertu loi écoles professionnelles privées.
64775 26-11 (1 ms) 81

BART SCHOOL
751, COTE D'ABRAHAM, QUEBEC. - Jour, soir Spécialité : conversation anglaise. Cours commercial anglais, français. POUR ENTREVUE. TEL.: 522-5889 — 522-6160 — 653-1853.
64283 7-11 (1 ms) 81

Ecole de danse

ECOLE de danse Yvon Martel Enr., cours privés, technique et pratique. Escompte 50% sur le 1er cours. 704 St-Jean. 523-3592.
64286 8-11 (1 ms) 81A. j.n.o.

Femmes, filles demand.

ATTENTION MESDAMES
Sans expérience de la vente, vous pouvez gagner de l'argent pour Noël, en offrant près de chez-vous les cosmétiques AVON.
TERRITOIRES LIBRES: dans comtés de Lévis, Beauce, Lotbinière, Mégantic, Nicolet et Yamaska. Pour informations; Mme Marie Després, Case Postale 37, Sillery, Québec 6.
29-9 (j. v. s. au 10-12) 90

DERNIERE CHANCE
N'hésitez plus. Il est encore temps d'offrir les magnifiques cadeaux "AVON" pour Noël dans votre entourage. Appelez:
523-7706
TERRITOIRES LIBRES: Notre-Dame de Québec, St-Vincent de Paul, Ste-Odile, St-Albert le Grand.
1-12 (3 fs) 90

Hommes demandés

TECHNICIEN en télévision, avec expérience et licence d'automobile demandé $85. à $145. par semaine, 44 heures d'ouvrage, position permanente à l'année. Bénéfices marginaux, automobile fourni. Adresse; Bell Service; 529-3796.
64770 22-11 (12 fs) 105

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
a des emplois vacants pour célibataires de 18 à 30 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une onzième année complétée ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au
bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7, Ontario.
64277 (4-5-7-18-19-21-25-26-28-11) (2-3-5-9-10-12-12) 105

Logement à louer

QUARTIER St-Sauveur, sous-sol, 3 pièces, entrée seule, "220", garage pour hivernement. Libre immédiatement. S'adresser; Tél.: 524-1029.
64833 25-11 (12 fs) 118

VILLENEUVE, 5 pièces, chauffé, connection laveuse, sécheuse, ventilation, autobus scolaire, libre 1er février 67, $81., garage si désiré. S'adresser: 1376, Boul. Ste-Anne; Tél.: 661-8508.
64723 24-11 (12 fs) 118

Logements à louer

BANLIEUE - 550 Boul. Valcartier, 4 pièces, plus salle de bain, grand terrain. Informations; Tél.: 623-2722.
64802 23-11 (12 fs) 118

LOGEMENT à louer, refait à neuf, 5 pièces, plus chambre de bain, située coin Franklin et Victoria, prêt pour janvier. Tél.: 529-8891.
30-11 (3 fs) 118

BEAUPRE, logement à louer, chauffé si désiré, près du Mont Ste-Anne, de sept pièces, comprenant chambre de bain. Pour information; Tél.: 263-2997.
1-12 (3 fs) 118

LOGEMENT à louer - Limoilou, 3 appartements, non chauffé, libre immédiatement - téléphoner de 9.00 à 5.00 heures P.M. 522-1581.
1-12 (3 fs) 118

4 PIECES, moderne, entrée laveuse, sécheuse, libre immédiatement. Pour informations; Tél.: 837-6663.
64950 1-12 (12 fs) 118

ANGE-GARDIEN, logement à louer, 4 pièces, plus chambre de bain, $30. par mois. Pour information; Tél.: 822-1444.
1-12 (3 fs) 118

ST-RODRIGUE, 5 pièces, chauffé, concierge, piscine, stationnement, entreposage libre. S'adresser: 5475, 3ième Avenue ouest; Tél.: 837-9851.
2-12 (3 fs) 118

POUR 1er mai, autour Parlement ou vieux Québec, 1 logis, premier étage, convenable pour deux personnes 60 ans, (5 pièces), 2 chambres coucher, salon, salle manger, cuisine, salle bain, S'adresser; Tél.: 681-7411.
2-12 (3 fs) 118

ST-JEAN-BAPTISTE, 640 St-Patrice, 3 pièces, bain, débarras, $78., visible de 2 à 3 heures p.m. Soir, 6 à 7 heures, concierge, appt. 1, convient très bien pour nouveaux mariés.
64053 2-12 (12 fs) 118

LOGEMENT à louer - 2 grands appartements, plus salle de bain et grand solarium. Entrée seule. Pour information; Tél.: 623-1808.
64956 2-12 (4 fs) 118

Local à louer

SALLE à louer, 262, rue Caron, meublée, piano, tables, chaises, capacité 125 personnes. Aussi entrepôt. S'adresser à Tél.: 523-3370, le jour.
64701 21-11 (12 fs) 119A j.n.o.

POSTE commercial, avec façade moderne, centre d'affaires. Occupation immédiate, 3e Avenue, coin 10e Rue, Limoilou; Tél.: 525-6055.
64474 9-11 (1 ms) (6 fs) 119A.

Maisons à louer

VILLE Bélair, Maison à louer, 274 Boul. Lamontagne, 5 pièces, plus salle de bain, eau chaude. Informations; Tél.: 842-7805.
64772 22-11 (12 fs) 126

Maisons à vendre

CHARLESBOURG Est, 6 pièces meublées, grand terrain, lac artificiel, prix d'occasion. RAYMOND BELANGER. Tél.: 523-5352.
64284 7-11 (1 ms) 127

VILLE STE-FOY, 6, 7, 8 pièces. W. LEGARE INC., 2835, Chemin Gomin. Tél.: 652-3183 ou 653-4945.
64617 21-11 (1 ms) 127

ST-ROCH, Maisons de chambre, meublées, en bon état à vendre à prix d'occasion. R. Bélanger "Notaire" Tél.: 523-5352 ou 529-2643.
64357 4-11 (1 ms) 127

ST-PASCAL, près Canardière, 5 logements de 4 pièces chauffés, plus excellent poste d'épicerie licencié. Acompte $10,000. 2e hypothèque, direct du propriétaire. Pour informations: Tél.: 623-5079.
64857 26-11 (12fs) 127

CHARLESBOURG, Maria-Goretti, 6 pièces, plus salle de jeux, $16,000. S'adresser; J.-A. Turmel Inc., "Courtier", Tél.: 529-2575.
64862 29-11 (6 fs) 127

LAUZON, rue St-Cyrille-Ruel, maison 2 logis, chambres de bain, chauffage central, grand terrain. Acompte $4,000, balance facile. S'adresser; Tél.: 681-7093.
64853 28-11 (6 fs) 127

ST-JEAN-BAPTISTE - Maison, flats 7 revenus. Acompte $12,000. Placement 22% sur capital investit. S'adresser: J.-A. Turmel Inc., "Courtier", Tél.: 529-2575.
64862 29-11 (6 fs) 127

A BEAUPRE, maison à vendre de cinq pièces, avec garage, entrée en asphalte, avec condition avantageuse, situé près du Mont Ste-Anne. S'adresser; Tél.: 263-2997.
1-12 (3 fs) 127

A VENDRE, maison à 2 logements de 4 pièces chacun, située rue Commerciale, Bienville, Lévis. Belle vue sur le fleuve. S'adresser; Tél.: 837-7352.
2-12 (3 fs) 127

Maisons à vendre ou à louer

ST-SACREMENT, maison seule, 8 appartements, plus salle de bain, grand terrain 50 x 100. Stationnement pour machines. Informations, avant-midi, de 9h. à 1h.; Tél.: 683-0691.
64967 2-12 (12 fs) 127A.

Maisons demandées

PROPRIETES demandées. Avons acheteurs sérieux 2, 6, 12 logements, ville et banlieue. Immeubles Belvédère Ltée, courtiers; Tél.: 681-6358.
64872 29-11 (1 ms) 128

Matériaux de const.

MATERIAUX de construction neufs et usagés. Système de chauffage de toutes dimensions. Beam de fer de toutes dimensions. Spécialiste en démolition. Aussi assortiment complet d'équipement pour cuisine de restaurants. QUEBEC DEMOLITION, 209, route Nationale, Champigny, Tél.: 872-9520 ou 872-2455.
64615 19-11 (1 ms) 137

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, tels que bois de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'aubaine. Modern Plywood Reg'd, 74, BOUL. PIE XI, Ville Bélair. — Tél.: 842-1911.
64274 4-11 (1 ms) 137

Marchandises sèches

LINGERIE GENERALE
ATTENTION !
MARCHANDS, COLPORTEURS, JOBBERS. Achetez votre stock d'hiver et du printemps, au prix du manufacturier. Paletots, habits, parkas, pantalons, robes, manteaux, costumes, literie de maison, sous-vêtements, chaussures. Demandez catalogues gratis. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH INC., 842, St-Joseph Est, Québec.
64285 7-11 (1 ms) Mdses Sèches

MARCHANDS COLPORTEURS
PORTEZ ATTENTION, Demandez notre nouveau catalogue illustré, envoyé gratuitement, vous démontrant assortiment au complet de marchandises sèches, vêtements et chaussures pour dames, hommes et enfants. Aussi marchandises à la verge et coupons. Une visite vous convaincra de l'immense choix à des prix défiant toute compétition. MONTREAL JOBBING LIMITEE, 857-859, rue St-Joseph est, Québec, P.Q.
64399 12-11 (1 ms) Mdses Sèches

Matelas — Réparation

LOUIS ROUSSEAU, rembourreur. Spécialité: réparation de matelas et meubles, 500 17e RUE, Limoilou, Québec 3. — Tél.: 524-1480.
64742 26-11 (1 ms) 138

AUTOMOBILES

ACCESSOIRES - PIECES
REPARATION - SERVICE

Autos à vendre

HUDON AUTOS
AVEC GARANTIE — 1966 Ford Hard-Top, 1965 Camionnette Chevelle, 1965 Pontiac, 1964 Oldsmobile, 1964 Pontiac, 1964 Camionnette Chevrolet, 1964 Décapotable Chevrolet "327", 1964 Buick, 1964 Mercury Météor, 1963 Station Wagon "1500" Volkswagen, 1963 Pontiac, 1963 Station Wagon Renault, commendement avant, 1962 Vauxhall, 1962 Corvair, 1962 camionnette Pontiac, 1961 Volkswagen panel, 1961 Gordini, 1960 Ford, 1960 Oldsmobile, 1960 Chevrolet, 1959 Vauxhall "6", 1959 Chevrolet, 1959 Peugeot, 1958 Chevrolet, 1956 Custom Royal, 1956 Buick, 1956 Dodge, 1955 Cadillac et plusieurs autres, 1299 DORCHESTER. Coin Julien. Tél.: 525-4769.
64386 5-11 (1ms) A.V.

CAMIONNETTE en parfaite condition, occasion unique. Pour informations, s'adresser à Tél.: 683-9408.
64703 19-11 (12 fs) A.V.

RINFRET AUTOS
1965 Chevrolet convertible V-8, 1964 Chevrolet, 1963 Ford Fairlane Station, 1963 Falcon convertible automatique, 1963 Acadian convertible standard, 1963 Cadillac Fleetwood en très bonne condition, 1962 Austin Sprite, 1962 Volkswagen, 1961 Ford, 1959 Oldsmobile convertible; 210 rue Du Pont, Québec; Tél.: 523-4708.
64582 15-11 (1 ms) A.V.

AUTO NEIGE
Neuves et usagées, Vente et Service, 210, Du Pont, Québec. Tél.: 523-4708.
64208 28-10 (2 ms) A.V.

Voitures d'occasions

Toutes marques, tous modèles aux meilleurs prix
AUTOMOBILES INC.
1240 Boul. Charest Ouest
681-0671
64929 2-12 (1 fs) A.V.

Accessoires d'autos

PARTIES D'AUTOMOBILES neuves et usagées de toutes marques. Aussi WINCH (Gruss) USAGEES. Achetons chars usagés, accidentés et "scraps", LUDGER FERLAND ENR., 661, 1ère AVENUE, Québec. Tél.: 524-2920
64281 7-11 (1 ms) A.A.

CARRIER Auto parts Enr., pièces usagées, autos, camions. Tél.: 837-4778.
64803 23-11 (1 ms) A.A.

Auto-neige

SNOW Cruiser, 14 forces, neuves, usagées. Vente - Service. Rousseau & Frères Inc., 2325 du Colisée. 529-5711.
64622 15-11 (2 ms) A.-N.

Débosselage et peinture

BEAULIEU & Fillion Ltée, Débosselage peinture, vitrage. 1500, Dorchester 522-2256 ou 683-9998.
64269 3-11 (1 ms) D.P. j.n.o.

Autos demandés

ACHETONS autos comptant. — LEO RINFRET, 210 DU PONT, QUEBEC. Tél.: 523-4708.
64276 4-11 (1 ms) A.D.

BEAULE Automobile, Achats, ventes, tous genre, 25, 3e Avenue, 529-8477.
64581 15-11 (1 ms) A.D.

BOULEVARD HAMEL AUTOS ENR. Achetons, vendons, échangeons, 105, Boul. Hamel. Tél.: 681-6281.
64443 10-11 (1 ms) A.D.

HUDON AUTOS
ACHETONS COMPTANT. Hudon Autos Enr., 1299 Dorchester-Nord coin Julien. Tél.: 525-4769.
64285 7-11 (1 ms) A.D.

Toit de convertible

SPECIALITE: Toit de convertible, vitres d'autos. DUOLITE AUTO TOP, 215, 2e Avenue. Tél.: 523-4207.
64616 21-11 (1 ms) T.D.

Réparations d'autos

AUTOMOBILISTES
DEBOSSAGE PEINTURE
BOUTET & FILS, 264, rue Caron, Québec. Tél.: 523-3370.
63947 21-10 (1 mer. v. au 19-12) R.A.

Médecins

Dr CHS RINFRET. Voies urinaires, médecine générale, maladies vénériennes, 885 est, rue St-Joseph, Québec. 10 à 11 heures et 2 à 4 heures. Le soir, lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 8 heures. — Tél.: 524-4061.
64609 19-11 (1 ms) 140

On demande travail

RETRAITE: possédant plusieurs années d'expérience, ferait à la maison, plans résidentiels etc! . . S'adresser; Tél.: 667-2568.
1-12 (3 fs) 156A.

Psychologie

DEPRESSION, peine d'amour, nerveux, insomnie, alcoolisme, manque de confiance, mauvaise habitude. Centre de Conceptologie et psychologie, 750 Est St-Joseph, 524-5849.
64337 7-11 (1 ms) 179A.

HYPNOTISME: Nouvelle série de cours pour professionnels et amateurs; médecins professeurs, étudiants en médecine. Hypnothérapie médicale. 10 cours et démonstration auxquels vous participez activement. Institut Canadien d'Hypnotisme, 750 rue St-Joseph Est. 524-5849.
64298 2-11 (1 ms) 179A.

Réparations de laveuses

REPARATIONS de laveuses de toutes marques, ordinaire et automatique. Avons pièces en stock pour un meilleur service. Ouvrage garanti. FOYER DES LAVEUSES ET MEUBLES, 239, St-Vallier ouest. Tél.: 529-9648.
64404 12-11 (1 ms) 188 A. j.n.o.

REPARATIONS laveuses conventionnelles, automatiques, sécheuses, poêles 220, toutes marques. Centre des Aubaines Enr., 291 Est St-Vallier, 523-3760.
64282 7-11 (1 ms) 188A. j.n.o.

BEATTY SERVICE

Réparation de laveuses Beatty, Connor, Bendix
Pièces pour toutes marques.
QUEBEC SERVICE DE LAVEUSES INC.
213, 3e Avenue,
Québec — 529-8479
64927 1-2-12 (mar. j. s. au 26-1) 188A.

Réparations de meubles

REMBOURRAGE MODERNE
REPARATION, transformation et remodelage de meubles, recouverts. 251, rue Notre-Dame-des-Anges, Québec. — Tél.: 522-7558.
64401 12-11 (1 ms) 189

Réparations de T.V.

REPARATIONS radios, stéréos, haute-fidélité, poêles, réfrigérateurs, etc, Service à domicile, $2.50. Tél.: 523-0012, 251, 4e Rue.
64624 15-11 (1 ms)190A.

Restaurants

RESTAURANT à vendre, très propre, cause: maladie. S'adresser; Tél.: 529-5970.
64681 18-11 (1 ms) 192

Servantes demandées

BONNE, pour travail général à Lévis, très bonne condition, chambre seule. S'adresser: Tél.: 837-0692.
64877 29-11 (12 fs) 198

BONNE demandée, Sillery, près centre d'achat. Fin de semaine libre. S'adresser; Tél.: 527-7740.
64893 29-11 (6 fs) 198

ON DEMANDE femme pour faire le ménage et demeurer à la résidence si désirée. Sinon demeurant à Ste-Foy, près de la rue Beaupré. Pour informations; Tél.: 653-8758.
64916 30-11 (4 fs) 198

Souffleuses à neige

ARIENS 6 H.P. Neuves, usagées. Vente, Service. Rousseau & Frères, 2325, du Colisée, 529-5711.
64621 15-11 (2 ms) 201

Spécialistes

DR LEO ROBERT
EX-ELEVE DES HOPITAUX DE PARIS. Spécialité maladies de la peau et de cuir chevelu, 969, avenue des Erables, Québec; Tél.: 522-1003.
64925 1-2-12

J.-W. CANTIN & FILS INC.
74, rue St-Joseph Ouest

Grand assortiment de mobiliers de chambre, mobiliers de cuisine (chromés), chesterfields, télévisions, blanc et noir et en couleurs, stéréos, radios, réfrigérateurs, poêles électriques, coffres en cèdre, miroirs, lampes sur table et sur pied, cendriers, etc. — Tél.: 525-4519

64618 19-11 (1 ms) Cad. des Fêtes

Cadeaux des Fêtes
Le coin des
SUGGESTIONS

Consultez ces annonces et faites votre choix.

Décès de Mlle Jeanne Poiré

Mlle Jeanne Poiré, est décédée le 30 novembre 1966 à l'âge de 70 ans. Mlle Poiré demeurait au 852 rue St-Jean, Québec.

Mlle Poiré laisse dans le deuil son frère, ses soeurs : M. Henri Poiré, Mme Alex. Lefebvre (Corinne), Mlle Aline Poiré.

Mlle Poiré repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier et Fils Ltée, 120 rue St-Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 3 décembre 1966 en l'église St-Vincent-de-Paul et l'inhumation eut lieu au cimetière Belmont.

CITE DE LEVIS

BUREAU DU GREFFIER
6, RUE FRASER,
LEVIS

Renseignements indiquant aux électeurs municipaux l'endroit où ils pourront voter en vue de l'élection dans le Quartier Déziel.

Tous les électeurs du Quartier Déziel auront à exercer leur droit de vote à l'Ecole Marguerite D'Youville, 51 rue Déziel, Lévis, où les huit (8) bureaux de scrutin y seront aménagés.

Lesdits bureaux de scrutin seront ouverts à compter de neuf (9) heures a.m., jusqu'à six (6) heures p.m.

(signé) **Yvan Dallaire, avocat,**
Officier-rapporteur

LEVIS, le 2 décembre 1966.

A ST-EDOUARD LOTBINIERE

Samedi, le 3 décembre 1966 à 10 hres a.m., en l'église de St-Edouard de Lotbinière, sera chanté le service anniversaire de dame Alcide Jacques, née Déliane Blanchet.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du trentième jour de novembre 1966 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JEAN-PAUL THIVIERGE ENR. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec, le trentième jour de novembre 1966, sous le numéro 598.570.

Ce trentième jour de novembre 1966

La Banque Toronto-Dominion

Le Père Ambroise au bal de la St-Ambroise

Le dix-septième BAL annuel de la ST-AMBROISE aura lieu cette année à l'AUBERGE LE CAROSSE BLANC à Val Morin, avec la traditionnelle participation du Père Ambroise.

Le Bal de la St-Ambroise, le 3 décembre, est un prétexte au divertissement et à la rencontre amicale sans prétention bourgeoise, sans panache superflu. C'est la Fête de l'Amitié. C'est aussi l'occasion choisie par le Père Ambroise pour décerner ses fabuleuses et légendaires décorations de la St-Ambroise. Incidemment, c'est aussi le 3 décembre que commence la série télévisée 'VIENS VOIR' avec le Père Ambroise, à 12.30 p.m., au canal 2.

Au Bal, il y aura présentation des Débutantes, jeunes filles de 18 à 24 ans, parmi lesquelles la Débutante de l'année sera choisie.

L'Auberge LE CAROSSE BLANC, autrefois connue sous le nom de Rabaska, est dirigée par Gilles Beauregard qui invite particulièrement tous les membres de l'Ordre de Bon Temps, de La Cordée, de Rabaska — des joyeuses années passées — à venir célébrer la St-Ambroise dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Un blessé sur le pont de Québec

QUEBEC. — Une septuagénaire a subi des blessures lors d'un accident entre trois automobiles survenu sur le pont de Québec. Il s'agit de Mme Cléophas Samson, 70 ans, du 31 avenue Bégin qui a été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus par les ambulanciers de la maison Germain Lépine Ltée.

La chaussée très glissante aurait été la cause de l'accident. Mme Samson souffre de blessure au dos.

A Québec aujourd'hui

Arts

L'ESTOC — au Théâtre de la cité universitaire à 8h 30 p.m. "Blues pour un homme averti."

MUSEE DU QUEBEC — exposition-vente des Grands Ballets Canadiens — rétrospective John Lyman — oeuvres de Roland Giguère — Art graphique tchèque — la Guilde graphique.

ACADEMIE DE QUEBEC — le Cro-Magnon présente Pauline Julien à 8h 30 p.m.

SOCIETE PROVANCHER — au 1158 rue Bourlamarque à 8h p.m. "Le Grand Secret".

LA HALTE DES CHANSONNIERS — Bernard Lemay, chansonnier et René Larose, chansonnier.

CRO - MAGNON — Sylvain Lelièvre à 8h 30 et 10h 30 p.m.

LA BRIQUE, Centre Mgr Marcoux — inauguration de l'exposition d'un groupe de peintres de l'atelier libre Albert Rousseau à 9h p.m.

CONVOCATIONS

ASSOCIATION DES OUTFITTERS — dîner à la Bastogne à 6h 30 p.m. Allocution de M. Gabriel Loubier.

CROIX - ROUGE DE LA JEUNESSE — assemblée des membres de la région de Québec à 7h 30 p.m. à l'édifice de la Croix-Rouge.

Offices du dimanche

Dimanche, 4 décembre : IIe dimanche de l'Avent, 1re cl. (violet). Messe propre, sans Gloria, une oraison, Credo, préface de la Trinité.

Les Quarante-Heures

DECEMBRE

4—Robertsonville.

5—Ecole Normale de Beauceville.

6—Sanatorium Bégin, Ecole Normale Mérici, RR. PP. Assomptionnistes.

8—Sainte-Odile.

10—La-Petite - Rivière-St-François, Couvent de Saint-Romuald.

11—Sainte - Françoise - Cabrini, les RR. PP. Maristes.

Evangile du dimanche

(S. Matth., XI, 2-10)

En ce temps-là, Jean-Baptiste entendit parler dans sa prison des oeuvres merveilleuses de Jésus-Christ, et lui envoya deux de ses disciples pour lui dire : Etes-vous Celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? Jésus leur répondit : Allez rapporter à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Evangile est annoncé aux pauvres; et heureux celui qui ne se scandalisera point à mon sujet. Comme ils s'en retournaient, Jésus se mit à parler de Jean, et dit au peuple : Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? Un roseau agité par le vent ? Mais encore qu'êtes-vous donc allés voir ? Un homme vêtu mollement ? Vous savez que ceux qui s'habillent de la sorte sont dans les palais des rois. Qu'êtes-vous donc allés voir ? Un prophète ? Oui, je vous le déclare, et plus qu'un prophète; car c'est de lui qu'il est écrit : J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voie.

SERVICES SPÉCIAUX

MAHEU & MAHEU INC.
INSECTICIDES
REPRESSION DE TOUT INSECTE ET RONGEUR
319, Du Pont, Québec 2
525-8380 ou 525-8345

Surtees sera l'unique conducteur des Honda

LONDRES — (A. F. P.) — John Surtees, l'ancien champion du monde des conducteurs qui vient de signer un contrat pour courir pour Honda la saison prochaine, sera l'unique pilote de la marque japonaise, d'après le "Daily Express", qui croit savoir que le contrat atteint 50,000 livres.

Le pilote anglais, âgé de 32 ans, conduira la voiture de 12 cylindres ,qui développe plus de 400 chevaux au frein, pendant les huit premières épreuves comptant pour le championnat du monde. Deux voitures, des monoplaces, seraient en cours de mise au point pour lui.

Décès de Mlle Alberta Cantin

Mlle Alberta Cantin, est décédée accidentellement le 30 novembre 1966, à Québec.

Elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Léopold Couture, (Lucienne Pouliot), M. et Mme Gaston Couture, (Amanda Cantin), M. et Mme Jacques Casgrain, (Thérèse), M. Lauréat Cantin, M. et Mme Roland Thivierge, (Fernande), M. et Mme Paul Talbot, (Annette), M. et Mme Laurent Cantin, (Lucille Simard), Mme Eugène Cantin, (Maud Burns); ses tantes: Mme Omer Cantin, Mme Charles-Emile Cantin.

La dépouille mortelle est exposée au funéraium Lépine, 300, Chemin Ste-Foy.

Les obsèques auront lieu samedi le 3 décembre en l'église Saint-Malo.

L'inhumation se fera au cimetière St-Charles.

REPARATIONS

MONTRES · HORLOGES
CHRONOMETRES-BIJOUX etc.

SERVICE PAR LA POSTE ACCEPTE

Profitez d'un escompte spécial

Chaque achat au montant de $2.00 donne droit au

TIRAGE A NOEL DE 4 MONTRES

d'une valeur de

$400.00

Un acompte suffit pouor réservation

Omer Rousseau
BIJOUTIER JOAILLIER — HORLOGER IMPORTATEUR

802 est, rue St-Joseph, Québec
coin Mgr Gauvreau. Tél.: 524-1372

credico

23-11 2-14-24-12 S.S.

MOTS CROISES

PROBLEME No 266

HORIZONTAL

1—Ce qui frappe l'oule — Ane. petite monnaie.
2—Faute, méprise — Fils d'Hermès — Jeune cerf.
3—Prendre le repas du soir — Rongeur.
4—Mammifère ruminant — Petite ouverture en long — Note de la gamme.
5—Division du compas — Bien qu'une femme apporte en mariage — Civière.
6—Comble (Fg) — Songeur.
7—Interjection — Canal dans lequel coule une rivière.
8—Un des petits prophètes du canon juif — Insecte hyménapière — Usé jusqu'à la corde.
9—Cyclone — Adj. possessif.
10—Personne qui émet une traite — Temps très court.
11—Possédée — Ecorce du chêne — Portion de circonférence.
12—Adj. possessif — Ane. capitale de la Touraine — Enlever.
13—Pronom personnel — Se dit d'un regard oblique et menaçant.
14—Cavité (Anat) — Terre entourée d'eau — Dépouillé.
15—Ancienne arme d'hast — Interjection.

VERTICAL

1—Nom des ruines de Lagash — Pièce où les acteurs ne s'expriment que par des gestes.
2—Sorte d'étau — Ville de Syrie.
3—Cap. élevé — Singe américain.
4—Nom donné à toutes les femmes qui ont fait des voeux religieux — Règle double.
5—Point cardinal — Verso, revers — Sur.
6—Conjonction — Anc. nom du hêtre — Prenom personnel.
7—Ville des Etats-Unis — Ville d'Italie.
8—Conifère — Vent d'Est chez les Grecs — Pommade de blanc de plomb.
9—Vêtement de femme — Du verbe Fenêtrer.
10—Venue au monde — Evénement fortuit — Etui de métal.
11—Beau — Qui a de la bonté — Petite quantité.
12—Interjection — Enlever de force.
13—Trois fois — O[illegible]vement, une action chimique.
14—Ville de
15—Aller de nouveau — Décoration.

PROCUREZ-VOUS à la Libraitrie de L'ACTION la Clef des Mots croisés Par F. J. F — PRIX : $0.35

SOLUTION DU PROBLEME No 265

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	A	Z	R	E	G	E	L	H	A	M	■	■	■	■
2	L	A	S	S	E	■	S	E	P	I	A	■	H	E	M
3	I	O	T	A	■	T	R	O	U	G	E	■	N	■	■
4	Q	U	E	■	C	E	S	A	I	R	E	■	T	E	R
5	U	T	■	F	A	T	U	M	■	E	■	M	O	L	E
6	I	■	B	A	S	E	R	■	Z	■	A	■	G	A	S
7	D	E	L	I	E	R	■	P	O	U	L	S	■	S	I
8	A	■	E	R	R	■	P	I	E	■	L	O	S	T	D
9	M	A	■	E	N	V	I	E	■	A	U	L	E	T	E
10	B	I	S	E	■	S	■	N	I	M	E	S	■	N	■
11	A	S	I	E	■	S	L	O	D	E	N	■	U	T	■
12	R	A	S	■	B	U	R	I	N	E	R	■	T	R	I
13	■	N	■	L	A	C	I	S	■	R	■	V	O	I	E
14	O	C	T	■	C	R	E	T	E	■	R	A	T	E	L
15	■	E	U	X	■	A	N	E	T	H	■	N	■	L	■

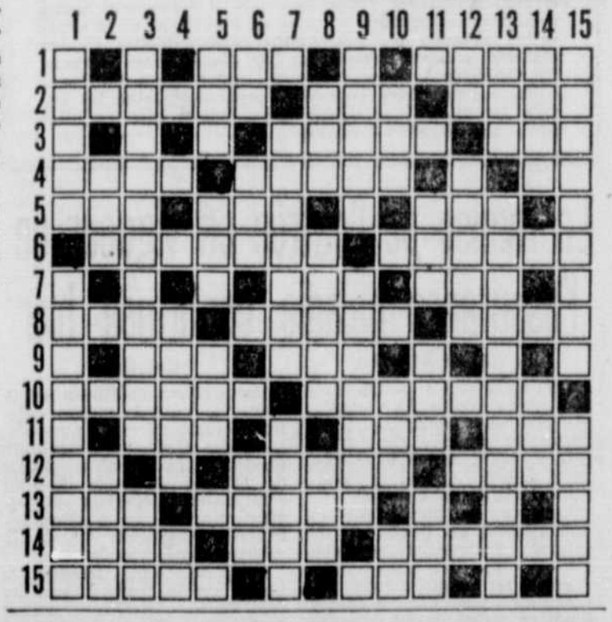

LES ECHECS

Fin de partie

Le diagramme d'aujourd'hui est une fin de partie (Molnar-Nagy, tournoi de Hongrie, 1966), extraite du dernier numéro **d'Europe - Echecs.** Les blancs, qui ont le trait en ce moment, gagnent grâce à leur pion en plus. Il est facile de voir que l'échange des Fous ne conduit qu'à une répétition de coups et à une nulle. Il en est de même de Fé2, auquel les noirs répondaient par Ré6. Donc, il ne reste que le sacrifice du pion par 1 é6, qui permet au Roi blanc d'occuper la case é5. On aura donc : 1 : : :, Fxé6; 2 Fç2 (Maintenant ce Fou menace Fxg6 et le passage à dame du pion h.), Ff7; 3 Fé4, Fé8; 4 Ré5 ... Maintenant les noirs sont en zugzwang, c'est-à-dire qu'ils doivent jouer un coup perdant.

N.011266.

ANGLO-CANADIAN PULP AND PAPER MILLS, LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par les présentes que les dividendes suivants ont été déclarés : —

ACTIONS PRIVILEGIEES CONVERTIBLES 4½%

Un dividende trimestriel de vingt-huit cents et cent vingt-cinq millièmes (28.125 cents) par action en circulation, sera payé le 1er février 1967, à même le surplus d'exploitation, sur les actions privilégiées rachetables et convertibles, 4½% cumulatif, d'une valeur au pair de $25.00 chacune, du capital action de cette compagnie, aux actionnaires enregistrés aux livres à la fermeture des affaires le 6 janvier 1967.

ACTIONS ORDINAIRES

Un dividende de dix-huit cents (18 cents) par action en circulation sur les actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair du capital action de cette compagnie, payable le 6 janvier 1967, à même le surplus d'exploitation, aux actionnaires enregistrés aux livres à la fermeture des affaires le 23 décembre 1966.

Par ordre du conseil d'administration.
DAVID YOUNG
secrétaire

QUEBEC, P.Q.
30 novembre 1966

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No : 308-382
DANS LA COUR DE MAGISTRAT
QUEBEC READY MIX INC., Demandeur,
vs
DAME THERESE MORIN, "Restaurant Etoile D'Argent", Défenderesse.

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets de la défenderesse saisis en cette cause, seront vendus en justice, par encan public, le douzième jour de décembre 1966, à 12 heures de l'avant-midi, à Route Nationale, Champigny.

Lesdits biens consistent en : caisses enregistreuses, téléviseurs, lits, poêles, comptoir, banquettes, etc., etc.

Le tout sera vendu suivant la loi.

QUEBEC, ce 2 décembre 1966.
J.-ROLAND GAGNON, H.C.S.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 25ème jour de novembre 1966, sous le No 598369, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Québec un contrat de vente, cession et transport par Roland Dupéré, à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite entreprise.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la province de Québec.

Ce 25ème jour de novembre 1966.
La Banque de Nova Scotia

AVIS DE REQUETE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est donné que "LA COMPAGNIE PAUL GODBOUT LTEE", une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social en la Cité de Québec, s'adressera au Secrétaire de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec.

DATE à Québec, ce 30ième jour de novembre mil neuf cent soixante-six.
LA COMPAGNIE PAUL GODBOUT LA CIE PAUL GODBOUT LTEE
par : CLAUDE GASCON, notaire, procureur de la requérante.

CITE DE QUEBEC

APPEL D'OFFRES

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné aux courtiers d'assurance ayant place d'affaires dans la Cité de Québec, que des offres cachetées, scellées, endossées : "OFFRES POUR ASSURANCE PATRONALE DE LA COMMISSION DE L'EXPOSITION" et adressées au Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues d'hui à LUNDI, le 12 décembre 1966, à TROIS HEURES P.M. (heure normale de l'est).

LES INTERESSES peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au Comptable de l'Exposition Provinciale, chambre 24, Colisée de Québec.

Le Greffier de la Cité
ADOLPHE ROY, Avocat.

QUEBEC, ce 1er décembre 1966.

CITE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC
(No : 485-2-474)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné : —

1e— QUE le Conseil municipal de la Cité de Charlesbourg, à sa séance du 14 novembre 1966, a adopté le règlement no 485, ayant pour objet d'amender le règlement no 66, plus précisément son article 124-B, en remplaçant les mots : "cependant le côté opposé du bâtiment principal pourra être fermé à 50% de sa superficie; la hauteur fermée complètement ne devant pas dépasser 50% de la hauteur totale", par les mots suivants : "cependant, le côté opposé du bâtiment principal pourra être fermé à sa demi-hauteur inférieure seulement";

2e— QUE l'assemblée publique, en vue de permettre aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, d'approuver le dit règlement ou de demander qu'il soit soumis à leur approbation, par voie de scrutin, a été fixée au 9 décembre 1966, à 7.00 heures p.m. à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg.

Charlesbourg, ce 2 décembre 1966.
Le Greffier de la Cité :
PIERRE-G. DORION, avocat

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

SOUMISSIONS

ENLEVEMENT DE LA NEIGE DES TERRAINS DE STATIONNEMENT DOMAINE ST-CHARLES, DUBERGER

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI, HEURE DE QUEBEC, MARDI LE 20 DECEMBRE 1966, pour l'enlèvement de la neige des terrains de stationnement dans le projet "Domaine St-Charles, à Ville Duberger".

Les devis et les formules de soumissions requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous. La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement celle acceptée.

LE GERANT
SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT
2475, Boulevard Sir Wilfrid Laurier, C.P. 70, Québec 10.

TERRY ET LES PIRATES

par George Wunder

LA FAMILLE TETEBECHE

par Chic Young

avis de décès

BEAUDOIN. — A Québec, le 30 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédée dame Gabrielle Légaré, épouse en premières noces de feu M. Paul Ste-Marie, en deuxièmes noces de M. Georges-Emile Beaudoin, demeurant à St-Hénédine, Co. Dorchester.

Mme Beaudoin est présentement exposée à la résidence funéraire Arthur Cloutier, 975, Marguerite-Bourgeoys, jusqu'à vendredi matin, à 9 heures, d'où elle sera transportée à la résidence funéraire Veilleux, de Ste-Hénédine.

Les funérailles auront lieu samedi, à 2 heures p.m., en l'église de Ste-Hénédine et de là au cimetière Belmont. 1-12 (2 fs)

BEDARD. — A St-Basile, Cté Portneuf, le 30 novembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Maurice Bédard, époux de dame Diana Frenette. Il demeurait sur la rue Ste-Anne, à St-Basile.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures 30.

Départ des foyers funéraires Laurent Leclerc & Fils, 18, Ave. du Parc, à 10 heures 15, pour l'église de St-Basile et de là au cimetière paroissial. 1-12 (2 fs)

BOUCHARD. — A St-François N.B., le 29 novembre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Georges (Edith) Bouchard, épouse de feu M. Georges Bouchard demeurant à St-François, N.B.

Les funérailles auront lieu samedi, à St-François. 1 et 2-12 (2 fs)

BOURASSA. — A Québec, le 30 novembre 1966, à l'âge de 90 ans et 9 mois, est décédée dame Lavigna Chandonnet, épouse de feu M. Philippe Bourassa, demeurant à 2983, rue Dumas.

Les obsèques auront lieu samedi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 1187, 1ère Avenue, à 8 heures 45, pour l'église de Ste-Odile et de là au cimetière de St-David, cté de Lévis. 1-12 (2 fs)

BOULANGER. — A Daytona Beach, Floride, le 28 novembre 1966, est décédée Mlle Yvonne Boulanger, demeurant à Château-d'Eau. Elle était la soeur de Marguerite Boulanger.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ du salon funéraire Antonio Falardeau & Fils, 30, St-Joseph, Lorettevile, à 9 heures 45, pour l'église de Château-d'Eau et de là au cimetière St-Charles. 2-12 (1 fs)

CAHELL. — Au Sanatorium Ste-Germaine, cté de Dorchester, le 29 novembre 1966, à l'âge de 68 ans et 4 mois, est décédé M. John Cahell, époux en premières noces de feu dame Rose-Anna Routhier et en secondes noces de dame Marie-Jeanne Bilodeau.

Les obsèques auront lieu samedi, le 3 décembre, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires de la maison Sylvio Roy Enr., à 9 heures 45, pour l'église de St-Malachie et de là au cimetière paroissial. 2-12 (1 fs)

CANTIN. — A Québec, le 30 novembre 1966, est décédée accidentellement dame Alberta Cantin, fille de feu M. et Mme Albert Cantin, demeurant à 689, St-Vallier ouest.

Les funérailles auront lieu samedi, à 8 heures.

Départ du funérarium Lépine, 300, Chemin Ste-Foy, à 7 heures 45, pour l'église de St-Malo, rue Marie de l'Incarnation et de là au cimetière St-Charles. 1-12 (2 fs)

CARON. — A Québec, le 29 novembre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Henri Caron, ex-comptable en chef au ministère de l'Agriculture, époux de dame Véronique Julien, demeurant à 1825, 23ème Rue.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 990, 1ère Avenue, à 9 heures 45, pour l'église de St-Pie X et de là au cimetière Belmont. 30-11 (3 fs)

GARON. — A Québec, le 30 novembre 1966, à l'âge de 79 ans et 7 mois, est décédé M. J.-Emilius Garon, ingénieur forestier, époux de dame Albertine Bernier, demeurant à 1069, rue des Laurentides.

Les obsèques auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 35 est, Grande-Allée, à 9 heures 45, pour l'église des Sts-Martyrs Canadiens et de là au cimetière Belmont. 1-12 (3 fs)

GAGNON. — Au Sanatorium Ste-Germaine, cté de Dorchester, le 30 novembre 1966, à l'âge de 75 ans et 4 mois, est décédé M. Ovide Gagnon, époux de feu dame Bernadette Chabot.

Les obsèques auront lieu samedi, le 3 décembre, à 3 heures.

Départ des salons mortuaires de la maison Sylvio Roy Enr., à 2 heures 45, pour l'église de Ste-Claire et de là au cimetière paroissial. 2-12 (1 fs)

GIGNAC. — A Québec, le 30 novembre 1966, à l'âge de 50 ans et 2 mois, est décédé M. Maurice Gignac, employé civil au Fédéral, époux de dame Françoise Guay, demeurant à 1401, boulevard Benoit XV.

Les funérailles auront lieu samedi, 3 décembre, à 10 heures 15.

Départ des foyers funéraires J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 10 heures 05, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles. 1-12 (2 fs)

GAMACHE. — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 30 novembre 1966, à l'âge de 82 ans et 8 mois, est décédée dame Aglaée Maheux, épouse de feu Ovide Gamache.

Les funérailles auront lieu samedi, à 2 heures.

Départ des salon funéraires Laurent Normand, 115, rue St-Louis, Montmagny, à 1 heure 30, pour l'église St-Pierre de Montmagny et de là au cimetière paroissial. 2-12 (1 fs)

LAVALLEE. — A Cap-Santé, le 30 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédée dame Marie-Blanche Gingras, épouse de M. Armand Lavallée, demeurant sur la rue Principale à Cap-Santé.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Denis & Denis Enr., 324, Notre-Dame, Donnacona, à 2 heures 30, pour l'église de Cap-Santé et de là au cimetière paroissial. 1-12 (2 fs)

LONGCHAMPS. — A Lauzon, le 29 novembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée dame Phélonise Turgeon, épouse de feu M. Alphonse Longchamps, demeurant à 19, de Gaulle, Lauzon.

Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures.

Départ des salons funéraires Gauthier Limitée, 566, St-Joseph, Lauzon, à 8 heures 45, pour l'église de Ste-Bernadette et de là au cimetière de Lauzon. 30-11 (3 fs)

LORTIE. — A Québec, le 1er décembre 1966, à l'âge de 85 ans, est décédée dame Alexina Vallerand, épouse de M. Joseph Lortie. Elle demeurait à 575, rue Bagot.

Les obsèques auront lieu lundi, à 9 heures 30.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, Marie de l'Incarnation, à 9 heures 15, pour l'église de St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. 2-12 (2 fs)

MILLER. — A Québec, le 1er décembre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédée dame Thérèse Martin, épouse de M. Gérard Miller, demeurant à 830, avenue Lévis.

Les obsèques auront lieu samedi, à 9 heures.

Départ du funérarium Lépine, 300, Chemin Ste-Foy, à 8 heures 45, pour l'église des Sts-Martyrs Canadiens et de là au cimetière Belmont. 2-12 (1 fs)

MORIN. — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 30 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Amédée Morin, époux de feu dame Albertine Chabot.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ des salons funéraires Emile Ruelland, à St-Vallier, à 2 heures 50, pour l'église de St-Vallier et de là au cimetière paroissial. 1-12 (2 fs)

POIRE. — A Québec, le 30 novembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mlle Jeanne Poiré, demeurant à 852, rue St-Jean.

Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 120, rue St-Jean, à 8 heures 45, pour l'église de St-Vincent-de-Paul et de là au cimetière Belmont.

Le trajet se fera en automobile. 1-12 (2 fs)

RODRIGUE. — A Québec, le 1er décembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. William Rodrigue, fonctionnaire provincial, époux de dame Marie-Anna Jobin, demeurant à 84, rue de l'Espinay.

Les funérailles auront lieu samedi, le 3 déc., à 9 heures 15.

Départ des foyers funéraires J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 9 heures 05, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles. 1-12 (2 fs)

SAUVAGEAU. — A St-Marc des Carrières, le 1er décembre 1966, à l'âge de 87 ans et 4 mois, est décédé M. Emile Sauvageau, époux de dame Ernestine Dussault, demeurant à 917, rue Principale.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ des foyers funéraires C. Légaré & Fils, 1089, rue Principale, à 2 heures 50, pour l'église de St-Marc et de là au cimetière paroissial. 2-12 (1 fs)

TREMBLAY. — A Ste-Brigitte de Laval, le 30 novembre 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Jean Tremblay, époux de dame Rita Clavet, demeurant à 334, Ste-Brigitte.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ des salons funéraires Wilbrod Robert Inc., 138, avenue Royale Beauport, à 2 heures 15, pour l'église de Ste-Brigitte et de là au cimetière paroissial. 1-12 (2 fs)

SERVICES ANNIVERSAIRES

BILODEAU. — Samedi, le 3 décembre 1966, à 9 heures a.m., en l'église de St-Paul Apôtre de Québec, sera chanté le service anniversaire de Gaston Bilodeau, époux de dame Germaine Vézina.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 64919 1-12 (2 fs) S.A.

GUILLOT. — Samedi, le 3 décembre 1966, à 4 heures p.m., en l'église de Beauport sera chanté le service anniversaire de M. Georges-E. Guillot, époux de feu dame Odile Parent.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 64917 1-12 (2 fs) S.A.

REMERCIEMENT POUR FAVEUR OBTENUE

GRANDE reconnaissance à Sa Sainteté Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Signé A.G. 64964 2-12 (1 fs) R.F.O.

Eglise capitaliste

L'Eglise d'Angleterre possède des propriétés et des investissements rapportant environ $70,000,000 par année.

Stance du "O Canada" intégrée aux cérémonies religieuses

TORONTO (P.C.) — La conférence interconfessionnelle, groupe du centenaire représentant 34 dénominations religieuses, demande à toutes les Eglises du Canada d'intégrer dans leurs cérémonies, l'an prochain, une stance religieuse tirée des versions française et anglaise du "O Canada".

La nouvelle a été annoncée hier par un porte-parole de la Commission du Centenaire, qui patronne la conférence.

Les stances recommandées sont la deuxième de la version française écrite en 1880 par le juge Adolphe Routhier, et la troisième de la version anglaise, écrite en 1908 par Sir Stanley Weir.

Les deux stances ont des accents religieux. Elles ne sont pas identiques.

Voici le texte de la deuxième stance française :

Sous l'oeil de Dieu,
Près du fleuve géant,
Le Canadien grandit en
[espérant
Il est né d'une race fière,
Bénit fut son berceau,
Le Ciel a marqué sa carrière
Dans ce monde nouveau.
Toujours guidé par Sa
[lumière
Il gardera l'honneur de son
[drapeau
Il gardera l'honneur de son
[drapeau.

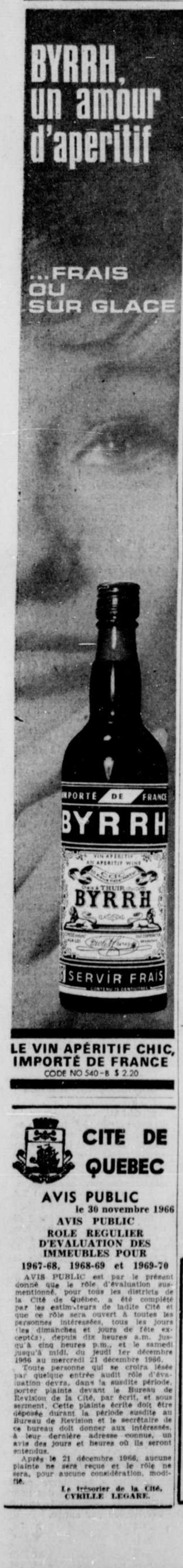

Compagnies ferroviaires

Entente intervenue

OTTAWA (P.C.)—Le ministre du Travail a annoncé hier aux Communes qu'une entente était intervenue entre les compagnies ferroviaires et les représentants des syndicats de leurs employés.

M. John R. Nicholson a précisé que l'entente avait été conclue avec le syndicat des ouvriers travaillant dans les ateliers de réparation mais ne touchait pas trois autres syndicats.

Le ministre a également annoncé que la date-limite du 30 novembre allait être reportée à plus tard pour permettre au médiateur de poursuivre ses efforts," mais il n'a pas annoncé quand le gouvernement imposera l'arbitrage obligatoire, le cas échéant.

Le Syndicat des préposés aux ateliers de réparation représente quelque 28,000 des 120,000 travailleurs concernés.

Le ministre n'a pas donné de détails sur l'entente, disant simplement qu'elle s'étendait aux salaires, aux bénéfices marginaux et aux principes de négociation relativement aux changements technologiques.

M. Nicholson a émis l'espoir que le Syndicat des employés non - itinérants, représentant 55,000 hommes et celui des conducteurs de locomotives, représentant 15,000 hommes, poursuivront les discussions avec le médiateur nommé par Ottawa, M. Carl Goldenberg et en viendront sous peu à une entente.

Dans ce dernier cas, le gouvernement accorde jusqu'au 17 décembre au médiateur pour soumettre son rapport.

Martin confirme la mort du Père Ménard le 30 juin au Lésotho

OTTAWA. (PC). — Le ministre des Affaires extérieures a confirmé hier aux Communes que le père Almanzar Ménard, O.M.I., a été assassiné au Lésotho le 30 juin.

Répondant à une question de M. Maurice Allard, Ind., Sherbrooke, M. Paul Martin a fait savoir que dès qu'il a appris la mort du père Ménard, il a communiqué avec l'ambassade canadienne la plus proche, qui a obtenu confirmation de la police de Lésotho que le père missionnair eavait été poignardé, dans sa mission située non loin de la capitale du Lésotho, ancien Basutoland, au cours d'un vol impliquant une importante somme d'argent.

M. Martin a précisé que quatre Bassoutos avaient été arrêtés à la suite de cette affaire et accusés de meurtre.

La cause sera entendue au début de 1967.

Hausse de traitement aux fonctionnaires du groupe "D"

OTTAWA (P.C.) — Le ministre du Revenu national, M. Edgar J. Benson, a annoncé hier aux Communes qu'une hausse de traitement temporaire de sept pour cent avait été accordée aux fonctionnaires du groupe D.

Le ministre répondait alors à une question de M. Stanley Knowles NDP-Winnipeg-Nord-centre qui s'informait des progrès réalisés par le médiateur nommé par le gouvernement fédéral, le juge André Montpetit.

Le ministre a déclaré qu'une entente avait été conclue accordant une hausse temporaire de sept pour cent aux quelque 29,000 fonctionnaires du groupe D et que les négociations se poursuivaient afin d'en venir à une entente définitive.

CALENDRIER

VENDREDI, 2 décembre 1966
Ste Bibiane

Demain :
S. François-Xavier

SOLEIL: Lever: 7.23 Coucher: 4.17
LUNE: Lever: 9.51 Coucher: s. 6.20

Les marées, vendredi le 2 déc.
Hautes: 10.05 a.m. — 10.22 p.m.
Basses: 5.30 a.m. — 5.15 p.m.
Les marées, samedi le 3 déc.
Hautes: 10.5 6a.m. — 11.12 p.m.
Basses: 6.13 a.m. — 6.03 p.m.

Phases de la LUNE de décembre
Dernier quartier le 5 à 1 h. 22 a.m.
Nouvelle lune le 11. à 10 h. 13 p.m.
Premier quart. le 19 à 4 h. 41 p.m.
Pleine lune le 27. à 6 h. 43 p.m

N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

Mon humble conviction

Il n'est pas plus difficile à Dieu qui nous a tracé la voie, d'être présent dans tous les tabernacles du monde, que d'être l'auteur de cet espace SANS FIN dans lequel se meuvent des milliards et des milliards d'astres de dimensions qui dépassent l'imagination.

(Espace payé par H. P.)

CITE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC
le 30 novembre 1966
AVIS PUBLIC
ROLE REGULIER D'EVALUATION DES IMMEUBLES POUR 1967-68, 1968-69 et 1969-70

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle d'évaluation susmentionné, pour tous les districts de la Cité de Québec, a été complété par les estimateurs de ladite Cité et que ce rôle sera ouvert à toutes les personnes intéressées, tous les jours (les dimanches et jours de fête exceptés), depuis dix heures a.m. jusqu'à cinq heures p.m., et le samedi jusqu'à midi, du jeudi 1er décembre 1966 au mercredi 21 décembre 1966.

Toute personne qui se croira lésée par quelque entrée audit rôle d'évaluation devra, dans la susdite période, porter plainte devant le Bureau de Revision de la Cité, par écrit, et sous serment. Cette plainte écrite doit être déposée durant la période susdite au Bureau de Revision et le secrétaire de ce bureau doit donner aux intéressés, à leur dernière adresse connue, un avis des jours et heures où ils seront entendus.

Après le 21 décembre 1966, aucune plainte ne sera reçue et le rôle ne sera, pour aucune considération, modifié.

Le trésorier de la Cité,
CYRILLE LEGARE.

En direct d'Ottawa

Du mercredi au samedi inclusivement, l'ACTION offre aux quatre grands partis politiques fédéraux, par la voix d'un de leurs représentants, l'occasion de faire valoir leur position dans le domaine de la politique fédérale. Cette chronique sera signée tour à tour par MM Réal Caouette, R.C.- Robert Cliche, NPD Auguste Choquette, Lt.; et Martial Asselin, PC.

Un rapport brutal

Par Robert Cliche
chef québécois du NPD

Le dernier rapport du Conseil Economique Canadien est brutal : il révèle une situation québécoise presque décourageante. Notre province, qui m'est toujours apparue comme la deuxième province la plus riche au pays, se place au sixième rang quant à ce qui a trait au revenu moyen. Près de 40% des chômeurs du Canada sont dans le Québec et notre standard de vie est d'au moins 25% inférieur au niveau de vie du citoyen de l'Ontario.

Comparons les salaires et revenus. En 1964 par exemple les Québécois gagnaient $84.00 par semaine en moyenne, les Ontariens $89.00. En 1965 les Québécois $91.00 par semaine, les Ontariens $96.00. Voilà pour les ouvriers.

Quant au revenu des cultivateurs les chiffres sont encore plus décourageants. En 1963 le revenu net des fermiers se chiffrait au Québec à $190,000,000.00, mais à $372,000,000.00 en Ontario.

Depuis quelques semaines il se fait beaucoup de "broue" pour savoir qui est responsable de cet état de choses. Pour les séparatistes le Canada anglais, globalement, doit être cloué au pilori et pour eux la séparation serait le remède. Par ailleurs le président de la Chambre de Commerce du Québec a soutenu que notre agressivité comme nation, nos justes revendications, effraient le capital qui se concentrait en Ontario.

Il ne faudrait pas perdre trop de temps à chercher les causes de cette situation. Il faudrait plutôt rapidement nous lancer dans la recherche des solutions. Il est une vérité connue : c'est que l'industrie attire l'industrie. Si l'Ontario est si riche comparée à nous c'est dû d'abord à sa situation géographique, puis au fait qu'il y a à cet endroit une main-d'oeuvre plus spécialisée qu'au Québec.

Ajoutons de plus qu'il est normal pour des Anglo-Saxons de se diriger dans une province anglaise lorsqu'il s'agit d'immobiliser du capital. Dans le système d'entreprise libre il saute aux yeux que ni le gouvernement provincial, ni le gouvernement fédéral ne peut faire quoi que ce soit pour renverser la vapeur. Dans le système d'entreprise libre, les chefs d'industries se bâtissent là où ils l'entendent, au gré de leurs caprices, de leurs ambitions et en vue du profit maximal.

La seule force capable de faire comprendre raison à l'industrie libre c'est le gouvernement. Tant et aussi longtemps que nos gouvernants ne feront qu'émettre des voeux pieux à l'endroit de l'entreprise privée, les barons de la finance ne bougeront pas.

Dans un pays fédératif une planification économique ne peut se faire uniquement par un seul gouvernement à l'exclusion des au s. Ainsi si le Québec voulait à l'heure actuelle commencer une authentique planification économique, j'ai l'impression qu'il ne serait pas capable de le faire puisqu'il n'aurait pas eu main tous les leviers dont il a besoin pour assurer une planification économique intelligente. Il s'agit donc, pour décentraliser l'industrie, pour faire en sorte que le Québec rattrape le temps perdu, pour que les industries viennent s'installer au Québec, d'élaborer de meilleures méthodes de collaboration fédérale-provinciale.

Un gouvernement néo-démocrate établira un Conseil fédéral-provincial permanent de la planification et du développement afin d'assurer la concordance entre les plans d'Ottawa et ceux des provinces.

C'est surtout aux provinces qu'incombe la responsabilité gouvernementale d'assurer à tous les Canadiens une vie meilleure et plus active. Mais le gouvernement fédéral a, lui aussi, un rôle à jouer. Les dépenses étant considérables, il faut considérer l'urgence de chaque mesure en tenant compte de ses répercussions pour tout le pays. Il est en outre nécessaire de niveler les normes en vigueur d'un bout à l'autre du Canada.

Nombre de ces champs d'action, tels l'éducation, l'urbanisme et l'aménagement rural, touchent à la vie culturelle de la société. Dans ces domaines, Québec doit avoir l'assurance qu'elle peut différer du reste du pays.

Les ententes actuelles entre Ottawa et les provinces sur le partage des frais et sur la fiscalité ont enlevé aux provinces la souplesse et l'initiative qu'il leur faut pour passer à l'action. Un gouvernement néo-démocrate s'engagerait à mettre en oeuvre un programme plus souple et plus moderne :

1. Un nouveau régime de partage des impôts augmenterait les revenus sans condition des provinces.

2. Nous adopterions une nouvelle formule de péréquation du revenu des provinces.

3. Dans bien des domaines où des fonds fédéraux servent à financer des programmes d'équipement social comme la construction d'écoles ou d'hôpitaux et la rénovation urbaine, les subventions conditionnelles rigides actuelles seraient remplacées par des ententes conjointes destinées à financer certains programmes généraux. Ainsi, les provinces pourraient progresser selon les besoins locaux, mais en même temps, tout le pays travaillerait à des objectifs communs.

La remise de l'entrée en vigueur de l'assurance-maladie confirmée hier

par Gérard ALARIE

OTTAWA (P.C.) — Un vote de 50 voix contre 42 a confirmé hier aux Communes la décision du ministre des Finances, M. Sharp, de retarder d'un an la mise en vigueur de l'assurance-maladie au Canada.

Le vote, qui portait sur un amendement au projet de loi fédéral d'assurance - maladie présenté par M. Allan Macachen au comité plénier des Communes qui examine depuis lundi ce projet de loi, a rangé du côté des députés ministériels, M. J.-A. Mongrain, Ind.-Trois-Rivières.

Les conservateurs, les néo-démocrates, les créditistes du parti de M. Robert Thompson et M. Gilles Grégoire Ind.-Lapointe l'amendement tandis que les députés du Ralliement créditiste se sont abstenus de voter.

M. David Lewis NPD-York-Sud a délivré une cinglante attaque contre le ministre des Finances et le gouvernement libéral sur la décision de retarder la mise en vigueur de l'assurance-maladie.

"En période de prospérité, le gouvernement dit qu'il ne peut pas initier un régime d'assurance-maladie, qu'il ne peut pas non plus l'initier en période de récession économique", a souligné M. Lewis.

Il ne pourra donc jamais initier ce régime, a ajouté le député néo-démocratique de York-Sud.

Grégoire

Par ailleurs, en fin de soirée hier, le député indépendant-indépendantiste de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a présenté un 10e amendement au projet de loi qui demande que les contributions fédérales aux régimes provinciaux d'assurance-maladie prennent la forme "d'équivalence fiscale".

Dans sa forme actuelle, le projet de loi prévoit que les contributions fédérales devant représenter 50 pour cent du coût per capita des régimes provinciaux d'assurance-maladie seront versées aux provinces sous forme de paiements directs.

Quand, en juillet 1965, lors d'une conférence fédérale-provinciale, le gouvernement québécois a accepté les quatre critères fédéraux au régime d'assurance - maladie, il prévoyait, comme l'a dit a répété le premier ministre québécois d'alors, M. Jean Lesage, des contributions fédérales sous forme d'équivalence fiscale représentée en points d'impôts sur le revenu.

Depuis cette date, le gouvernement fédéral a manifesté sa volonté ferme de conserver sa part actuelle de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les bénéfices des sociétés. Cette volonté s'est exprimée en particulier lors des conférences fédérales-provinciales qui ont eu lieu en septembre et en octobre dernier à Ottawa.

L'affaire "Sunday"

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA ADMET QUE L'ON AVAIT COMMIS UNE ERREUR

OTTAWA. (PC). — Le président de la Société Radio-Canada a admis jeudi que l'on avait commis une erreur en utilisant une séquence filmée démontrant les sentiments partagés par un homme et une femme sur les relations sexuelles.

Comparaissant devant le Comité parlementaire de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, M. J.-Alphonse Ouimet a dit que cette séquence, tirée d'un film britannique, ne faisait pas partie intégrante du programme qui portait principalement sur l'attitude des différentes églises vis-à-vis la sexualité.

M. Ouimet estime aussi que l'émission en question, intitulée Sunday, et montrée le dimanche soir, n'a pas encore eu le temps de faire ses preuves, n'étant en onde que depuis quatre semaines.

Emission immorale

De nombreux sénateurs et députés ont critiqué la société Radio-Canada pour avoir montré ce programme dimanche de 10 heures à 11 heures du soir. Ils ont qualifié l'émission d'obscène et immorale.

Le propriétaire d'une station de télévision de Québec, M. Jean Pouliot, a même demandé la permission de visionner à l'avance toutes les prochaines émissions de Sunday afin de déterminer s'il peut les retransmettre.

La séquence de huit minutes montrée dimanche a été tirée d'un film qui en dure 45. M. Ouimet, répondant aux questions de députés, a dit qu'il ne savait pas si c'était la pire séquence qui avait été montrée aux téléspectateurs canadiens.

La séquence montre un homme et une femme, au lit, se caressant. Après quelques minutes de ce jeu, l'homme demande à la femme de l'épouser.

La balance du film nous montre les deux acteurs répondant à des questions sur leur expérience sexuelle, y compris l'homosexualité et l'inceste.

M. Ouimet a signalé que l'émission Sunday avait remplacé la désormais célèbre série *This hour has seven days*, qui a fait l'objet d'une controverse à la grandeur du pays l'an dernier.

Le président de la société a dit que Sunday voulait prendre ce que Seven Days avait eu de meilleur et combler le vide laissé par Seven days.

"Le vide a été comblé, a murmuré M. Ralph Cowan, député libéral de York Humber. Il y a même trop-plein."

M. Ouimet a conclu que les producteurs de Sunday avaient hérité d'un lourd fardeau et devait régler un énorme problème.

"Il est évident qu'ils ne l'ont pas encore solutionné de façon efficace."

Le président a rappelé que Sunday ne figurait à la programmation de Radio-Canada que depuis quatre semaines et que par conséquent il n'avait pas encore eu le temps de faire ses preuves.

Il a toutefois ajouté que si l'équipe de production ne réussissait pas à résoudre le problème actuel, la direction de la société n'hésiterait pas à remplacer l'émission par une autre.

Des poursuites judiciaires devraient être intentées selon M. Diefenbaker

OTTAWA (P.C.) — Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a suggéré hier aux Communes que le gouvernement envisage la possibilité d'intenter des poursuites judiciaires contre les responsables de l'émission "Sunday" qui ont présenté dimanche dernier une séquence filmée portant sur les relations sexuelles.

Le ministre responsable de la société Radio-Canada devant le Parlement, Mlle Judy LaMarsh a répondu qu'elle étudiera la question.

Elle a ajouté, au cours de la période de questions, qu'elle examinera le cas avec les autorités du ministère de la Justice mais qu'entre-temps, il serait loisible à tout particulier, qui croit qu'il y a eu infraction au code criminel, de déposer une plainte et d'intenter une poursuite.

Mlle LaMarsh, qui est avocat a ajouté que s'il y a infraction, la question tombe sous juridiction provinciale.

M. Diefenbaker a dit que la déclaration du président de la société Radio-Canada, M. J.-Alphonse Ouimet, devant le comité de la radio, hier, était loin d'être satisfaisante.

M. Ouimet a admis devant les membres du comité que la société avait commis une erreur en diffusant cette séquence filmée.

"Il y a trop d'erreurs de ce genre", a soutenu le chef de l'opposition.

M. Diefenbaker avait demandé au ministre si elle avait obtenu l'assurance de la société Radio-Canada que de telles émissions ne seraient plus présentées et si des mesures seraient prises afin de protéger la jeunesse.

Radiodiffusion

Plus de responsabilités au Conseil administratif de la Société R.C.

OTTAWA (P.C.) — La société Radio-Canada désire que soient confiées au Conseil d'administration de Radio-Canada l'autorité et la responsabilité exclusives dans les domaines de la politique, de la programmation et de l'exploitation du service national de radiodiffusion.

La société a fait connaître sa réaction hier matin au livre blanc sur la radiodiffusion devant les membres du Comité parlementaire de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

La société propose également que soient confiées au bureau des gouverneurs de la radiodiffusion l'autorité et la responsabilité exclusives dans les domaines suivants : Planification et administration des structures matérielles de la radiodiffusion; comportement général du secteur privé.

La Société recommande enfin que le BGR et la société Radio-Canada réondent, l'un et l'autre, directement au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre désigné, de leurs activités respectives.

Au chapitre de l'activité commerciale, la société rejette une recommandation contenue dans le livre blanc obligeant Radio-Canada à réaliser des recettes commerciales égales à 25 pour cent de l'ensemble des dépenses publicitaires affectées à la télévision au Canada et à quatre pour cent pour ce qui est de la radio.

La société recommande plutôt que le gouvernement reprenne l'étude de l'objectif proposé en matière de publicité, en fonction des études faites par la société et d'autres organismes, depuis la parution du livre blanc, afin d'abaisser cet objectif.

Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas laisser les impératifs d'ordre commercial ni entraver, ni interdire la réalisation des buts de la société en matière d'émission," dit le mémoire.

"Ces impératifs ont déjà une telle emprise qu'en somme la composition du programme de télévision de la Société aux heures de pointe en est virtuellement tributaire."

PROGRAMMES FACILES

Le président de la société Radio-Canada, M. J.-Alphonse Ouimet, qui a présenté le mémoire au comité, a expliqué que la société est en quelque sorte obligée de passer des programmes faciles, qui se vendent bien, aux heures de pointe, c'est-à-dire entre huit heures et 10 heures du soir.

"D'excessives exigences commerciales," dit M. Ouimet, "ne doivent pas dicter à Radio-Canada la politique qu'elle doit suivre en matière de programmation."

La société croit que le régime de radiodiffusion dit "unique," proposé dans les années 30 par la commission Air, a bien servi le Canada, mais elle ajoute que cette ère est révolue et qu'il est utopique de songer à s'y accrocher.

La radiodiffusion canadienne en effet, estime le mémoire, entre dans une nouvelle ère où des changements sont inévitables, avec la télévision éducative, le rôle que les satellites peuvent être appelés à jouer, les conditions d'attribution des licences et la télévision par antennes collectives.

Des bureaux distincts doivent donc être créés pour la radiodiffusion publique.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES LAURENTIDES

PROFESSEURS DEMANDES

1 professeur d'anglais
(8e, 10e, 11e années)

suppléants
(tous les degrés du secondaire)

Veuillez communiquer avec :
M. Jean-Louis Mathieu,
Directeur de l'Ens. Sec.,
Commission Scolaire Régionale des Laurentides,
C.P. 1780,
Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.
Tél. : 326-0333
Région 819

- ARTICLES de Bureaux
- CENTRE D'IMAGERIES
- ARTICLES de CLASSES
- LIVRES de bibliothèques
- ARTICLES RELIGIEUX

LA LIBRAIRIE CANADIENNE Ltée
3 magasins pour vous servir
399 de la Canardière
Tél.: 525-5119
Centre d'Achats Canardière
Centre d'Achats Laurier

Contremaître
POUR CARRIERE

Ce poste est présentement disponible à notre usine de Villeneuve, Qué.
Le candidat recherché doit posséder de l'expérience dans l'exploitation de carrière, ceci incluant les opérations de forage, dynamitage et concassage de la pierre, l'opération et l'entretien des véhicules propres à une telle exploitation.
Bonnes conditions de travail et nombreux bénéfices sociaux.
Formuler demande d'emploi, PAR ECRIT SEULEMENT, mentionnant âge, qualifications, expérience et salaire désiré à :

Gérant de l'usine,
CIMENTS DU ST-LAURENT,
Case Postale 1156, QUEBEC 2, P.Q.

10ième Anniversaire de la mort du Père Victor LELIEVRE, o.m.i.

Nous qui avons tellement bénéficié de son fructueux apostolat, gardons un souvenir impérissable de ce saint prêtre qui a travaillé si ardemment à instaurer chez nous le Règne du Sacré-Coeur.

Demain samedi, le 3 décembre, à 5h. 30 p.m., un service sera célébré en l'église de St-Sauveur.

L'heure de la reconnaissance se présente, allons-nous en profiter. Rendons-nous nombreux à l'endroit même où le Père Lelièvre nous a jeté et gardé dans l'amour immense du Sacré-Coeur. (**)

COLLOQUE SUR L'ASSURANCE-MALADIE

L'Institut canadien de Québec présentait hier soir, deuxième colloque public. Portant sur l'assurance maladie, ce colloque réunissait M. Gérard Letendre, ex-président de la Chambre de Commerce du Québec et représentant des corps intermédiaires, le Dr Jean-Baptiste Jobin, président du Collège des médecins du Québec, M. François Baby, journaliste et animateur, M. Thomas Boudreau, économiste, professeur à l'Université de Sherbrooke, M. Emilien Dalpé, président de la Fédération des Services Hospitaliers du Québec (CSN), et le Dr Gérard Hamel, président des omnipraticiens du Québec.

L'Action, Québec — Vendredi, 2 décembre 1966 **Page 11**

l'Action

M. Gérard Letendre

Le revers de la médaille

Selon le docteur Letendre, la situation que connaissent actuellement la plupart des pays qui ont institué un régime d'assurance-santé sont aux prises avec des difficultés sans nombre tant sur le plan financier que sur le plan médical.

Appuyant ses énoncés par des chiffres, M. Letendre a donné ses points de vue des régimes anglais, allemand, français et suisse. Selon le panelliste, c'est le régime de ce dernier pays qui est le seul acceptable.

ANGLETERRE

C'est le 5 juillet 1948 que l'Angleterre a inauguré son régime, et on estimait le coût total à l'époque à 170 millions de livres sterling en insistant sur le fait que ce coût ne dépasserait jamais 175 millions de livres vue que la santé publique s'améliorerait sensiblement avec l'instauration du régime universel, complet et obligatoire et qu'en conséquence la demande pour les services médicaux diminuerait.

Pour la première année, cependant, soit 1949-1950, le coût s'est élevé à 380 millions de

livres. En 1964-1965 : 1,063.000.000 de livres. En 1965-1966 les chiffres ne sont pas encore connus mais ils seraient de l'ordre de 1.3 milliards de livre : $4 milliards pour une population qui est de deux fois et demie celle du Canada. Cela représente dix fois le coût estimatif.

Fait significatif, c'est un socialiste à tout crin, Sir Stephen Crips, qui avait le plus lutté pour la mise en application du plan d'assurance-santé et il a été un des premiers à vouloir imposer un plafond dans les dépenses lorsqu'il est devenu le grand argentier d'Angleterre. Ce plafond qui était de $1.1 milliard, on peut voir dans quelle mesure il a été respecté par le chiffre cité plus haut : $4 milliards pour 1965-1966.

Il a même fallu abandonner le principe sacro-saint de la gratuité totale pour introduire des charges directes pour les médicaments entre autres choses. Le parti travailliste avait promis d'abolir ces charges directes s'il prenait le pouvoir, mais il ne l'a pas encore fait.

Sur le plan médical, la situation n'est pas plus reluisante. Ainsi ,on s'est rendu compte qu'en dépit de toute attente, certains secteurs du service avaient été tout à fait négligée. Au dixième anniversaire du régime, en 1957, il n'avait pas construit un seul hôpital en dépit des besoins pressants qui se font sentir par tout le pays.

Les omnipraticiens sont débordés. Une enquête officielle déclare que la durée moyenne des consultations était de 5.07 minutes. Quand un service est submergé, c'est la qualité qui en souffre. Les bureaux des médecins sont pleins d'hypocondriaques, de névrosés et de célibataires esseulés ce qui empêche les médecins de s'occuper de ceux qui auraient vraiment besoin de leurs soins.

Une enquête récente a conclu que seulement un peu plus d'un quart des omnipraticiens étaient satisfaits de leur situation et qu'ils choisiraient la même profession s'il pouvaient encore choisir. D'autre part les statistiques montrent que le nombre de médecins qui partent vers d'autres cieux sont nombreux.

Le moins qu'on puisse dire donc, c'est que le système anglais n'est pas la panacée qu'on croyait qu'il serait.

L'ALLEMAGNE

Le régime allemand, l'ancêtre de tous les régimes d'assurance santé puisqu'il remonte au dix-neuvième siècle, en dépit de son expérience presque centenaire, se débat depuis le début dans de multiples crises.

Comme la consommation médicale s'accroit en Allemagne plus vite que la production nationale, il est facile que la valeur des actes médicaux étant le système de rémunération adopté par l'Allemagne, baisse sans cesse et que les praticiens sont obligés, pour compenser, d'augmenter le nombre d'actes quotidiens qui ont atteint le chiffre de 90.

Quant au coût des services donnés, laissons parler le ministre fédéral du Travail : "Il est intolérable tant pour le patient que pour la dignité du corps médical de voir plus de 7 milliards de marks (c'est-à-dire $2 milliards) consacrés annuellement à l'assurance-santé obligatoire. Chaque personne assurée doit travailler un mois entier chaque année seulement pour payer les taxes de l'assurance-santé, et en dépit de tout cela, le malade ne reçoit pas des soins adéquats. Les antichambres des médecins sont tellement encombrées qu'ils ne peuvent donner à personne l'attention médicale appropriée".

LA FRANCE

La France se débat dans les mêmes difficultés quoique là, le service ne paie que 80% des frais. Alors que le revenu national en France augmentait de 1950 à 1961 de 330%, les dépenses en assurances sociales dont l'assurance-maladie constitue la plus grande part, augmentait de 650% passant d'une proportion de 7% du revenu national à 10% du revenu national.

Pour trouver une solution au problème, le gouvernement français n'a pas nommé une, mais deux commissions afin de trouver le moyen de freiner les dépenses dans l'assurance-maladie.

Alors nous sommes passés de l'Angleterre à l'Allemagne et de celle-ci à la France et plus ça change, plus c'est la même chose !

LA SUISSE

Une forte densité de population, une dépendance presque complète de la production industrielle pour la survie même du pays, une solidarité politique forcée par le leadership : toutes ces caractéristiques auraient dû, si on s'en tient au catéchisme de certaines gens, faire de la Suisse un endroit logique, idéal même pour l'instauration d'un plan d'assurance-maladie universel et obligatoire qui aurait pu aboutir à autre chose qu'un gâchi financier et médical comme celui qu'on a pu constater dans d'autres pays.

De plus, des politiciens et des sociologues ont tenté plus d'une fois de faire accepter l'idée d'un régime d'assurance-santé universel et obligatoire. Mais lors du référendum que rend la loi obligatoire pour l'acceptation de telles mesures sociales, le projet a été rejeté à chaque fois.

Aujourd'hui la Suisse a dans la plupart de ses cantons des systèmes volontaires auxquels participent les gouvernements fédéral et de canton, l'employeur et l'assuré. Ce dernier défraie 80% des primes et les autres parties se partagent l'autre 20%. Aujourd'hui plus de 80% des gens sont assurés selon ce principe.

Dr Jean Baptiste Jobin

Le Collège est ouvert à la discussion

Je crois que personne ne discute pour savoir si le régime d'assurance-maladie doit être un régime complet. Je crois que tous les gens sont d'accord aujourd'hui pour admettre que si on instaure un régime d'assurance-maladie, il faut que ce soit un régime complet, c'est-à-dire qui assure tous les services médicaux. Et le gouvernement fédéral parle de services médicaux et non service de la santé.

Si on parle de régime complet sans restriction, alors là ça va beaucoup plus loin, et je ne crois pas qu'à l'heure actuelle, ni le gouvernement, ni la population, soit en état d'affronter les dépenses que comporterait l'instauration d'un régime qui couvrirait tous les services de santé.

Le ministre Cloutier a dit, il y a quelque temps à Montréal, qu'il fallait penser à l'instauration progressive d'un régime complet. Donc c'est un régime complet, mais progressif.

REGIME UNIVERSEL

Deuxièmement : un régime universel. Et c'est là que les discussions vont commencer. Quand on parle d'un régime universel, on parle d'un régime qui va s'adresser à toute la population, qu'on soit riche ou pauvre, vieux ou jeune, etc.

Mais cela comprend toutes sortes d'implications. A savoir, il y a beaucoup plus de vieux qu'autrefois parce que la médecine les empêche de mourir, et il y a plus de jeunes parce que la puériculture leur conserve la vie. Il y a donc des classes de la société qui ne sont pas productives, les jeunes et les très vieux, et qui réclament des soins dont ils ne sont pas en état d'assumer le coût.

Quand on pense à un régime comme celui-là, on parle d'un régime universel.

Mais, universel, dans l'esprit de certaines gens, ça veut peut-être dire obligatoire. Et c'est là qu'on est moins d'accord.

M. Dalpé, tout à l'heure, a dit que la CSN s'était prononcée en faveur d'un régime obligatoire. Le Collège des médecins, en collaboration avec d'autres associations médicales, a présenté un mémoire au gouvernement dans lequel il se disait en faveur d'un régime facultatif. C'est-à-dire accessible à tous, mais non pas obligatoire pour tous.

Seulement, je voudrais bien qu'on comprenne que c'est une tendance, c'est une préférence, mais ce n'est pas une idée cristallisée, parce qu'il y a des arguments en faveur d'un régime facultatif et il y en a d'autres en faveur d'un régime obligatoire. Mais il reste à savoir quels sont les arguments qui prédominent sur les autres. Et je ne voudrais pas vous laisser l'idée que même le Collège des médecins préconise envers et contre tous un régime facultatif.

Donc, un régime universel, un régime complet, et il reste à savoir s'il sera obligatoire ou facultatif.

FINANCEMENT

Quant au financement, on a parlé de financer le régime à même les revenus généraux ou à l'aide de taxes ou encore sous forme de primes.

Je n'ai absolument rien d'un économiste, encore moins d'un actuaire, mais il me semble, à titre de profane, que les investissements qui vont être requis pour financer un régime d'assurance-maladie sont tellement considérables que l'aspect pécunière de la chose, l'aspect financier ne doit pas être perdu de vue. Et si dans l'état actuel des choses on peut dispenser les services dont la population a besoin en chargeant moins le contribuable, je crois qu'on doit accorder sa préférence à ce régime-là.

Et je pense qu'il s'agit là uniquement de la question de financer le régime. Il n'y a pas de principes en cause.

En d'autres termes, si on veut établir un régime par taxation générale, c'est-à-dire à même les revenus généraux de la province qui, elle, se chargera par ailleurs de prélever ces sources de revenus où elle sera disposée à le faire, cela coûtra, grosso modo, pour les services uniquement, $200 millions par annés, et pour les services de pharmacie, un autre cent millions de dollars.

Si on adopte le régime à primes facultatif, afin que la participation du gouvernement pour payer en tout ou en partie la prime aux économiquement faibles, cela peut demander de la part du gouvernement une mise de fonds de $30 millions par année au lieu de $200 millions. Et je pense que la chose peut se comprendre assez facilement.

En terminant, je veux vous laisser sur cette idée que si le Collège des médecins s'est prononcé en faveur d'un régime facultatif, il ne s'est pas prononcé d'une façon formelle et ex cathedra et il n'est pas cristallisé sur ce point.

M. Emilien Dalpé

Les objections ne tiennent pas

M. Emilien Dalpé ne pourrait être en-deçà des demandes maintes fois formulées par la Confédération des Syndicats nationaux en matière d'assurance-santé.

J'ai dit au début que la CSN demandait et exigeait un régime complet et universel d'assurance-santé. Je crois que cette demande parce qu'elle est basée sur une justice sociale qui ne peut être niée.

Pour aller à un point de vue pratique, je dirais que ceux qui ont le bonheur de posséder la science médicale vont l'acquérir dans des institutions qui sont maintenues par le fruit des taxes, qui pour la plus grande part est tiré de la poche du petit.

Pour que le médecin puisse exercer sa médecine, on lui donne le droit d'imposer des honoraires (et à juste titre). Ces honoraires pour certaines catégories de gens de la société sont faciles à payer, mais on peut dire que pour la majorité, c'est une pénalisation qu'on leur impose.

REGIME COMPLET

Lorsque nous parlons de régime complet, nous entendons tout ce qui touche à la santé, aux soins médicaux et aux services multiples, sans exception aucune.

Que donnerait un régime d'assurance-maladie par lequel un citoyen pourrait aller chez son médecin pour apprendre qu'il est malade, sans qu'il lui en coûte un sou, s'il n'est pas en mesure, à la sortie du cabinet du médecin, de se procurer les soins et services nécessaires au retour à la santé.

UNIVERSEL

Nous voulons également qu'il soit universel, en ce sens qu'il devra s'adresser à tous, du nouveau-né au moribond, indépendamment de son état de fortune. Et nous ne voyons pas en quoi nous faisons tort à la santé de celui qui a les goussets remplis de monnaie en exigeant que lui aussi puisse bénéficier des services que tout le monde pourrait recevoir en vertu de ce régime.

OBJECTIONS QUI NE TIENNENT PAS

Malgré toutes les objections que l'on ne cesse d'apporter à l'instauration d'un régime d'assurance-santé, tous les pays sont en train d'en adopter un pour leurs citoyens, (. . .) parce qu'humainement et moralement, l'Etat se sent obligé de donner aux citoyens l'occasion de bénéficier des soins de santé.

Aux objections d'ordre économique, il faut répondre qu'on ne doit pas considérer la santé comme autre chose qu'un investissement de l'Etat dans la collectivité. Si on ne craint pas d'endetter des générations pour les guerres, je ne vois pas pourquoi on n'accepterait pas d'endetter d'autres générations pour que ces générations soient en meilleure santé que celles qui ont été forcées de s'endetter dans le passé.

"Qu'on le veuille ou non, et de la même façon qu'on a reconnu le droit pour tous à l'éducation, malgré notre grand retard et malgré qu'on nous ait chanté pendant 50 ans que c'était du communisme, de toute façon, la socialisation de la médecine, le droit pour tous à la santé est inévitable et sera reconnu".

René Levesque

● M. Thomas Boudreau est économiste, et à ce titre, il a fait partie du comité d'études sur l'assurance-santé qui a remis son rapport au gouvernement en janvier 1966. Récemment, il était nommé membre de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social que dirige M. Claude Castonguay. Il nous faut alors signaler qu'une partie de la documentation qui a servi à la rédaction des deux pages suivantes est tirée d'un rapport auquel a collaboré M. Boudreau, et le lecteur y trouvera par conséquent un écho relativement fidèle à sa pensée en cette matière.

Dr Gérard Hamel

Il faut savoir distinguer

Dr Gérard HAMEL

Il faut distinguer entre les coûts apparents et les coûts réels d'un service, selon le Dr Gérard Hamel, président des omnipraticiens du Québec, qui prenait la parole après M. Letendre qui venait de faire une sévère critique des systèmes d'assurance-santé en vigueur dans certains pays d'Europe. M. Letendre venait de prétendre que le coût de ces régimes d'assurances est extrêmement élevé, qu'il dépasse toujours les estimations initiales, qu'il n'est pas rentable, et que les usagers eux-mêmes s'en plaignent. En définitive, selon M. Hamel, un régime universel d'assurance-maladie ne fait que transférer en grande partie le coût des services médicaux qui sont déjà donnés, reçus et payés par les gens.

SITUATION AU CANADA

Les statistiques de 1961 et de 1963 par exemple, démontrent que le coût des services médicaux en Angleterre et dans les pays où se retrouve un régime d'assurance-maladie représentait 0.6 à 1.0 pour cent, en ce qui concerne les soins médicaux, du revenu national, c'est-à-dire que le revenu de la nation accordait cette proportion de ses ressources pour payer des soins médicaux, et ce dans des pays socialisés. Au Canada par ailleurs, on dépense davantage d'argent pour les soins médicaux sans que tout le monde en bénéficie, soit 1% du revenu national canadien.

CONSOMMATION MEDICALE

Plus que les régimes eux-mêmes, le progrès technique des pays industrialisés et ses conséquences sur la société sont responsables de l'augmentation de la consommation médicale. Le citoyen d'aujourd'hui qui profite, dans ces pays, d'une meilleure distribution des ressources, est plus riche, et veut jouir des biens et services qui lui sont offerts : la santé est un de ceux-là, et alors qu'il s'occupait antérieurement d'éviter la maladie, il sera préocupé maintenant de demeurer en bonne santé, il visitera son médecin dans un but préventif, il consacrera une plus grande part de son budget aux services médicaux de tous genres.

Les abus de la consommation médicale

DR Gérard Hamel

Le taux d'augmentation de la consommation médicale est le même (8 à 10 pour cent) dans tous les pays, et on peut dire que le pourcentage des abus doit être à peu près le même. Je ne suis pas du tout d'accord avec les abus que l'assurance - maladie susciterait, l'expérience a prouvé que là où l'administration a prévu un un bon système de contrôle, il n'y a pas d'abus, et il faut cesser de dénoncer des choses qui n'existent pas sous prétexte qu'elles pourraient bien exister.

Les statistiques ont démontré que la consommation médicale est proportionnelle au revenu de l'usager des soins et services médicaux.

Il faut comprendre alors que ce qui nous semble être une sur - consommation médicale ou un abus de consommation après l'instauration d'un régime d'assurance - maladie est en réalité un rajustement de la consommation : finie l'époque antérieure au régime où, sans assurance selon les niveaux de revenus, le principe qui prévalait était le suivant : moins une personne avait de revenus, moins elle consommait de soins médicaux, qu'elle en ait eu besoin ou non. L'assurance, elle, nivelle la consommation médicale parmi les travailleurs.

L'effort social vers la santé

EFFORT SOCIAL VERS LA SANTE

La plupart des pays du monde s'efforcent de concevoir et de réaliser une politique de sécurité sociale, touchant à la fois à la sécurité de l'emploi, à la sécurité de la capacité de travail et la sécurité du gain.

En quelques mots, on peut définir synthétiquement la sécurité sociale par la garantie donnée à chaque homme qu'en toute circonstance, il sera mis à même d'assurer dans des conditions convenables sa subsistance et celle des personnes à sa charge.

Au Québec, le souci du plein emploi de motivé les premières mesures d'une politique économique, la répartition des ressources par des mesures d'allocations sociales et de pensions constitue une politique structurelle de notre société, et depuis assez longtemps, la prévention des accidents du travail et des maladies industrielles est chose acceptée. Cependant, même encore aujourd'hui, les opinions différent non pas sur l'à-propos de ces mesures, mais sur leur formulation à l'intérieur d'un programme cohérent. Il en est de même, quoiqu'avec plus de force, relativement au besoin d'une politique de soins et d'équipement sanitaire; on va même jusqu'à refuser qu'une telle mesure d'assurance fasse partie d'un système de sécurité sociale.

L'EFFORT SOCIAL DANS LA SANTE

Comme le mentionne le premier rapport du Comité Castonguay sur l'assurance-santé, "l'intégration de l'action collective en matière de santé à une politiques générale de sécurité sociale est largement admise dans la majorité des sociétés modernes".

Le but de la sécurité sociale, affirme Jacques Doublet dans *Sécurité Sociale*, est "d'associer tout le corps social à une entreprise systématique de libération du besoin créé par l'inégalité, la misère, la maladie et la vieillesse".

En 1944, l'Organisation internationale du Travail collige ses buts et objectifs dans la "Déclaration de Philadelphie" : l'organisation annonce alors qu'elle mettra en oeuvre des programmes propres à réaliser :

f) "l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, ainsi que des soins médicaux complets;

g) "une protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les occupations;

h) la protection de l'enfance et de la maternité".

En 1948, la "Déclaration universelle des droits de l'Homme" adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies reconnait l'importance primordiale d'un effort social universel dans le domaine de la santé. Le droit à la santé est un droit tout aussi fondamental que le droit à l'éducation ou le droit au travail. La jouissance et l'exercice de ces droits ne peuvent se réaliser que par l'entremise d'une politique de sécurité sociale globale. De là l'importance accordée à l'effort social dans le domaine de la santé.

En 1961 enfin, la Charte sociale des pays membres du Consil de l'Europe proclame les droits fondamentaux de leurs citoyens en y incluant le droit à la protection de la Santé. Cette insertion relative à la protection de la santé dans la Charte, qui représente la codification la plus récente en matière de sécurité sociale, contredit sans équivoque la thèse américaine selon laquelle le droit à la protection de la santé pourrait cesser d'être une préoccupation de l'Etat lorsque le niveau de vie devient suffisamment élevé.

Les premières tentatives pour le Canada et pour le Québec en particulier d'adopter un système d'assurance - maladie s'inscrivent dans une ligne de pensée identique à celle des pays d'Europe.

"Cette unanimité, cette communauté d'orientation de l'effort social, résultent de la conjonction de deux courants d'idées d'origine très différente : c'est, d'une part la tendance à combattre la misère au nom de la morale et de la justice, la volonté d'abolir le besoin; c'est, d'autre part, l'effort constant da la classe ouvrière pour s'affranchir de sa situation de dépendance, pour réagir contre un complexe d'infériorité dont l'une des causes profondes tient à l'insécurité dans laquelle se trouvent les salariés, à l'incertitude du lendemain pesant sur tous ceux qui vivent de leur travail."

Pierre Laroque (1948)

L'ASSURANCE-MALADIE OUTRE-FRONTIERES

Le Comité de Recherches sur l'assurance-santé a été chargé de façon précise de "prendre connaissance des études et rapports déjà publiés sur le sujet et de s'inspirer de l'expérience d'autres provinces et d'autres pays". Après une première vue rapide de plusieurs régimes, le Comité a arrêté son choix sur ceux de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique et de la Suède. Les raisons qui ont motivé ce choix sont entre autres, le concept qui a servi de base à chacun des systèmes, les affinités de chacun des pays avec le milieu québécois et les résultats qui en ont découlé.

Angleterre: un régime complet et universel

Instauré par la "Loi du Service national de santé" le 5 juillet 1948, le régime de santé anglais était l'aboutissement de mesures remontant à 1912.

Les objectifs visés par le Service national de santé sont.

— d'assurer à quiconque dans le pays, indépendamment des moyens financiers, de l'âge, du sexe ou de l'occupation d'avoir les mêmes possibilités de bénéficier des services médicaux et para-médicaux les meilleurs qui soient disponibles;

— de fournir à quiconque le désire, un service complet comprenant toutes les branches de l'activité médicale et para-médicale pour le soin des affections mineures comme des plus importantes en médecine où en chirurgie, incluant les services de spécialistes et tous les soins généraux normaux;

— de dissocier le soin de la santé des questions de moyens financiers et autres facteurs ne devant pas entrer en ligne de compte.

Ces objectifs sont basés sur un principe général de liberté totale à tous les points de vue :

— Liberté d'utiliser ou non le service pour les citoyens ou de faire des arrangements privés avec le médecin de leur choix;

— liberté de choisir le médecin à l'intérieur du système;

— liberté pour le médecin de poursuivre son activité selon les méthodes qui lui conviennent;

— préservation des relations personnelles médecin-patient comme auparavant le service étant basé sur l'idée du "médecin de famille".

Contrairement à la plupart des régimes d'assurance-maladie des pays occidentaux, le régime de Service de santé britannique instauré en 1948 a constitué une véritable nationalisation du secteur de la distribution des soins de santé. L'orientation de la pratique de la médecine a été fortement influencée par le nouveau régime.

Couverture du régime

Les services d'hôpitaux et de spécialistes donnent toutes les formes de soins et traitements dispensés dans les hôpitaux, maternités, sanatoriums, institutions pour maladies contagieuses et pour malades chroniques, maisons de convalescence et centre de rééducation, que les malades soient hospitalisés ou non. Toutes les formes de traitements spécialisés sont comprises.

Le service de consultation à domicile des spécialistes complète ces services. Il n'existe aucun frais pour les personnes hospitalisées.

Si les personnes souffrant de maladies mentales doivent être admises dans un hôpital ordinaire psychiatrique, il n'y a aucune formalité additionnelle.

Plusieurs hôpitaux possèdent un service médico-social qui s'occupent des problèmes d'ordre social des malades haspitalisés.

En vertu du Service du médecin de famille, toute personne peut être traitée sans frais par un omnipraticien (médecin de famille) et approximativement 97% de la population se prévaut du service.

Le service dentaire donne droit à l'examen de la dentition gratuitement. Les personnes de moins de 21 ans et les femmes enceintes ou nourrices ont droit gratuitement à tous les traitements dentaires. Dans tous les autres cas, le patient doit payer une somme minimum d'environ $3 ou le coût entier s'il est inférieur à ce montant, pour les divers types de traitement et une somme variant de quelque $7 à $15 pour un dentier. Dans les cas d'indigence le Bureau de l'assistance publique peut payer ou rembourser les frais minimum.

Le Service national de santé dispense des soins oculaires complets et un service d'ophtalmologie supplémentaire se limite aux examens de la vue et à la distribution des verres. Toute personne utilisant ce service pour la première fois doit obtenir une note de son médecin attestant qu'elle a besoin d'être traitée ou examinée. L'examen de la vue est gratuit. Cependant le patient doit payer la somme de $1.75 pour chaque verre plus le coût de la monture. Il n'y a aucun frais dans le cas des enfants.

Toute personne traitée dans le cadre du Service du médecin de famille a droit, sans frais, aux médicaments et à certains accessoires prescrits par son médecin. La plupart des pharmaciens, soit plus de 13,000, ont adhéré au service. Ils doivent participer à tour de rôle à un système de garde en dehors des heures régulières et pendant les jours de congé pour les cas d'urgence.

Champ d'application

Le Service national de santé est à la disposition de l'ensemble de la population. Il n'est pas nécessaire d'être enregistré auprès de l'assurance sociale pour bénéficier du service. La très grande majorité de la population, c'est-à-dire 97%, se prévaut du Service national de santé.

En cas d'absence temporaire à l'étranger, un malade ne peut se faire rembourser pour les soins reçus. Dans certains cas, selon un accord, ils peuvent bénéficier du service de santé du pays où ils sont en voyage. Les visiteurs étrangers en Grande-Bretagne sont protégés de la même façon que les citoyens britanniques sauf s'ils sont venus expressément pour se faire soigner.

Financement

Selon la conception initiale du Service national de santé, la majeure partie du coût devait être assumée par l'Echiquier (ministère des Finances). Aucune contribution ne fut requise des travailleurs et les frais modérateurs destinés à freiner les abus réduits au minimum. Mais à cause du coût réel qui s'est avéré plus important qu'on l'avait estimé et à cause de l'augmentation rapide des coûts par la suite, le nombre et le montant des frais modérateurs furent augmentés et les travailleurs furent requis de verser des contributions.

— les contributions des travailleurs en 1965-66 : 1/6 du coût total;

— le produit des taxes imposées par les autorités locales couvre la moitié du coût des services régionaux et municipaux;

— les frais modérateurs représentent une partie inconnue mais très minime du coût;

—l'Echiquier assume la solde du coût.

Le coût estimatif s'élevait à $3,583,000,000 pour 1965-66. Les frais d'administration représentent environ 6% du coût total.

France: respecter la médecine libérale

L'assurance-maladie, qui demeure essentiellement une mesure d'assurance-sociale, s'est conformée, en France, dans son évolution, aux règles générales d'évolution pour l'ensemble de la sécurité sociale.

Toutefois, contrairement à la Grande-Bretagne, la France s'est efforcée de concilier le caractère obligatoire de l'assurance-maladie avec le respect des principes de la médecine libérale. Ce problème de conciliation a probablement influencé l'évolution de l'assurance-maladie plus que toute autre.

Les grandes dates de l'assurance-maladie en France constituent toutes en quelque sorte des phases de cet effort de conciliation :

— Introduction en 1928, des assurances sociales dans la législation sociale;

— amendement à la loi, en 1930, afin d'y inscrire les principes de l'entente directe entre médecin et patient quant aux honoraires et au remboursement sur base d'un tarif officiel;

— ordonnance d'octobre 1945 qui marque l'abandon définitif du principe du remboursement intégral au profit de celui du "ticket modérateur" pour en arriver à un remboursement réel de 80% des frais;

— décret de mai 1960, qui ajoute la convention type, les tarifs-plafonds avec possibilité de dépassement et de majorations, les adhésions personnelles et un système de contrôle à l'ordonnance de 1945.

Couverture du régime

L'assurance - maladie comprend le versement de prestations pour rembourser les frais occasionnés par la maladie et des prestations destinées à compenser les frais occasionnés par la maladie et des prestations destinées à compenser la perte de rémunération résultant des interruptions de travail dues à la maladie.

Les prestations couvrent les frais de médecine générale et spéciale, de soins et de prothèses dentaires, des frais pharmaceutiques et d'appareils, des frais d'analyse et d'examens de laboratoire, des frais d'hospitalisation et de traitement dans des établissements de cure et des frais de transport, ainsi que des frais d'interventions chirurgicales nécessaires pour l'assuré et les membres de sa famille.

L'assurance-maladie est conditionnée par des règles fondamentales qui assurent :

— à l'assuré le libre choix du praticien et de l'établissement;

— au praticien la liberté de prescrire tout examen, tout médicament, toutes les pratiques médicales nécessaires à l'efficacité du traitement;

— à l'assuré le remboursement par la Caisse primaire, des frais qu'il devra cependant engager lui-même sauf lorsqu'il s'agit d'un établissement public, sur présentation de justifications. En principe le remboursement correspond à environ 80% des frais sauf dans quelques cas déterminés : actes professionnels au coût très élevé, maladies spécifiques, pensionnés militaires, etc.

Le malade peut se faire soigner à son choix dans un hôpital public ou dans une clinique privée. La Caisse règle 80% du coût à l'hôpital et des honoraires des médecins et des auxiliaires médicaux sur la base d'un tarif réglementaire.

Les frais pharmaceutique sont remboursés à 80% selon un tarif national. Les frais modérateurs sont réduits à 10% ou supprimés dans les cas de produits à caractère indispensable. Certains médicaments sont exclus du remboursement parce que ne répondant pas à des conditions à caractère surtout économique.

Les frais dentaires sont remboursés dans la proportion de 80% des honoraires établis par convention entre la Caisse régionale de sécurité sociale et les syndicats de chirurgiens-dentistes. Après accord préalable de la Caisse, l'assuré et sa famille peuvent obtenir des appareils fonctionnels ou thérapeutiques.

Certains frais relatifs aux cures thermales sont assumés, si le médecin traitant estime nécessaire l'envoie en cure de l'assuré ou d'un des ayants droit, après accord avec la Caisse.

Champ d'application

Les bénéficiaires du régime général d'assurance - maladie sont l'assuré, son conjoint et les enfants à sa charge qui remplissent certaines conditions.

En outre, les ascendants, descendants et collatéraux jusqu'au 3ème degré et vivant sous son toit sont aussi bénéficiaires s'ils se consacrent exclusivement aux travaux de ménage et à l'éducation d'au moins deux enfants de moins de 14 ans.

Les conditions requises pour être admis à l'assurance-maladie, l'assuré social doit établir qu'il a occupé un emploi salarié au moins 60 jours au cours des trois mois précédant la date des soins, ou qu'il s'est trouvé en état de chômage involontaire constaté pendant une durée équivalente au cours de la dite période.

Financement

Les ressources sont assurées essentiellement par des cotisations des travailleurs et des employeurs. L'Etat n'intervient dans le financement que pour consentir des avances remboursables à la Caisse nationale et pour remédier à l'insuffisance des cotisations de certains groupes tels que les étudiants et les victimes de guerre.

Le mouvement des prestations au cours des dernières années et leur projection dans l'avenir démontrent clairement les difficultés que pose le problème du financement du régime d'assurance-maladie en France et ce plus particulièrement en ce qui regarde le régime dit ce qui regarde le régime dit général dont il a été question ci-dessus. Ce régime général est complété par quatre autres régimes s'adressant aux travailleurs agricoles, travailleurs non salariés, et certains types de travailleurs (chemins de fer, mines, etc.).

Belgique: couverture différente suivant le type de travailleur

Le régime d'assurance-maladie-invalidité fut institué en 1944. Initialement, le régime ne s'appliquait obligatoirement qu'à certaines catégories de salariés et laissait subsister les institutions mutualistes.

C'est en 1963 qu'une loi venait marquer le terme de ce qui avait été une période d'essai. Cette dernière loi fut cependant suivie d'un autre, à la suite de la "grève des soins", laquelle fut suivie de deux autres lois en juillet 1964 et avril 1965.

D'autre part, il faut noter que, comme en France, le régime dit général est complété par des régimes particuliers pour certaines catégories de travailleurs.

Couverture du régime

Le régime d'assurance-maladie belge ne couvre pas les mêmes soins pour les travailleurs salariés et pour les travailleurs indépendants.

Pour le travailleur salarié, les prestations portent à la fois sur les soins préventifs et curatifs. La loi du 8 avril 1965 stipule :

— Une nomenclature des soins de santé remboursables adaptée à la constante évolution de l'art de guérir.

— Des tarifs conventionnels de remboursement établis de manière à garantir la réelle efficacité de l'assurance, le remboursement restant, en principe fixé à 75% des honoraires et des prix résultant des tarifs.

— La multiplication des remboursements à 100%. La couverture est désormais totale pour les maladies sociales, les soins médicaux et dentaires spéciaux, les accouchements, la fourniture de prothèses, les soins nécessités par la rééducation fonctionnelle et professionnelle ainsi que pour l'hospitalisation.

— Intervention de l'assurance à 100%, en outre, pour ce qui regarde les soins ordinaires dispensés aux pensionnés, aux veuves, orphelins et invalides ainsi qu'aux personnes à leur charge, les conditions d'accessibilité à l'assurance étant par ailleurs considérablement élargies pour ces catégories de bénéficiaires.

— Une liste de spécialités pharmaceutiques constamment élargie et remboursement de celles-ci sur base des prix, le malade intervenant à raison d'un forfait de $0.44 à l'instar de la prescription magistrale avec intervention personnelle du malade à raison du forfait de $0.24; gratuité des produits pharmaceutiques pour les catégories protégées ci-dessus sous réserve des spécialités pour lequelles l'intervention est maintenue, du moins en principe.

D'autre part, les travailleurs indépendants sont assurés seulement depuis le 1er juillet 1964 et les soins couverts sont beaucoup plus restreints.

Plusieurs soins de santé, quelle que soit leur fréquence, ne peuvent être converts que par l'assurance libre.

Pour les risques couverts, les indépendants reçoivent des remboursements identiques à ceux des salariés dans les mêmes circonstances.

Champ d'application

En principe, le régime d'assurance-maladie s'étend obligatoirement à tous les employeurs et travailleurs liés par un contrat de louage de services. Certains emplois accessoires ou de courte durée sont exclus et l'assujettissement de certaines catégories a été différé.

Pour les travailleurs indépendants, l'assujettissement au régime d'assurance-maladie est obligatoire depuis le 1er juillet 1964. Les indépendants à la retraite, les veuves et les orphelins bénéficient aussi des avantages du régime.

Pour avoir droit aux prestations, les travailleurs sont tenus de s'affilier à la mutualité de leur choix.

Financement

Depuis son établissement, le régime est financé conjointement par les assurés, les employeurs et l'Etat. Par suite du déséquilibre chronique du régime sur le plan financier, diverses modifications ont été apportées aux modalités au cours des années.

Le principe de la méthode tripartite de financement ne semble jamais avoir été mis en cause. Le déséquilibre a plutôt été le résultat de l'opposition entre partisans de la responsabilité des organismes assureurs et partisans de la solidarité entre travailleurs. La formule de financement "prévisionnel" adoptée dans la loi de 1963 vise à solutionner ce problème chronique.

Le mécanisme prévisionnel consiste essentiellement en des prévisions de dépenses et de recettes établies sur les trois dernières années connues et une projection pour les trois années à venir. Cette projection est rectifiée par des facteurs d'expansion et des facteurs de correction et les recettes sont adaptées en conséquence.

Engagement

Les médecins sont libres de participer au régime, mais dans tous les cas ils sont engagés "socialement", en ce sens qu'ils doivent coopérer au bon fonctionnement du régime en fournissant tous les documents nécessaires à l'intervention de la mutualité et en respectant les taux d'honoraires prévus dans l'accord national d'engagement lorsqu'ils participent au service de garde.

En dehors de l'engagement "social", tous demeurent libre relativement aux honoraires à condition que dans leur région le nombre d'engagés atteigne 60% des effectifs.

Etats-Unis: régime nouveau et particulier

Au sujet des Etats-Unis, le Rapport du Comité de recherches sur l'assurance-santé déclare:

Le régime d'assurance-maladie de nos voisins ne pouvait être ignoré. Cependant, étant donné le court délai écoulé depuis l'adoption de la loi, le fait que le régime n'entrera en vigueur que le 1er juillet 1966 et la nature bien particulière de ce régime, il s'est avéré impossible de présenter une étude du même type que pour l'Angleterre, la Belgique, la France et la Suède.

Couverture du régime

Le régime comprend des prestations pour 90 jours d'hospitalisation en chambre semi-privée au cours d'une période de prestation, sujet à une franchise fixe et à une clause de coassurance d'un montant égal à 25% de la franchise, soit $10. pour chaque jour au-delà du 60ème jour. Tous les soins médicaux ne sont pas inclus.

Sont aussi comprise les prestations pour 100 jours de soins post-hospitaliers lorsque dispensés à la sortie de l'hôpital après un minimum de trois jours d'hospitalisation. La coassurance s'applique au-delà du 20ème jour.

100 visites de soins post-hospitaliers à domicile sont couverts si pris au cours de l'année suivant la plus récente sortie d'un séjour minimum de trois jours à l'hôpital. Ces soins comprennent les visites d'un infirmier, les traitements thérapeutiques et les fournitures médicales autres que les médicaments.

Et enfin, sont couverts 80% du coût des services externes pour fin de diagnostic donnés au cours d'une période de 30 jours dans un même hôpital, après déduction d'une franchise égale à 50% de la franchise pour les soins hospitaliers, soit $20. initialement.

Champ d'application

Le régime d'assurance-maladie américain est destiné à ne couvrir que partiellement un secteur puisque 10% seulement de la population sera protégée.

Les bénéficiaires de l'assurance sociale ont droit à divers soins hospitaliers et connexes à condition d'être âgés de 65 ans et plus et d'être admissible aux prestations mensuelles. L'expression admissible signifie que la personne doit remplir toutes les conditions statutaires relatives à l'admissibilité aux prestations mensuelles (veillesse, survivant ou personne à charge) et doit avoir présenté une demande de prestation.

Régime supplémentaire

L'adhésion au régime supplémentaire sera individuelle et facultative. Toute personne âgée d'au moins 65 ans pourra adhérer au régime à l'exclusion.

— des étrangers qui n'ont pas 5 années de résidence sauf exceptions.

— des membres d'organismes à caractère subversif.

— des personnes condamnées pour activités subversives.

Les frais médicaux couverts au-delà d'une franchise de $50. par année de calendrier sont remboursés dans une proportion de 80%.

Sont couverts: tous les soins d'un médecin et d'un chirurgien à l'exception des examens de routine;

Les soins psychiatriques en service externe sujet à une coassurance de 50% et à un remboursement maximum de $250. par année;

Les soins médicaux divers.

Suède :

Neutraliser les conséquences financières de la maladie

Tel qu'établi dans sa forme actuelle le 1er janvier 1955, le régime d'assurance-maladie de Suède vise à neutraliser les conséquences financières qu'entraine la maladie.

Le Comité des recherches sur l'assurance-santé a considéré que ce système constituait un sujet d'étude particulièrement intéressant à cause de son intégration au régime de sécurité sociale qui est considéré par plusieurs, comme le plus évolué de tous les pays occidentaux et à cause des nombreuses caractéristiques que le Québec et la Suède ont en commun.

Ses dispositions sont intégrées dans un ensemble qui forme un vaste système d'assurance sociale comprenant les diverses catégories de rentes, les allocations de maladies et de maternité, et une partie de l'assurance contre les accidents du travail.

Couverture du régime

Comme en France ou en Angleterre, la liberté la plus absolue prévaut quant au choix du praticien par le malade et quant à l'acceptation ou au refus d'un patient par un médecin. Le malade peut s'adresser directement à un spécialiste ou encore changer de médecin, même au cours d'un traitement.

Tous les soins donnés par les médecins sont couverts, y compris la physiotérapie.

C'est le patient qui paie la note au médecin et il se fait rembourser au bureau local de l'assurance-maladie à raison de 75% du tarif d'honoraire approuvé. On ne tient pas compte des dépassements de tarifs dans le remboursement.

Pour être certain de ne pas avoir à payer plus de 25% de la note, le patient n'a qu'à s'adresser aux officiers médicaux régionaux ou encore aux services de consultation des hôpitaux publics.

L'hospitalisation est gratuite dans tous les hôpitaux publics quelles que soient la nature et la durée de la maladie. Les maladies mentales, les convalescences et la tuberculose ne font pas exception. Il en est de même des soins médicaux et chirurgicaux, des examens de dépistage de la maladie, des transfusions sanguines, des examens télescopiques et des médicaments.

La couverture du régime comprend l'hospitalisation dans une salle publique. Lorsque l'état du patient requiert une chambre privée, celle-ci est accordée gratuitement.

Les soins sont donnés dans les hôpitaux publics par les médecins attachés à l'hôpital. Le malade qui désire être traité par un médecin en particulier, doit faire la demande à l'hôpital et défrayer les frais en honoraires.

Les médicaments sont divisés en deux catégories :

— médicaments pour maladies chroniques : entièrement gratuits;

— médicaments prescrits : les premiers $0.60 et 50% du solde.

Les pharmacies relèvent de l'industrie privée et sont remboursées mensuellement par l'administration de l'assurance-maladie.

Les soins dentaires sont couverts dans le cas de maladie ou au cours d'une grossesse. Le remboursement est de 75% comme tous les soins médicaux. On étudie actuellement la possibilité d'élargir les cadres d'admissibilité pour les soins dentaires.

Les soins de maternité sont inclus dans les règles générales.

Les frais de déplacement du malade vers l'hôpital sont remboursés. Les frais de retour et ceux de déplacement pour consultations auprès d'un médecin sont remboursés partiellement, soit l'excédent de $0.80.

Champ d'application

L'assujettissement au régime d'assurance-maladie est obligatoire pour tout citoyen suédois ou étranger domicilié en Suède à compter du mois où il atteint 16 ans. L'assurance des parents couvre ceux qui n'ont pas 16 ans.

Avant 1955, environ 70% de la population était couverte volontairement par des sociétés d'assurance auxquelles l'Etat versait des subsides.

Les assurés doivent s'inscrire à la caisse d'assurance locale ou régionale du territoire où ils résident.

Financement

Le financement de l'assurance-maladie est fait de façon tripartite : l'employeur, l'employé et l'Etat. La Commission nationale d'assurance sociale évalue les coûts pour chaque caisse centrale.

Le taux de contribution de l'assuré varie selon la caisse à laquelle il appartient.

La contribution est déduite en même temps que l'impôt sur le revenu et la personne qui ne contribue pas est passible d'une pénalité. Par contre, on n'exerce aucun contrôle au moment du remboursement des frais.

L'employeur paie une contribution globale pour l'ensemble de ses employés. Cette contribution s'élève à 1.5% du total des salaires payés ne comptant pas la partie du salaire qui dépasse $4,500. Le taux de contribution des employeurs est uniforme par tout le pays.

L'Etat défraie 50% du coût de l'assurance - maladie sauf dans le cas de l'hospitalisation. Il verse des subsides distincts aux autorités régionales et locales pour les hôpitaux.

Deux types de régime différents au Canada

Dans son premier rapport, le Comité de recherches sur l'assurance-santé a étudié les régimes qui sont appliqués dans certaines provinces canadiennes.

Actuellement les provinces canadiennes possédant un régime d'assurance-santé sont la Saskatchewan (juillet 1962), l'Alberta (octobre 1963), la Colombie Britannique (septembre 1965) et l'Ontario dont le régime n'entrera en vigueur qu'en juillet 1967.

Le régime de la Saskatchewan seul diffère essentiellement des autres, constituant dans ses grandes lignes un régime d'assurance sociale. L'Alberta a établi pour sa part un régime facultatif duquel se sont inspirées la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Saskatchewan

Tout en étant le premier gouvernement nord-américain a établir un régime d'assurance-santé en 1962, la Saskatchewan a aussi joué un rôle de pionnier dans l'établissement de simples mesures sociales dans le domaine de la santé puisque son premier projet remonte à 1910. Mais ce n'est qu'en 1962, après une historique grève des médecins, qu'a pu être appliqué le régime actuel.

Champ d'application

Toute personne considérée comme résidant de la province doit s'assurer en s'enregistrant et en payant une prime. Les nouveaux arrivants doivent attendre trois mois pour être admissibles.

Sont exclus certaines classes de résidants tels que les Indiens vivant sur les réserves, les membres des forces armées, les malades d'hôpitaux psychiatriques et sanatoriums, les détenus de prison et les assistés sociaux, ces derniers recevant des soins par l'intermédiaire du ministère de la Santé.

Couverture du régime

Les soins assurés sont les suivants :

— — soins chirurgicaux : tout acte chirurgical ainsi que le diagnostic, les soins et traitements pré et post-opératoires et les services d'un assistant si nécessaire;

— maternité : obstétrique, soins pré et post-nataux et soins à l'enfant;

— spécialistes : tous les soins donnés par un spécialiste;

— anesthésie :dans les cas de chirurgie, d'obstétrique, de soins dentaires à l'hôpital et de chirurgie dentaire acceptée par la commission;

— examens diagnostiques : Rayons-X, comprenant l'analyse par un radiologiste, par un médecin de laboratoire ou par un autre médecin selon les cas;

— soins préventifs : innoculations, vaccinations non fournies par des services municipaux ou gouvernementaux et autres examens de routine.

— soins dentaires : dans les cas de chirurgie maxillo-faciale.

Certains soins mentionnés sur une liste sont exclus.

Financement

Deux sources alimente la Caisse d'assurance-maladie :

— une prime que tous sont tenus de payer;

— prélèvements à même les revenus généraux de la province.

Alberta

Lors de l'établissement du régime, une proportion importante de la population de l'Alberta était déjà protégée en tant que membre de "Medical Services Incorporated". Moyennement le paiement d'une prime, cette société offre des soins médicaux complets à tout résidant de l'Alberta sans égard à l'âge et à l'état de santé. On utilisa cette base comme point de départ.

Le régime peut être divisé en deux grandes parties :

— Après une entente entre la profession médicale, les sociétés d'assurance et le gouvernement, les assureurs demeurent libres de charger les primes qu'ils jugent appropriées pour un contrat type et d'émettre d'autres contrats, mais le montant de la prime mensuelle pour le contrat type ne peut excéder le maximum légal de $5.25 pour une personne seule, $10.50 pour un couple et $13.25 pour une famille de trois personnes ou plus.

— le gouvernement est obligé de verser un subside aux assureurs pour cahque résidant détenant un contrat type et dont le revenu est inférieur au minimum fixé. Ce revenu minimum fait que l'admissibilité est basée sur le revenu et non sur les besoins.

Aucun résidant n'est tenu de participer au régime de soins médicaux. Il en est de même de l'employeur qui n'a aucune obligation envers ses employés.

Champ d'application et couverture

Toute personne résidant en Alberta depuis plus de trois mois peut, moyennement le paiement d'une prime, s'assurer contre les frais médicaux sans égard à son âge, son sexe, sont état de santé et son occupation.

La couverture du régime comprend tous les soins médicaux et les examens dagnostiques lorsque prescrits par un médecin. Il n'y a pas de frais modérateurs.

Deux modifications seront bientôt apportées au régime. L'échelle des subsides sera modifiée et la couverture serait étendue.

Les régimes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont très apparentés à celui de l'Alberta.

L'assurance privée reste en lice

Le rapport du Comité de Recherches sur l'assurance-santé rapporte que dans les pays où sont étudiés les régimes d'assurance-maladie par lui, l'assurance privée poursuivait ses activités quoique dans des mesures différentes selon les cas.

Grande-Bretagne

Toute personne qui désire se faire traiter privément doit assumer le coût entier des soins. Un nombre grandissant de personnes, généralement à revenu élevé, sentent malgré tout le besoin d'obtenir de l'assurance privée. La "British United Provident Association" est le principal assureur privé dans le domaine de l'assurance-maladie et, en 1963, elle comptait plus d'un million d'assurés.

Il semble que peu de personnes s'assurent relativement aux soins donnés par le médecin de famille. L'assurance a plutôt pour objet de couvrir les soins des spécialistes et les soins hospitaliers, et permet à l'assuré d'être traité plus rapidement à titre de patient privé.

France

Parallèlement au régime obligatoire d'assurance-maladie, les sociétés privées d'assurance continuent d'assurer des suppléments aux avantages découlant du régime. L'assurance-maladie privée semble particulièrement répandue dans les grandes agloménations urbaines où le niveau de vie est le plus élevé. Elle tend en particulier à faire disparaître l'effet du ticket modérateur.

Belgique

Le gouvernement belge verse des subsides aux mutualités aussi bien pour l'assurance-maladie volontaire que pour le régime d'assurance-maladie-invalidité. Par suite du niveau relativement élevé de ces subsides, les mutualités occupent presque exclusivement le domaine de l'assurance-maladie volontaire.

Suède

Malgré l'établissement du régime obligatoire et universel d'assurance-maladie, les sociétés d'assurance relevant de l'initiative privée continuent d'offrir des contrats d'assurance visant à couvrir les frais modérateurs, le coût d'une chambre semi-privée ou privée à l'hôpital et un supplément aux allocations de maladie et de maternité.

Pour que la population du Québec jouisse des meilleurs soins et services médicaux

La réalisation du projet social de l'assurance-maladie vise avant tout à assurer à la population québécoise les meilleurs soins de santé possibles.

"Un tel projet trouve aisément sa place à l'intérieur d'une politique de sécurité sociale, précise le volume IX du Rapport Castonguay (1966) sur l'assurance-santé.

Assurer aux individus et aux familles un niveau de vie décent, la sécurité du lendemain et une égalité suffisante de chances, suppose non seulement une politique de plein emploi et une politique de répartition des revenus, mais également une politique de lutte contre la maladie".

C'est donc dire qu'un tel projet de lutte contre la maladie doit contenir tous les éléments nécessaires pour atteindre son objectif, c'est-à-dire l'assurance d'une meilleure distribution des soins et d'un développement rationnel des services de santé.

Encore là, et spécialement là diront les spécialistes, il faudra organiser une planification efficace, tenant compte des nombreux aspects de la réalité québécoise, et prévoir les mécanismes d'administration et de contrôle dotés d'une mobilité suffisante pour leur permettre d'évoluer au même rythme que la réalité elle-même.

Jean d'AUTANE et Jean GIROUX ont consulté:

— le premier rapport du Comité de recherche sur l'assurance-maladie (1966)

— le rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique (1963)

— le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé (1964-1965)

Autre question d'éducation...

L'assurance-maladie s'inscrit théoriquement dans un programme de sécurité sociale établi par l'Etat comme l'une des premières politiques devant assurer le mieux-être de la population.

Au Québec, comme au Canada et aux Etats-Unis, l'assurance-maladie n'existe pas encore comme programme de sécurité sociale. Définie depuis l'avènement de l'assurance comme un bénéfice individuel, donc particulier et lié à la fois aux intérêts et aux ressources financières de l'individu, l'assurance-maladie était refoulée aux derniers rangs de la planification sociale par les impératifs du chômage, des pensions de tout ordre aux indigents, des octrois temporaires, etc . . .

La situation est toujours paradoxale. L'assurance-maladie, c'est-à-dire la garantie pour une personne et pour sa famille contre toutes (ou quelques) affections, étant établie en régime privé, est réservée aux seuls assurés capables d'en assumer le coût personnellement, c'est-à-dire aux mêmes personnes capables d'une manière ou de l'autre d'assumer directement le coût des soins et services requis par la maladie. D'autre part, une grande partie de la population n'est pas assurée, ou très inadéquatement, faute d'éducation ou de ressources personnelles, et la maladie devient pour eux un double fardeau, lequel revient toujours en définitive sur les épaules de la société tout entière par la voie des pensions et octrois d'assistance sociale.

On connait l'état de la sécurité sociale au Québec : un régime improvisé, des mesures-champignons, le tout résultant le plus souvent des pressions périodiques sur le gouvernement, et comportant des modalités d'application inhérentes aux fonctions traditionnelles des députés-distributeurs-de-pensions. "

Depuis quelques années, le domaine de la sécurité sociale et en particulier de l'assurance-maladie suscite un intérêt croissant, et on assiste de plus en plus à la transformation des cadres d'assistance sociale plus ou moins précis, mal définis et rendus inadéquats à la suite du progrès socio-économique. Si on s'est préoccupé beaucoup dans le passé de certains malaises sociaux, c'était toujours pour en soigner les effets et pour chercher à en diminuer les conséquences sur les points névralgiques de l'économie : les prix, la production, la rentabilité sur l'investissement. Aujourd'hui, la tendance est très nette : on ne cherche plus à amenuiser directement les effets des malaises, mais on veut circonscrire les causes réelles des maux sociaux et porter tous les efforts vers ces causes.

Le rapport Boucher note à ce propos : "la politique du gouvernement québecois en matière économique et sociale n'a pas encore atteint dans leurs racines les problèmes dont les déboursés en assistance sociale ne sont qu'une des conséquences" (p. 211).

Le même rapport Boucher note de diverses façons et à plusieurs reprises le besoin de cohésion, de coordination et d'humanisation de la législation sociale et de son application au Québec, pour des raisons évidentes d'efficacité et d'humanité.

C'est dans cet esprit que l'assurance-maladie apparait comme essentielle à la planification sociale établie par l'Etat, et que les premières étapes de recherche et d'analyse ont été franchies. De son côté, l'Etat est prêt : Rapport Boucher (1963), rapport Hall (1964), plusieurs comités fédéraux, premier rapport Castonguay (1966), etc. De plus, le service de recherches économiques du ministère de la Santé, était fondé au printemps de 1965, et ses effectifs sont, depuis cette date, concentrés sur le problème que pose l'établissement du futur régime d'assurance-maladie.

ON NE SAIT RIEN, MAIS ON A PEUR

De l'autre côté, la population n'a manifesté que bien prudemment son adhésion à un tel régime. Si l'on en croit plusieurs traits constants dans plusieurs des mémoires présentés par un grand nombre de corps intermédiaires devant le comité conjoint de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, on ne sait pas ce qu'est réellement un programme d'assurance-maladie, on ne sait pas davantage ce qu'est un programme de sécurité sociale, on formule des craintes par rapport à l'ingérence de l'Etat dans la vie des individus, on hésite à franchir le pas "d'une mesure sociale qui ressemble trop à une mesure socialiste". En un mot, on ne sait rien, mais on a peur. On évoque le manque de médecins très grave au Québec, on fait naitre le fantôme de l'administration monstrueuse, on affirme que les Québecois n'ont pas les moyens financiers pour se permettre un tel programme social, toutes contestations bien faibles que les experts réfutent facilement après des études sérieuses.

Au fond, et c'est l'avis de certains techniciens de l'administration, il faudrait mettre en branle des mécanismes d'information et d'éducation dans le but de faire prendre conscience à une population de ses objectifs les plus urgents. La sécurité sociale, et forcément la grande question de l'assurance-maladie, devront être présentées sous forme de dollars mieux dépensés pour que la population soit sensibilisée.

Une fois bien définie la rentabilité socio-économique de la sécurité sociale, la population acceptera que le concept de justice sociale l'emporte sur la notion élastique de charité publique.

JEAN GIROUX

L'Assurance-maladie relève de la juridiction provinciale

Caractéristiques théoriques

Une des premières contingences relativement à l'élaboration d'un régime d'assurance-maladie est son intégration harmonieuse à la politique socio-économique du Québec. Les experts en la matière ajoutent que cette intégration aura une fonction secondaire, mais combien appréciable, d'ordonner la politique elle-même en jouant le rôle de stimulant ou de coordonnateur entre les diverses mesures.

Types de régime

Le grand nombre de facteurs qui prévalent à la définition d'un type précis de régime d'assurance-maladie dans un pays donné nécessite une étude sérieuse et prudente.

On peut distinguer théoriquement trois types. Il y a d'abord le régime de soins dont l'objectif est d'accorder à l'ensemble de la population, sans égard aux moyens financiers, à l'âge, au sexe, et à l'occupation, les meilleurs soins et services disponibles. C'est le plus audacieux au point de vue social, celui qui devrait être mis en place, par étapes, au Québec, et celui que l'on retrouve notamment en Angleterre.

Il y a aussi le régime d'assurance sociale qui vise à protéger la population non pas directement contre les conséquences de la maladie, mais contre les frais encourus par les individus malades et leur famille. C'est une mesure d'assurance sociale qui comporte le paiement de primes ou de cotisations de la part des assurés et, pour la plupart des soins, certains paiements de la part des bénéficiaires lors de la réception des soins ou de l'utilisation des services. On le retrouve en France, et sous certains aspects en Saskatchewan.

Enfin, il y a le régime facultatif qui veut rendre l'assurance-maladie accessible à l'ensemble de la population et où l'Etat joue un rôle supplétif. Une extension de l'assurance-maladie privée, ce régime permet le paiement complet ou partiel par l'Etat des primes pour les personnes à faibles revenus, et oblige les assureurs reconnus d'accepter tous les risques. L'Ontario, la Colombie britannique et l'Alberta, cette dernière depuis 1963, possèdent des régimes analogues.

Couverture

En règle générale, et à moins de dispositions spéciales, un régime d'assurance-maladie couvre tous les risques, c'est-à-dire les soins du médecin ou du spécialiste à domicile, au bureau ou à l'hôpital; les soins hospitaliers et de convalescence; les médicaments; les soins dentaires; les soins oculaires; les prothèses, les soins infirmiers et services ambulanciers; les soins de réadaptation.

Dans le but de régulariser la consommation médicale de la population et d'éviter les abus ou la trop grande fréquentation des services médicaux, les régimes d'assurance-maladie comportent des frais modérateurs, c'est-à-dire des frais minima réservés à l'usager des soins et services.

Champ d'application

La tendance des six dernières années est d'étendre le champ d'application afin d'atteindre éventuellement l'ensemble de la population. Toutefois, les personnes assujetties à un régime social demeurent toujours libres de se faire soigner à titre privé pourvu qu'elles acceptent d'en assumer seules les frais.

Les structures administratives et consultatives varient suivant les modalités des régimes. On retrouve partout une autorité unique, une structure de contrôle souple et un cadre administratif qui procède par délégation d'autorité ou représentation.

Le financement est assuré par les contributions des assurés, de l'Etat, des employeurs. On note dans les rapports de recherche que l'augmentation rapide de ces coûts se fait sentir, et devient un des problèmes principaux quand il faut élever les contributions des travailleurs qui sont toujours prélevées sur la tranche de leur revenu de travail qui n'excède pas un certain plafond.

Il ne fait aucun doute que la sécurité sociale, dont fait partie l'assurance-maladie, appartient au champ d'activité provinciale.

Si l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ne fait pas précisément mention de la sécurité sociale (notion alors inconnue), il traite par contre de la santé au paragraphe 7 de l'article 92 qui réserve aux provinces **"l'établissement, l'entretien, et l'administration des hôpitaux, des asiles, des hospices et des refuges dans les limites et pour la population de la province. . ."**

A cette époque, la responsabilité de venir en aide aux malades, infirmes, indigents, vieillards et gens dans le besoin était assumée par des institutions de charité financièrement alimentées par la générosité de la population. Ces institutions se substituaient aux familles qui ne pouvaient pas satisfaire les besoins vitaux de leurs membres.

Comme la Constitution a toujours fait relever naturellement de la juridiction provinciale la propriété et les droits civils (par. 13, art. 92), que ces droits civils englobaient à l'époque les droits de l'individu et ceux de la famille, et que la maladie était définie comme une atteinte à ces droits (jurisprudence et mentalité populaire), on peut affirmer sans hésitation que la sécurité sociale, et par conséquent l'assurance-maladie, relèvent exclusivement de la juridiction provinciale. La Cour suprême et le Conseil privé ont eu par le passé maintes occasions de se prononcer en ce sens dans leurs multiples jugements relatifs à des conflits de juridiction entre Ottawa et l'une ou l'autre des provinces.

Le gouvernement Lesage

Dans les faits, la position du gouvernement Lesage depuis le 19 juillet 1965, date à laquelle le gouvernement fédéral rendait public son projet de loi d'assurance-maladie, et depuis le 5 juin 1966, celle du gouvernement Johnson, respectent en tous points le principe de la juridiction provinciale.

Le gouvernement Lesage d'abord eut à répondre aux offres d'Ottawa. Le mémoire présenté par M. Lesage à la conférence des premiers ministres de juillet 1965, en fait foi :

". . . de doter nos citoyens d'un régime complet d'assurance-maladie, sous la juridiction du Québec lui-même et adapté à ses besoins. Nous tiendrons notre programme d'assurance-maladie à l'extérieur, le cas échéant, de tout programme conjoint fédéral-provincial".

Dans les discussions et rencontres qui ont suivi l'annonce de ce projet de loi fédéral, (conférences des ministres de la Santé le 23 septembre 65, et le 22 novembre 1965, à Ottawa et Winnipeg), les exigences du Québec ont pris la forme de quatre normes qui devaient être respectées par le gouvernement central pour que le Québec adhère au programme conjoint. Ces normes étaient : protection de tous les citoyens, disposition de tous les services offerts par les médecins, tant les spécialistes que les omnipraticiens, pleine responsabilité provinciale, pleine transférabilité de tous les régimes. Comme ces normes rencontraient parfaitement les quatre principes établis par le premier ministre Pearson en juillet 1965, le Québec devait signifier plus tard son accord au programme. En cas de désaccord, le Québec entreprenait seul l'établissement de son propre régime d'assurance-maladie et exigeait d'Ottawa une compensation fiscale inconditionnelle, sous forme de points d'impôts.

Le gouvernement Johnson

La position était la suivante : que les provinces décident, et que le gouvernement central leur fournissent les moyens financiers.

Depuis le changement de gouvernement au Québec, l'assurance-maladie n'a pas fait la manchette des journaux. Pourtant, deux faits surtout précisent que la position Johnson est, tout au moins pour l'essentiel, identique à la position Lesage.

Il faut d'abord se rappeler la déclaration de M. Daniel Johnson à la première rencontre de la quatrième réunion du Comité du régime fiscal en septembre dernier. A cette réunion, M. Johnson avait affirmé le droit exclusif du Québec qui

"deviendrait graduellement seul responsable sur son territoire de toute dépense publique relative à l'éducation sous toutes ses formes, à la sécurité de la vieillesse, aux allocations familiales, à LA SANTE, au placement et à la formation de la main-d'oeuvre. . ."

De plus, le gouvernement Johnson annonçait le 10 novembre la formation d'une Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. On a dit dans certains milieux que le premier acte officiel de cette Commission serait de recommander l'institution d'un **Conseil Supérieur de la Santé au Québec**, avant même la fin de son mandat théorique, soit le 1er janvier 1968.

De toute évidence, la formation de cette Commission viserait à faire vérifier par des études exactes l'opportunité des normes définies préalablement, à les appliquer ou à les corriger s'il y a lieu.

Cependant, il faut savoir que depuis janvier 1966, le Comité de recherche sur l'assurance-santé dirigé par M. Claude de Castonguay avait déposé un rapport imposant en 11 cahiers, respectant dans ses positions fondamentales l'esprit du rapport Boucher, sur l'assistance publique (1963), mais apportant une foule de données précises en matière de coûts, disponibilités, effectifs médicaux, besoins de la population, etc. . .

C'est donc dire que la fonction de la Commission d'enquête, dont la direction a été confiée une seconde fois à M. Claude Castonguay, actuaire, sera probablement de formuler des recommandations précises au gouvernement, avant l'entrée en vigueur du programme fédéral, soit le 1er juillet 1968, en lui laissant suffisamment de temps pour adhérer à ce programme ou signifier son désaccord.

La santé

Un investissement qui incombe à l'Etat

Le temps est révolu où l'on pouvait considérer la santé comme une dépense en consommation. C'est à n'en pas douter un investissement qui plus est, a toutes les chances de s'avérer rentable. L'argent qui est consacré dans tous les secteurs du domaine de la santé est évidemment un investissement à long terme ce qui nous fait parfois perdre de vue son rendement réel, cependant, les économistes commencent à considérer la question depuis quelque temps et les données qui sont disponibles démontrent bien le rôle essentiellement producteur de cette activité économique qui consiste à consacrer certaines sommes au gain et au maintien de la santé. D'autre part, une fois admis ce caractère de production, il faut encore déterminer si les investissements en question doivent relever du secteur privé ou s'ils ne sont pas plutôt de la compétence du secteur public. Or, il semble de plus en plus que la santé relève de ce dernier.

Nous avons actuellement en main quelques mesures approximatives du rendement des investissements dans le secteur de la santé. Dans son rapport, le Comité de Recherches sur l'assurance-santé rapporte que Irving J. Goffman mentionne que le taux brut de mortalité est tombé de 10.2 par mille habitants en 1931 à 7.8 en 1960 par suite de l'élimination presque complète des maladies contagieuses et infectueuses. Par suite de la hausse de l'espérance de vie qui en découle, le rendement des investissements en capital humain a augmenté puisque la période d'activité des travailleurs est plus longue. Pour 1960 seulement, dit Goffman, cette main-d'oeuvre supplémentaire a probablement ajouté entre $1 milliard et $2 milliards au revenu national du Canada.

Pour ce qui est de la maladie, Goffman estime qu'au Canada, elle cause en moyenne par travailleur une absence du travail d'au moins 5 jours par an. Pour 1962, ceci aurait signifié 27,000,000 d'hommes-jours, soit plus que la perte occasionnée par toutes les grèves et les lock-outs qui ont eu lieu au Canada depuis 1947. D'autre part, le juge Hall estime qu'en 1963 environ 100 millions d'hommes-jours ont été perdus à cause de la maladie au Canada. Ces pertes de temps représentent une somme de quelque $1,600,000,000, soit 3.8% du revenu national brut. Pour la même année, les pertes dues aux grèves ont été de moins de 1 million d'hommes-jours, c'est-à-dire moins de 1% des pertes dues à la maladie. Comment nier que tous les efforts et les fonds consacrés à la lutte contre cette source de pertes effroyables ne soient pas un investissement.

En simplifiant les choses, on peut affirmer qu'en général, l'Etat, quelle que soit son idéologie sociale, prend à sa charge les secteurs qui sont d'intérêt général, public ou communautaire. Ainsi on imagine mal un état qui, par souci de respect de la liberté individuelle, laisserait entre les mains d'intérêts privés la responsabilité de défendre le territoire national, de construire des voies de communication ou encore de construire et d'entretenir des phares maritimes. Or, il est clairement démontré que de nos jours, la santé a pris une dimension nettement sociale et que son bon ou mauvais état peut avoir des répercussions considérables sur l'évolution de la société dans son ensemble. C'est pourquoi, pour être logique, il faut que l'Etat en prenne l'entière responsabilité au même titre que la défense nationale.

D'autre part, si on délaisse le plan idéologique pour le point de vue scientifique, les conclusions sont les mêmes. Goffman déclare dans "Some fiscal aspects of public welfare in Canada" : "La complexité et le dynamisme de nos sociétés modernes rendent l'individu incapable de maximiser isolément et individuellement son propre bien-être et rendent également nécessaire une action publique collective pour maximiser le bien-être de la société en général".

Et abordant un point de vue strictement économique, le rapport Castonguay déclare pour sa part : "A notre avis, le domaine de la santé est un de ceux dans lesquels le simple jeu des mécanismes du marché n'entraine pas une allocation optimale des ressources, et où, par conséquent, il est justifié d'envisager une intervention gouvernementale." Les raisons pour lesquelles les mécanismes normaux d'échange sont dans l'impossibilité de réaliser une distribution optimum de ces biens relèvent des caractéristiques du marché des soins. Parmi ces caractéristiques mentionnons l'incidence des économies externes sur la courbe de production des biens et services de santé, les problèmes du manque de connaissances chez les consommateurs et les problèmes posés par l'incertitude dans le domaine de la santé. De ces caractéristiques découle la nécessité pour l'Etat d'intervenir dans le secteur de la santé afin que soit maximisée la distribution de ces biens.

Jean d'Autane

Coût et financement de l'assurance-maladie

Précisant qu'il lui a été impossible de faire une étude de tous les aspects du problème du coût et du financement, le Comité de Recherches sur l'assurance-santé ne présente dans son premier rapport que deux éléments de base du problème, soitsoit une estimation du coût des soins médicaux et des médicaments et une analyse de certains modes de financement.

Le rapport souligne d'autre part que vue la grande difficulté de déterminer de façon précise quels seront les coûts des soins médicaux d'un régime général d'asurance-maladie, les chiffres que contiennent le rapport doivent être considérés cosme des ordres de grandeur valables sans plus.

Coût annuel par habitant

Soins médicaux

Après revision de l'estimation de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, le Comité Castonguay prévoit que les coûts par habitants seraient les suivants:

Année	Coût annuel par habitant
1966	$28.56
1971	$37.87

Une autre estimation du coût par habitant a été faite par le Comité à partir d'une estimation du revenu brut des médecins du Québec :

Année	Coût annuel par habitant
1966	$32.10
1969	$36.50
1971	$39.20

Ces calculs sont faits à partir de revenus brut moyens par médecin. Les estimations de ces revenus sont les suivants :

Année	Revenu brut moyen
1966	$41,800
1969	$46,400
1971	$49,500

Les estimations ci-dessus ne tiennent pas compte des frais d'adminisration. Le Comité estime ceux-ci à 5% du coût des soins médicaux. Le coût total des soins médicaux, administration incluse seraient donc les suivants :

Année	Coût total par habitant
1966	$33.80
1969	$38.33
1971	$41.16

Médicaments

Les estimations du coût des médicaments se situent quelque part entre celle de la Commission Hall et celles basées sur l'expérience des régimes de la Saskatchewan et de "Prescription Services Inc.". Le rapport souligne que leurs coûts réels pourront différer des estimations car ils feront l'objet de négociations avec la profession médicale.

Par ailleurs le Comité est d'avis qu'un programme de recherche minitieux sur l'influence d'un régime sur le niveau des prix des médicaments vu le volume d'achats, de même que sur le bien-fondé de certaines recommandations faites par des Commissions d'enquête par le passé.

Les estimations du Comité Castonguay sur le coût des prestations pharmaceutiques et des frais d'administration sont les suivantes :

Année	Coût par habitant
1966	$15.75
1969	$19.31
1971	$21.80

Ils semble donc que le coût total pour le Québec serait en 1967, par exemple, de $208,200,000. pour les soins médicaux (administration incluse) et que les mêmes coûts pour les médicaments seraient de $99,900,000. au cours de la même année.

Le total des coûts, en 1967, pour les soins médicaux, les médicaments et les frais d'administration serait alors de $308,100,000.

Financement

Le Comité de recherches sur l'assurance-maladie a présenté dans son rapport trois formes de financement différents.

Intégral

La première en est une de financement intégral à partir des revenus généraux de l'Etat. Dans ce participation de l'employeur pour la moitié du coût de la prime.

Selon ce mode de financement, l'étendue du champ d'application est avant tout fonction du caractère obligatoire ou facultatif du régime. Dans ce dernier cas, on ne pourrait guère espérer obtenir rapidement l'universalité du régime au Québec.

Mixte

cas, il faudrait prévoir des dépenses de l'ordre de $300 millions pour le trésor provincial en 1967, en admettant que le régime couvre les médicaments.

Ce mode de financement, c'est-à-dire par les revenus généraux de la taxation se conçoit bien avec un régime dont le champ d'application est universel, souligne le rapport Castonguay.

Mixte

La deuxième forme de financement en est une dite de financement mixte : revenus généraux de l'Etat et primes de type traditionnel. La contribution gouvernementale pourrait être selon le rapport, égale à 50% du coût des prestations et de l'administration comme cela se fait en Suède où le nivtau se rapproche sensiblement du nôtre.

Dans ces conditions le montant des primes individuelle et familiale pour un régime incluant les soins médicaux et les médicaments serait le suivant :

Année	Prime mensuelle
1967	$4.10
1969	$4.53
1971	$4.94

Selon les calculs du Comité Castonguay, la prime familiale serait le double de la prime individuelle.

De plus le rapport note que la participation deviendrait supérieure à 50% en pratique puisqu'il devrait, dans certains cas, aider au paiement de la prime.

Enfin, le Comité considère la possibilité d'une

La troisième forme de financement est aussi du type mixte : revenus généraux de l'Etat et cotisations reliés à une tranche du revenu du travail.

Encore là, le Comité considère que l'Etat contribuerait pour 50%.

Le taux de cotisation nécesaire au financement de 50% du coût des soins médicaux et des médicaments serait :

Année	Taux
1967	2.84%
1969	2.87%
1971	2.88%

Un taux de cotisation de 2.8% impliquerait une contribution maximum possible de $123.20 pour les personnes ayant un revenu de $5,000. et plus par année.

Ce mode de financement se prêterait à un champ d'application universel.

Propos littéraires

ROMAN — ESSAI — POÉSIE

Visitez la librairie de l'ACTION

Vient de PARAÎTRE

Journal mexicain

de Coccioli Carlo

Profondeur et sensibilité : en ces deux mots auxquels il faudra bien tentendu ajouter le mot "amour" source de toute sa littérature, se trouve la clef du Journal mexicain de Carlo Coccioli. Depuis D.H. Lawrence, nul grand romancier ne s'était penché sur l'énigme représentée par cette immense mosaïque de races, nations, langues, croyances, misères et grandeurs, et manière de concevoir l'homme et Dieu. Puisque c'est une énigme, on a comparé le Mexique au Sphinx. Après lui avoir consacré deux romans extraordinaires au sens propre de ce terme **— Manuel le Mexicain et L'Aigle aztèque est tombé —** Carlo Coccioli continue à interroger le Mexique-Sphinx. Les réponses qu'il en obtient nous envoûtent.

Qu'il nous parle du rude Yaqui ou du délicieux Maya, qu'il nous raconte la sombre et poétique Saint-Sylvestre indienne de Tepotztlan ou la frénétique "journée des Mères" de la capitale métisse plus ou moins nord-américanisée, Carlo Coccioli s'efforce toujours, selon son propre aveu, de mettre en évidence ce qui dans l'heure paraît éternel, et universel dans le lieu. Aussi ce journal de voyage, ou plus exactement de séjour, de vie, devient-il une leçon qu'on n'oubliera pas.

"Pourquoi préférez-vous le Mexique à tout autre pays du monde ? a-t-on demandé à Carlo Coccioli. Il a répondu: "Parce que dans aucun autre pays du monde l'homme n'est capable d'atteindre comme au Mexique les extrêmes frontières de lui-même : ce qu'en lui il y a de plus bas et ce qu'en lui il y a de plus haut". N'est-ce pas un motif suffisant pour que nous partagions l'amour mexicain de CARLO COCCIOLI ?

En vente à la Librairie de l'Action au prix de : $5.50.

Prochain épisode

de Hubert Aquin

Dans la cellule de l'asile psychiatrique où il attend de passer en jugement, un terroriste revit sa vertigineuse poursuite de l'homme qu'il était chargé d'abattre. Mais plus il plonge dans ce passé, plus, dans l'eau troublée des souvenirs, l'image lui en apparait réfractée, dédoublée. Cet homme qu'il poursuivait, l'a-t-il vraiment tué ? Qui était-il ? N'était-ce pas à la chasse de lui-même qu'il était lancé ? Et cette femme, à la fois complice et maîtresse, qu'il aimait, n'était-elle qu'un mirage qu'ils ont partagé tous les deux ?... Avec ce roman, d'une puissante et brûlante originalité, ce n'est pas seulement Hubert Aquin, c'est le Canada français qui fait violemment irruption dans notre littérature. Et cette violence contient la promesse d'un renouvellement dont elle a grand besoin.

En vente à la Librairie de l'Action au prix de : $4.00

Vient de paraître aux Editions FIDES

3e édition des

POÉSIES COMPLÈTES

d'Emile Nelligan

Texte établi et annoté par Luc Lacourcière

Collection du "Nénuphar" — $3.50

FIDES 245 est, boulevard Dorchester, Montréal ° 861-9621

Vient de paraître aux Editions FIDES

POÈMES CHOISIS

d'Emile NELLIGAN

Collection

bibliothèque canadienne-française

préface d'Eloi de Grandmont

$1.25

En vente dans toutes les librairies

FIDES 245 est, boulevard Dorchester, Montréal ° 861-9621

Le L 3 la dernière merveille Larousse

— Une analyse de Pierre Lombard —

Agréablement sidéré, joyeusement médusé, curieusement emballé, je bannis aujourd'hui tout esprit critique pour reconnaître que le LAROUSSE 3 VOLUMES EN COULEURS (1) est un ouvrage dont la conception et la réalisation constituent un véritable exploit. Le Comité permanent des Expositions du Livre et des Arts graphiques a classé cette nouvelle merveille de l'édition (sans doute au premier rang) parmi les "50 meilleurs livres de l'année". Je m'exprimerai avec de larges emprunts aux préfaciers, tant il est vrai que, pour la première fois au monde, un grand dictionnaire encyclopédique est illustré en quatre couleurs à chaque page ! Au hasard, j'ouvre le tome premier pour tomber au mot "Bulgarie" où je peux lire l'histoire du pays, examiner les nuances des armoiries, admirer le long "Pont de l'amitié" sur le Danube (reproduit en beau bleu !) entre la Bulgarie et la Roumanie, la cathédrale de Sofia, le monastère de Rila, etc... etc... Un film instructif et captivant se déroule ainsi au départ d'innombrables mots, qu'il s'agisse d'un fuchsia, d'un litchi, des différentes variétés de marbres, d'une morille, d'un paysage du Neguev, d'une vue de New York ou du Fuji-Yama, d'un faisan doré ou d'un iguane, d'une frise de Lascaux ou d'une mosquée d'Ispahan, d'une faïence de Rouen ou d'une tapisserie de Lurçat. Car le L 3 n'est pas seulement un dictionnaire que l'on consulte pour chercher l'orthographe ou la définition d'un mot (même usuel, comme yo-yo, viaduc, avant-clou, baratin, gréement ou technocrate) ; une analyse plus fine et plus facile à suivre de certains sujets et un ordre alphabétique complété par une multiplicité de quatre cents tableaux de synthèse (et plans consacrés aux principaux sujets) et d'articles encyclopédiques, permettent toujours de connaître à fond l'ensemble d'une question.

J'ouvre le tome deuxième pour m'arrêter (après avoir examiné les insignes coloriées des divers grades militaires) à "Grande-Bretagne", oh là, là, quelle splendeur de textes et d'images rutilantes : histoire, géographie, cartes, paysages, tableaux, architecture, résumé de la culture et de la civilisation, etc... Il en sera de même, proportionnellement, pour tous les pays. Le L 3 comblera vos désirs de voyages et étanchera votre soif de curiosité. Je passe au troisième volume et je découvre aux mots "relier" et "reliure" la reproduction en couleurs des instruments du relieur soulignés de l'identification avec termes exacts, non seulement des outils, mais aussi de la reliure elle-même complétée. Je me hâte de tourner les pages (afin d'y revenir au plus tôt) au hasard pour remarquer un excellent tableau annoté des Ordres et des Congrégations religieuses, la liste de tous les prix Nobel, ou encore à la lettre "S" les photos et fac-similés de tableaux d'hommes illustres, musiciens, peintres, écrivains, savants, etc... dont les noms commencent évidemment par la lettre... : Schonberg, Schubert, Schumann, etc... Vous avez deviné que c'est la même passionnante galerie (avec esquisses biographiques) à chaque lettre ! Ici une photo de Stefan Sweig, là un "portrait" du maréchal Vorochilov avec sa rangée bigarrée et oblique de médailles; tantôt la reproduction d'un tableau de Renoir représentant Richard Wagner (Musée de l'Opéra), tantôt une toile de Largillière; "Voltaire à 23 ans"; tantôt un saisissant Vlaminck : "Les arbres dans le vent" !

Je regarde maintenant, ébahi, un tableau à pleines pages (j'en compte 30) des grandes dates (avec exposé succinct) de l'Histoire des Sciences et des Techniques depuis le XVIe siècle; puis me voici essoufflé à un lumineux schéma sur les vitamines pour ensuite sursauter en découvrant la plus récente Histoire du Vietnam. Plaisir pour les yeux, plaisir pour l'esprit, tant par la qualité technique des reproductions que par la surabondance bien triée de l'élément capital du domaine des connaissances : tel est le LAROUSSE 3 VOLUMES EN COULEURS, la preuve éclatante que Larousse s'est maintenu en constante adaptation à l'évolution du langage, des événements et des connaissances au cours de cent ans de spécialité dans les dictionnaires toujours vivants.

Mais ce fameux L 3 ne fait pas que résumer l'immense documentation contenue dans le nouveau "Grand Larousse Encyclopédique" en dix volumes qui, à lui seul, remplace toute une bibliothèque, et dont l'immense documentation équivaut à 500 volumes; il la reprend, il la concentre, l'aménage selon une méthode totalement inédite dont on constate l'originalité, l'efficacité et la qualité. Ce nouvel instrument de travail et de culture, tant du côté synthétique qu'analytique embrasse, dans un vocabulaire très étudié, en complète harmonie avec notre époque (comprenant un répertoire fidèle de la langue moderne), l'exposition des nouvelles techniques, l'indication des étymologies (liste des préfixes et suffixes) permettant la reconstitution des termes à base grecque ou latine, l'énumération des synonymes, la liste des difficultés de certains verbes, des regroupements lexicaux (innovation) etc...

Le L 3 remédie partout au fractionnement de la matière inhérent à l'ordre alphabétique en multipliant les synthèses : grammaire, histoire (où il est fait place aux hommes et aux faits contemporains sans négliger le passé), biographie, géographie (dernières statistiques, changements de frontières, cartographie...), littérature, beaux-arts, droit, économie, sociologie, sciences exactes et appliquées, dessin technique, photographie, etc..., le tout avec un éventail de détails, qu'il s'agisse, disons, des adjectifs, de la civilisation allemande, de la géographie de la Chine, de votre digestion ou de celle de la jeune serpente yé-yé, de l'électricité avec ou sans court-circuit, etc... etc... On sent toujours chez les auteurs du L 3 une masse de connaissances équilibrée par un humanisme très riche, une probité profonde marquée du souci d'une vaste information et d'une stricte objectivité, même sur les plans politique et philosophique ! C'est pourquoi il serait oiseux de rechercher quelques vétilles !

Voici donc un beau cadeau de Noël : offrir à l'homme ou à la femme d'aujourd'hui la possibilité de tout voir et de tout savoir par le truchement du merveilleux LAROUSSE 3 VOLUMES EN COULEURS.

(1) LAROUSSE 3 VOLUMES EN COULEURS; 3 tomes (23 x 30 cm) contenant chacun environ 37,000 articles, 4,500 illustrations et 200 cartes; au total 111,000 articles, 13,500 illustrations, 600 cartes, 3,300 pages illustrées en 4 couleurs. En vente à la LIBRAIRIE DE L'ACTION et dans toutes les bonnes librairies. "Les Editions Françaises Inc." agents généraux pour le Canada de la LIBRAIRIE LAROUSSE.

TESTS OBJECTIFS

au niveau secondaire

à l'usage des maisons d'enseignement du Québec pour la période scolaire 1966-1967

Pour recevoir une documentation gratuite sur nos TESTS OBJECTIFS, remplissez et découpez ce BON et adressez-le à EDITIONS VAUDREUIL INC., 168, boulevard Harwood, Dorion, P.Q.

BON

Nom .....

Adresse .....

Spécimens désirés .....

EDITIONS VAUDREUIL INC. Tél. : Dorion : 234-4044 Montréal : 453-8359

Pierre ou le chaos

Un commentaire de Bertrand Lombard

Pierre, ici, c'est Notre Saint-Père le Pape, vicaire de Jésus-Christ, qui doit continuer l'oeuvre confiée à saint Pierre, de paître les agneaux et les brebis : "Pierre, tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise". Sans la présence de Pierre à la tête de la hiérarchie il n'y aurait que tumulte et confusion.

L'abbé Robert Prévost ne nous donne pas dans son petit livre un exposé théologique ou dogmatique d'une vérité admise depuis longtemps, sanctionnée par Vatican I et reconnue généralement, sauf en quelques coins du monde. Il veut tout simplement nous raconter le déroulement de la troisième Session de Vatican II et nous faire voir la doctrine qui a été officiellement fixée durant cette troisième session. Vous comprenez que je n'ai aucune autorité pour vous parler du Concile. J'ai même dû pour garder la paix du coeur, fermer l'oreille "aux cent voix de l'opinion", au bourdonnement des mouches du coche et au babil intempérant des journalistes qui se sont fait une beauté à l'occasion du grand événement.

* * *

L'ouvrage de l'abbé Prévost "se caractérise par le souci majeur de situer le Concile dans sa lumière surnaturelle et d'en comprendre ainsi le sens profond". J'ai lu les Documents conciliaires parus en un fort volume aux EDITIONS FIDES et malgré la littérature para-conciliaire et post-conciliaire, je ne trouve rien qui m'oblige à changer mon Credo. Remarquons que l'auteur ne raconte pas tout le Concile mais s'attache à la troisième session. Dès le début de son livre on s'aperçoit qu'il a le goût des définitions claires. Par ailleurs il cède à la manie générale et séculaire de confondre l'Eglise avec la hiérarchie, à une autre manie de transporter dans l'auguste Assemblée les divisions très arbitraires et très françaises d'extrême-droite et d'extrême-gauche. Il a adopté aussi le style journalistique : "la bombe éclata" (p. 52) ; "un tonnerre d'applaudissements" (p. 53) ; "le vin était tiré, il fallait le boire" (p. 62) ; "l'offensive avait réussi". Accordons-lui qu'il était un peu obligé de truffer son récit d'expressions sportives : saint Paul lui-même n'hésitait pas à parler de stade, de joute et de trophée.

L'abbé Prévost étudie ce qu'il appelle la **QUESTION BRULANTE**, la Collégialité des Evêques. Assez curieux que cette Collégialité désirât la réforme, sinon la disparition de la Curie romaine. A Dieu ne plaise que j'entre ici dans les détails d'une offensive un peu humaine pour remplacer brusquement le Collège apostolique et la Bureaucratie concentrée nécessaire au corps visible de l'Eglise : N'allez pas croire que j'invente ! L'auteur parle de "cerveaux surexcités", de "passions déchaînées" (p. 59), termes peut-être excessifs mais qui doivent être compris dans le sens du bien. En somme les évêques brûlaient de voir fixer le sens de leur collaboration avec le Pape et du Pape avec eux. Ils espéraient, semble-t-il, ne dépendre juridiquement que d'eux-mêmes. Le reste allait de soi car les Evêques sont les successeurs des Apôtres. C'est ici que nous avons des formules à la Fesquet : "L'Eglise regardait la France et la France attendait l'Eglise" ; comme si l'Eglise allait sauter sur la France ! Confusion visible entre la hiérarchie et l'Eglise; désir de faire dramatique. L'auteur parle volontiers de BATAILLES, de BATTERIES DECOUVERTES, de triomphes et de défaites. Les opinions se durcissent. Lamennais a déjà parlé de la raideur marmoréenne de certaines idées ecclésiastiques, raideur fondée sur l'illusion du bien : lui-même d'ailleurs avait raidi comme du fer certains de ses jugements.

Mais grâce à un travail prudent d'illustres prélats bien ferrés sur les Ecritures, grâce aux initiatives personnelles du Souverain Pontife Paul VI, l'autorité du Pontife vicaire de Jésus-Christ se précise avec éclat sur le brouillard d'obscures espérances de changer la structure de l'Eglise. Faut-il s'étonner de ces "espérances" ? Non. C'est la TENTATION... de l'esprit. L'auteur décrit cette tentation avec beaucoup de charité et de vie. L'on reconnait chez lui un prêtre qui ne souffre pas de fictives frustrations et sait découvrir le doigt de Dieu dans la suite des événements.

L'abbé Prévost raconte ensuite la dernière semaine de la troisième Session. Les derniers jours sont eux aussi très dramatiques. Tout le monde se pensait arrivé à la fin. De part et d'autre on sentait la fatigue des longues séances. Devant l'ampleur des problèmes, vieux et jeunes Pères conciliaires virent la nécessité d'une quatrième Session et c'est avec un coeur apaisé en bénissant l'Esprit du travail accompli qu'ils ont quitté Rome.

Pour ce qui est du Malin, lui aussi aurait son Concile. Qui n'en perçoit déjà les effets dans "la confusion et l'inquiétude" auxquelles les âmes timorées cèdent trop volontiers. Pourquoi vous troubler hommes de peu de foi ? "Orate et vigilate ne intretis in tentationem". Le Seigneur est toujours à la tête de la Barque. Comme je vous l'ai dit plus haut, notre Credo n'a pas changé. Et la prière, a-t-elle été abolie ? L'Evangile vous dit : "Il ne faut jamais cesser de prier". Pour nous donner l'exemple, le Christ passait ses nuits à prier "erat pernoctans in oratione Dei". Ces nuits ne ressemblent pas à nos nuits d'orgies, de danses et de fallacieuses agitations. Le Christ est toujours NE DE LA VIERGE MARIE : quels honneurs ne devons-nous pas à une telle Mère ! L'Eglise n'a touché à aucun des commandements de Dieu : elle est assez bonne Mère pour nous ôter l'abstinence du vendredi, à cause des voyages, des travaux et du surmenage de notre temps; mais elle ne peut nous soustraire à la nécessité de la PENITENCE, des renoncements, du jeûne volontaire. Le Concile n'a pas ordonné l'autodafé des statues; il n'a rien dit contre le chapelet, les pèlerinages, quoi qu'en puissent dire de très petits derviches.

Lisez les Textes conciliaires (Editions Fides) et vous verrez qu'il n'y a pas lieu de verser dans la panique et les débordements : Christus heri, Christus hodie, Christus in aeternum ! Vous devez savoir encore assez de latin pour comprendre cette admirable formule.

La Table Ronde

En vente à La Librairie de l'ACTION, au prix de $3.00 net.

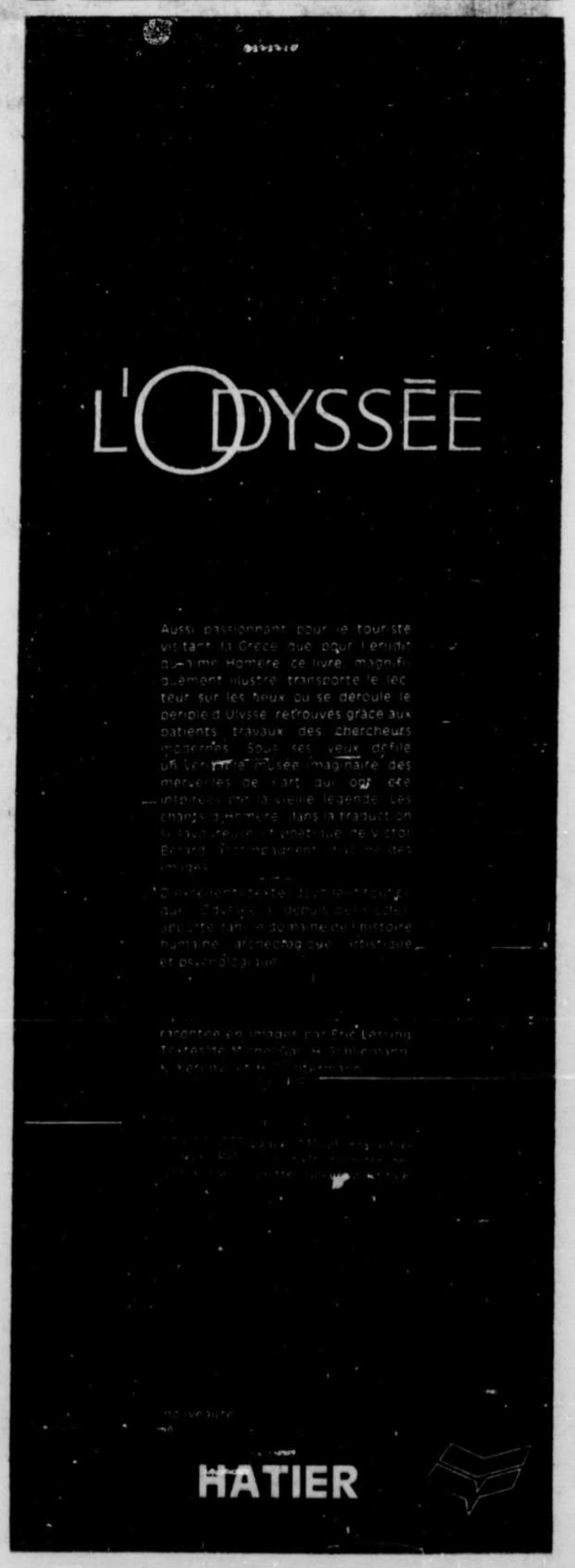

LOISIRS-DÉTENTE-ARTS-LETTRES-SCIENCES

l'Action

SOMMAIRE

SPORTS
Trois pages complètes

Page des jeunes

Vie féminine

Voyages

Arts et Spectacles

Lectures

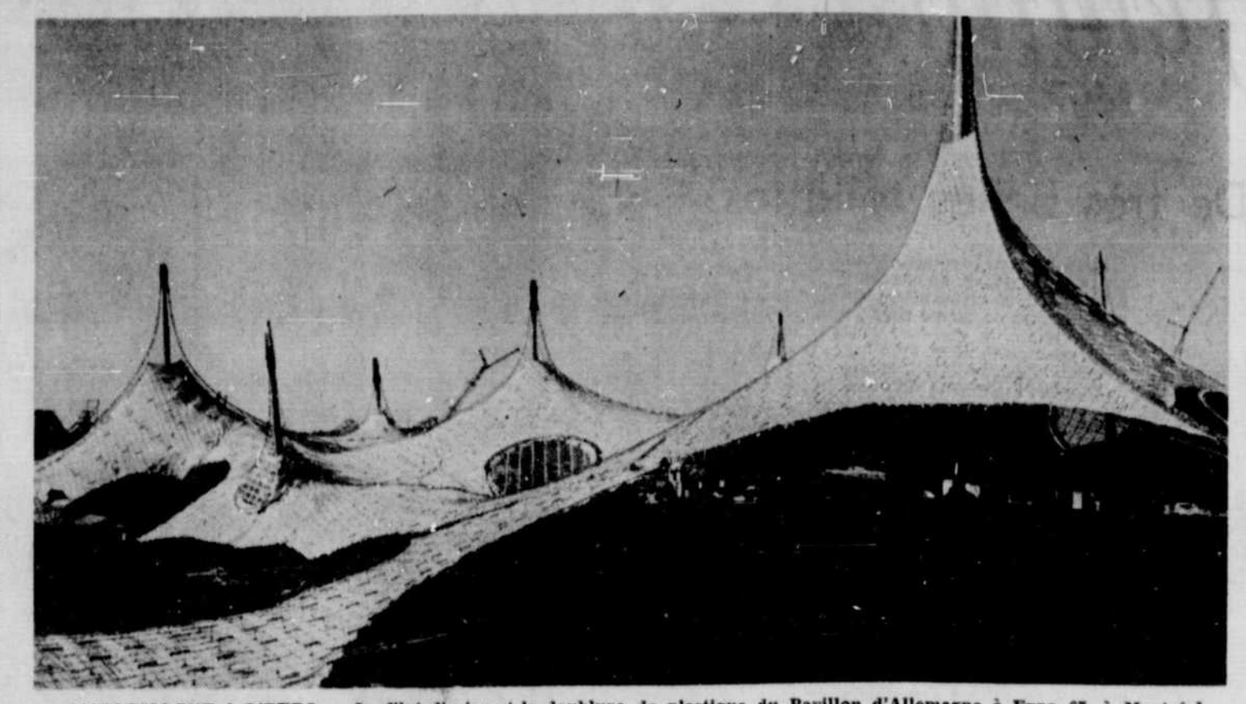

● L'ALLEMAGNE A L'EXPO — Le filet d'acier et la doublure de plastique du Pavillon d'Allemagne à Expo 67, à Montréal, sont une innovation de l'architecture moderne. Venue d'Allemagne, la structure démontable et portative peut couvrir d'énormes superficies économiquement. Créée par le professeur Frei Otto à l'Institut des Structures légères, à Berlin, elle ne pèse qu'un cinquième d'une structure conventionnelle.

L'ALLEMAGNE A L'EXPO

Le pavillon de l'Allemagne à l'Expo 67 marque une innovation dans les concepts architecturaux du 20e siècle. La structure unique en son genre fut créée par Frei Otto, un architecte de Berlin, dont l'Institut pour la mise en valeur des charpentes légères se spécialise dans la recherche de méthodes et de matériaux de construction inusités.

Composé d'un filet d'acier, le vaste toit en forme de tente du pavillon qui recouvre une pellicule de plastique est suspendu à huit mâts géants dont le plus haut s'élève à plus de 15 étages. Le filet s'étend sur une superficie aussi grande qu'un pâté de maisons (110,000 pieds carrés). Démontable et portative, une telle charpente peut couvrir économiquement des espaces énormes, en plus de créer un étonnant effet esthétique. Le toit d'acier et de plastique ne pèse que 150 tonnes, un tiers à un cinquième du poids des matériaux ordinaires de toiture.

Il fut expédié d'Allemagne — roulé comme un tapis — dans des caisses de 30 pieds sur 80, la longueur d'un wagon de chemin de fer. Le treillis qu'un technicien décrit comme un matériau "monté par technologie", sert aussi d'échafaudage pour exécuter les détails de la construction. Erigé à Montréal en six semaines seulement, son développement nécessita 40,000 heures. La "membrane" pellicu l a i r e précontrainte ne gauchira, ne fendra ni ne cédera sous la pression des grands vents.

La charpente est le résultat des efforts déployés par le professeur Otto en vue de créer une architecture aux qualités plastiques, structurales et spatiales — pour faire contraste avec la construction conventionnelle de charpente d'acier et de murs-rideaux. Les expériences d'Otto sur pellicule de savon (effectivement des bulles de savon qui gonflent) conduisirent à la création du toit-tente. Une charpente expérimentale, construite à Stuttgart en une période de 18 mois, servit de modèle au pavillon érigé à Montréal.

Selon le concept du second architecte principal — Rolf Gutbrod — la tente vise à produire l'effet d'un aménagement paysager sous toit. A l'intérieur, le plafond est plus ou moins élevé à divers endroits et, au centre, se trouve un bassin qui reflète la lumière.

Il n'y a pratiquement pas de murs de séparation. La pellicule translucide laisse passer un flot régulier de lumière tandis que des fenêtres de plastique aux formes irrégulières donnent sur le ciel. Des écrans entourant la charpente éliminent vent et courants d'air. Selon l'image que s'en font les architectes, le visiteur qui se promène dans ce paysage sous toit devient participant actif à l'architecture, élément important de l'harmonie entre l'espace et l'homme.

Les quatre thèmes principaux de l'exposition — l'homme explorateur, créateur, producteur et l'homme dans son milieu — sont interprétés sous forme de sculptures érigées dans le "paysage". Les architectes ont réparti ces sculptures de manière qu'elles soient visibles de tous côtés ainsi que du haut, une technique d'exposition entièrement nouvelle. Les étalages vont en progression ascendante aux divers niveaux de sorte que le visiteur retrouve sans cesse les thèmes présentés dans des entourages divers et de manière différente. Il peut se trouver devant la table sur laquelle le physicien Otto Hahn découvrit, en 1938, la fission de l'uranium. Il peut examiner le bathyscaphe de construction allemande dans lequel le scientiste suisse, Auguste Piccard, explora les profondeurs de l'océan, ou jeter un coup d'oeil à la première carte sur laquelle apparut l'Amérique. Il peut encore être piqué de curiosité devant le moteur de l'avenir — le moteur Wankel, ou examiner la vieille presse de Gutenberg à côté d'un synchrotron électronique.

Tous ces étalages sont intégrés à l'architecture extérieure et intérieure du pavillon, et constituent une projection à la fois philosophique et technologique du thème de l'Expo 67. Le pavillon étend l'horizon de l'architecture de notre époque et ouvre la voie à l'usage toujours plus ample de nouveaux matériaux et à l'application de conceptions audacieuses et imaginatives.

Le Prince-Vaillant

ROMAN HISTORIQUE DU TEMPS DU ROI ARTHUR

par HAROLD-R. FOSTER

Résumé : Un vieux guerrier entre à Camelot et demande audience au roi. Bientôt après, le prince Vaillant est appelé et Arthur lui dit : "Bala Burwulf demande notre aide. Mais laissez-le vous raconter son histoire". "Je suis le chancelier du roi Bedwin de Dinmore, depuis longtemps un fidèle suivant du roi Arthur", commence le vieil homme. "Le roi Bedwin est assez âgé et ses jours sont comptés. Son fils, le prince Warwick, est disparu et cela pose un problème".

"Si le roi venait à mourir et que le trône était inoccupé, ses deux frères se le disputeraient et une guerre ruineuse suivrait. Le prince Warwick doit être retrouvé !"

"Je pourrais demander à Lancelot de mener une armée ou à sire Gawain pour un combat singulier", dit Arthur, "mais ceci demande de la subtilité, car Harwick doit être là pour occuper le trône lorsque le roi mourra. Alors, je vous ai choisi, Vaillant".

Lorsqu'il va pour dire adieu à Aleta, elle fait la sieste de l'après-midi en compagnie de Galan. Pendant un bon moment, il s'emplit les yeux de sa figure sereine, car il doit se préparer des mémoires qui dureront jusqu'à son retour.

Puis il s'éloigne sur le bout des pieds pour ne pas déranger ses rêves.

© King Features Syndicate, Inc., 1966. World rights reserved.

"Y a-t-il quelques indices que vous pourriez me donner qui m'aideraient à le retrouver ?" demande Vaillant. — "Oui, il haïssait la vie de cour", répond le vieux chancelier, "et il passait son temps à pêcher le saumon et la truite ou à la chasse au faucon".

"Son père, le roi, était strict et très sévère. Tous deux se querellaient souvent, puis le garçon prenaient son nouvel attirail de pêche et passait la journée sur la rivière". Prochainement :

LE PECHEUR DE SAUMON.

La Famille TETEBECHE

par Chic Young

Le théâtre Port-Royal à l'Expo

Un concert inaugural sera donné par l'orchestre de chambre McGill à la salle Port-Royal (800 places) de la Place des Arts et marquera ainsi le début du Festival mondial du spectacle de l'Expo 67.

Ce festival présentera, au cours de l'Exposition universelle et internationale de 1967, plus de 150 spectacles avec des artistes internationaux et des troupes venant de plusieurs pays.

L'orchestre de chambre McGill, composé de 14 musiciens et dirigé par son fondateur, Alexander Brott, donnera deux concerts au théâtre Port-Royal, le 30 avril et le 1er mai 1967.

En 1939, monsieur Brott et trois membres de la faculté de musique de l'université McGill se réunirent pour former le quatuor McGill. En 1952, le groupe s'adjoignit d'autres musiciens, changea de nom et devint l'orchestre de chambre McGill, tout en restant sous la direction d'Alexander Brott.

Monsieur Brott est très avantageusement c o n n u. Chef d'orchestre, violoniste et compositeur, il a écrit plusieurs oeuvres, exécutées s o u v e n t par différents orchestres et régulièrement par l'orchestre de chambre McGill.

Invité par le gouvernement de l'Union soviétique, Alexander Brott a dirigé, en 1962, quelques-uns des meilleurs orchestres de la Russie et, invité pour une seconde tournée de concerts en 1965, il y est retourné avec son propre orchestre.

L'orchestre de chambre McGill a déjà enregistré deux microsillons avec le flûtiste Jean-Pierre Rampal, et, cette année, à l'occasion du centenaire de la Confédération, on a gravé une oeuvre de monsieur Brott sur un microsillon spécial.

L'orchestre de chambre McGill a toujours apporté une précieuse contribution à l'essor de la musique canadienne et chaque année, depuis 10 ans, l'orchestre présente, grâce aux dons de la fondation Lapitsky, une nouvelle oeuvre canadienne.

Le charme féminin à l'ouverture de la Session

L'ouverture de la 1ère session de la 28e Législature de la province de Québec a eu lieu hier au Parlement. Une fois de plus, le charme féminin est venu égayer le décor de la colline parlementaire. Pour la première fois cette année, des représentants de corps intermédiaires figuraient parmi les invités. En tout, on peut évaluer le nombre à cinq cents personnes.

Les dames arboraient de fort jolies robes. Le brocart, les fins lainages, les riches imprimés et les matelassés Bianchini prenaient la vedette. Quant aux couleurs, elles étaient des plus vives, passant par le vert émeraude, le rose, le turquoise, l'or et l'argent. L'aspect de l'édifice parlementaire était vraiment modifié. Tout n'était que beauté et charme.

La cérémonie de l'ouverture de la Session en elle-même variait quelque peu de celle des années précédentes, vu le changement du pouvoir, mais l'ambiance demeurait toujours aussi solennelle.

Après la lecture du discours du Trône, faite par le lieutenant-gouverneur, l'honorable Hugues Lapointe, une réception groupait plusieurs centaines d'invités au café du parlement. Nous ne pouvons vous en décrire l'ambiance, les journalistes n'y ayant pas été admises . . .

● Mme Jean-Jacques Bertrand et Mme Paul Dozois

● Mme Maurice Bellemare, Mme Roch Boivin et Mme Armand Maltais

De très belles toilettes

Mme Hugues Lapointe, épouse du lieutenant-gouverneur: robe longue en crêpe noir, sous une jaquette de même tissu et même teinte, à manches longues, corsage droit et encolure fermée. Création Marie-Paule de Montréal. Chapeau de vison blanc. Acessoires de satin noir. Bijoux de perles.

Mme Daniel Johnson, épouse du premier ministre: ensemble de jacquart à fleurs bleu turquoise façonnées en relief sur fond vert épinard. La robe décolletée en V était de coupe très simple avec dos détaché. Le manteau aux lignes droites, manches genre cape, était doublé de taffetas pure soie, de même couleur que le jacquart. Création Lillian Farrar. Casquette de plumes de coq aux couleurs assorties à l'ensemble. Accessoires: souliers vert épinard et bijoux de perles.

Mme Horace Gagné, mère de l'épouse du premier ministre: deux-pièces broché brun avec fils d'argent. Chapeau en plumes de coq assorties. Bijoux en or. Acessoires noirs.

Mme Remi Paul, épouse du nouvel Orateur: ensemble de brocart mousse perlé. Sur robe de style empire, une jaquette agrémentée de velours noir au col, et aux manches avec boutons de jais. Petit chapeau de paillette noire. Acessoires s'harmonisant à l'ensemble.

Mme Jean Lesage, épouse du chef de l'opposition: robe en soie charmeuse, beige glacé, de ligne princesse avec décolleté en anneau, orné d'un col perlé vieil or et noir. Manches trois-quart où se répète le même motif perlé aux poignets. Petit chapeau et accessoires noirs.

Mme Jean-Jacques Bertrand, épouse du ministre de l'Education et de la Justice: robe de lignes simples, tissu importé, cloqué vert émeraude. Chapeau de même tissu.

Mme Paul Dozois, épouse du ministre des Finances et des Affaires municipales: ensemble robe-manteau en cloqué émeraude. Etole de vison. Bijoux en or.

Mme Raymond Johnston, épouse du ministre du Revenu: ensemble cocktail en soie cordée rose cendré avec chapeau assorti.

Mme Fernand Lizotte, épouse du ministre du Transport et des Communications: deux-pièces en tricot de soie or, garni de perles de cristal de couleur or. Turban de vison noir et blanc.

Mme Fernand Lafontaine, épouse du ministre de la Voirie et des Travaux Publics: robe jaquette de la maison Marty de Suisse, en lamé or et argent sur fond azur avec piqûres et bourrelets au col, aux manches et au bas de la jupe. Toque de vison blanc. Bijoux en or sertis de perles.

Mme Clément Vincent, épouse du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation: ensemble robe et jaquette en damassé cocktail charme de Blanchini, d'inspiration orientale, entièrement perlée à la main dans les mêmes tons que l'ensemble qui est bleu Seine. Création Clairette de Trois-Rivières. Chapeau de même tissu.

Mme Roch Boivin, épouse du ministre d'Etat à la Santé: robe à ligne fluide, en tricot de soie couleur cuivre dont l'ourlet et les manches sont enrichis de biais broché or. Création Annette.

Mme Marcel Masse, épouse du ministre d'Etat à l'Education: trois pièces bleu en crêpe grand seigneur. La surblouse en même tissu était blanche. Accessoires noirs.

Dr Muriel Malo, qui accompagnait M. Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires Culturelles: robe en tricot français fil de soie rose et or. Accessoires doré.

● Mlle Diane Johnson; Mme Horace Gagné, mère de l'épouse du premier ministre; Mme Daniel Johnson et Mlle Marie Johnson, qui représentent les trois générations.

Mme Gabriel Loubier, épouse du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche: deux pièces en lainage fin vieil or garni de pierreries. Holt Renfrew. Chapeau de mouton de perse noir.

Mme Maurice Bellemare, épouse du ministre du Travail de l'Industrie et du Commerce: robe blanc neige façonnée, matelassée Bianchini, de ligne très classique, à croisement assymétrique. Manteau ¾ de même tissu à double boutonnage et à col tailleur, rehaussé de boutons de pierreries. Création Clairette de Trois-Rivières. Chapeau en vison blanc avec mêmes garnitures de pierreries que l'ensemle.

Mme Jean-Paul Cloutier épouse du ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-Etre social: robe en façonné de Bianchini de Paris, de nuance kaha, garnie de pierreries de couleurs boréales au col et au bas. Le manteau de même tissu était d'inspiration arabe et signé Yvon Haute-couture.

Mme Claude G. Gosselin, épouse du ministre des Terres et Fôrets: ensemble trois pièces en tissu grand seigneur de ton bois de rose avec jupe droite et manteau tailleur retenu à la taille par un bouton. Surblouse en soie brochée de même ton. Création Rollande de Sherbrooke.

Mme Paul Allard, épouse du ministre d'Etat à la Voirie: robe en fin lainage brun. Création Holt renfrew. Chapeau en plumes de canard blanc.

Mme Armand Russell, épouse du ministre d'Etat, aux Travaux Publics: deux pièces en brocart imprimé bleu et noir. Chapeau de même tissu.

Mme F.-Eugène Matthieu, épouse du ministre d'Etat à la Famille et au Bien-Etre Social: robe et boléro or et brun en Blanchini. Chapeau de plumes de même ton. Création Mlle Cécile Gingras.

Mme Francis Boudreau, épouse du ministre d'Etat aux Affaires municipales: ensemble trois pièces en brocart de chenille cognac. Chapeau de vison naturel. Accessoires bruns. Bijoux de perles.

Mme Armand Maltais, épouse du ministre d'Etat à la Justice; robe-tunique en laine peignée d'Allemagne rose cendré, garnie de soie Radiezemir Suisse. Chapeau de même tissu. Création Boutique Renée. Accessoires noirs. Bijoux de perles.

● Mme Hugues Lapointe

Texte : Lucie PLANTE

Photos : Marcel LAFORCE

● Mme Jean Lesage

● Mme Jean-Paul Cloutier et Mme Raymond Johnston

● Mme Clément Vincent et Mme Marcel Masse

Inauguré hier soir à Québec

Le premier centre d'achats de la coiffure au monde

Par Diane Levesque

Une ère nouvelle commencera bientôt dans le domaine de la coiffure grâce à l'inauguration d'un centre d'achats de la coiffure. La bénédiction a été faite hier soir à Québec par Mgr Laurent Noël.

C'est le seul centre d'achats de ce genre à exister dans le monde. Grâce à cette initiative, les habitudes des salons de coiffure vont changer, les prix connaîtront une baisse considérable et le choix des produits appartiendra uniquement aux acheteurs qui découvriront une quantité de nouveautés et d'accessoires divers.

EN QUOI CONSISTE CE CENTRE D'ACHATS ?

Le centre d'achats comprend un magasin de libre service où seuls les coiffeurs et coiffeuses auront accès grâce à une carte d'achats. On s'y approvisionne comme dans un grand magasin d'alimentation, en parcourant de longues allées regorgeant de produits professionnels. Le client pourra choisir lui-même ce qu'il désire. Au lieu de lui imposer la marchandise on la lui présentera.

On veut donner un service complet dans tous les domaines, c'est pourquoi un kiosque-bureau a été créé afin d'offrir les services permanents de techniciennes prêtes à répondre à toutes les questions que l'on voudra bien leur poser. Il y aura des démonstrations individuelles et de groupes dans un endroit aménagé à cet effet.

On peut y voir deux salles d'exposition pour ameublements de salons de coiffure masculine et féminine. En plus du magasin du libre service, quatre magasins concessionnaires offrent des spécialités. On y trouve des comptoirs présentant des uniformes pour barbiers et coiffeuses. Des modèles exclusifs seront créés par une dessinatrice de mode compétente. Des boutiques exposent des parfums importés, des objets cadeaux, des perruques et des postiches.

Le centre comprend également un atelier de décoration où l'on vous guidera dans le choix d'un nouvel aménagement de salon ou encore pour une transformation partielle. Rien n'a été négligé pour satisfaire la clientèle puisqu'un restaurant est mis à sa disposition pour lui permettre de se détendre. On bénéficie de plus des services d'un atelier de réparations très moderne, apte à faire face à tous les besoins.

INITIATIVE CANADIENNE-FRANÇAISE

Cette primeur mondiale qu'est le centre d'achat de la coiffure, a vu le jour grâce à l'initiative d'une famille canadienne-française. Et la France qui occupe un des premiers rangs dans le domaine de la coiffure, semble emballée par cette nouvelle idée.

On est prié de noter que le centre d'achats de la coiffure, situé à 1375 boul. Charest ouest, ouvrira officiellement ses portes lundi le 5 décembre.

Mme Remi Paul; une femme à la personnalité très attachante

Par Lucie PLANTE

Une jeune femme arborant un joli sourire, à la personnalité très attachante et qui aime beaucoup rencontrer les gens : Mme Remi Paul, épouse du nouvel Orateur de la Chambre, qui a été élu hier, lors de l'ouverture de la Session.

— Mme Paul, que représente pour vous l'élection de votre mari au poste d'Orateur de la Chambre ? — "J'ai appris la nomination de mon époux avec grand plaisir. J'en suis très fière pour lui. De plus, c'est un honneur qui se reflétera sur toute la famille. Quant à moi, je tiens à l'encourager et à le soutenir par ma présence. Je me ferai un devoir de l'accompagner aussi souvent que possible dans ses sorties officielles. Je considère que c'est là mon premier rôle. Et je suis certaine que ce sera très agréable."

La famille Paul demeure à Louiseville, M. Paul étant député du comté de Maskinongé. Ils ont trois enfants : René, 15 ans, Denis, 13 ans, tous deux au cours classique; et Francine, 11 ans.

Mme Paul nous a précisé qu'elle compte demeurer à Louiseville. — "Lorsque mon mari travaillait à Ottawa, j'ai cru bon de ne pas déménager, vu la famille. Mais je l'accompagnais souvent. Maintenant que sa position le retiendra à Québec, j'en ferai de même. Je reviendrai dans les murs de la Vieille Capitale avec joie, car j'y suis née et y ai demeuré longtemps. Mais cela constituera une nouvelle expérience pour moi que de découvrir le Parlement de Québec. Soulignons que j'ai bien aimé l'ambiance de celui d'Ottawa, où mon époux a séjourné durant 7 ans et demi."

Tout en nous décrivant sa petite famille, Mme Paul s'est dite bien fière de son fils Denis qui semble être un violoniste en herbe. Il étudie le violon depuis quelque temps. Il s'est présenté à quelques reprises au Festival de Musique et il a même remporté des prix. La petite fille, elle, apprend le piano. Leur papa ou leur maman apprécie certainement beaucoup la musique ?

Mme Remi Paul

SES GOUTS

Mme Paul avoue avoir un fort penchant pour la musique classique, bien qu'elle aime aussi la musique de détente. Ses compositeurs préférés : Mozart et Chopin. Cela se conçoit aisément ! Après avoir étudié le piano durant onze ans, elle a obtenu son lauréat. Elle a fait son brevet "A" à l'école normale de Saint-Pascal de Kamouraska, puis elle s'est ensuite rendue chez les Ursulines de Stanstead, y poursuivre un cours commercial bilingue, afin de maîtriser pleinement la langue anglaise.

Outre la musique classique, Mme Paul apprécie beaucoup la peinture et adore les voyages. Elle a visité l'Ouest canadien, les Etats-Unis et le Mexique, où elle se propose bien de retourner d'ailleurs. La lecture lui plaît aussi. "J'ai toujours quelque chose au programme. Je m'intéresse à trop d'activités. Présentement j'étudie l'espagnol, comme culture personnelle."

SES IDEES PERSONNELLES

Lorsque nous lui avons demandé son opinion sur le travail de la femme mariée à l'extérieur de son foyer, notre interlocutrice s'est dite d'accord, mais à la condition que cela n'entrave pas sa vie de famille. Car elle considère cette dernière comme l'évolution normale de la femme. Lorsque les enfants ne sont privés de rien, pourquoi la femme ne devrait-elle pas profiter de ses connaissances et de ses aptitudes à la société ?

Mme Paul a ajouté que pour la femme qui ne travaille pas, le dévouement à certaines associations féminines constitue un excellent moyen de s'extérioriser. Elle est d'ailleurs membre de plusieurs et en a même souvent assumé la présidence.

Parlant du renouveau qui s'effectue actuellement au niveau de l'éducation, Mme Paul assure que la femme doit sans cesse évoluer en ce sens. Elle doit constamment se tenir au courant. "On ne peut pas demeurer stable, a-t-elle dit. Il faut avancer ou reculer."

Quant à la jeunesse dans le vent, elle s'efforce d'être la plus compréhensive possible à son égard. Etant maman de trois enfants, elle est fort bien placée pour voir ce qui se passe. Elle ne se montre pas découragée du tout. "Chacun son siècle. En autant que cela ne dépasse pas les limites."

L'épouse de l'Orateur de la Chambre nous a quittée sur ces mots : "Je suis très heureuse de revenir à Québec. Je m'y sens beaucoup plus chez nous qu'à Ottawa."

Pour vous...

Que d'exagérations commises en son nom ! On dirait que bien des gens craignent de rater le train de l'évolution, et ils sont d'une maladresse ! A vouloir paraître modernes, faute de ne pouvoir se sentir dans le vent jusqu'au coeur, ils mordent aux idées actuelles sans toujours en faire le tri, et rentrent dans la ronde d'une façon pour le moins aussi désastreuse, parce qu'irréfléchie ! Serait-il possible que les manières qui n'avaient pas de bon sens, il y a vingt ou trente ans, soient devenues acceptables ?

X X X

Cette femme n'avait jamais fumé, et voici que la cinquantaine lui accroche une cigarette aux lèvres ! Cette autre redoutait la boisson comme la peste, et de réception en réception, de "party" en pique-nique, elle en est rendu à siroter gaillardement son gin ! . . . chose qui ne se remarque plus tellement d'ailleurs, quand une dame se comporte intelligemment, sait s'arrêter à temps, ou plus fine encore sait même prolonger un verre, sans le vider ! Mais comment ne pas remarquer celles qui versent dans l'abus, au point de dire un tas de sottises et d'en faire encore plus ?

X X X

Que penser d'autre part, du galbe audacieux de certaines silhouettes moulées dans un chandail, révélées par le fuseau ? Ce qui nous saute aux yeux, et rend mal à l'aise les femmes sensées, amuse grassement les garçons qui jubilent sans se priver ! Comment peut-on faire fi de toute discrétion, alors que précisément la réserve est une des vertus que l'homme prise le plus chez la femme, une vertu qui l'attache à ses pas, et à ce qu'elle vaut vraiment, indépendamment du périssable !

X X X

Alors que la période des fêtes approche, souvenons-nous, raisonnablement, que tout ce qui vend n'est pas fait pour être acheté, pas plus que tout ce qui voit doit être imité ! Même le tout dernier cri peut s'illustrer de façon élégante et distinguée, sans altérer la personnalité sympathique que l'on prétend avoir !

Francine L. Roy

Un peu de tout

Une pièce de faïence est vendue $200,000 à Londres

Londres (PC) — Une pièce de faïence, considérée comme objet encombrant par la domestique chargée de l'époussetage, a été vendue à Londres pour une somme de quelque $200,000.

Cet objet appartenait depuis des années à une famille du Yorkshire. Un expert en porcelaine ayant remarqué cette pièce, l'identifia comme magnifique spécimen à motif traditionnels bleus sur blanc provenant des collections de la dynastie chinoise Ming, au début du 15e siècle.

Il n'existerait que deux autres copies de cet objet en porcelaine. On a qualifié cette découverte comme étant la plus importante du genre depuis la seconde guerre mondiale.

C'est un marchand de Londres qui en a fait l'acquisition. Le propriétaire a préféré garder l'anonymat.

Exposition de jouets pour Noël à la Galerie d'Art de l'Ontario

Toronto (PC) — La Galerie d'Art de l'Ontario a organisé une exposition de jouets de Noël d'après les dessins originaux d'artistes canadiens. Ces pièces seront en montre à Toronto du 3 décembre au 8 janvier.

Parmi les 29 jouets se trouvent notamment le "merveilleux paysage" créé par Les Levine en utilisant du carton, plastique, guimauve et chocolat, ainsi que des "pièces de jeu d'échecs" que Greg Curnoe a réalisé avec des pommes de pin et des épingles à linge.

Des élèves de la classe d'enfants à l'"Art Gallery" ont exécuté des murales faisant partie de l'exposition. On y voit un éléphant rose, un lion rugissant, une souris à la mine effrayée, et un jaguar de conception moderne.

Une Torontoise continue ses recherches en génétique

Toronto (PC) — Une Torontoise qui a consacré plusieurs années de sa vie à des recherches en génétique prend maintenant la direction d'une série d'études concernant cette science de l'hérédité.

Le Dr Norman Ford Walker, âgée de 73 ans, avait abandonné ses travaux il y a deux ans. Mais elle se rend encore chaque matin à l'Université de Toronto pour diriger d'autres recherches effectuées grâce à une subvention du Conseil canadien de recherche médicale.

Le Dr Walker est reconnue sur le plan international dans ce domaine scientifique qui étudie la transmission des caractères anatomiques, cytologiques et fonctionnels des parents aux enfants. Elle s'est spécialisée dans les études concernant la naissance de jumeaux et elle a mis au point une méthode permettant d'établir un diagnostic précoce du mongolisme. Actuellement, elle étudie des procédés visant à dépister certaines causes déterminant des facteurs de retard à la naissance.

CARRIERE

Le Dr Walker, originaire de St. Thomas, Ont., avait obtenu ses diplômes à l'Université de Toronto où elle devint ensuite professeur adjoint.

Elle contribua dans une large mesure à la création d'un département de génétique à l'Hôpital pour enfants, en 1947. C'était la première fois qu'on organisait une section complète en science génétique dans un nouvel hôpital. Cette femme de sciences a déjà fait partie de plusieurs comités internationaux et elle porte le titre de Fellow à la Société Royale du Canada.

Les couturiers canadiens reprennent les modèles populaires en 1930

(Par la Presse Canadienne)

Sur la scène de la mode, tant au Canada qu'à l'étranger, on note certaines versions de modèles très en vogue dans les années 1930.

Alors que plusieurs vêtements et accessoires s'inspirent de l'ère spatiale, quelque modélistes ne semblent pas s'intéresser aux expéditions interplanétaires. Dans leurs collections, les jupes comportent une variété de plis, les bottes sont inexistantes et les chapeaux à plumes remplacent le casque de cosmonaute.

A Rome, le couturier Serli offre une silhouette féminisée, notamment avec des manteaux à coutures incurvées, volant à l'ourlet et petits cols en vison.

Biano, un nouveau venu dans les milieux de la haute couture italienne, a également une prédilection pour les jupes plissées ou donnant de l'ampleur.

AU CANADA

Les couturiers canadiens reprennent les thèmes de l'époque qui a marqué les grands succès des reines du cinéma, Greta Garbo et Jean Harlow. C'était alors la mode des corsages assez ampl et se fixant à hauteur des hanches, ces blouses étant moins longues toutefois que les modèles en vogue au cours des années 1920. Les jupes étaient courtes mais couvrant le genou, soit une version différente comparée à celle de la précédente décennie.

Un mauvais souvenir de son séjour à Londres

LONDRES. (AFP). — Mlle Jeannette Kopp, alias "Miss Venezuela", gardera un mauvais souvenir de son séjour à Londres. D'abord, elle n'a pas été élue "Miss Monde 1966" et on lui a volé le somptueux manteau de vison qui lui servait de "peignoir" avant ses entrées en scène.

Sur le moment — le vol s'est produit peu avant le jour "J" les organisateurs du concours de beauté avaient déclaré qu'ils étaient prêts à dédommager la jeune fille. Mais après l'élection de Miss India, le 17 novembre dernier, ils déclarèrent que leur responsabilité n'était pas en cause et qu'il appartenait à Scotland Yard de retrouver le précieux vison. Malheureusement, les recherches n'ont jusqu'à présent rien donné.

Et Mlle Kopp a repris l'avion pour Caracas, sans "couronne" et, ce qui est plus grave en cette saison, sans manteau.

Un exemple qui remonte à 50 ans

WINNIPEG — (P. C.) — Les ménagères de Winnipeg qui protestent contre l'augmentation du coût des produits alimentaires suivent un exemple antérieur qui remonte à 50 ans.

Lorsque les femmes de notre époque moderne se sont présentées le mois dernier au conseil municipal pour obtenir un appui dans leur campagne de protestation, la plupart ignoraient qu'elles répétaient le geste de leurs grands-mères au 31 octobre 1916.

Dans "ce bon vieux temps", alors que les gens ne songeaient guère à dilapider, on s'était élevé contre les prix concernant le steak haché à 10 cents la livre et la douzaine d'oeufs à 39 cents.

En butte aux pressions politiques "d'une importante délégation", les autorités municipales décidèrent de passer une résolution demandant une enquête gouvernementale provinciale en marge des prix élevés pour les choses de première nécessité et aussi pour permettre à la ville de s'occuper du commerce au détail.

On ne possède aucun document indiquant le résultat de cette démarche. Mais le conseil municipal n'est pas encore impliqué dans ce genre de commerce et les prix ne cessent de monter.

La protestation de 1916 était sous l'égide du Conseil des Femmes.

Il n'y eut pas de boycottage dans les magasins, mais les femmes organisèrent des réunions. On raconte qu'elles firent en sorte de mettre en valeur les représentants de leur choix.

COMPARAISONS

Leurs porte-parole faisaient des comparaisons entre les prix des magasins de Winnipeg et ceux d'une ville du Minnesota afin de démontrer que leurs cousines américaines dépensaient de 10 à 15 cents de moins pour la nourriture.

En 1966, une enquête menée à Winnipeg et à Minneapolis a indiqué que les ménagères de Winnipeg dépensent de 20 à 30 pour cent de plus que les acheteuses du centre du Minnesota.

En 1916, on parlait aussi de l'inflation et ses répercussions sur le budget des travailleurs avaient été notées dans un rapport du ministère fédéral du Travail.

Ce rapport soulignait que les dépenses hebdomadaires pour une famille moyenne, en comptant l'alimentation, le chauffage, l'éclairage et le loyer, se totalisaient à $15.01, soit presque $2 de plus par semaine en comparaison de l'année précédente.

Au Canada, on dépensait en moyenne $8.69 par semaine, alors que les citoyens du Manitoba s'arrangeaient pour dépenser quatre cents de moins.

Parmi les raisons qui motivaient la hausse des prix et dont l'énoncé semble étrangement familier, on citait le coût du transport, les taux d'intérêt et une sorte de "spéculation" dans le domaine alimentaire.

En 1966 on se plaint des prix élevés pour les annonces publicitaires, mais en 1916 les commerçants prenaient aussi les moyens de faire connaître leurs marchandises.

Nouvelles méthodes pour enlever les taches

SAUCE

Sur les tissus délicats, éponger la tache à l'eau froide et, si elle persiste, la traiter au tétrachlorure de carbone. Si le tissu est lavable, l'éponger à l'eau froide et pure et lessiver dans une savonnée chaude. Si la tache s'est incrustée, y faire pénérer une solution de pepsine chaude qui, au bout d'une demi-heure, aura pour effet d'amollir la tache. Il suffira d'un lavage à l'eau chaude pour tout faire disparaître.

TABAC

Une tache de tabac se traite comme une tache de goudron ou, si le tissu peut le supporter on l'éponge à l'alcool puis on le rince. Toute tache de tabac qui réapparait après lessive sur un tissu lavable peut être enlevée en l'imbibant de jus de citron qu'on laisse sécher au soleil ou en l'épongeant à l'eau oxygénée. Un bon rinçage fera disparaître toute trace du détacheur.

THE

Eponger la tache à l'eau très chaude (environ 130° F), l'imbiber de glycérine puis laisser reposer pendant trente minutes avant de rincer. S'il reste une tache de graisse provoquée par le lait ou la crème, laisser sécher avant d'éponger au tétrachlorure de carbone. Si la tache est récente et le tissu lavable, verser de l'eau chaude d'une hauteur de deux ou trois pieds. Si la tache persiste, l'éponger à l'eau oxygénée puis rincer.

TRANSPIRATION

La transpiration s'attaque souvent au coloris. S'il est sujet à rémission, il se reconstituera en tenant la zone souillée au-dessus des vapeurs d'eau ammoniacale ou en épongeant au vinaigre blanc. Les tissus délicats se traitent à l'eau chaude savonnée et ensuite à l'eau claire. Si la tache résiste, la tremper dans l'eau oxygénée et rincer pourvu que la couleur ne soit pas vulnérable. Quant aux tissus lavables, on les traite de la même façon avant de les lessiver. Si nécessaire, ajouter quelques gouttes d'eau de Javel sur la partie souillée et rincer aussitôt et tant que l'odeur de chlore n'aura pas disparu. Si les odeurs de transpiration résistent au lavage, tremper le vêtement pendant au moins une heure dans une saumure faite de trois cuillerées de sel par pinte d'eau.

URINE

Sur les tissus lavables, éponger ou laisser tremper à l'eau froide, la partie souillée pendant au moins une demi-heure, frotter avec un détersif et rincer. Si la tache persiste, traiter avec un agent de blanchiment ou de l'eau oxygénée, puis rincer. Sur les tissus délicats, badigeonner la tache à l'eau froide ayant soin de tenir une éponge sous la tache pour absorber l'eau et la traiter au détersif et rincer. Si le tissu n'est pas vulnérable à l'alcool, s'en servir pour enlever le détersif et hâter le séchage. Sur les tissus à base d'acétate, employer une solution alcoolisée à une partie pour deux d'eau. Si ceci ne suffit pas, recourir à la méthode indiquée ci-devant. Si la couleur a changé, humecter la tache à l'eau ammoniacale et la tenir humectée jusqu'à sa disparition. Rincer à l'eau. Si l'ammoniaque s'attaque à la couleur, traiter la tache à l'acide acétique ou au vinaigre puis rincer.

La princesse Ira de Furstenberg tournera un nouveau film

PARIS (A.F.P.) — La princesse Ira de Furstenberg, qui a "abandonné le monde des bals pour le travail cinématographique", a été engagée par le cinéaste français Christian-Jaque comme vedette de son prochain film "Chauds les secrets".

Ira de Furstenberg commencera à tourner en janvier à Hambourg aux côtés de Georges Geret et probablement de George Hamilton et continuera à Bruges, Vienne et Paris.

Il s'agit du deuxième film de la princesse. Le premier était "Matchless" "l'incomparable" d'Alberto Lattuada. Dans "Chauds les secrets", dont le thème est tiré du roman d'Edward Sheckley "Dead Run" Ira de Furstenberg incarnera une femme du monde folle qui assiste à un vol de secrets atomiques par un pickpocket — Georges Geret. Un agent américain tente d'obtenir d'elle des renseignements sur le vol mais elle lui accorde plus volontiers de doux moments que de chauds secrets.

Jolie

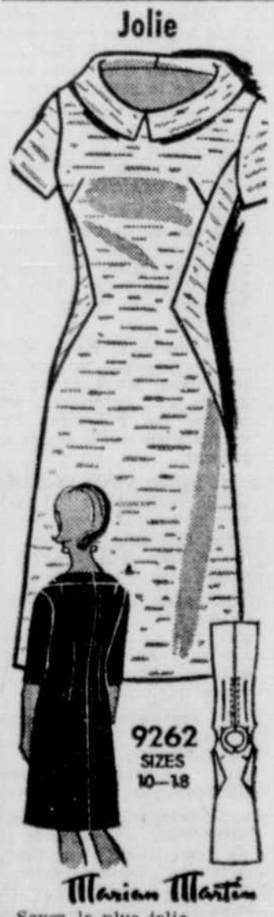

Marian Martin

Soyez la plus jolie . . .

Remarquez les coutures aux hanches. Elle est très facile à coudre.

Le patron 9262 se vend grandeurs : 10, 12, 14, 16 et 18.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron .....
Mesure désirée .....
Nom .....
.....
Adresse .....
.....

Votre Horoscope

SAMEDI, LE 3 DECEMBRE

21 mars au 20 avril, (Bélier). — Votre conscience sera votre meilleur guide. Ne vous effrayez pas d'avance des obstacles qu'on pourrait dresser sur votre route.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Ne vous laissez pas attirer par tout ce qui est brillant, ou nouveau. Eliminez les imprudences et les facteurs d'insécurité.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Faites bien la différence entre l'essentiel et l'accessoire. Un changement important se dessine dans votre milieu.

22 juin au 23 juillet (Cancer) —Votre imagination doit être contrôlée si vous ne voulez pas qu'elle vous desserve. Faites un bon usage de vos talents.

24 juillet au 23 août, (Lion). — Soignez lse détails en premier lieu et vous aurez l'esprit dégagé pour obvier aux problèmes sérieux qui se poseront par la suite.

24 août au 23 septembre, (Vierge) . — Votre pensée sera un véhicule de bonnes idées. On seconde vos initiatives sur le plan domestique.

24 septembre au 23 octobre, (Balance), — Trop parler vous nuira. Synchronisez vos activités de façon à maintenir un équilibre indispensable à votre bien-être.

24 octobre au 22 novembre, (Scorpion), — Votre avancement intellectuel est favorisé par le mouvement de la planète Mars. Allez de l'avant avec confiance.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire), — Vous admettrez vos erreurs avec une honnêteté édifiante. Il ne faut pas vous leurrer sur la valeur de certains beaux parleurs.

22 décembre au 20 janvier, (Capricorne), — Vous émettez des opinions qui sont passées au crible. Votre originalité est un atout de réussite.

21 janvier au 19 février, (Verseau), — Vous aurez de fortes émotions à contrôler. La diversité de vos occupations en fera l'intérêt.

20 février au 20 mars, (Poissons), — Prenez des notes et faites des plans, vous ne savez jamais à quel moment ils pourront vous servir.

SI VOUS ETES NE UN 3 DECEMBRE

Vous êtes sensible, affectueux, sage et prudent. Vous négligez rarement un devoir et considérez que le temps des autres est aussi important que le vôtre. La paitence et la tendresse que vous témoigne aux enfants vous sont rendues au ce signe excellent dans le commerce et l'industrie. centuple. Plusieurs natifs de

DIMANCHE, 4 DECEMBRE

21 mars au 20 avril, (Bélier). — Efforcez-vous d'augmenter votre bagage de connaissances, c'est dans votre intér.t La semaine se déroulera sous le signe de la concurrence.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Ne vous laissez pas éblouir uniquement par le côté brillant des choses intéressez-vous à ce qui se trouve au-delà des apparences.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Ne chargez pas trop votre programme. Prenez des notes pour vous aider, il ne faut pas trop exiger de votre mémoire.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Les finances, les recherches juridiques, les analyses et les débats sont favorisés, par la marche des pulanètes. Pensez au futur en même temps qu'au présent.

24 juillet au 23 août, (Lion). — Ne vous laissez pas arriérer par la routine. Vous y gagnerez à être plus sociale et plus ouvert aux problèmes de l'actualité.

24 août au 23 septembre, (Vierge), — Ne vous prenez pas trop au sérieux et considérez avec un grain de sel les petites contrariétés de l'existence.

24 septembre au 23 octobre, (Balance), — Endossez les bonnes suggestions de vos associés. Vibrations planétaires propices aux intellectuels.

24 octobre au 22 novembre, (Scorpion), — Prenez le temps de bien choisir, il ne faut rien précipiter. Vous ne serez ni le premier ni le dernier.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire), — Soyez circonspect et n'allez pas au-devant des ennuis. On vous soumet un projet en espérant que vous l'approuverez.

22 décembre au 20 janvier, (Capricorne), — Vous connaitrez un succès bien mérité. Réduisez la dépense d'énergie dans plusieurs domaines. Vous obtenez une information précieuse.

21 janvier au 19 février, (Verseau), — Vos exemples parleront plus fort que des paroles. On vous fait une proposition d'à-propos.

20 février au 20 mars, (Poissons), — Vous trouverez une solution presque sans la chercher. On fait appel à votre savoir-faire.

SI VOUS ETES NE UN 4 DECEMBRE

Vous avez foi dans vos décisions et confiance dans les solutions que vous proposez. Ne négligez pas le certain pour l'incertain. Vous avez besoin d'un quota de sommeil et d'air pur régulier pour vous maintenir en forme.

JEANNOT L'INVINCIBLE par Lyman Young

PHILOMÈNE par Ernie Bushmiller

Nouvelle crise de puritanisme du président des Olympiques

HAYWARD, Calif. (PC) — M. Avery Brundage, président du Comité olympique international, a déclaré qu'il était à peu près impossible de conserver le statut d'amateur aux athlètes pratiquant un sport commercialisé et, qu'éventuellement, ces sports seront rayés des compétitions olympiques.

"Pour ce qui est des jeux olympiques, nous en sommes presque venus à la conclusion que les sports qui connaissent une commercialisation intense ne peuvent pas produire d'athlètes dont le statut d'amateur soit suffisamment pur au niveau international ou même national. Dans de telles conditions, ils devront être abandonnées", a dit M. Brundage.

Il faisait ainsi allusion à des sports tels que le hockey, le basketball, le soccer et la boxe, sports qui sont tous au programme olympique actuellement.

"Ils sont devenus un commerce, admettons-le", a-t-il ajouté.

Le football

En ce qui concerne le football, il a déploré le fait que les joueurs ne soient plus que des pions entre les mains des instructeurs. "Remettons le sport aux athlètes", a-t-il dit.

M. Brundage s'est aussi demandé si les irrégularités commises dans les sports collégiaux étaient responsables de lacunes morales dans d'autres domaines de la vie américaine ou si c'était l'inverse qui se produisait, mais il est certain, dit-il, "que cela mine les critères moraux dans notre pays".

Réaction au Canada

Fred Page, de Vancouver, président de la CAHA, ne voit "rien d'alarmant" dans la suggestion qui éliminerait le hockey des Jeux olympiques.

Page commentait alors les remarques du président du Comité olympique international, Avery Brundage, qui avait déclaré plus tôt dans la journée que le COI en était pratiquement venu à la conclusion que "les sports commercialisés . . . devaient être abandonnés".

"Nous présenterons nos championnats mondiaux chaque année, qu'ils fassent partie des Jeux olympiques ou non.

"Je ne crois pas que les déclarations de Brundage soient inquiétantes, car elles sont répétées à la veille de chaque année olympique".

Page, qui n'a jamais assisté aux Jeux olympiques, a entendu dire que le hockey était un des sports olympiques les plus populaires.

"Je crois que les recettes perçues aux joutes olympiques permettent de présenter ces Jeux régulièrement".

Le Rouge et Or de retour sur la glace de l'aréna ce soir

Les porte-couleurs du Rouge et Or de l'Université Laval reviennent devant leurs partisans, ce soir dans une joute devant débuter à 8.00 heures à l'Aréna de l'O.T.J., alors qu'ils recevront les Mustangs de l'Université de Western Ontario, de London.

Pour les deux clubs en présence, ce sera leur troisième joute dans le circuit interuniversitaire, cette saison, chacun ayant remporté une victoire et subi une défaite à date. L'an dernier, Western avait fini au second rang du circuit, tandis que Laval se classait quatrième sur quatre équipes, mais dans les deux rencontres entre eux Western avait triomphé par un point chez lui avant de venir annuler à Québec, dans une des meilleures joutes présentées dans le circuit interuniversitaire depuis quelques années.

L'équipe que dirige le pilote Ron Watson de Western compte pas moins de 13 joueurs qui s'alignaient pour les Mustangs l'an dernier, dont Gary Bonney, choisi alors sur l'équipe d'étoiles du circuit interuniversitaire sénior. Parmi les anciens qui sont de retour l'on retrouve Rich Clark, John Hospodar, Jim Dent, Paul Courneya, Bob Blackburn, Dick Lauzon, Bill l'Heureux qui furent parmi ceux qui ont aidé l'équipe à terminer au second rang de la ligue.

Jean-Paul Poulin aura une équipe au complet à opposer aux représentants de Western, car tous les joueurs sont en excellente forme et prêts à continuer l'excellent travail qu'ils ont accompli mercredi soir en se qualifiant pour représenter la Province de Québec aux Premiers Jeux d'Hiver Canadiens, en février prochain.

André Grenier sera dans les filets avec Jacques Audy comme remplaçant. A la défense, Jacquer Metras, G.B. Maughan, André Robidoux et Alain Bergeron seront en lice, tandis qu'à l'avant, Michel Roy, Guy Morel, Fred McRobie, Jean-Claude Paquet, Carl Normand, André Gagnon, Pierre Piché, Denis Sylvain et autres seront là pour tenter de faire pencher la victoire du côté de Laval dans cette joute qui sera disputée à l'Aréna de l'O.T.J., à compter de 8.00 heures.

La ligue présente deux autres rencontres ce soir, alors que Waterloo joue à McGill, puis McMaster à Toronto. Demain, Western sera à l'Université de Montréal, tandis Waterloo ira rencontrer Queen's.

● C'est un gros plongeon que fait Maury Wills en sautant de Los Angeles à Pittsburgh et ce n'est probablement pas à l'arrêt-court, mais sur un sac, le 3e, qu'il aboutira. Les Pirates ne sont sûrement pas pour briser la combinaison Alley-Mazeroski autour du 2e coussin. D'un autre côté, l'échange n'est peut-être que temporaire, car les Pirates pourraient obtenir un bon lanceur pour lui. Quant à Bob Bailey, il deviendra peut-être le premier joueur de 3e but des Dodgers à frapper depuis les beaux jours de Billy Cox. (Téléphoto UPI)

MAURY WILLS à Pittsburgh

PITTSBURGH (PA) — Les Dodgers de Los Angeles ont échangé hier l'arrêt-court Maury Wills aux Pirates de Pittsburgh en retour du troisième but Bob Bailey et de l'arrêt-court Gene Michael.

Wills, joueur le plus utile de la ligue Nationale en 1962, s'était attiré les foudres du propriétaire Walter O'Malley et du gérant Walter Alston lorsqu'il a abandonné les Dodgers en plein milieu d'une tournée de bonne entente au Japon.

Plus tôt cette semaine, les Dodgers avaient laissé savoir qu'ils accepteraient des offres pour Wills, qui portait les couleurs de l'équipe depuis 1959.

Wills, qui a affiché une moyenne de .273 au bâton la saison dernière et n'a volé que 38 buts en raison d'une blessure au genou droit, est devenu disponible mardi dernier lorsque les Dodgers ont renforcé leur champ intérieur grâce à l'acquisition du deuxième-but Ron Hunt des Mets de New York en retour du voltigeur Tommy Davis.

Après avoir reçu un boni de $175,000 des Pirates en 1961, Bailey n'a pas répondu aux espérances fondés sur lui. Il a affiché une moyenne de .279, y compris 13 circuits et 46 points produits, la saison dernière.

Michael est un arrêt-court de 27 ans qui frappe des deux côtés du marbre. Il a présenté une fiche de .289 en 78 parties avec Columbus la saison dernière. Il a pris part à 30 partie avec les Pirates, mais sa moyenne n'a été que de .152.

D'autres échanges sont encore en vue

PITTSBURGH (PA) — Les Orioles de Baltimore étaient toujours en quête d'un lanceur expérimenté hier, lors de l'assemblée des ligues majeures de baseball, alors que les Astros de Houston et les Mets de New York étaient sur le point de conclure un échange impliquant les troisièmes-buts Bob Aspromonte et Ken Boyer.

A la fin des premières réunions de la journée, alors que les gérants généraux reprenaient leurs négociations, les Orioles tentaient d'acquérir les lanceurs Pete Richert du Washington et Ray Culp du Philadelphie.

"Nous avons surtout besoin d'un lanceur débutant expérimenté, a déclaré le directeur du personnel Harry Dalton. Nous possédons beaucoup de lanceurs prometteurs, tel Tom Phoebus, mais nous voudrions nous assurer les services d'un lanceur expérimenté sous la grande tente.

"Nous disposons d'un bon frappeur droitier en Sam Bowens. Washington ou Philadelphie a peut-être un lanceur disponible. Nous sommes intéressés en Culp, qui ne semble plus dans les bonnes grâces des Phillies".

Joueurs impliqués

Culp, qui a affiché un record de 7-4 la saison dernière, n'a pas aimé la façon dont on avait utilisé ses services et a demandé d'être échangé.

A la suite des premiers entretiens entre les Astros et les Mets, le gérant Grady Hatton, de Houston a déclaré: "Nous en viendrons peut-être à une entente avant la fin de l'assemblée . . ."

Hatton a ajouté que les Astros étaient en quête d'un troisième-but ou d'un voltigeur droitier, tout en admettant que Aspromonte et le receveur John Bateman étaient disponibles.

Boyer a cogné 14 circuits et a produit 6 points, soit le plus grand nombre chez les Mets la saison dernière, tout en affichant une moyenne de .266.

Règlements

Les ligues majeures ont encore refusé hier de légaliser la balle mouillée tandis que la ligue Américaine a modifié son règlement au sujet des visites du gérant au monticule.

Cette dernière a adopté le règlement de la ligue Nationale, qui permet aux gérants de se rendre au monticule au moins une fois à chaque manche sans changer d'artilleur. Auparavant, le gérant de la LA était obligé de changer de lanceur dès sa deuxième visite au monticule au cours d'un match.

On a également adopté un changement concernant le championnat des frappeurs. Ainsi, un joueur peut s'assurer le titre même s'il ne compte pas les 502 présences exigées au bâton.

Il peut maintenant être couronné champion si, après avoir ajouté le nombre nécessaire de présences pour atteindre le total de 502, sa moyenne demeure la meilleure dans le circuit.

Retraite

Le commissaire du baseball, William Eckert, a révélé que les propriétaires et les joueurs des ligues majeures avaient accepté un programme de retraite au montant de $8,200,000 pour les deux prochaines années.

Le programme, dont le coût était auparavant partagé par les propriétaires et les joueurs, sera désormais financé uniquement par les équipes.

Selon ce programme, qui sera en vigueur jusqu'en avril 1969, un joueur, gérant, instructeur ou entraîneur, qui sera demeuré pendant 10 ans sous la grande tente, recevra environ $500 par mois à l'âge de 60 ans, ce qui est deux fois plus que le montant antérieur.

Si le bénéficiaire ne réclame pas sa part avant l'âge de 65 ans, il pourra alors recevoir $1,000 par mois.

CENTRE YOGA SIVANANDA
475 RICHELIEU
Cours après-midi et le soir
Venez apprendre à vous détendre — à bien respirer
POUR INFORMATION
TEL. : 524-1563
Dir. Swami-Vishnu Devananda.

UN GRAND TOURNOI DE SQUASH S'ACHÈVE

La popularité du squash augmente énormément à Québec où le nombre des adeptes de ce sport grossit presque tous les jours. Il s'agit d'un jeu opposant deux adversaires munis d'une petite raquette avec laquelle ils rfappent vigoureusement une balle en caoutchouc dans un petit espace emmuré qui ressemble à un large et profond tombeau.

Le squash exige une excellente condition physique et maintient en bonne forme ceux qui le pratiquent. Rares sont encore les endroits à Québec où l'on peut se livrer à cet exercice. C'est au Quebec Winter Club que les salles de squash sont surtout fréquentées et c'est d'ailleurs entre leurs murs que s'achève cette semaine un grand tournoi handicap Dow dont la finale aura lieu samedi prochain, à 3 h. p.m.

Commanditée par la Brasserie Dow, cette compétition a groupé pas moins de soixante-quatre concurrents s'affrontant depuis plus de quinze jours, dont les Côté, Godbout, Roy, Dupuis, Viger. Il s'agit d'un nombre surprenant, confirmant la hausse de popularité de ce sport à la portée de tous et très recommandé pour ceux ayant besoin de perdre du poids.

Ligue Laurentide

Mercredi soir, à l'Aréna de Montmagny, la ligue Laurentide Intermédiaire, présentait un autre programme. Giffard en a profité pour monter au troisième rang du circuit, grâce à une impressionnante victoire de 11 à 2 sur le St-François. Richard Massicotte a brillé avec 4 buts et 1 aide. Carol Beaulieu a récolté 2 buts 1 aide, ainsi qu'André Pelchat. Pierre Mathurin 2 buts et Gaston Huot 1 but 2 aides. Pour les perdants, Serge Gendron et Réal Laflamme ont marqué chacun 1 but.

Giffard remportait ainsi sa 2ème victoire de la saison, et il semble bien que les autres équipes devront maintenant compter sur les protégés de Frank Donovan pour ce qui est de la course au championnat.

Dans le domaine individuel, notons que 4 joueurs du St-Vallier occupent les premières places. Henri Roy a 14 points, 1 de plus que Denis Harrington et Richard Morency. André Roy a 12 points en quatrième place. Clément Vézina et Bernard Guay du R. Tanguay complètent le "big six". Yvon Lachance du St-Vallier est le meilleur gardien de but, ayant conservé une moyenne de 2.00 par partie. Il a réussi le seul blanchissage de la saison. Le "badman" du circuit est Pierre Roy qui a passé 34 minutes au pénitencier.

Les prochaines parties seront disputées dimanche après-midi, à Montmagny. St-Vallier rencontrera St-Michel et Montmagny sera face à R. Tanguay.

CLASSEMENT DES EQUIPES

	pj	pe	pp	pn	pp	po	T
1—St-Vallier	6	5	1	0	37	12	10
2—R. Tanguay	6	4	2	0	22	26	8
3—Giffard	5	2	1	2	22	16	6
4—St-Michel	5	2	2	1	21	22	5
5—Chez Roland	6	2	3	1	19	17	5
6—Montmagny	4	1	1	2	16	14	4
7—St-François	6	0	6	0	16	46	0

Lévis et C.T.R. vainqueurs

Le Canadien de la Rive Sud a gardé la première position de la ligue Junior B en battant le Donnacona par 3 à 2 tandis que le CTR montait en deuxième position en disposant du Ste-Foy par 5 à 4 mercredi soir.

Dans la première partie, deux buts de Marc Lepage ont permis au Canadien de la Rive Sud de remporter une brillante victoire de 3 à 2 sur le C.S.L. de Donnacona. Lepage a ouvert le pointage à 5:08 de la première période sur une passe de McKinnon. Les deux gardiens de buts se sont signalés pendant cette période. Le C.S.L. égalisait à 3::45 de la seconde période par l'entremise de Normand Massicotte sur des passes de Bélanger et Tessier. Marc Lepage se signala de nouveau en marquant son deuxième but de la rencontre à 14:10. La troisième période donna lieu à du jeu rapide et des plus intéressants. Jean Guay compta ce qui devait s'avérer le but vainqueur à 10:13, sur une belle passe de Simard. Luc Tessier compta le dernier but de la rencontre pour le Donnacona à 10:58. Les joueurs du comté de Portneuf ont tenté d'égaliser le pointage dans les dernières minutes, mais ils se butèrent à un Raynald Fortier en pleine forme.

Dans la seconde partie, le C.T.R. est monté en seconde position du circuit en battant le Ste-Foy par 5 à 4. Les buts du C.T.R. furent comptés par Munroe, Poitras, Racine, Nault et Lafleur tandis que ceux du Ste-Foy furent réussis par Lanouette, avec deux, Doyon et Dubé.

Les prochaines parties auront lieu dimanche après-midi à 1:30 p.m.

Dans l'Américaine

LES COMPTEURS

	B	A	Pts
Hicks, Qué	13	27	40
LaBossière, Qué	14	25	39
Gamble, Roc.	18	16	34
Gendron, Qué	14	18	32
Gilbert, Her	10	21	31
Ubriaco, Her	10	18	28
Carter, Buf	5	22	27
Rivers, Her	13	14	27
Nykoluk, Her	5	22	27
Walton, Roc.	9	18	27

Ligue de quilles Jeunesse Limoilou

Wilfrid Pageau	163.10
Robert Gosselin	156.27
Jean-Guy Myrand	155.29
Yvon Gosselin	155.2
Roland Deschênes	154.34
Dominique Deschênes	154.29

EQUIPE RECORD DE SAISON

J.B. Bédard 917 et 2509

JOUEURS RECORD DE SAISON

Maurice Morin	280
Dominique Deschênes	628

BIER

Ligue Américaine
Cleveland 3, Québec 9

Ligue Nationale
Boston 1, Détroit 4

Ligue Junior A du Québec
Québec 0, Shawinigan 4
Sherbrooke 4, Drummondville 2
Trois-Rivières 2, Sorel 10

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Providence à Baltimore
Pittsburgh à Buffalo

Ligue Junior A du Québec
Sorel à Thetford

Ligue Interuniversitaire
Western à Laval 8h.
McMaster à Toronto
Waterloo à McGill

Exhibition
Pologne vs Gander, T.N.

LES CLASSEMENTS

LIGUE AMERICAINE

Division de l'EST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hershey	19	12	5	2	94	55	26
Québec	21	11	7	3	84	70	25
Baltimore	17	10	6	1	61	53	21
Springfield	19	7	9	3	60	70	17
Providence	19	2	13	4	49	86	8

Division de l'OUEST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	20	12	7	1	92	67	25
Pittsburgh	19	10	6	3	68	64	23
Buffalo	21	9	12	4	64	100	14
Cleveland	17	8	9	3	62	69	13

LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Chicago	17	10	5	2	62	46	22
Toronto	18	7	4	7	47	48	21
New York	19	8	6	5	62	48	21
Montréal	16	7	8	1	34	43	15
Boston	18	6	9	3	56	62	15
Détroit	18	5	11	2	51	64	12

LIGUE JUNIOR A DU QUEBEC

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Thetford	18	16	3	0	107	50	32
Sorel	17	10	7	0	79	53	20
T.-Rivières	20	9	11	0	95	111	18
Shawinigan	19	9	10	0	73	88	18
Québec	19	7	12	0	70	90	14
Drville	19	7	12	0	64	83	14
Sherbrooke	17	7	10	0	69	81	14

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Montréal	4	3	0	1	23	16	7
Toronto	3	3	0	0	42	6	6
Laval	2	1	1	0	6	16	2
Western	2	1	1	0	12	7	2
McMaster	2	1	1	0	9	11	2
McGill	3	1	2	0	11	22	2
Guelph	5	0	4	1	19	35	1
Waterloo	0	0	0	0	0	0	0
Queen's	1	0	1	0	1	4	0

LIGUE JUNIOR "B"

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Lévis	6	4	2	2	32	27	10
C.T.R.	8	3	2	3	25	24	9
Ste-Foy	5	2	3	2	34	36	7
Donnacona	5	1	3	4	30	34	6

Pas de problème pour Frank Clair et O'Quinn

OTTAWA (PC) — Les Rough Riders d'Ottawa ont accordé un vote de confiance au pilote Frank Clair et au gérant général Red O'Quinn en dépit de leurs revers aux mains des Roughriders de la Saskatchewan dans la finale canadienne, les deux hommes obtenant des contrats de cinq ans.

Clair obtenait ainsi son troisième contrat de cinq ans depuis son arrivée à Ottawa en 1956 et il va sans dire que le pilote en était très heureux.

Le contrat d'O'Quinn remplaçait un autre pacte de trois ans, qui se terminait l'an prochain. On sait qu'il a obtenu récemment la permission d'acheter une part de $50,000, si bien, qu'il sera également directeur de l'équipe.

Clair doit maintenant trouver un remplaçant à l'instructeur défensif Bill Smyth, qui est décédé avant le début des séries éliminatoires dans l'est, cette année.

Ligue Continentale

NEW YORK (PC) — Deux joueurs des Beavers de Montréal et deux des Rifles de Toronto de la Ligue Continentale de football ont été choisis pour faire partie de la formation défensive de l'équipe d'étoiles de la ligue. Ce choix a été fait par les instructeurs qui n'avaient pas le droit cependant de voter pour un membre de leur propre équipe.

Le secondeur de ligne Dan Underwood et le demi-défensif John Walker, des Beavers de Montréal, ainsi que le bloqueur Ernie Wade et Leon Mavity, un ailier défensif des Rifles de Toronto, sont les joueurs choisis.

Le secondeur de ligne Sam Fernandez et l'ailier Rodger McFarland du Charleston ont été de nouveau choisis cette année. Coy Bacon du même club a aussi été élu.

Dick Pesonen un joueur de champs-arrières des Panthers d'Orlando en est à sa deuxième année sur l'équipe tout-étoiles, tout comme Dan Underwood.

John Paglio, du club Brooklyn, a été choisi comme autre ailier et Dick Herzing également du Brooklyn est l'autre bloqueur.Bob Hucklebridge du Orlando complète l'équipe comme secondeur de ligne.

Le pilote des Eperviers de Sorel est suspendu

MONTREAL (PC) — John Choice, instructeur des Eperviers de Sorel de la ligue Junior A du Québec, est suspendu indéfiniment jusqu'à ce que l'Association québécoise de hockey amateur, qui doit se réunir à Montréal samedi prochain, ait étudié son cas.

Choice est passible d'une suspension d'un an s'il est prouvé qu'il a retiré son équipe de la patinoire à Drummondville cette semaine et a refusé d'obtempérer à l'ordre de l'arbitre exigeant le retour de l'équipe sur la glace dans un délai de deux minutes.

D'autre part, le pilote Gerry Plamondon a été remercié de ses services par la direction des Braves de Sherbrooke du même circuit.

L'instructeur des Blues de St-Louis ,future équipe de la ligue Nationale, avait laissé entendre il y a deux semaines que les jours de Plamondon étaient comptés à Sherbrooke.

COLISÉE
TEL.: 525-9979 - 525-5129
LIGUE AMERICAINE DE HOCKEY
DIMANCHE SOIR, à 8 h.
13e joute de la cédule
★ ROCHESTER ★
— VS —
★ AS DE QUEBEC ★
● RES.: Loges $3.25
Mezz. (4 PRE. R.) .. $2.50
(4 DER. R.) .. $2.00
Balcon $1.60
Billets de Saison et Billets Libres dans Dépôts jusqu'à 7h. SAMEDI: au Colisée jusqu'à 5h. AUJOURD'HUI et DEMAIN, Contrôle ouvert le 11.00 A.M. à 5.00 P.M. DIMANCHE, et à compter de 7h.
— LIGUE JR "A" —
Lundi, 8 h. 15 p.m.
vs SHAWINIGAN
Jeudi — 8 h. 15
vs THETFORD MINES
(Ad. Gén. Adul. $1.25; Enf. 50¢)
D-V

9e étape sans histoire dans le Tour du Mexique

SAN LUIS POTOSI, Mexique (AFP) — Le Mexicain Rodolfo Langarica a remporté la 9e étape du Tour cycliste du Mexique, disputée hier sur 163 kms, entre Aguascalientes et San Luis Potosi, et dont le résultat n'apporte pratiquement pas de changements au classement général, en tête duquel se trouve toujours le Mexicain Heriberto Diez.

En effet, tous les As nationaux et étrangers sont arrivés ensemble, devancés de moins d'une minute par Langarica et deux autres Mexicains mal placés comme lui au classement général. La moyenne du vainqueur a été de 35.430 km-hr.

Les leaders se sont montrés très apathiques et le Péruvien Frank Jakobsen et le Mexicain Gonzalo Rodriguez en ont profité et se sont échappés, mais ils ont été rejoints peu après par l'Américain Stanley Swain et par deux Mexicains.

Les cinq fuyards, qui ont compté, à un moment donné, une assez forte avance, n'ont pas pu conserver celle-ci, après avoir lâché le Péruvien, ils sont passé à Ojuelos avec 40 secondes seulement sur le peloton qui n'a pas tardé à les rejoindre.

Dans la longue plaine qui mène en ligne droite vers San Luis, les coureurs se sont "endormis" par un soleil tiède et ont roulé très lentement vers l'arrivée. C'est à 36 kms de celle-ci que Langarica et ses compatriotes Casillas et Leon se sont détachés et sont parvenus à se partager les trois premières places.

La 10e étape se disputera aujourd'hui entre San Luis et Queretaro, sur 200 kms en terrain plat.

● Le tournoi pro-amateur du club de golf Castle Harbour, aux Bermudes, a attiré plusieurs golfeurs de la région de Québec. Sur cette photo, on reconnait de gauche à droite : Guillaume Piette, Rodolphe Huot, Jack Sweet et Cecil Comerford.

A beau geste, bon gin le Bon Gin c'est Beau Geste
BEAU GESTE GIN GENIEVRE
le gros gin du Québec
UN PRODUIT DU QUÉBEC
par les Distillateurs du Québec Ltée, Valleyfield.

Depuis 20 ans, le REDSKINS est à l'avant-garde du ski

PAR JACQUES REVELIN

Le club Redskins aura bientôt vingt ans, un âge idéal qu'on souhaiterait éternel. C'est en février 1947, juste après la guerre, qu'un groupe de sportifs dynamiques du quartier Limoilou se lança dans le ski. Membres de la Société de Formation Physique de Québec présidée alors par Robert Motard, la plupart étaient de grands adeptes de la crosse et de divers sports comme la course à pied. Attirés par le ski dont la popularité était à la hausse, plusieurs voulurent adhérer à l'un des clubs existants. Mais on manifesta si peu d'hospitalité à l'égard du groupe de Limoilou qu'on en fonda un nouveau, bâti sur la camaraderie, une garantie lui ayant permis de survivre, contrairement à la plupart des autres groupements du temps aujourd'hui disparus. Le Redskins n'a cessé de croître depuis le 12 février 1947, date de son entrée sur la scène sportive québécoise. De 46 membres, il tripla rapidement cet effectif pour plafonner depuis plusieurs années autour de 500 adhérents, un nombre assez respectable situant le Redskins au premier rang des clubs de ski dans la zone de la Vallée du St-Laurent. C'est également le groupe sur lequel on se fie le plus pour organiser et contrôler les compétitions régionales, voir même provinciales et nationale.

HISTORIQUE

Le premier président du Redskins fut Marius Fortier. Son règne ne se prolongea pas longtemps car, au bout de deux mois, ses nombreuses occupations professionnelles l'obligèrent à démissionner. Celà lui coûta $20.00 d'amende durant un dîner de club social alors qu'on le taxa pour abandon de poste prématuré. Pierre J.-Giguère accepta de prendre la relève jusqu'en 1952 d'autres lui succédèrent et, depuis 1964, c'est le brave et dévoué Jos Faucher qui est à la tête du club en qui il voue la plus grande des fidélités.

La petite histoire du club ne peut s'écrire sans nommer d'autres noms, ceux des pionniers du Redskins. Limitons nous toutefois à quelques-uns seulement, en mentionnant ceux figurant sur le certificat d'incorporation du club. Ce sont: Jean-Pierre Giguère, Robert Motard, Georges Vézina, Gaston Fournier, Gilles Béland, Yvan Bouchard, Roger Vézina, André Bilodeau, Paul Côté, Roland Bouchard et Léon Racine. Rappelons aussi le but du club précisé sur le document où est écrit ceci: **"Le but du Redskins Ski Club est exclusivement de récréation, de délassement pour le corps. A ce but premier, cette association, par ses activités sportives et sociales, aura également pour effet de développer la formation physique des jeunes citadins et de mettre l'épaule au tourisme croissant de la cité (sic)".**

Ces objectifs ont constamment guidé les dirigeants du club, sur le plan sportif comme sur le plan récréatif et touristique. Le livre des minutes tenu par les secrétaires successifs en fait foi. Le passé du Redskins est rempli de bons souvenirs, d'événements mémorables, de faits que l'on peut qualifier d'historiques dans l'histoire du ski à Québec.

RETOUR EN ARRIERE

En entendant prononcer le nom du club, des touristes américains demandèrent souvent s'il s'agissait d'un groupe d'authentiques Indiens. La question n'était pas ridicule mais ceux qui la posèrent furent déçus de la réponse car le Redskins a toujours rassemblé surtout des Canadiens français pure-laine. Le nom fut suggéré par Yvan Bouchard, le boute-en-train de l'équipe et, sans nul doute, l'instigateur de divertissements à jamais inoubliables. Très imaginatif, il fut inspiré par la peau bronzée de son camarade Paul Ferland. Il ressemblait à un Indien sous les chaleurs de l'été. On le baptisa "Redskin" et, comme ce surnom était très populaire, il identifia un jour tout le groupe.

La crosse était alors en pleine vogue. Le Redskins avait son propre club piloté par nul autre que Punch Imlach, attiré à Québec par ce sport dont il était un fameux joueur. Il ne parlait pas français (pas davantage aujourd'hui) mais celà n'enraya pas le succès de son club formé en grande partie d'éléments ignorant la langue anglaise. Les plus importants matches de crosse étaient disputés à l'ancien Colisée où dominait le club "White Spot" dirigé par Armand Bourdon. Le Redskins se hissa dans la finale régionale contre cette puissante formation et, à la surprise générale, c'est lui qui triompha, se qualifiant ainsi pour le tournoi provincial tenu à La Chute. La victoire du Redskins ne plût pas à tout le monde et devait engendrer une furieuse bagarre dont la crosse fut la principale victime, car ce sport encaissa son coup de mort à Québec au profit du hockey senior vers lequel se détournèrent les passions du public et plusieurs athlètes comme Punch Imlach.

Le ski devint alors l'activité essentielle du Redskins. Le premier concours du club se déroula à Valcartier et c'est le fameux champion Emile Alais qui effectua le tracé. Les pentes du Relais avaient toutefois été choisies comme principal secteur d'opération du club dont le pied-à-terre devint l'Auberge des Monts ravagée par un incendie voici quelques années. En ce temps, c'était encore l'époque héroïque du ski de compétition organisé avec du matériel précaire. Il n'y avait pas beaucoup de pistes et certaines furent défrichées par les membres du Redskins, à leurs risques et périls. Ainsi, Jean-Paul Sansfaçon aujourd'hui directeur du Ski-Secours faillit se faire tuer par le tronc d'un gros bouleau qui avait roulé sur lui. Pour les slaloms, il fallait couper des branches d'épinettes afon de marquer les portes. Ce système D se perfectionna par la coloration des piquets, grande innovation à Québec.

Les pentes accessibles aux skieurs n'étaient pas aussi larges et aussi lisses qu'elles le sont devenues. De gros rochers réduisaient la coulée de plusieurs pistes. On en fit sauter à la dynamite, ce qui permit à deux membres de jouer un tour pendable à leurs camarades. C'était le jour de l'Immaculée Conception. André Bilodeau et Paul Dubois, les deux spécialistes des missions explosives, prirent les dispositions voulues pour faire voler en éclat une volumineuse pierre. Alors qu'ils allumaient la mèche, tout le monde sauf eux s'écartèrent vivement, tout en invitant les deux braves à en faire autant. Ils refusèrent en demeurant à proximité du lieu dangereux. L'explosion retentit. Elle produisit peu d'effets car il s'agissait d'un vulgaire pétard à 5 cents ...

CLUB DE PRECURSEURS

Le Redskins a été à l'avant-garde de bien des innovations. Ses membres furent les premiers adeptes du ski au clair de lune. Pour pouvoir s'alimenter en électricité, il fallait se contenter d'un seul projecteur installé en bas de la principale pente. Quand on la descendait, on était inévitablement aveuglés par ses rayons lumineux.

Pour les concours, un membre inventa un système de chronométrage moins perfectionné que l'appareil mis au point plus tard par Ludovic Fortin. Il s'agissait d'une boite ressemblant à un cercueil situé à l'endroit du départ des concurrent. Quatre lumières de différentes couleurs avaient été installées sur le "sarcophage". Elles signalaient aux officiels de l'arrivée le temps de démarrage de chaque skieur et c'est ainsi qu'on calculait la durée de leur descente. Cette technique était satisfaisante, sauf durant une tempête de neige alors qu'il était impossible de percevoir les lumières du bas de la piste.

Le Redskins lança également la première école amateur en 1953. André Bilodeau en fut le principal moniteur. Le club développa aussi le ski de fond en organisant des Cross Country. Il y avait, dit-on, au moins 75 à 80 skieurs "dans le champ". Là ne s'arrête pas les initiatives du Redskins. Le club établit en effet une ligne de transport spéciale entre Québec et le Lac Beauport, pour le ski de fin de semaine. Un autobus était loué à cet effet pour $35.00 (aller le matin et retour le soir). Un certain dimanche, personne ne se présenta au départ mais le chauffeur monta quand même jusqu'au Lac, à la grande consternation des directeurs du club forcés ainsi de payer inutilement ce service inutile...

C'est aussi le Redskins qui créa la première patrouille de secours, au cours de l'hiver 1952-53. Les anciens du club se vantent aussi d'avoir organisé pour la première fois un concours de ski sur le sable. Ce précédent est survenu lors d'une excursion des membres à Tadoussac, durant l'été. Plusieurs avaient emporté leurs skis et descendirent une pente sablonneuse au bas de laquelle ils avaient suffisamment d'élan pour pénétrer dans l'eau. Des compétitions étaient également disputées en traines sauvages (et en maillot de bain).

Le Redskin a d'autres exploits inédits à son actif, notamment celui d'avoir sorti un journal officiel pour les membres du club. Il parait d'ailleurs encore sous la direction de Mlle Diane Gendron, la publiciste actuelle. C'est également au Redskins qu'appartient le mérite d'avoir présenté une fête de nuit au Lac Beauport. La première eut lieu avant le Carnaval No 1 pour devenir par la suite une attraction du programme des festivités. Autre promotion des Redskins: le tournoi de golf de la Zone. Il se répète à la fin de tous les étés.

DISTRACTIONS VARIEES

Sous l'impulsion de gais-lurons comme Yvan Bouchard, nombreuses furent les distractions. Le fameux "train de neige" donna l'occasion à 292 skieurs d'entreprendre une excursion inoubliable à Baie-St-Paul. Le convoi spécial avait été formé moyennant la coquette somme de $700.00. Une succession de faits divers plus ou moins cocasses donnèrent une forte ambiance à ce voyage. Parmi ceux qui l'effectuèrent, beaucoup rient toutes les fois qu'ils y pensent. Notamment en se remémorant la fracas causé dans l'église de Baie-St-Paul, quand plus d'une centaine de skis appuyés sur un mur près de la sortie s'abattirent sur le sol, comme poussés par une main invisible (?).

Et la partie de sucre organisée par Yvan Bouchard (encore lui). Elle devait avoir lieu sur la côte de Beaupré. A l'heure du rendez-vous, sur le quai du p'tit char de Ste-Anne, quatre membres sur cinq cents étaient présents. Ce fut la première partie de sucre... et la dernière.

Nombreux se souviennent des grands spectacles du Mardi Gras, quand certains membres révélaient de sérieux dons artistiques lors de revues burlesques. Quand à l'excursion à Thetford-Mines, elle est reliée à une bonne farce jouée à Léon Racine dont on déplorait l'absence. Pour se venger, Yvan Bouchard (toujours lui) lança l'idée d'un envoi massif de cartes postales à l'adresse de leur camarade resté à Québec. Une bonne cinquantaine lui parvinrent en étant pas suffisamment timbrées, ce qui l'obligea à débourser plusieurs dollars et qui fit dire à son facteur: "Vous en avez des amis qui voyagent!"

Il y avait aussi des soupers causeries servis à l'Auberge des Monts. On servait alors les restes des repas du midi. Gilles Béland avait même mis sur pied une agence matrimoniale. Plus d'une soixantaine de couples mariés groupent aujourd'hui des anciens membres, tel celui unissant Paul Jalbert à une ex-infirmière.

Pour remplacer la crosse, le club avait formé une équipe de hockey qui fut disloquée après une blessure subie par Jean-Paul Sansfaçon, le membre le plus malchanceux du Redskins, ce qui explique sans doute pourquoi il se dévoue maintenant dans la patrouille du Ski-Secours.

Mémorable aussi fut l'accueil réservé à Jacques Boucher, à son retour du Mont Tremblant, quand un cortège funèbre l'escorta de la gare du Palais à sa demeure, retardant les tramways de la 1ère Avenue. Un cercueil en bois mou était porté par des "croque-morts" et une grande banderole portait cette inscription: "Vive notre coureur olympique". Même M. Emery Boucher, si difficile à dérider, éclata de rire à l'arrivée de son fils...

Complètement manqué fut par contre un concours de saut qui devait avoir lieu un 1er juillet. On avait entreposé de la glace dans ce but mais Henri Picard alors président de la Zone s'opposa à la tenue de cette compétition estivale et il fallut laisser fondre la glace. Georges Vézina doit se rappeler ce qu'il advint de son arbre de Noël géant caché par lui dans le sous-bois du Relais. Grâce à ses traces laissées dans la neige, des espiègles le découvrirent et le clouèrent en haut du tremplin de saut...

Moins agréables sont toutefois les souvenirs laissés par d'interminables réunions, lors du règne de Georges Labrecque sur la Zone. Que de discussions envenimées et sans issue elles produisirent entre les représentants de quatre clubs, le Snow Hawks, le club des Employés Civils et celui de la Voirie...

Qui se rappelle par contre des corvées de tappage des côtes? Dans le temps, les centres devaient engager des "tapeurs" volontaires pour damer les pistes. En compensation de leur travail, ils avaient accès aux monte-pentes toute la journée du dimanche.

Que dire encore? On pourrait remémorer les cours de technique par Pierre Jalbert qui avait une prédilection pour les bancs de pianos. On pourrait également rappeler que la première reine du carnaval représentait les curlers, même si Mlle Estelle Côté était une skieuse en vue et membre du club Redskins.

Est-il besoin d'en écrire davantage pour accentuer l'importance de ce groupement sportif, si actif au cours des vingt dernières années, même durant une période de "dépression" pour le ski, quand Jean Béliveau fut roi et maître à Québec? Grâce au Redskins, le sport blanc ne fut pas paralysé complètement, ce qui a facilité la reprise de son essor, une fois le "Gros Bill" passé sous la tutelle des Canadiens de Montréal.

Le Redskins fut et demeure rayonnant. A une certaine époque et au cours d'une année, il avait le contrôle presque absolu de la zone et même de la division, par les postes de direction que détenaient ses membres. Le président de la division était Robert Motard. La direction nationale du ski secours était confiée à Gaétan Picard; le président de la zone était Georges Vézina dont la secrétaire était l'épouse de Roméo Mailloux; le trésorier Gilles Béland, le président du comité technique Jos. Faucher, alors que trois autres Redskins étaient aussi directeurs de la zone: Yvan Bouchard, Pierre Gagné et Réjean Moreau.

Ce club a toujours été une pépinière pour le renouvellement des cadres administratifs du ski. Actuellement, deux anciens Redskins sont au premier plan, Pierre Alain qui préside la CASA nationale et Robert Poirier qui dirige la division du Québec.

Parmi les compétiteurs qui se firent remarquer, mentionnons quelques noms que voici sans ordre particulier: Roland Beaulieu, Claude de Lottinville, Réjean Moreau, Denis Perreault, Jacques Labelle, Marcel Savard, Pierre Savoie (actuel champion canadien junior de descente), Marc Morency, Pierre Lortie, Benoit Asselin, Gérard Therrien, Claude Leblanc et Jean-Claude Lafrenière, le nouveau directeur de l'école professionnelle du Relais.

Voilà tous les souvenirs que nous avons recueillis, lors d'une entrevue que nous ont accordée récemment trois fiers Redskins: Yvan Bouchard, Roméo Mailloux et Gilles Béland. Sans leur contribution, comment aurions-nous pu écrire un aussi long article sur l'histoire de ce grand club de ski. Merci à ce trio et longue vie au Redskins...

Les fondateurs et présidents

Premier bureau de direction
1947-48

PRESIDENTS:
Marius Fortier et
Pierre Giguère
Vice-président:
Benoit Matte
Secrétaire, trésorier et publiciste:
Yvan Bouchard
Directeurs:
Jacques Boucher
Marius Fortier
Paul Côté
Aviseur technique:
Pierre Giguère

LISTE DES PRESIDENTS

1946-52: Marius Fortier
1952-53: J.-Pierre Giguère
1953-55: Georges Vézina
1955-56: Yvan Bouchard
1956-57: Maurice Enright
1958-60: Jacques Desroches
1961-63: Maurice Enright
1964-66: Jos Faucher

Plusieurs skieurs québécois sont déjà en grande forme

Cet hiver encore, le programme de la Zone de Ski de la Vallée du St-Laurent est très chargé, particulièrement en vue de la formation d'entraineurs qui permettront d'entreprendre des projets longtemps caressés.

Un imposant travail a été accompli par Pierre Lebrun et Marc-André Girard. Ces deux derniers ont eu pour tâche l'entrainement pré-saison et, étant tous deux professeurs d'éducation physique, ils ont accompli une tâche magnifique. Ils ont réussi à mener un camp d'entrainement groupant quelque cinquante skieurs pour qui le désir de faire partie de l'équipe a vite fait oublier les pénibles heures d'entrainement.

Il faut aussi mentionner ceux qui ont participé à l'organisation de ce camp: les médecins, les infirmières, ainsi que M. Marcel Brabant, gérant du Centre Mgr Marcoux, sans qui il aurait été impossible d'obtenir un tel succès. Mlle Roberte Girard, secrétaire de l'équipe a aussi offert sa pleine collaboration.

On bâtit actuellement un excellent groupe d'entraineurs. Déjà, parmi les membres de l'équipe alpine, il y en a qui expriment le désir de prendre la relève.

L'enseignement du ski de compétition n'est plus l'affaire d'un entraineur, mais d'un groupe de spécialistes. Parmi eux se trouvent: Pierre Savoie, Jocelyn Dufresne, Denis Deslauriers, Georges Marier, quatre membres des Espoirs ainsi que Pierre Lebrun, Marc-André Girard, Marcel Maheux, etc.

Tous sont dans une condition physique exceptionnelle, décrite par l'entraineur de l'équipe "B", Larry Nelles, comme étant supérieure à celle de l'Equipe Nationale.

Le programme d'entrainement de l'équipe alpine, dont une partie est déjà accomplie se détaille comme suit:

CAMP SUR NEIGE POUR ENTRAINEURS

Dates: 2-3-4 décembre 1966. Camp donné par Larry Nelles, entraineur de l'équipe nationale "B".

CAMP DE NOEL COMPETITEURS "A" "B" "C"

Endroits — Stoneham et Le Relais.

Date — 26 décembre — 31 décembre.

Nombre d'élèves — maximum 50.

Formation de l'équipe le 31 décembre et camp pour l'équipe du 2 janvier au 6 janvier.

CAMP POUR LES MONITEURS AMATEURS

Formation de traceurs de piste — A l'occasion des camps des fêtes. A la mi-décembre — un camp de compétition sera tenu, 3 soirs pour tous les sauteurs amateurs.

COMITE JUNIOR

Cette année, il y aura au programme une série de quatre tests que pourront passer dans tous les centres de ski, les jeunes de 6 à 12 ans. Ceux qui réussiront se verront attribuer un écusson représentant soit un pingouin, un chamois ou un ours; ils auront droit, par la suite, de participer à une compétition. Le Docteur Jacques Labrie sera en charge de l'organisation de cette série de tests. Il est prévu que plusieurs centaines de jeunes seront intéressés à gagner cet écusson.

Comme par les années passées, la Zone de Ski de la Vallée du St-Laurent, organise des cours de moniteurs amateurs qui seront donnés au Relais du Lac Beauport les 10, 11, 17 et 18 décembre prochains. Ce sont ces mêmes moniteurs qui par la suite enseigneront bénévolement le ski dans les clubs membres de la Zone.

Pour plus de renseignements, les intéressés sont priés de communiquer avec M. Jean Renaud au no. de téléphone 661-4741 ou avec Mlle Irène Chevalier au Lac Beauport.

Le Comité de Ski de Fond de la Zone de Ski de la Vallée du St-Laurent organise une clinique de ski de fond qui aura lieu au Mont Ste-Anne, samedi le 3 décembre prochain, de 10 hres A.M. à 5 hres P.M. La clinique va être tenue qu'il y ait de la neige ou non et quelle que soit la température.

le billard

un moyen merveilleux d'oublier le blizzard!

MenDes Inc. vous suggère à l'occasion des Fêtes l'article par excellence pour agrémenter les rigueurs de l'hiver. La nouvelle table de billard professionnelle « La laurentienne » vous est offerte à un prix spécial pour une période limitée et vous assure des heures et des heures de plaisir bien au-delà des saisons. Et n'oubliez pas que grâce à sa construction, « La laurentienne » peut facilement être transportée au chalet d'été!

un cadeau qui durera des générations

la laurentienne

- Table professionnelle de 4' X 8';
- Surface de jeu rectiligne et d'une précision absolue
- Tapis de luxe
- Charpente lamellée garantie
- Coussins et billes professionnels

Économisez en achetant directement du manufacturier

MenDes Inc., les plus grands spécialistes en jeux d'intérieur au Canada, vous offre une vaste gamme de tables de billard familiales et professionnelles (de $128. à $1900.) ainsi qu'une foule d'accessoires pour les quilles et le billard (boules, souliers, sacs, queues de billard, billes, tapis de table, etc. etc.)

MenDes Inc.
215, rue Caron, Québec (2e)
(418) 529-5395

Notre magasin est ouvert jusqu'à 9 heures tous les soirs et jusqu'à 6 heures, le samedi.

Quand je dis bière, je dis DOW...

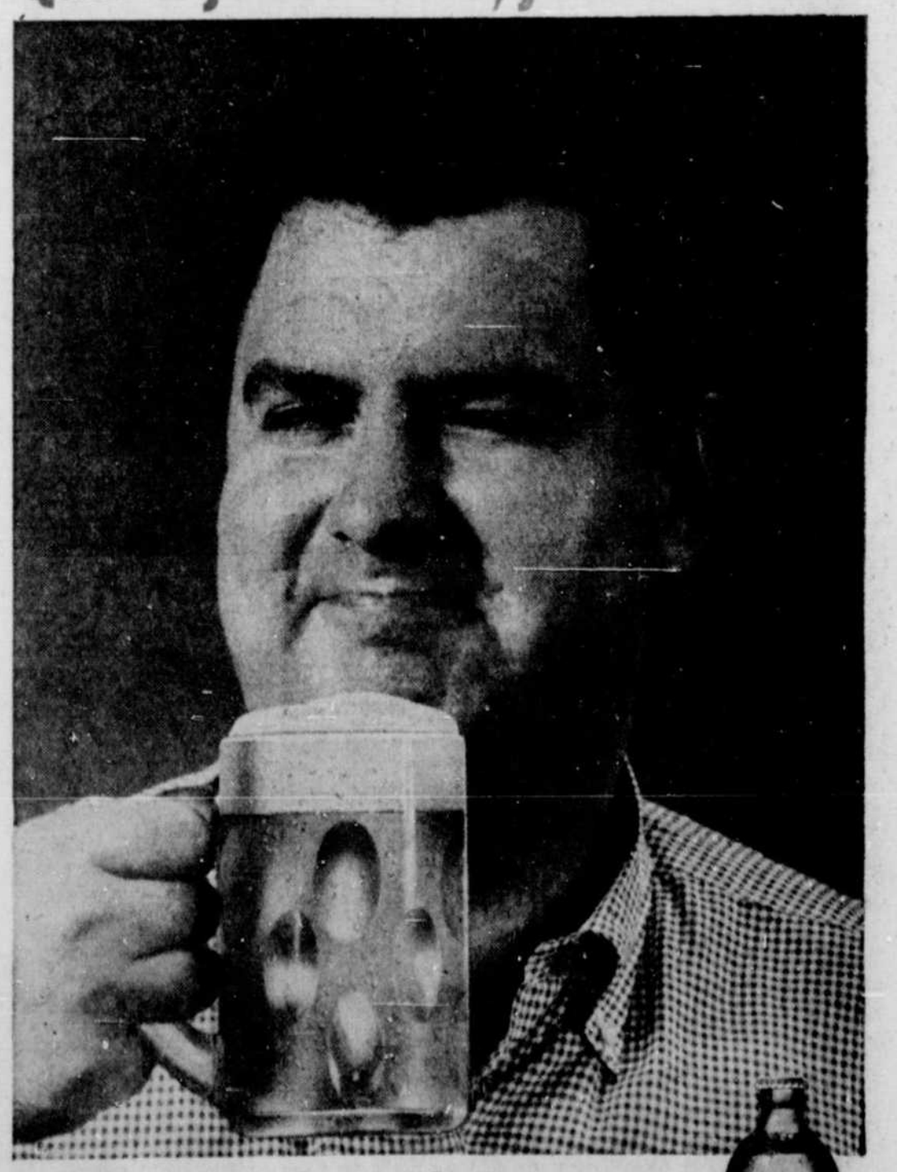

DOW est toujours de bon goût!

Ceux qui connaissent la bonne bière disent Dow. Ils recherchent qualité, goût et rafraichissement. Ils savent ce qu'ils veulent et le disent... une bière Dow.

LA BRASSERIE DOW LIMITÉE — LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC

VIVE LA QUALITE

Il n'y a pas de substitut pour la qualité. Les Québécois, connaisseurs de hockey comme pas beaucoup d'autres, l'ont prouvé l'an dernier, en assistant en grand nombre aux parties entre les As et les Américains de Rochester. Comme le soutient avec justesse Phil Watson, il y a pénurie d'argent à Québec. Mais les vrais amateurs de hockey gardent leur argent pour des circonstances du genre.

A preuve, les sept rencontres contre Rochester l'an dernier, quatre durant la saison et trois pendant les éliminatoires ont attiré un total de 64,683 spectateurs contre 143,442 pour les 32 autres joutes du calendrier régulier. Avec une division très simple, on constate que 9,240 spectateurs en moyenne se sont dérangés pour voir à l'oeuvre Joe Crozier et ses protégés, alors que la moyenne qui assistait aux visites des autres équipes n'était que de 4,480 amateurs.

Nous respectons l'opinion de tels connaisseurs et c'est avec un grand soulagement que nous voyons les Américains s'amener à Québec pour les deux prochaines parties dimanche et mardi.

Nous avons par ailleurs trouvé assez juste la déclaration de Frank Carlin à l'effet qu'une moyenne de 5,000 spectateurs par partie était très raisonnable pour une ville de la population de Québec. L'histoire est là pour prouver que chaque fois où nous avons eu des assistances au-dessus de 12,000 personnes, c'était parce que les prix étaient infimes. On met 24,000 spectateurs au pee-wee, mais à raison de 50 cents par tête, alors que le record de 16,806 établi au temps de Béliveau voyait les prix varier entre 60 cents et $1.60.

Dans le cas des As, la solution, même si personne n'a encore osé aller trouver M. le Maire pour lui en parler, est la disproportion entre le loyer que paie notre équipe et celui que paient les autres clubs de l'Américaine. Ailleurs, ou bien les clubs sont propriétaires de l'aréna et possèdent les concessions, y compris la bière (à quand le club-house?) ou bien leur loyer varie de $600 à $1,000 par joute. Ici le 25% exigé n'a jamais rapporté moins de $2,200. à la ville, sans parler des fois où ce chiffre atteignait $5,000.

EQUIPE REPRESENTATIVE

Si l'instructeur du Sir George Williams tentait de faire oublier sa défaite en retirant son équipe cinq minutes avant la fin de son match à Québec, il a pratiquement réussi en autant que le Star de Montréal est concerné.

Le jeune chroniqueur qui accompagnait les visiteurs a en effet consacré les 95 premières lignes de son article au comportement de la foule et aux commentaires des instructeurs, ne gardant que les 27 dernières lignes pour parler de la joute. Oubli important: il ne semble pas se rappeler qu'un joueur des Georgians a ouvert à coups de bâton le crâne d'un spectateur, comme la semaine précédente, il ne semblait pas avoir été témoin des incidents qui se sont produits à l'Aréna du Collège Loyola.

Maintenant que les représentants du Québec sont connus, disons que la province aurait pu difficilement réunir une formation aussi représentative des diverses régions du Québec pour en porter les couleurs. L'équipe est formée de 17 joueurs de langue française et trois de langue anglaise. Quatre athlètes viennent de Montréal, quatre du Québec métropolitain et autant du Bas St-Laurent. La Mauricie et les Cantons de l'Est sont représentés chacun par deux joueurs, alors que les autres viennent respectivement de Nicolet, de la Beauce, du Saguenay et de la Côte Nord.

Si on veut que Claude Lacasse, le directeur de l'équipe du Québec aux Premiers Jeux, passe l'hiver, souhaitons que les essais de badminton et de basketball, en fin de semaine, soient moins mouvementés.

L'ANECDOTE DU JOUR

Keke Mortson était un spectateur intéressé à la joute du Rouge et Or mercredi en compagnie de deux anciens du Sir George Williams.

Lorsque les choses commencèrent à se gâter à la troisième période et qu'il était évident que le pilote des visiteurs en avait assez, nous avons commenté: "Tu vois comme c'est difficile de plaire à tout le monde. Au Colisée, Phil Watson se plaint que ça ne crie pas assez; ici c'est lui qui se plaint que ça crie trop."

— "Je ne suis pas prêt à dire que ça ne crie pas assez au Colisée, de répliquer Keke, car je les entends très bien quand ils me huent."

Voulant l'encourager, nous enchaînâmes; "Tu n'a pas eu à te plaindre récemment. Encore hier, il y avait une belle banderolle qui disait : Go, Keke, Go."

Pince-sans-rire, il eut le dernier mot en répliquant: "Je le sais, c'est moi qui l'ai fait faire: elle m'a coûté $30."

Ici et là

Le gérant du Ste-Foy Junior B, Guy Paquet, est heureux que la saison de football soit terminée. Ca va permettre à ses joueurs de se concentrer sur le hockey. — Nous sommes parfaitement d'accord avec le confrère Henri Bertrand, lorsqu'il soutient que le manque de coups d'épeule est une des raisons de la baisse d'assistance au Colisée. Nous avons vu plus de contact entre les joueurs dans une période à l'Aréna mercredi que dans une semaine au Colisée. — Deux joueurs qui s'alignaient avec Pittsburgh à sa dernière visite à Québec ont marqué des buts pour sortir Détroit de sa léthargie: Pete Goegan et Ray Cullen.

Après un an d'absence, John Rodger est retourné aux Indiens de Springfield. Eddie Shore a aussi acquis Mike Corbett, des Reds de Providence. — John Ferguson aurait reçu ordre de couper 70 minutes à son total de punitions. C'est à peu près aussi intelligent que de demander à Bryan Watson d'arrêter de frapper. — Avec son but à Providence dimanche, Jean-Guy Gendron est devenu le premier joueur des As à avoir réussi un but contre chaque équipe.

Un seul des lecteurs qui nous avait taquiné à la suite de la série mondiale a pris la peine de nous féliciter d'avoir choisi Régina pour la coupe Grey. — Les Bears de Hershey ont obtenu les services de Long John Henderson comme second gardien de buts. — Boston a rappelé Ted Hodgson et Ross Lonsberry du Buffalo pour les assigner au Oklahoma City, mais Bill Goldsworthy s'est joint aux Bisons.

Les Bruins jrs de Shawinigan, privés de leur premier compteur Michel Brière, seront de retour au Colisée lundi soir dans une partie qui avait d'abord été placée durant le tournoi pee-wee. — Randy Miller des Indiens de Springfield est au rancart avec le nez cassé.

AAI/RQ

Dates

Vendredi et samedi, les 9 et 10 décembre 1966.

Endroit

St. Lawrence College, 945, Avenue Wolfe, Ste-Foy.

Heure

La compétition débute à 6.00 hres p.m. le vendredi.

Forme de compétition

Tournoi rotation ("round robin").

Déroulement de la compétition

1) Chaque institution présente deux (2) joueurs en simple, joueurs qu'elle aura semés respectivement 1 et 2;

2) Chaque institution présente deux (2) équipes de double qu'elle aura semées également 1 et 2 (joueurs différents du simple);

3) simple : tous les 1 s'affrontent une fois et tous les 2 font de même;

Double : procédé identique;

4) Chaque victoire, en simple et en double, donne un (1) point à son institution;

5) Le vainqueur de la ronde 1 affronte le vainqueur de la ronde 2 pour déterminer le champion en simple;

6) Procédé identique pour le double;

7) L'institution championne sera celle qui aura accumulé le plus de points au total de toutes les rencontres (à l'exception des deux finales);

8) Toutes les rencontres seront des 2 dans 3 parties de 15 points;

9) Le volant utilisé sera le Sarlton en nylon (boîte bleue);

10) Pour les particularités aux règles du jeu, on est prié de référer aux règlements de la ligue interscolaire ('66-'67).

Inscriptions

Celles-ci devront parvenir au responsable de la compétition avant 7.00 hres p.m., mardi le 6 décembre 1966, à l'adresse suivante: M. Harold Johnston, St. Lawrence College, 945, Avenue Wolfe, Québec 10, Québec.

Ligue de grosses quilles Molson

Lors du 12ème programme, l'Equipe BelleVille Electrique a remporté sa première victoire par le compte de 8 à 0 aux mains de l'équipe Lionel Gosselin grâce à la performance de Jean-Paul McClish qui s'est signalé avec un triple de 573. L'équipe Foyer du Meuble a pris possession de la 1ère position en faisant subir la première défaite de la saison à l'équipe C.E. Charland et G.J. Lemieux par le compte de 6 à 2. Jacques Whittom et Jean-Claude Masse se sont signalés pour les gagnants avec chacun un triple de 603 et 614. Du côté des perdants, Paul Emile Verret s'est signalé avec un triple de 616 et se mérite le Prix Molson de la semaine ayant réussi une partie de 226. Dans une autre rencontre Jacques Lefebvre s'est signalé avec un triple de 617 avec des parties de 242, 185 et 190 pour se mériter le Prix Molson décerné au plus haut triple. Son équipe, l'Hôtel Paul Baillargeon remporta une victoire de 6 à 2 aux mains de l'équipe Restaurant Cendrillon.

Lors de ce programme, 6 joueurs réussirent un triple de plus de 600 tandis que 30 parties de plus de 200 furent jouées.

Lors du prochain programme, les rencontres suivantes seront à surveiller: Publicité Cap Diamant et C.E. Charland et G.J. Lemieux; Entreprise de Peinture Lévisienne et Auberge de la Colline; Taverne O'Neill et Epicerie L. Royer avec Restaurant Cendrillon.

Equipes qui ont roulé 2600 et plus:

Hôtel Paul Baillargeon	2743
Foyer du Meuble	2716
Auberge de la Colline	2689
Académie Prof. d'Amérique	2666
C.E. Charland G.J. Lemieux	2653
Restaurant Cendrillon	2644
Pêcheries St-Laurent	2632
Entreprise Peinture Lévisienne	2618

Joueurs qui ont roulé 550 et plus

Jacques Lefebvre	(242-185-190)	617
Paul-Emile Verret	(198-192-226)	616
Jean-Claude Masse	(218-209-187)	614
Lucien Dufour	(192-202-218)	612
Jacques Whittom	(203-197-213)	603
Louis Roy	(201-203-196)	600
Lionel Plante		597
Jos. Bell		585
André Ruel		581
Gaston St-Pierre		579
Roland Hébert		578
Jean-Paul McClish		573
André Masse		572
Gilles Bédard		572
Roger Routhier		567
Raymond Gagné		566
Arthur Gauthier		555
Pierre Buteau		553
Guy Cameron		551
Gleason Tom		550

POSITION DES EQUIPES:

	Pts
1—Foyer du Meuble	76
2—C.E. Charland et G.J. Lemieux	74
3—Hôtel Paul Baillargeon	64
4—Publicité Cap Diamant	62
5—Académie Prof. d'Amérique	58
6—Entreprise Peinture Lévisienne	52
7—Auberge de la Colline	52
8—Restaurant Cendrillon	48
9—Taverne O'Neill et Ep. Royer	44
10—Restaurant Sam Wong	34
11—Pêcheries St-Laurent	34
12—L.P. Beaulieu Auto Inc.	30
13—Lionel Gosselin	26
14—BelleVille Electrique	18

MEILLEURES MOYENNES:

1—Lionel Plante	190.20
2—Jacques Whittom	189.08
3—Jacques Lefebvre	189.05
4—Jean-Claude Masse	188.12
5—Paul Ferron	187.31
6—Gaston St-Pierre	187.06
7—Paul-Emile Verret	186.21
8—Paul-Henri Paré	185.17
9—André Masse	184.27
10—Robert Bédard	184.01
11—Phil Lamontagne	181.25
12—Louis Roy	181.04
13—Roger Routhier	180.13
14—Jean-Yves Lefebvre	179.24
15—Mike Osborn	177.22
16—Yvan Denis	177.20
17—Pierre Buteau	177.11
18—Jos. Fillion	176.20
19—Jacques Bouchard	176.07
20—Richard Brochu	176.05
21—Laurent Brochu	175.27
22—Michel Lavoau	175.15
23—Roger Moisan	175.12
24—André Ruel	175.10

LA TULIPPE

HABIT-D'ENVOL "FLYING SUIT"

GARANTI 60 SOUS ZERO

CONFECTIONNE TEL QUE LES HABITS D'ENVOL UTILISES DANS L'ARCTIQUE PAR LA ROYAL AIR FORCE ET LA MARINE.

HOMMES 36 A 46	32.50
FEMMES 10 A 20 ANS	
ENFANTS 6 A 18 ANS	22.50
HOMMES POUR TRAVAILLER	25.49

Enfin Mesdames NOUS POUVONS VOUS CHAUSSER

NOUVELLES BOTTES "SKI-MO"

ENFANTS ET FEMMES (1 à 5) 13.95

HOMMES ET FEMMES (6 à 12) 15.95

BOTTES EN NYLON TRES LEGERES DOUBLEES EN FEUTRE TRES EPAIS

credico

PANTALONS	TRAVAIL — MELTON EPAIS BLEU MARINE — 30 à 44	5.95
PANTALONS	VELOURS CORDE 30 à 38	3.95
PANTALONS	DE TOILETTE CHOIX CONSIDERABLE	6.95
PANTALONS	SERGE ROYAL AIR FORCE 100% LAINE — 30 à 46	6.49
JEANS	DE TRAVAIL — DENIM BLEU 30 à 44	3.95
JEANS	COWBOY — DENIM 13¼ ONCES 30 à 44	4.95
JEANS	DOUBLES FLANELLETTE	5.49
OVERALLS	DENIM BLEU 36 à 46	4.95
COMBINAISONS OVERALLS	POUR SOUDEURS	5.49
OVERALLS BLANCHES	36 à 46	3.75
CALECONS ou CAMISOLES	COTON MERINOS	2.29
CALECONS ou CAMISOLES	THERMAL	2.95
CHEMISES	EDREDON EPAIS 14 à 18	2.95
CHEMISES	100% PURE LAINE EPAISSE CARREAUTEES, ROUGE ou BLEU	5.95
CHEMISES FLANELLETTE	14 à 17	1.59
SWEATERS	MARINE AUTHENTIQUES 100% LAINE	5.95
BLOUSES	DE CHASSE REVERSIBLES 100% LAINE	11.95
BAS de TRAVAIL	LAINE .59 — 2 PAIRES POUR	1.00
BAS de LAINE	THERMOS .98 — 2 PAIRES POUR	1.75
GANTS	DE TRAVAIL CUIR WORK KING	1.00
MITAINES	DE TRAVAIL	1.29
BOTTINES	DE TRAVAIL — 6 à 11 — VINYLE DOUBLE IMITATION FOURRURE	7.49
BOTTINES	EN FEUTRE DE LAINE 6 à 12	3.95
COUVRE-CHAUSSURES	DE TRAVAIL — 4 BOUCLES 6 à 12	4.95
CLAQUES BASSES	6 à 12	1.59
BOTTES D'AVIATION	DOUBLEES EN MOUTON ZIPPER GEANT — 6 à 13	12.95
BOTTES D'AVIATION	DOUBLEES EN FEUTRE	12.95
HABITS	IMPERMEABLES POUR TRAVAIL 36 à 46	5.95
BOTTES	DE TRAVAIL — CAOUTCHOUC POUR HOMMES — 6 à 12	4.29
MUK-LUK	BOTTES BLANCHES DE L'ARMEE NEUVES — 7 à 10	7.95
VESTES en MOUTON	SANS MANCHES TRES EPAISSES — 36 à 46	11.95
PARKAS	DUVET CANARD TRES CHAUDS — 36 à 44	29.95
PARKAS	B29 — COPIE DE L'ARMEE GARANTIS SOUS ZERO — 36 à 46	21.50
COUPE-VENT de SKI	PIQUE TRES EPAIS 36 à 44	6.95
PARKAS	POUR TRAVAIL CHAUDS — AVEC CAGOULE	12.95
CASQUES	PROTECTEURS APPROUVES PAR C.S.A.	4.49
DOUBLURE	POUR CASQUE PROTECTEUR TRES CHAUDE	1.95
PASSE-MONTAGNE	100% LAINE	1.98
LUNETTES pour SKI-DOO		.98 à 3.49
HABITS SKI-DOO	"BOMBARDIER" WALKER	PRIX DIVERS
BOTTINES de TRAVAIL	DOUBLEES EN SIMILI-MOUTON	13.95
MITAINES	IDEALES POUR AUTO-NEIGE	4.49
COUVERTURE de LAINE	64 x 84"	3.95
SOUS-VETEMENTS ISOLANTS	60 SOUS ZERO P.M.G.	15.95
BAS ISOLANTS	EXTRAORDINAIRES P.M.G.XG.	1.95

COMMANDES POSTALES — PORT PAYE

LATULIPPE SURPLUS DE GUERRE ENR
637 ST-VALLIER OUEST
QUEBEC 8, QUE.

DEUX STATIONNEMENTS GRATIS A VOTRE DISPOSITION

Plus grosse victoire des As

Ils écrasent les Barons par 9 à 2

(Par Jean Pouliot)

L'explosion attendue depuis quelque temps par Phil Watson s'est produite hier soir au Colisée, alors que les As de Québec ont pris la mesure des Barons de Cleveland par 9-2. C'était non seulement le plus haut pointage de la saison pour les locaux, mais dans le cas de Phil Watson, c'était un sommet de plus d'un an, car la dernière fois où les Bisons de Buffalo marquèrent autant de filets, ce fut à la dernière joute de la saison 1964-65.

Simon Nolet, Bob Rivard et Bill Sutherland ont mené l'attaque avec chacun deux buts, les autres compteurs étant Jean-Guy Gendron, André Lacroix et Claude LaForge. C'est donc dire que les deux lignes qui servaient plutôt de trios de soutient à la grosse ligne depuis le début de la saison, y sont allées de quatre buts chacune. Pour les visiteurs, Léo Thiffault et Bob Courcy furent les compteurs.

Les As se sont ainsi approchés à un seul point du Hershey, qui mène la division Est et ont pris une avance de quatre points sur Baltimore qui a quatre parties en mains.

Price de retour

Noël Price avait été retourné au club local par le Canadien et ce n'était pas un luxe, car dans la séance de patinage du matin, Don Johns fut blessé à une cheville par une rondelle égarée. Jim Morrison dut donc mettre l'uniforme malgré sa blessure à la main, mais il eut la permission de se reposer au 3e vingt après que les As eurent pris une avance de 7-1. Roger Pelletier le remplaça et se mérita son premier assist de la saison.

Simon Nolet marqua le premier but en interceptant un déblaiement de Mattiussi et en décrochant un lancer frappé de 30 pieds qui continua dans le filet après avoir touché la jambière de Wakely. Une passe de la ligne bleue des As par Wayne Hicks à Jean-Guy Gendron qui était seul au centre, permit à ce dernier de percer Wakely avec un lancer bas.

La ligne Rivard-Sutherland-Mortson entra alors en action et dans un chassé-croisé de lancers, Suds eut le dernier mot pour porter le compte 3-0. Alors que les deux clubs jouaient à quatre contre quatre, Mortson et Sutherland semblèrent s'amuser avec le disque jusqu'à ce que Suds le loge dans le filet.

Avance de 6-0

Sutherland fit preuve de beaucoup de combativité sur le but suivant, réussissant à aller chercher le premier une rondelle qui aurait constitué un déblaiement refusé aux As pour l'envoyer devant le filet où Rivard arrivait à pleine vapeur, ne laissant aucune chance à Wakely. Puis sur une mise au jeu à la gauche du cerbère des Barons, Lacroix envoya vivement la rondelle à Nolet qui attendait avec le bâton en position et qui "golfa" le disque dans le filet.

Devant cette vie trop facile, les As eurent un moment de relâchement et négligèrent deux belles chances de déblayer leur territoire. Cleveland profita de l'aubaine et Thiffault converti la passe d'Attwell pour sauver le blanchissage.

Mais LaForge devait porter le pointage 7-1 en lançant dans le but vide, après un lancer de Nolet sur une passe parfaite de Lacroix.

En attendant l'autre

Pelletier et Lacoste jouèrent à la 3e période, donnant à Morrison et LaForge la chance de se préparer à la joute de samedi. Roger en profita pour recueillir son premier point de la saison. Son lancer de la pointe fut dévié dans le filet par André Lacroix.

Wayne Hicks mit la foule sur pieds avec une belle pièce de jeu à la 10e minute réussissant deux feintes avant de prendre son lancer. Sur un jeu à deux contre un, Rivard frapa le poteau, mais il eut le temps de revenir pousser le disque dans le filet. Yvon Lacoste força Wakely à effectuer le grand plongeon peu après.

Finalement, c'est Bob Courcy qui clôtura le pointage avec un revers haut décroché à bout portant. Banville avait effectué 27 arrêts et Wakely 34. Le nouvel arbitre Barry Balance eut la tâche facile en n'infligeant que cinq punitions mineures.

Les deux mêmes clubs s'affronteront à Cleveland samedi et les As reviendront devant leurs supporteurs dimanche soir, en recevant l'attraction numéro un du circuit, les Américains de Rochester.

Les alignements

CLEVELAND — BUTS: Wakely; DEFENSES: Zeidel, Mattiussi, Lemieux, Needham; AVANTS: Szura, Ellett, Courcy, Attwell, Glover, Thiffault, Hoekstra, Schultz, McCreary, Butler, Schall.

QUEBEC — BUTS: Banville; DEFENSES: Hanna, Larose, Price, Morrison, Pelletier; AVANTS: LaBossière, Gendron, Hicks, Lacroix, Laforge, Nolet, Rivard, Mortson, Sutherland, Lacoste.

ARBITRES: Barry Ballance; Juges de lignes: Roland Paquet, H.P. Mercier.

SOMMAIRE

Première période:

1—Québec, Nolet		1:08
2—Québec, Gendron Hicks, Hanna		7:41
3—Québec, Sutherland Rivard, Mortson		11:04
4—Québec, Sutherland Mortson, Price		16:53

Punitions — Hanna 15:28, Mattiussi 15:57.

Deuxième période:

5—Québec, Rivard Sutherland, Hanna	3:26
6—Québec, Nolet Lacroix	12:36
7—Cleveland, Thiffault Needham, Attwell	13:37
8—Québec, Laforge Nolet, Lacroix	18:40

Punition — Schall 15:13.

Troisième période:

9—Québec, Lacroix Pelletier, Nolet	7:12
10—Québec, Rivard Sutherland, Mortson	14:03
11—Cleveland, Courcy Szura	17:13

Punitions — Larose 3:31, Price 8:21.

Lancers:

WAKELY	11	12	11	— 34
BANVILLE	7	9	11	— 27

Assistance: 3,955.

● C'est un Gilles Banville plus confiant qu'on a vu à l'oeuvre dans les deux dernières joutes des As. Après avoir alloué 18 buts à ses trois premières joutes, le cerbère-substitut des As a chassé sa nervosité et il n'a accordé que cinq buts dans les trois dernières performances invincibles.
(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

● Jean-Guy Gendron n'a pas raté sa chance quand une passe parfaite de Wayne Hicks au centre de la patinoire l'a laissé seul avec Ernie Wakely. Même si la rondelle semble dans les airs, son lancer ne quitta pas la glace avant d'attendre le fond du filet. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

● Bob Rivard et Bill Sutherland ont percé à quatre reprises Ernie Wakely alors que leur copain de ligne Cleland Mortson récoltait trois aides.
(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

C'est O'Keefe qu'on boit dans le temps des Fêtes...

avec une bonne provision vous êtes assurés de plaire à tous vos invités.

"Un produit canadien vendu d'un océan à l'autre."

Par Jacques Revelin

Remarquable préparation des meilleurs espoirs du ski sur la scène locale

Il ne s'agit pas d'une fanfaronnade. Dans une nouvelle publiée en page 20, les dirigeants de la Zone de Ski de la Vallée du St-Laurent n'exagèrent pas en prétendant que certains skieurs de la région québécoise sont actuellement en meilleure forme physique que la plupart des membres de l'équipe nationale.

Surprenante bien sûr peut paraitre cette constatation. Elle est pourtant bien fondée, même si aucune piste n'est encore praticable sur les pentes des centres de ski environnant Québec. Cela n'a pas entravé le programme d'entrainement établi longtemps d'avance par les moniteurs des espoirs locaux. On avait prévu un reconditionnement musculaire en salle et sur la terre ferme, du début septembre jusqu'aux premiers jours de décembre, ce qui laissait les athlètes indifférents envers les fantaisies de la température. Suivant un plan systématique basé sur des expériences fructueuses, ils se sont soumis à des exercices spécialement conçus pour accentuer progressivement leurs forces et leur souplesse. Jamais ils n'avaient poussé aussi loin leur préparation hivernale et presque tous sont visiblement dans un parfait état, alors qu'approche la période intensive des compétitions.

Cet encourageant résultat laissant planer beaucoup d'espérance est le fruit d'une magnifique coordination des efforts entrepris d'abord par les instructeurs et ensuite par les skieurs. Au centre de ce noyau générateur se trouve Claude Brunelle, un incontestable fabricant de champions dont les qualités ont d'ailleurs été reconnues lors d'un stage de perfectionnement qu'il clôtura fort brillamment. Il est désormais épaulé par deux utiles spécialistes, Marc André Girard et Pierre Lebrun. L'un a la compétence voulue pour systématiser l'entrainement athlétique. Il est breveté en Education Physique. D'autre part, Pierre Lebrun n'a pas séjourné dans l'Ouest tout au long du dernier hiver sans hausser grandement son expérience, au contact des membres de l'équipe nationale dont il faisait partie. Revenu à Québec pour y demeurer, il se consacre à ses camarades tout en se maintenant dans l'ambiance et dans l'état du ski de compétition, car il n'est sans doute pas résigné à s'immobiliser au niveau qu'il a atteint. Le perfectionnement des autres est parallèle au sien.

Bravo! à tous ceux accomplissant un travail préparatoire aussi sérieux. C'est le seul bon moyen de gravir les échelons d'un sport au sommet duquel il faut accumuler le plus d'atouts possible pour s'affirmer.

En souplesse...

● Cette fois, le cas des Premiers Jeux d'Eté canadiens serait définitivement réglé à Ottawa où l'on vient, paraît-il, de confirmer le choix de Halifax-Dartmouth dans les coulisses du ministère de la Santé. Les quelques Québécois ayant continué à s'intéresser à ces Jeux de 1969 auraient même été avisés hier que leur candidature est désormais inutile. On peut supposer qu'une lettre en provenance de Calgary a hâté la clarification de l'imbroglio, si imbroglio il y avait ce dont nous avons toujours douté. Comme les Jeux d'Hiver restent chez nous, occupons-nous maintenant à 100% de cet événement pour le réussir, ce qui accentuerait automatiquement les chances de succès des gens d'Halifax, s'ils se guident sur une première expérience fructueuse à Québec...

● Quand les Canadiens de Thetford n'ont pu traverser le St-Laurent, mardi soir dernier, à cause d'une brume trop épaisse, ils ont fait demi-tour après avoir repoussé une offre, celle qu'on les transporte d'une rive à l'autre en chaloupe. On ne peut certainement pas les blâmer...

● L'équipe de basketball du Collège des Jésuites n'est plus invincible. Elle a été battue hier pour la première fois sur le plancher du gymnase du Séminaire par les porte-couleurs de l'endroit. Ce fut tout un match, selon notre collaborateur Jean Giroux et c'est dans une formidable ambiance qu'il se disputa car il y avait au moins trois cents spectateurs. Après la première mi-temps, le Séminaire menait par une vingtaine de points et le duel s'est terminé en leur faveur par un écart de cinq seulement (81-76). Aujourd'hui, trois des six équipes de la ligue Intercollégiale sont groupées en tête. Voilà qui promet d'autres palpitantes confrontations...

● L'introduction de Maury Wills chez les PIRATES est logique car n'a-t-il pas la réputation d'un habile VOLEUR de buts?...

● Est-il vrai que les dirigeants de la station d'hiver du Mt-Ste-Anne se montrent peu disposés à offrir la meilleur hospitalité possible aux skieurs de compétition membres de l'équipe de la Zone? Dans l'affirmative, souhaitons alors avec encore plus d'empressement que le gouvernement prenne le contrôle de la montagne et de ses aménagements. L'intérêt public passera alors avant l'intérêt privé...

● M. Avery Brundage repique une autre petite crise de puritanisme comme certains souffrent par intermittence d'une fièvre comme le paludisme. Avant de donner un coup de hache dans ses Jeux Olympiques, qu'il attende au moins un juste rétablissement des suprématies, notamment la reconquête de la médaille d'or du hockey par le Canada. Après, le scrupuleux apôtre de l'amateurisme pourra écarter ce sport des J.O. si ça le chatouille trop...

Noël Price retourne à Québec

MONTREAL (PC) — Sam Pollock, gérant général des Canadiens de Montréal, a révélé hier que Gilles Tremblay, blessé à Toronto mercredi soir, sera absent pendant une semaine.

Pollock a également révélé que Noël Price était retourné aux As de Québec, de la ligue Américaine, alors que les équipes de la LNH se soumettaient à la date limite imposée par le circuit, qui ne permet l'alignement que de 16 joueurs, plus deux gardiens de but, à partir du 1er décembre.

Tremblay demeurera inactif sur les conseils des médecins. Le rapide ailier gauche a été blessé à une oreille par le bâton de Jim Pappin, blessure qui a nécessité 24 points de suture.

Tremblay subissait alors sa deuxième blessure grave cette saison, ayant été victime d'une dislocation de l'épaule lors d'un match hors concours avec les As de Québec le 19 octobre.

Price avait été rappelé des As, lorsque J.-C. Tremblay a subi une commotion cérébrale le 22 novembre dernier, contre New York.

LES COMPTEURS

	B	A	Pts
Mikita, Chi	11	17	28
Goyette, N.Y.	2	18	20
Ullman, Det	5	14	19
D. Hull, Chi	8	10	18
Geoffrion, N.Y.	4	14	18
Rousseau, Mtl	5	12	17
Marshall, N.Y.	10	7	17

Les Wings regoûtent enfin à la victoire

Détroit (PA) — Les Red Wings de Détroit ont mis fin à une série de six revers consécutifs en triomphant des Bruins de Boston 4-1, hier soir.

Gordie Howe a réussi le but victorieux alors que deux nouveaux venus ont compté dans la troisième période.

Dean Prentice a ouvert le pointage au profit des locaux dans le premier engagement lorsqu'il a pris Gerry Cheevers en défaut, mais Johnny Bucyk a égalé les chances en prenant le retour de son propre lancer pour déjouer Hank Bassen.

Pete Goegan et Ray Cullen, rappelés du Pittsburgh, de la ligue Américaine, cette semaine, ont complété le total des vainqueurs dans la dernière reprise, où les locaux ont dominé complètement le jeu.

SOMMAIRE

Première période:

1—Détroit, Prentice Bergman	4	5:17
2—Boston, Bucyk Stewart, Martin	6	11:48
3—Détroit, Howe Ullman, Delvecchio	4	14:00

Punitions — McKenzie, Prentice 8:45, Watson 9:58, Marotte 12:27.

Deuxième période:

Aucun but.
Punitions — Martin, Smith, doubles mineures, 16:04.

Troisième période:

4—Détroit Goegan Howe, Delvecchio	1	9:55
5—Détroit, Cullen Hampson, Boivin	1	11:18

Punition: — Goegan 4:43, Marotte 12:47.

Lancers:

BOSTON	10	13	8	— 31
DETROIT	13	8	13	— 34

Assistance: 12,350.